



LA SOCIÉTÉ PARLEMENTAIRE
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LES EXILÉS
DE BOURGES
1753-1754

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ET LE JOURNAL ANECDOTIQUE
DU PRÉSIDENT DE MEINIÈRES

PAR

A. GRELLET-DUMAZEAU

Portrait en héliogravure



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10
1892

LES

EXILÉS DE BOURGES

1753-1754

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



LE PRÉSIDENT DE MEINIÈRES
Gravure de Carmontelle

Dury de meinières

LA SOCIÉTÉ PARLEMENTAIRE

[illegible]

LES EXILÉS

DE BOURGES

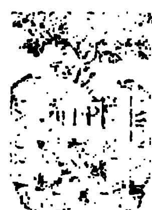
1753-1754

[illegible]

[illegible]

A. GRELLET-DUMAZEAU

Portrait en héliogravure



PARIS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1892

vable. Au lieu du fantoche ridicule exposé à nos yeux, on découvre sous la toge un être animé, chaud de cœur et de tête, accessible au tourment des désirs et à l'entraînement des passions. Pas plus que le poète antique, il n'échappe aux faiblesses de l'humaine nature, mais son but est noble, son idéal généreux. On relèvera contre lui des erreurs et des fautes : il les rachète par son désintéressement, son amour du bien public, son dévouement aux franchises nationales pour lesquelles il n'hésitera pas à sacrifier ses biens, sa liberté et sa vie!

Lugubre! Pourquoi le serait-il? On peut, dit La Bruyère, avoir des vues sérieuses sans renoncer aux plaisirs honnêtes. Montaigne, de son côté, estime qu'une *pratique ennuyeuse* est chose malséante, et que « les « façons escartées ou particulières ne partent pas de « vraye raison »; il exalte Socrate, dont le visage savait être joyeux, condamne « le vieil Crassus qu'on ne vit « jamais rire », et conclut en ces termes... « que la « sagesse doit être civile, gaie, et fuir l'âpreté des « mœurs ». — Telle était la règle des parlementaires. Interrogez Fléchier, le brillant conteur des *Grands jours d'Auvergne*... La sévérité, dit-il, semble attachée à la robe : habillé de court, le juge ne songe plus à se faire craindre. Guy Patin n'est pas moins explicite : il passe, chez le président de Blancmesnil, des nuits entières en d'aimables discussions où l'on en dit « de *bonnes* » quand le verrou est tiré. L'austère Lamoignon ne résiste pas à

l'attrait d'un récit épicé, surtout quand il a bu deux doigts de Condrieux. Séguier n'a garde d'ignorer que Lycurgue éleva un autel au Rire. Harlay se délecte des fables... et des contes de La Fontaine. De Mesmes éclate en saillies irrésistibles... On aurait peine à découvrir un seul de ces magistrats illustres qui, au sortir de l'audience, fût l'ennemi d'une douce gaieté. Autour d'eux on rit à belles dents, d'un franc rire, n'ayant rien de commun avec celui du débauché des Barreaux dont les facéties étaient « libertines et pestilentes au public »... Ne faut-il pas se délasser du souci des plaids? Et quel meilleur délassement que le rire dont l'épanouissement sonore équivaut, au gré d'un philosophe, à la plus lénifiante des médecines?

Mais aussi comme ce monde-là lance le trait et l'anecdote! Que de finesse dans le récit! que d'art dans la mise en scène, de fantaisie dans la boutade, d'imprévu dans l'expression! Écoutez le président Bouhier et son correspondant Marais — avocat de profession, mais parlementaire de cœur, de sentiments et de goûts. Le premier expose l'histoire d'un chevau-léger sur laquelle il convient de jeter un voile. Le second riposte par les colloques de Mme de Poitiers avec M. de Vauréal... Un tête-à-tête ayant été surpris par le trou d'une serrure, Bouhier et Marais, en jurisconsultes de métier, établissent le point de fait; ils dressent l'état des lieux, précisent les détails, supputent les justifications. Sur quoi, la rate épanouie, ils finissent par tomber d'accord

qu'en matière de galanterie il est bon d'appliquer les préceptes de Martial, grand docteur ès art de fermer les portes et de boucher les fentes des cloisons. Avec Martial, ils citent Horace, Juvénal, Lucrèce, Ovide! Tout, chez ces passionnés des vieux classiques, aboutit aux auteurs préférés, et il n'est pas de propos leste qu'ils n'abritent sous la protection d'un texte latin.

Rien, d'ailleurs, n'échappe à leur verve. Le clergé lui-même n'est pas épargné. Le prêtre séculier, aimé et respecté, s'en tire à bon compte; mais ceux qu'on appelle « les moines », les Capucins surtout et les membres de la Société de Jésus, sont criblés de lardons (1). Les timides insinuent qu'il est mal de médire du prochain; ils n'en font pas moins des gorges chaudes quand l'anecdote est plaisante... Le fabuliste n'a-t-il pas dit :

Tout passe
Lorsque le mot est bien trouvé?

Dans leurs récits où le sel attique se marie aux épices rabelaisiennes, la langue seule participe au péché. Péché véniel s'il en fut! en un temps où l'Église avait

(1) La haine de la Société de Jésus, poussée parfois jusqu'à la puérilité, fut de tout temps la marque distinctive des parlementaires. Les développements qui vont suivre en témoignent suffisamment.

la manche large. La grivoiserie pesait peu sur les consciences... Parmi ceux qui la lançaient à toute volée, combien n'en était-il pas qui pouvaient s'écrier avec le placide Marais : « Je suis facilement revenu de « la bagatelle, n'y étant jamais entré! »

Sans doute une modification profonde se produit dans les esprits vers la fin de la Régence. Les méditations philosophiques, aussi bien que les préoccupations sociales, impriment aux idées un tour qui leur est propre. La politesse cérémonieuse de Versailles met une sourdine au vieux laisser-aller. Au rebours des mœurs, la langue se châtie. Le ton du président Hénault, d'une galanterie apprêtée, diffère singulièrement de la bonhomie rustique de ses devanciers... Qu'y a-t-il, aussi, de commun entre le trait de Chamfort et la plaisanterie académique du grand siècle, entre la grâce de Marivaux et le génial bon sens du vieux Molière! Affaire de temps et de milieux..... Or, la robe ne s'isolait pas du monde nouveau; elle en suivait, au contraire, les aspirations, et n'en répudiait ni les goûts ni les modes. Comment s'étonner qu'elle modérât ses éclats de voix quand, autour d'elle, chacun affectait une allure grave, solennelle et réfléchie? La bonne humeur – ajoutons : et la malice — n'y perdaient rien..... Que ceux-là qui douteraient veuillent bien se reporter à la magistrale volée de bois sec que le président de Brosses — un pince-sans-rire — prenait la peine d'administrer à son bon ami Voltaire!

Nous voilà loin des cénobites maussades dont parle Paul Lacroix, de ces spectres glacés, chagrins, immobiles sur leur piédestal de granit, moins faits pour inspirer le respect que la crainte!... D'où vient la confusion? de notre hâte à juger sur l'apparence! de cette idée aussi que l'austérité du caractère et la solennité de la fonction sont inconciliables avec la simplicité de la vie domestique, la bonne humeur, la courtoisie affable et tolérante. En quoi cette dualité du magistrat entraînerait-elle une diminution de sa personne? Accommodante de sa nature, la vertu n'exclut ni la recherche du bien-être, ni une honnête facilité de mœurs. « On « peut donner à ses plaisirs, a dit un parlementaire, « tout le temps qu'ils nous demandent, pourvu qu'on « emploie utilement tout le temps qu'ils nous laissent. » Cette règle de conduite, qu'Épicure n'eût pas désavouée, peut paraître élastique. Celui qui en trouva la formule nous apprend, par l'exemple de sa vie, comment elle doit être comprise : littérateur érudit, critique judicieux, académicien de marque, historien, poète, théologien, il traduisit Virgile, commenta Cicéron, correspondit avec les grands écrivains de son époque, se mêla à leurs travaux, *remua tout,* suivant l'expression pittoresque de d'Alembert, et laissa d'énormes in-folio sur les matières juridiques les plus ardues (1)!

Tels sont les hommes. — L'élément féminin n'est

(1) Le président Bouhier.

point non plus à dédaigner. A vrai dire, les compagnes des parlementaires n'ont pas d'histoire : comme les matrones antiques, elles filaient de la laine. Parmi elles cependant que de types divers de nature à solliciter l'attention! Depuis cette étonnante Mme Talon dont Fléchier, avec sa verve caustique, s'est plu à retracer l'image, jusqu'à cette pauvre présidente Dreuilhet qui exhala son âme au milieu d'un refrain de table! Depuis la belle Caumartin, l'inspiratrice des *Grands jours d'Auvergne* et des *Mémoires de Retz*, jusqu'aux femmes d'esprit dont les salons, fréquentés par la robe, recueillirent les derniers échos d'une société disparue!... N'est-ce point assez pour stimuler la curiosité contemporaine? Est-il besoin de ragoûts plus relevés? Exige-t-on ces hors-d'œuvre excitants qui stimulent la paresse des estomacs blasés?... Avouons que dans le monde du Palais, comme partout ailleurs, on trouve ce que nos pères nommaient l'*affriolante gravelure*. « Je ne sais, « disait La Feuillade, si bonne maison qui n'ait ses « pendus et... ses pécheresses! » Le Parlement était une immense famille : il eut ses pendus, qui ne sont point des malfaiteurs vulgaires; il eut... ses pécheresses, dont certaines font assez bonne figure dans la chronique amoureuse. Citons, au hasard de la plume, Mlle de Quatre-Solz, la tendre amie du chevalier de Plénoches; la présidente Ferrand, dont les faiblesses pour le baron de Breteuil défrayèrent la Cour et la Ville; Mme de Bernières, que Voltaire honora de ses hom-

mages; Mme Portail, célèbre par ses complaisances pour un personnage qui n'était pas le Roi (1); l'attirante Mme de Maupeou, dont on a conservé des lettres délicieuses; Mme de Thorigny, une brune ***adorablement friponne et passablement galante***, ce qui, au dire de Marais, « ne gâte point une jolie femme »... Le champ est vaste. On y pourrait cueillir bien des fleurs capiteuses s'il était démontré que seules les confidences d'alcôve eussent le privilège de charmer les oreilles,

(1) « Au bal, pour le mariage du Dauphin, plusieurs « femmes cherchaient à faire la conquête du Roi, et la présidente n'était pas la moins empressée. Le Roi s'était déguisé « en if. Il s'amusa quelque temps au bal, et ensuite, fatigué « de son habillement, il rentra chez lui par une porte de « derrière, et l'on porta sa mascarade chez son premier valet « de chambre. M. de Bridge, écuyer du Roi, était son ami : « il le pria de le lui prêter, ainsi que la clef de l'appartement. Il s'habilla en if, parut dans la salle et bientôt fut « fortement agacé par la présidente, qui le prit pour le Roi. « Il ne fut pas cruel et proposa à la dame de le suivre chez « son premier valet de chambre... En en sortant, elle vit le « Roi qui traversait l'œil-de-bœuf, vêtu à l'ordinaire, et l'if « qui donnait le bras à la présidente la quitta et s'évada. Elle « comprit alors qu'elle avait été trompée et devint furieuse. « Longtemps après, par quelques indiscrétions, elle sut, « ainsi que moi, le nom de celui qui avait si bien joué le « rôle du Roi..... C'est, au reste, un très bel homme! » *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 153. — Cette aventure, reproduite dans divers recueils du temps, ne tarda pas à devenir publique, et servit de thème à de piquantes chansons!... Le président Portail se sépara bien vite d'une compagne aussi compromettante.

que le spectacle d'existences asservies au devoir méritât de tomber dans l'oubli, que les exemples de dévouement au bien public fussent chose négligeable, et qu'on dût prendre moins d'intérêt au commerce de lettrés délicats qu'à la familiarité malsaine d'un libertin ou d'une courtisane !

Très attachante dans ses grandes lignes, l'histoire parlementaire ne l'est pas moins dans ses détails. Les luttes de la Compagnie judiciaire, sous le règne de Louis XV, ne le cèdent en intérêt ni au mouvement littéraire, ni à la marche de l'esprit philosophique. Au cours de débats sans cesse plus aigus, on voit surgir, menaçante, l'affirmation des principes qui dominent notre droit moderne ; on assiste, bien avant l'apparition des encyclopédistes, à l'enfantement d'une société nouvelle avide de frayer sa voie à travers les ruines qui commencent à s'amonceler ; on découvre, dans des régions presque inexplorées, tout un monde d'une originalité rare, et, dans ce monde lui-même, des personnalités d'un relief saisissant : tribuns électrisant le public de la Grand'Chambre ; négociateurs habiles arrachant à coups de patience, de logique, de subtile érudition, des lambeaux de l'omnipotence royale ; *chefs de meute*, à l'âme ardente, poursuivant, en dépit des obstacles accumulés sous leurs pas, la réalisation d'un rêve politique non dépourvu de grandeur !

Dans cette succession de conflits toujours dénoués au

détriment de la Couronne, l'exil de 1753 occupe une place importante. La France entière s'en émut : en province comme à Paris, il y eut une explosion d'indignation et de lassitude. Aucun observateur ne douta de l'imminence d'un bouleversement, et même peu s'en fallut que, devançant l'heure marquée par la Providence, la colère du peuple ne fît alors justice d'un état de choses devenu odieux!

Parmi les magistrats qu'à cette époque la colère royale « dispersa comme des perdreaux (1) », ceux qui furent relégués à Bourges sollicitent plus particulièrement l'attention. Des enragés! s'écriait-on à Versailles... Certains disaient des insurgés! Les chroniqueurs du temps fournissent sur le compte de ces robins farouches quelques indications piquantes; mais on ne pouvait attendre que de documents inédits la révélation de ces détails intimes dont notre curiosité est si friande. Désireux de compléter notre bagage, nous frappâmes à toutes les portes. Des collections de l'Arsenal, nous passâmes à certains dépôts du département du Cher; de ceux-ci, à diverses bibliothèques de Paris ou de la province. Nous avions découvert quelques pièces non dénuées d'intérêt, quand, en parcourant le catalogue des Archives nationales, notre regard s'arrêta à la mention suivante : *Journal de l'exil du Parlement à Bourges. — Gilbert de Voisins.*

(1) *Correspondance de Voltaire.*

Le nom seul de l'auteur avait un prix inestimable; la dynastie des Gilbert de Voisins joue, en effet, un rôle considérable durant le cours de cette période. Son représentant le plus illustre, l'avocat général Pierre de Voisins, s'était de tout temps signalé par son dévouement aux libertés publiques. Issu, en 1684, d'un père magistrat de la grande école, il descendait par sa mère, fille du greffier Dongois et nièce de Despréaux, du célèbre Étienne Boileau que saint Louis plaça à la tête de la Cour du Châtelet où sa prudhomie fit merveilles. « Tellement, dit Joinville, que désormais n'y avait « larron, meurtrier ou aultre malfaiteur qui osast « demeurer à Paris (1). » L'avocat général réunissait en sa personne les qualités des deux races. A l'élévation de sentiments des Gilbert, il joignait la mâle énergie, la droiture, l'incorruptibilité du fameux prévôt. Il n'est pas jusqu'au satirique dont il n'eût recueilli la cor-

(1) L'auteur du *Lutrin* se réclamait volontiers de cette flatteuse origine. Dans une lettre du 9 mai 1699, il écrit à Brossette : « Pour mon affaire de la noblesse, je l'ay gagnée avec « honneur et j'ay l'arrêt en bonne forme qui me déclare « noble de quatre cents ans. » La minute ne compte pas moins de « trente rôles d'écriture assez menue » et établit que les Boileau, dès 1371, portaient d'azur à trois étoiles d'or à huit pointes ou trois molettes d'éperon. — Noblesse de robe, ne dédaignant aucune des fonctions du cycle judiciaire, car Boileau se déclare ailleurs

...allié d'assez hauts magistrats,
Fils d'un père greffier, né d'aïeux avocats.

rection de langage, la sobriété de style, le trait juste et incisif. Les contemporains, chose sans exemple! sont unanimes à le louer : Barbier en fait « un grand homme « d'esprit, de connaissances, d'expérience et de pro- « bité (1) »; Marais déclare qu'il parlait avec une pénétration surprenante (2). On l'écoutait avec recueillement, soit qu'il élucidât des questions d'ordre civil, soit que, établissant les droits de l'État vis-à-vis du clergé, il affirmât que le pouvoir des évêques ne dépassait pas les limites du confessionnal (3). Personne au Palais n'ignorait son attitude lors du lit de justice du 8 juin 1725 : organe attitré du Prince, il ne craignait pas de protester contre des édits dont sa qualité d'avocat général lui imposait l'obligation de requérir l'enregistrement. « Ce devoir, s'écriait-il, est plus pénible que « le sacrifice de ma fortune et de ma vie! » Et il osait, sous le regard indigné des courtisans, adresser une mise en demeure à la personne même du Roi: Est-ce bien là votre volonté, Sire? demandait-il, comme s'il eût voulu, par l'effort de son insistance, obtenir le retrait de mesures désastreuses (4)!

(1) Barbier, VI, p. 589.
(2) Mathieu-Marais, IV, p. 41.
(3) Barbier, II, p. 148.
(4) Cet audacieux appel à la conscience royale ne devait pas rester isolé dans sa carrière. On possède de lui sous ce titre : *Moyen de donner un état civil aux protestants*, un mémoire, adressé à Louis XV, qui témoigne des idées les plus élevées. La révocation de l'édit de Nantes, con-

Quand d'Aguesseau se retira, l'opinion publique désigna ce magistrat courageux pour l'emploi de chancelier. Quatre candidats se trouvaient en présence, tous quatre péchant « par excès de caractère ». Un plaisant fit ce monorime :

Joly de Fleury est trop mûr,
De Machault est trop dur,
Pelletier est trop sur (1),
Et Gilbert est trop pur.

firmée sous la Régence, avait fait revivre contre les religionnaires toutes les rigueurs du passé : en fait comme en droit le mariage — un sacrement — leur était interdit ; partant pas d'état civil, pas de filiation légitime, pas d'ordre successif. Bâtards et concubins, tel était leur sort. Par contre, l'autorité ecclésiastique, qui refusait de sanctionner les unions contractées par eux, astreignait leurs enfants à suivre les exercices du culte catholique. — Ces prescriptions barbares émurent Gilbert de Voisins. Au nom de la liberté de conscience il proclama le droit du père de famille à l'éducation des siens. « Il faut, écrivait-il, des causes spéciales et « d'une nécessité impérieuse pour s'affranchir de cette loi de « la nature et de l'humanité. » Ses conclusions sur la question du mariage n'étaient pas moins généreuses. Il établissait que le prêtre, investi d'un mandat public en même temps que d'un mandat religieux, avait qualité pour unir les protestants. Il citait même l'exemple des curés alsaciens qui n'hésitaient pas à bénir les mariages calvinistes : « Non seulement, af- « firme-t-il, ils trouvent bon, mais ils exigent qu'il en soit « ainsi. » — Il demandait nettement qu'en cas de refus du clergé, le juge laïque fût investi du droit d'instrumenter à sa place : ce n'est rien moins que la substitution de l'ordre civil à l'ordre religieux... Une révolution en quelques mots!

(1) Renommé pour son aigreur et ses défauts de caractère.

Trop pur ! Son indépendante fermeté portant ombrage à la favorite, on préféra Lamoignon de Blancmesnil. un honnête homme qui ne voyait pas plus loin que son nez et qu'on était sûr de tenir par ses attaches cléricales.

Il semblait peu probable que le célèbre avocat général fût l'auteur du *Journal de Bourges*. Depuis quelques années, en effet, il avait échangé ses fonctions militantes contre un siège de conseiller d'État. En revanche, on devait supposer que le Gilbert de Voisins visé au catalogue des Archives était son fils, Pierre-Paul, qui, après avoir occupé avec distinction des charges de conseiller et d'avocat général, avait eu l'honneur, jeune encore, de monter au grand banc (1). Tête chaude et cœur généreux, il faisait partie d'un groupe de magistrats réputés pour leurs aspirations libérales. Des opinions outrées ! s'écrie de Luynes, en levant les bras au ciel !... Le noble duc se consolait à la pensée que quelques-uns de ces perturbateurs n'avaient point encore voix délibérative. Le malheur est qu'avec les années ces sentiments, loin de s'affaiblir, ne faisaient que se développer. Le président de Voisins, assure d'Argenson, « est un bon parlementaire » ! Ailleurs, renchérissant sur cet éloge, il dira : « C'est une âme de Romain ! »

Les « âmes de Romain » ayant de tout temps été rares, on comprend notre curiosité. Elle était d'autant

(1) Il avait succédé, comme président à mortier, au garde des sceaux Chauvelin, qui lui vendit sa charge moyennant cinq cent cinquante mille livres.

plus vive que la présence du Premier à Bourges déconcertait l'économie de nos recherches : nous savions, en effet, que, relégué à Pontoise avec la Grand'Chambre, il avait ensuite été transféré à Soissons, où il expirait dans les premiers jours de mai 1754. Nous primes connaissance du manuscrit et, dès les premières lignes, nous acquîmes la certitude que le président de Voisins y était lui aussi complètement étranger. Une preuve suffira : c'est que le récit se poursuit jusqu'en juillet, c'est-à-dire jusqu'à une date postérieure à sa mort.

Ce fut une déception : qu'on se figure un mélomane condamné à subir un croque-notes de carrefour au lieu de l'artiste en renom annoncé par l'affiche ! Résolu néanmoins à faire contre fortune bon cœur, nous continuâmes notre lecture. Bientôt, captivé, nous allâmes jusqu'au bout : l'œuvre, en consacrant une large part à la note intime, flattait nos instincts de fureteur. Ce n'est point au sein de leurs tumultueuses délibérations qu'étaient dépeints les exilés, mais dans l'isolement de leur villégiature forcée. Joies et tristesses, privations et plaisirs, faiblesses passagères et sentiments généreux, grandeur d'âme et ridicules... tout était exposé sans recherche de style, sans prétention, avec une naïveté non exempte de malice et d'esprit ! De ce monde bourgeois, resté pur au milieu du dévergondage général, il se dégageait comme un parfum d'honnêteté. On était surpris de trouver, aux confins mêmes du vice, des femmes fidèles,

des maris adorant leurs femmes. L'étonnement n'était pas moindre de coudoyer, en une époque de scepticisme et de valetage, des gens à convictions solides, portant haut l'idée du devoir, prêts à tout sacrifier aux ombrageuses susceptibilités de leur conscience.

Tout ne se bornait pas, d'ailleurs, à l'évocation de personnages dont plusieurs ont marqué dans l'histoire, la politique ou les lettres. Le journal contenait en outre quelques particularités sur la vie de province, des scènes d'intérieur, des tableaux de mœurs, *des anecdotes*, suivant l'expression typique du recueil, quelques-unes prises sur le vif, avec un luxe de dialogue confinant à la minutie, mais présentant ce rare mérite d'exposer à nu la société parlementaire durant la période la plus critique qu'elle ait traversée. — Le champ était vaste; on pouvait y glaner avec fruit!

Quel pouvait être l'auteur de ce précieux ouvrage? Il fallait, cela va de soi, le chercher parmi les vingt-neuf magistrats internés à Bourges : un président à bonnet, M. de Meinières, et vingt-huit conseillers. Tout d'abord, M. de Meinières nous parut devoir être éliminé. Le coupable, pensions-nous, se cachait parmi ses confrères. Telle était aussi l'impression des trois publicistes qui, à notre connaissance, ont compulsé le manuscrit : M. de Raynal, à qui l'on doit une remarquable histoire du Berri; M. Rathery, le publicateur des *Mémoires du marquis d'Argenson*; M. Ubicini, l'auteur d'une curieuse étude : *Bourges en 1753 et 1754*.

Cela posé, la besogne paraissait facile. Le rédacteur des *Anecdotes* parlant souvent de lui à la première personne, — *j'ai dit, j'ai fait,* — il suffisait, semblait-il, de trouver un nom qui, figurant sur la liste des exilés, ne fût pas mentionné dans le corps du journal... Hélas! nous ne tardâmes pas à constater que ce travail d'élimination était superflu, les noms des vingt-neuf exilés étant reproduits tour à tour à de nombreuses reprises.

Une ressource nous restait : découvrir des spécimens d'écriture de chacun des exilés et les rapprocher du manuscrit.

Là encore l'embarras n'était pas mince. Sur les quatre cents pages très serrées dont se compose le cahier des Archives ne figurent pas moins de quatre écritures différentes se succédant à intervalles irréguliers. L'une d'elles, qui absorbe deux cent quarante-quatre feuillets, apparaît, sous forme de notes marginales, dans tout l'ensemble de l'œuvre... C'est celle évidemment de l'éditeur responsable. Mais les autres? Émanaient-elles de secrétaires écrivant sous la dictée de ce premier personnage? Provenaient-elles, au contraire, de collaborateurs apportant à une besogne commune leur tribut personnel?... En nous pénétrant de la succession des récits, nous arrivâmes vite à la conviction que cette seconde hypothèse était la vraie, et que le *Journal de Bourges* devait être attribué à un rédacteur en chef assisté de trois auxiliaires qui ont fourni environ un tiers — comment dire? — de la copie.

Le nom des sous-ordres importait peu. L'essentiel était de connaître le *rédacteur en chef*. Après bon nombre de tentatives, nous allions jeter le manche après la cognée, quand nous eûmes la bonne inspiration de recourir aux lumières de deux érudits de marque : M. Alexandre Tuetey, dont les travaux sur la Révolution française ont un si grand retentissement (1); M. le commandant Sergent, longtemps attaché à la section historique de l'état-major général, l'un de ces savants modestes qui sont la providence des fureteurs (2). MM. Tuetey et Sergent n'hésitèrent pas : pour eux le *rédacteur en chef* n'était autre que M. de Meinières! Mais, par un excès de scrupule, ils convinrent de soumettre en dernier ressort le litige au maître dont l'avis fait loi en pareille matière : j'ai nommé M. Étienne Charavay. Celui-ci n'eut pas plus tôt jeté les yeux sur le manuscrit qu'il s'écria à son tour : Aucune écriture ne m'est mieux connue! C'est celle de M. Durey de Meinières, président aux requêtes sous le règne de Louis XV!

(1) M. Tuetey est en outre l'auteur d'une curieuse étude sur le seizième siècle, *Les Allemands en France*, et d'un remarquable ouvrage sur *Les Écorcheurs*.

(2) Nous tenons spécialement à mentionner M. le commandant Sergent, qui, durant le cours de nos recherches, n'a cessé de nous prêter le concours le plus précieux. C'est grâce à ses laborieuses et intelligentes investigations que nous avons pu mener notre entreprise à bonne fin. Nous le prions d'agréer l'expression de notre vive gratitude.

Il n'y avait plus à s'y méprendre. En dépit de trompeuses apparences, ménagées sans doute à dessein, le président de Meinières, l'un des hommes les plus distingués de cette époque, la personnalité dominante de la colonie de Bourges, était le chroniqueur dont nous cherchions vainement à soulever le masque (1). Cette origine bien établie augmentait singulièrement l'autorité de l'ouvrage : nous n'hésitâmes pas à penser qu'il méritait les honneurs de l'impression.

A ce moment surgirent des difficultés d'un autre ordre :

L'examen matériel du cahier accusait, — probablement à la fin, à coup sûr au commencement, — la disparition d'un certain nombre de feuillets. A cette première cause d'obscurité s'en joignait une seconde. Il suffisait de jeter les yeux sur le texte pour se convaincre que MM. les rédacteurs, écrivant pour eux-

(1) Jean-Baptiste-François Durey, seigneur de Meinières, Bourneville, Mareuil, Marolles et autres lieux, né le 21 avril 1705, de Jean-Baptiste Durey, président au grand conseil, et de Louise Le Gendre. Après avoir occupé un siège au grand conseil, il devint, le 4 mai 1731, président de la deuxième Chambre des Requêtes. Marié, le 4 février 1733, à Marie-Louise Pougnet de la Blinière, il ne tarda pas à perdre sa femme. — La terre de Meinières, dont il portait le nom, était le siège d'une baronnie près de la ville de Neufchâtel en Normandie.

On trouvera dans le cours du récit tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur cet éminent parlementaire.

mêmes ou pour des initiés, avaient négligé les précautions oratoires d'usage : faute d'indications préalables sur les causes de l'exil, les circonstances qui l'ont préparé, les mesures qui l'ont suivi, les personnages qui y sont mêlés... le lecteur, peu familiarisé avec cette branche de notre histoire nationale, risquait fort de ne s'y pas reconnaître...

Ce fut bien autre chose quand il s'agit de faire un choix parmi les pages trop touffues écrites au courant de la plume par messieurs de Bourges ! Nous constatâmes que l'ordre ne régnait pas toujours dans l'agencement des scènes; que certaines anecdotes, parfois les plus piquantes, étaient encombrées de longueurs et de redites; que de nombreuses conversations faisaient double emploi, et que divers événements se trouvaient consignés à plusieurs reprises dans des termes presque identiques !

Une reproduction pure et simple paraissait impossible ! Il y avait lieu, tout d'abord, de combler, à l'aide d'un exposé historique, les lacunes que nous venons de signaler. Il fallait, ensuite, procéder à un travail de coordination, d'émondage, de sélection, et même, dans certains cas, substituer à des développements excessifs un résumé plus en rapport avec l'importance du sujet traité...

Tâche ingrate devant laquelle nous reculâmes longtemps. Enfin, surmontant de légitimes appréhensions, nous l'avons entreprise en y apportant tous les ménage-

ments qu'elle exigeait. D'une part, nous nous sommes efforcé d'être bref. D'autre part, désireux de laisser au texte original la physionomie qui lui est propre, nous n'avons jamais manqué de lui passer parole lorsqu'il se suffit à lui-même ou se renferme dans des limites discrètes.

Tels sont, réunis en un tout homogène, les éléments divers de cette publication : nous y avons joint, en appendice, outre quelques pièces justificatives, des documents inédits qui nous ont paru présenter un intérêt sérieux.

Un dernier mot : Si Gilbert de Voisins doit s'effacer devant M. de Meinières, pourquoi son nom figure-t-il au catalogue des Archives ? — Il est clair que le manuscrit a dû passer, avant la Révolution, entre les mains de la famille de Voisins. Son chef, arrêté en 1793, fut jugé et décapité. Ses papiers ayant été mis sous séquestre, le *Journal de Bourges,* dépourvu de nom d'auteur, resta compris dans le fonds Gilbert de Voisins, sans qu'on prît la précaution d'en contrôler l'origine!... C'est ainsi que le descendant de l'illustre prévôt a assumé à son insu, — *sic vos, non vobis!* — la paternité d'une œuvre qui n'était pas la sienne!

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTAPE DE FONTAINEBLEAU. — M. DE LESSEVILLE. — LES RETARDATAIRES. — LE DÉPART POUR BOURGES.

Le 11 mai 1753, au matin, la ville de Fontainebleau, en Gâtinais, présentait une animation insolite. Étagés sur le seuil de leurs portes, bourgeois et boutiquiers contemplaient avec étonnement dans les rues, sur les promenades, aux abords de l'église et du château, des personnages affairés. Tout en eux dénotait des gens de robe : le costume, — habits carrés de couleurs sombres, perruques boudinées, manchettes à petits plis ; — la tenue, digne, solennelle, avec cet extérieur décent qui constituait la marque distinctive des officiers de justice. Ceux-ci étaient arrivés à cheval ou en chaise, ceux-là dans le carrosse public ou la charrette de l'*ordinaire*. Les plus diligents avaient pris gîte dans les auberges en renom : le *Lion d'or* en logeait dix-sept, le *Loup enchaîné* dix-neuf, le *Grand Cerf* vingt-trois. Faute de mieux, les retardataires s'étaient rabattus sur les hôtelleries d'un lustre moindre, voire sur les cabarets douteux. Ici l'on avait couché à quatre. Là on avait campé pêle-mêle, *à la chambrée*, avec les bas

commis de fermes et les marchands de passage. Radieux de cette aubaine inespérée, les hôteliers faisaient main basse sur leurs réserves, vidaient les coffres à poissons, dévalisaient volières et clapiers. Les servantes, la cervelle à l'envers, s'épuisaient à l'épluchage des légumes. Les marmitons, emmaillotés de blanc, fourbissaient broches et lèchefrites, tandis que, dans les cours encombrées de véhicules boueux, des aides de cuisine affolés se lançaient à la poursuite de poulets récalcitrants égarés dans les rayons des roues, battant de l'aile au travers des auges, provoquant les ruades des chevaux et les jurons des palefreniers. Malgré ce massacre général, les vivres menaçaient de manquer : sans parler d'une invasion formidable de postillons, de valets de chambre ou de laquais, il fallait pourvoir aux exigences de soixante-dix à quatre-vingts maîtres. Encore, de temps à autre, apparaissait-il sur la route poudreuse de nouveaux arrivants qui, partis de Paris un peu tard, avaient dû, la veille, faire halte à Lieusaint, Melun ou Bois-le-Roi.

Ces voyageurs, dont la présence inattendue excitait si vivement la curiosité, n'étaient autres que des magistrats du Parlement, — enquêtes et requêtes, — chassés de leurs sièges et relégués en province, par ordre de Sa Majesté. Dès que leur qualité fut connue, un murmure sympathique circula dans la foule ; mais quand on sut qu'ils tombaient victimes de leur fermeté dans les affaires religieuses, les chapeaux se levèrent et

les acclamations retentirent !... Un des curés de la ville, constitutionnaire passionné, avait, par des actes répétés d'intolérance, soulevé l'indignation publique. Saisie de plaintes nombreuses, la Compagnie judiciaire était intervenue avec son énergie habituelle et n'avait pas tardé à mettre le fougueux ecclésiastique à la raison... Protégés désormais contre tout excès de zèle, les habitants de Fontainebleau acquittaient une dette de reconnaissance !

Pendant ce temps-là, les exilés se tenaient modestement à l'écart. Leur rencontre, pour beaucoup, était une surprise. Ils avaient, dans la nuit du 8 au 9 mai, reçu la visite de trois mousquetaires porteurs d'une lettre de cachet ainsi conçue :

« *A Monsieur... Conseiller en la... Chambre des Enquêtes ou Requêtes de mon Parlement de Paris.*

« Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que, dans vingt-quatre heures à compter du moment où elle vous aura été remise, vous aïés à partir de Paris pour vous rendre sans délai à... et y rester jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur, en sa sainte garde.

« *Signé :* LOUIS. »

Et plus bas :

« DE VOYER D'ARGENSON. »

Le lieu d'exil, laissé en blanc par l'imprimeur, avait été rempli à la plume avec l'un des noms suivants : Angoulême, Bourges, Châlons-sur-Marne, Clermont en Auvergne, Montbrison, Poitiers, Vendôme... C'est dans ces diverses villes que *Messieurs* devaient subir leur disgrâce; mais, comme toute communication avec le dehors leur avait rigoureusement été interdite, chacun ignorait le sort réservé aux autres (1). Munis de leurs valises, ils s'étaient éloignés de Paris, sans prendre le temps de mettre ordre à leurs affaires. — Où allez-vous ?... Telle était la première question qu'on s'adressait. On répondait : Clermont, Montbrison ou Bourges. Seuls, en effet, les magistrats qui avaient reçu l'une de

(1) Le registre de la *Première et grande Chambre des Enquêtes* s'explique sur les précautions prises par l'autorité royale : « L'officier de mousquetaires a demandé à chacun « de Messieurs sa parole d'honneur qu'il ne sortirait point « de sa maison jusqu'à ce qu'il sortît de Paris pour se « rendre au lieu de son exil. Sur la représentation qui lui a « été demandée des ordres adressés à Messieurs, il a « montré un ordre particulier à lui adressant qui lui enjoi- « gnait de prendre cette parole d'honneur que presque tous « Messieurs ont mieux aimé donner que de rester à la garde « d'un mousquetaire comme on le leur annonçait. Il est « aisé de voir qu'on n'a exigé cette parole d'honneur que « pour empêcher Messieurs des Enquêtes et des Requêtes « de se rendre le matin du même jour à l'assemblée des « chambres, et c'est une justice qu'on leur a rendue d'avoir « senti que leur parole d'honneur serait pour eux une loi « supérieure à toute autre espèce de précaution qu'on « aurait pu prendre. » — Archives nationales, X^{1a} 8288.

ces destinations se trouvaient de passage à Fontainebleau. Les exilés d'Angoulême, de Poitiers, de Vendôme suivaient la route de Guyenne, ceux de Châlons la route de Champagne.

Les conditions dans lesquelles le départ s'effectuait ne laissaient pas d'être cruelles. Plusieurs n'avaient jamais perdu de vue les clochers de Paris. Quelques-uns abandonnaient leurs enfants en bas âge ou des malades qu'ils ne devaient plus revoir. D'autres, en dehors des soucis de famille, éprouvaient des préoccupations matérielles !... On n'eût pu, malgré tout, relever une parole acrimonieuse à l'adresse de Sa Majesté : il était de règle au Parlement, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, d'écarter la personnalité du Roi pour ne discuter que celle des ministres. Au surplus, les intérêts individuels s'effaçaient devant l'intérêt public. Une pensée dominait : quelle serait l'attitude de la Grand'Chambre? Seule épargnée, dans la proscription générale, par suite des attaches de plusieurs de ses membres avec la Cour, aurait-elle le courage de soutenir la lutte? Ne se résignerait-elle pas, sous le coup de l'arbitraire et des violences, à livrer au pouvoir les clefs de la forteresse parlementaire?... On supputait le nombre des timides dont la défection pouvait être redoutée; on pointait les « gens vifs » qu'on savait à l'abri de toute faiblesse. Le premier président de Maupeou était fort discuté. On exaltait au contraire le président de Novion et son collègue Gilbert de

Voisins, dont le concours généreux ne faisait jamais défaut à la cause des libertés publiques.

L'opinion commune était que les anciens se montreraient dignes de leurs cadets. Ce n'en fut pas moins avec un soupir de soulagement, mêlé d'une légitime fierté, qu'on apprit, par un courrier expédié de Paris, que la Grand'Chambre s'était déclarée solidaire des exilés et revendiquait l'honneur de partager leur infortune. Défi audacieux que le ministère s'empressait de relever en transférant à Pontoise les derniers débris du Parlement.

De tous côtés on discutait cette grave nouvelle. On en déduisait les conséquences immédiates : l'interruption du cours de la justice et l'affirmation solennelle d'un conflit gros de menaces entre la Couronne et la majorité de la nation. On évoquait les souvenirs du passé : le président de Meinières, — un répertoire vivant, — était l'objet de questions incessantes. Il retraçait les grandes lignes de l'histoire parlementaire, exposait les précédents, contait les menus faits et les anecdotes. A ceux qui s'étonnaient du secret gardé dans cette affaire, il révélait que, depuis 1720, l'usage s'était introduit de confier à un imprimeur, enfermé à la Bastille, le soin de composer les lettres de cachet. A d'autres, il faisait remarquer la gradation des mesures répressives : jadis le lieu de translation était le même pour tous ; puis on avait séparé les Chambres ; maintenant on les dispersait... Il concluait en ces termes dont la résignation

philosophique n'excluait pas une pointe d'amertume :

— Rendons grâce, messieurs, à la mansuétude de nos gouvernants, qui, dans leur omnipotence, pouvaient reléguer chacun de nous dans les hameaux les plus misérables du royaume !

Il ajouta, en homme qui ne se fait pas d'illusions sur l'avenir :

— C'est sans doute le sort qu'on tient en suspens sur nos têtes (1) !

— Puissiez-vous, pour le salut de l'État, être mauvais prophète, mon cher de Meinières ! s'écria, en franchissant le cercle des auditeurs, un nouveau venu devant lequel ceux-ci s'empressèrent de s'effacer.

— Lesseville ! Vous ici (2) !

— Moi-même, mon ami !... bien heureux de vous trouver à Fontainebleau !... Non que je me félicite de votre infortune, croyez-le bien, mais je redoutais qu'elle ne fût plus grande. Ignorez-vous que quatre des nôtres viennent d'être déportés dans des forteresses (3) : M. de

(1) C'est en effet ce qui arriva lors de la création du Parlement Maupeou.

(2) Leclerc de Lesseville, président de la cinquième des Enquêtes.

(3) Barbier rend compte de leur arrestation dans les termes suivants : « Il y en a quatre qui sont punis sévèrement « et sur qui est tombé le tonnerre, à qui on n'a donné « qu'un quart d'heure pour s'habiller, pour dire adieu à « leurs femmes ou autres et pour donner leurs ordres dans « leurs maisons. Il y avait un carrosse à six chevaux pour

Frémont du Mazy (1) aux îles Sainte-Marguerite, M. Gautier de Besigny (2) au château de Ham, M. de Bèze de Lys (3) à Pierre-Encise, l'abbé de Chauvelin (4) au Mont Saint-Michel?

— Et vous pensiez, Lesseville, que je ne ferais pas mauvaise figure parmi ces grands coupables?

— N'êtes-vous pas une de nos gloires? répondit le magistrat.

— Vous voyez bien que non, répliqua M. de Meinières.

Puis, d'un ton attristé :

— Pauvre Chauvelin, au Mont Saint-Michel! Vous savez qu'il a un poumon perdu; sa faiblesse est extrême, et on ne le nourrit que de lait.

— Sans doute, mais une rare énergie soutient ce corps débile! Vous connaissez sa riposte à l'officier qui lui mit la main au collet : « Vraiment, monsieur, il ne « manque au Roi que d'avoir des muets et des lacets!... « Il a la force, j'obéirai. »

Le jeune Dupré de Saint-Maur voulut intervenir :

— J'affirmerais, dit-il, que le ministère n'a pas connu l'état de M. de Chauvelin.

« les conduire prisonniers d'État dans des forteresses. »

(1) Président de la deuxième des Enquêtes. Il avait mal parlé de Mme de Pompadour.

(2) Également président de la deuxième des Enquêtes.

(3) Conseiller lai de la deuxième des Enquêtes.

(4) Conseiller clerc de la troisième des Enquêtes.

— J'affirmerais le contraire! s'écria le conseiller Robert de Saint-Vincent... M. de Chauvelin ne serait pas d'ailleurs le premier auquel on infligeât le supplice d'une mort pareille!... Veuillez, monsieur, prendre la peine d'interroger notre confrère Barillon, il vous dira que son aïeul, — un vieillard valant son pesant d'or, au dire de Guy Patin, — expira sous les verrous de Porquerolles (1).

— Le Roi, reprit Dupré de Saint-Maur, ne permettra pas de semblables traitements vis-à-vis d'un fidèle serviteur.

Robert de Saint-Vincent l'interrompit :

— Les princes, monsieur, dit-il, ont la mémoire courte, et les services passés ne pèsent guère dans la balance de leur justice!... Demandez à M. de Lesseville que, pas plus que nous, n'a protégé le souvenir de ses ancêtres!

Tout le monde au Palais connaissait l'origine des Leclerc de Lesseville. L'un d'eux, Jean Leclerc, riche tanneur, s'était retiré à Ivry. Sa veuve vivait encore,

(1) Le président de Barillon, dont Arnaud d'Andilly fait un si touchant portrait, passa la plus grande partie de son existence en prison ou en exil. « Il me souvient que M. le « chancelier, me parlant un jour du dessein que l'on avait « de le reléguer encore à cause qu'on le rencontrait tou« jours pour obstacle dans le Parlement, me dit : Nous ne « savons plus où l'envoyer, parce que en quelque lieu qu'il « aille, il y est reçu comme en triomphe. » *Mémoires d'Arnaud d'Andilly*, p. 163.

en 1590, quand Henri IV vint camper près de ce hameau. Précisément, ce jour-là, les cinq bataillons suisses qui formaient une partie importante de ses troupes menaçaient de passer à Mayenne si l'on n'acquittait pas le montant de leur solde. Comme toujours, le Béarnais avait les poches vides. Sully, qui logeait chez la veuve Leclerc, assura qu'elle était assez dévouée au trône pour fournir les subsides dont il avait un besoin si impérieux. Le Roi n'hésita pas à aller la trouver. Dès qu'il eut exposé sa requête, la bonne vieille, les larmes aux yeux, ouvrit précipitamment son armoire et en tira tous les sacs d'or qu'elle possédait... Deux cent mille livres ! — « C'est ma fortune, Sire, s'écriait-elle, prenez-« la : je n'en saurais faire un meilleur usage! »... Le soir même, les Suisses étaient payés, et Henri de Navarre remportait la victoire qui allait lui ouvrir les portes de Paris.

L'allusion n'avait point échappé à M. de Lesseville. Il s'inclina :

— Notre maison, dit-il, aurait mauvaise grâce à se plaindre... Henri le Grand s'est largement acquitté en embrassant la veuve Leclerc et en donnant à son fils le fief de Lesseville avec une charge de conseiller aux Enquêtes (1)... Au surplus, M. de Voyer d'Argenson n'a rien de commun avec Sully...

(1) « La terre de Lesseville et la charge de magistrature « ont resté dans cette famille jusqu'en 1790, et le titre si « honorable qui leur a conféré la noblesse, ainsi que le

— Pas plus que S. M. Louis XV avec le roi Henri IV! s'écria une voix dont le timbre éclatant fit dresser toutes les têtes.

Ce nouvel interlocuteur se nommait de Bèze de la Belouze. Peu estimé au Palais, sa personnalité encombrante trouvait le secret de s'imposer partout. Il allait de groupe en groupe, pérorant, gesticulant, se jetant à l'étourdie au milieu des confidences intimes. Ces façons, si opposées aux bienséances parlementaires, ne laissaient pas de surprendre : quelquefois même la surprise se traduisait en discrètes leçons. M. de la Belouze ne se chagrinait pas pour si peu ; il tournait sur ses talons et choisissait d'autres victimes!... A Fontainebleau, il promenait un air réfléchi qui contrastait singulièrement avec sa physionomie habituelle. Une vertueuse indignation enflammait son langage : critiques acerbes, théories audacieuses, harangues agressives se succédaient sur ses lèvres. Il expliquait que le Parlement, sédentaire par origine, ne pouvait être déplacé sans violation des règles fondamentales du royaume. L'arrestation de ses quatre confrères, MM. de Chauvelin, de Frémont, de Besigny et de Lys, lui apparaissait surtout comme une illégalité flagrante. Il citait les textes et n'avait garde

« souvenir de la superbe action de son aïeule, sont les seuls « biens que la révolution n'ait pu enlever aux nombreux et « respectables rejetons d'une race aussi pure. » — *Paris, Versailles et les provinces*, par le marquis DU GAS DE BOIS SAINT-JUST.

d'oublier la déclaration de 1648, — non abrogée, assurait-il, — qui garantissait la liberté des citoyens (1). En même temps il rappelait le souvenir des anciens parlementaires, dont aucun n'eût courbé le front sous une disgrâce imméritée, et assurait que le peuple était prêt à défendre, les armes à la main, la liberté de magistrats qu'il entourait de sa confiance.

— Il eût suffi, répétait-il, qu'une Gothon édentée, comme jadis la servante du vieux Broussel, appelât les voisins au secours de son maître! Paris, en un clin d'œil, se fût couvert de barricades, et Versailles aujourd'hui implorerait notre secours... N'est-il pas vrai, monsieur de Meinières?

— La chose, monsieur, daigna répondre le président, est en effet possible. Pour ma part, je ne regrette rien. Nos prédécesseurs, dont vous évoquiez les grandes figures, ont dressé une formule qui résumait leur ligne de conduite : « Notre devoir est de rester dans la règle. » Cette formule me paraît bonne, et je m'y tiens.

Sur quoi, il appela :

— Messieurs de Bourges!

Ces paroles, répétées de toutes parts, amenèrent bientôt auprès de lui une petite phalange.

(1) La déclaration de 1648, arrachée à Mazarin par le Parlement, présentait le caractère d'une véritable Charte constitutionnelle : elle consacrait, avec le droit de contrôle en matière de finances, le principe de la liberté individuelle.

— Comptons-nous, messieurs, dit-il... Vingt-sept, si je ne me trompe !

A ce moment, deux exilés nouveaux descendaient de cheval :

— Pardon, vingt-neuf ! fit l'un d'eux... Veuillez, monsieur de Meinières, avoir la bonté de nous porter sur votre liste, mon frère l'abbé et moi.

— Messieurs de Lattaignant !

— Un peu en retard... j'en conviens. Nous ne sommes partis qu'hier soir, mais nous avons marché toute la nuit pour rattraper le temps perdu.

— Une imprudence, messieurs, dit M. de Meinières. En prolongeant votre séjour, vous ne risquiez rien moins que la Bastille.

— Bah ! Entre la Bastille et Bourges, je ne vois guère la différence !

Toujours à l'affût des nouvelles, M. de la Belouze s'était approché :

— Que dit-on à Paris ? demandait-il.

— Paris, monsieur, est fort agité. Il acclame la Grand'Chambre, qui fait ses paquets pour se rendre à Pontoise, et accompagne de sifflets les carrosses de la Cour. Les faubourgs s'agitent, les boutiquiers parlent de révolution, les procureurs se croisent les bras, et les beaux esprits tressent à notre intention des couronnes poétiques :

Braves défenseurs de nos lois,
Le plus ferme appui de nos rois,

Rien n'égale votre constance.
Vous ne succombez qu'en vainqueurs !
Si vous ne sauvez pas la France,
Vous triomphez dans tous les cœurs.

Un murmure d'approbation accueillit ces vers. Encouragé par le succès, M. de Lattaignant se risqua une seconde fois.

— Autre couplet, messieurs, celui-là un peu plus agressif :

Messieurs du Parlement, finissez vos débats ;
On vous prépare ici d'effroyables tempêtes ;
Roi, Ministres et Pairs ont besoin de vos têtes...
Les pauvres gens, ils n'en ont pas !

L'épigramme était vive. M. de la Belouze n'en applaudissait pas moins avec éclat.

— Prenez garde, Lattaignant ! glissa une voix à l'oreille de l'orateur... On peut prétendre que ces vers sont de vous ; n'êtes-vous pas poète ?

— Poète, je l'avoue, répondit-il en riant,... mais poète sifflé (1). Ces pièces étant bonnes, il est clair que je n'en puis être l'auteur.

M. de Meinières s'empressait de couper court à cette manifestation, en indiquant, par un signe, l'intention de prendre la parole :

(1) M. de Lattaignant venait de faire représenter à la Comédie française le *Fat*, qui n'avait pas obtenu les faveurs du public.

— Messieurs, dit-il, mes confrères relégués à Montbrison et à Clermont ont, avec moi, jugé opportun de prendre les devants, pour prévenir les postes et pourvoir à vos logis ; je partirai donc immédiatement si vous daignez le permettre. Grâce à la bienveillance de M. Dodart, intendant de Berri, qui jadis fut des nôtres, j'espère pouvoir apporter quelque adoucissement aux rigueurs dont nous sommes victimes... Personne ne s'oppose ?

Il n'y eut qu'un cri d'assentiment. Sur quoi, M. de Meinières salua et rejoignit sa chaise qui l'attendait à quelque distance. M. de Lesseville l'accompagnait, triste et soucieux, se disposant lui-même à prendre le chemin de l'Angoumois, dont il ne s'était éloigné que pour aller dans sa terre embrasser les siens. Après avoir donné l'accolade à son fidèle ami :

— Meinières, dit-il... connaissez-vous M. de la Belouze ?

— Fort peu ; il n'est pas de ma chambre, et nous n'avons jamais eu que des relations de pure politesse.

— Il se rend à Bourges, avec vous, si j'ai bien compris... Que pensez-vous de son zèle ?

— J'en pense que si certains de ses discours parvenaient aux oreilles du chancelier, M. de la Belouze risquerait fort d'être rangé parmi « ces esprits républicains » qui pullulent, dit-on, dans les rangs de notre compagnie.

— Ce langage, Meinières, n'est pas nouveau pour

moi. Bien souvent, jadis, je l'ai surpris sur la bouche du président de Blamont, qui fut, durant de longues années, l'oracle du Palais... Or, on découvrit un jour que ce foudre d'éloquence, dont la vertu éclatait à tout propos, figurait au nombre des *pigeons privés* de la Cour et s'enrichissait à coups de trahisons!...

— Croiriez-vous que M. de la Belouze...?

— Je ne crois pas, je me défie.

— Merci, Lesseville; vous ne dites rien que je n'aie déjà soupçonné moi-même. Soyez tranquille, je veillerai.

Ils se serrèrent les mains une dernière fois, et le carrosse s'ébranla dans la direction du Berri, tandis que *Messieurs* allaient hâter leurs préparatifs de départ.

A la même heure, les *grands chambriers,* précédés des présidents à mortier et de M. de Maupeou, gagnaient tristement cette ville de Pontoise que la plupart d'entre eux connaissaient bien pour y avoir séjourné jadis en d'autres temps de calamités publiques (1).

Quels étaient l'origine, le passé, l'esprit, les tendances de ces hommes dont la sérénité impassible subissait si dignement la défaveur royale? Quelle fut leur atti-

(1) Il y avait encore à la Grand'Chambre vingt-quatre magistrats ayant subi l'exil de 1720.

tude pendant le cours d'un exil qui, commencé en mai 1753, se prolongea jusqu'en septembre 1754? Quelle en avait été la cause, et quelles circonstances en amenèrent la fin? — Telles sont les questions multiples auxquelles nous nous sommes efforcé de répondre.

CHAPITRE II

LES PARLEMENTAIRES SOUS LOUIS XIV : LEURS TRAVAUX, LEURS BIBLIOTHÈQUES. — LES PARLEMENTAIRES SOUS LOUIS XV : RETOUR A LA VIE PUBLIQUE ; LES REMONTRANCES, EXILS INDIVIDUELS, EXILS EN MASSE.

Dès le début du dix-septième siècle, de profondes modifications s'étaient opérées dans le monde parlementaire. Jadis, opprimée par les hauts barons, la Couronne avait, dans sa détresse, tourné ses regards du côté des légistes. Devinant, par une heureuse inspiration, le génie de ces plébéiens robustes, possédés de l'amour de l'ordre en même temps que novateurs hardis, elle s'était liée à eux par un pacte solennel. Alors, la main dans la main, imbus des mêmes doctrines, pénétrés d'un même besoin d'affranchissement, la royauté d'une part, les officiers de justice, de l'autre, poursuivirent contre l'ennemi commun cette lutte formidable qui aboutit à l'anéantissement des grands vassaux. Épopée héroïque à la faveur de laquelle un monde nouveau fraya sa route à travers les débris du moyen âge !

Durant cette longue période, une intimité touchante ne cesse de régner entre les deux pouvoirs. Sous Philippe le Bel et ses successeurs, les portes du Louvre sont

toujours ouvertes aux légistes. Louis XII établit avec eux un commerce quotidien : il éprouve tant de fierté de leurs vertus qu'il ne reçoit aucun étranger sans le conduire à la salle des plaids. François Ier n'hésite pas, après sa captivité, à voir en eux l'âme de la France. Catherine de Médicis va en personne porter ses compliments à la présidente de Thou. Henri III n'a pas de plus grand plaisir que de s'asseoir à la table du vieux Lefèvre d'Ormesson!... La maison, paraît-il, était bonne, car le Béarnais en faisait aussi ses délices. « Ventre-saint gris! s'écriait-il, le président d'Ormes-« son est le père de la jeunesse. Sans lui, on ne se « réjouirait plus à Paris! » Le président recevait le Roi « à l'huis de son logis », l'introduisait dans la salle de bal, tirait sa révérence et allait glisser dans un lit bien chaud sa patriarcale personne, « aymant mieux son repos et sa santé que les faveurs de la Cour (1) ».

Ces familiarités offraient le précieux avantage d'entretenir l'esprit de concorde. Il semblait, au surplus, qu'associés à la peine, les parlementaires dussent l'être à l'honneur; mais, l'ingratitude étant, dit-on, une vertu politique, la royauté se dégagea brusquement le jour où la puissance féodale terrassée expirait sous les décombres de sa dernière forteresse. Les « grands niveleurs du passé » constituant désormais le seul obstacle qui se dressât entre l'État et le despotisme, l'allié de la

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, I, p. 18.

veille cessa de plaire. On découvrit en lui des tendances subversives. Ses attributions séculaires, prix de glorieux services, apparurent comme des usurpations, ses résistances en matière d'impôts comme un abus intolérable, sa liberté de langage comme une façon d'attentat (1).

C'en était fait des sentiments de mutuelle affection qui, à travers les âges, avaient uni les légistes à l'ancienne monarchie! Louis XIII inaugure de nouveaux procédés. Il éprouve une invincible répulsion pour ces hommes dont Domat se plaît à dire qu'ils étaient la *tête du royaume*. Les officiers de robe lui apparaissent comme des rivaux qu'il faut réduire en servitude ou briser sur leurs sièges. Son rêve est de leur rogner les ongles « si près qu'il leur en cuise (2) »! Richelieu, pourtant peu suspect de complaisance, est rudement rappelé à l'ordre quand il fait mine de s'adoucir. « Mon « cousin, écrit le Roi, quand un de mes mousquetaires « manque à se trouver à l'exercice d'un quart d'heure, « il est mis en prison. S'il désobéit à son capitaine, il « est cassé. Il sera dit que les robes longues me désobéi« ront tout le temps! Et je demeurerai du côté du vent! « Et ces seigneurs gagneront leur cause sous ombre

(1) « Tant que la royauté avait eu à combattre la puis« sance justicière, elle avait protégé serfs et vilains, institué « les communes et brisé les garennes; mais depuis que « l'autorité seigneuriale cessait d'être redoutable, la roture « était sacrifiée. » A. Bardoux, *Les légistes au* 18ᵉ *siècle*.

(2) *Mémoires de Mathieu Molé.*

« qu'ils déjeunent le matin à leur aise dans leur bu-
« vette (1) et sont trois heures assis sur les fleurs de
« lys !... Par arrêté donné à Sainte-Menehoulde, il n'en
« sera pas ainsi. Il est ordonné que vous serez moins
« facile et apitoyé pour lesdits seigneurs lorsqu'ils
« seront punis pour mépriser ce qu'ils doivent au
« maître de la boutique ! »

Boutique!... le mot était cruel! — Louis XIV, qui n'oublia jamais les humiliations de la Fronde (2), n'est pas animé de dispositions plus conciliantes : à lui aussi les robes longues sont odieuses, et il s'applique à les tenir à distance. Seuls les présidents à mortier sont reçus à la Cour, une fois l'an, pour la fête de sainte Geneviève (3). Le « menu fretin » n'y a accès que les jours où la Compagnie en corps apporte des simulacres de remontrances, pâle reflet des harangues d'autrefois. Pour ces solennités, qui bientôt elles-mêmes tomberont en désuétude (4), le palais fait sa toilette, la livrée enlève les housses, les mousquetaires montent la garde en costume d'apparat. Sa Majesté, assise dans un fauteuil adossé à la cheminée, écoute dédaigneusement des doléances condamnées à demeurer stériles, y répond d'un mot longuement

(1) Le déjeuner de buvette consistait d'ordinaire en pain, beurre, vin rouge, vin blanc et eau.

(2) « Le Roi, mon fils, se souviendra ! » avait dit Anne d'Autriche aux parlementaires. — *Mémoires de Brienne.*

(3) *Mémoires du duc de Luynes*, XV, p. 350.

(4) Les remontrances furent supprimées en vertu des ordonnances de 1667 et 1673.

médité et congédie son monde avec l'impénétrable sérénité d'une statue égyptienne.

Blessés dans leur orgueil, les parlementaires n'oublièrent pas. Il leur plut, comme aux maîtresses trahies, de donner le change en s'attribuant l'initiative de la rupture. A cet effet, ils exhumèrent de la poudre du greffe un règlement ancien dénonçant le caractère pernicieux de l'air de la Cour, et interdisant aux magistrats l'entrée du Louvre, « de peur qu'après avoir fait les juges « parmi les courtisans, ils ne vinssent faire les courti- « sans parmi les juges (1) ». — En même temps, ils se confinèrent dans leurs logis.

Le lien était brisé, il ne se renoua jamais. Bouhier constate cet état de choses avec mélancolie et n'hésite pas à l'attribuer à la hauteur du Roi. Le malin Bourguignon ajoute, comme sans y toucher : « Si en cela on a « suivi la bonne politique, je ne me mêlerai pas de « juger! » — Rien ne vaut un long discours, si ce n'est une réticence habile. Jadis, dans l'enclos de la Sainte-Chapelle, tout s'effaçait devant l'image du souverain : dorénavant les protestations d'attachement ne viendront que des lèvres. Les parlementaires verront expirer successivement les membres de la famille royale et Louis XIV lui-même!... Aucun n'éprouvera ce déchirement intime qui arrachait autrefois à l'un d'eux ce cri d'éloquente douleur « qu'il avait perdu femme, enfants

(1) LEGENDRE, *Traité de l'opinion*, IV, p. 399.

Les conseillers sacrifient à cette fureur le plus clair de leur épargne. Quelques-uns s'y ruinent. D'autres — ô l'attrait du fruit défendu! — risquent la Bastille pour recevoir en contrebande les écrits qui ont cherché refuge à l'étranger!

Jamais la robe n'accomplit un labeur plus fécond. Il embrasse toutes les matières : recueils de procédure, dissertations économiques, précis d'histoire, recherches d'archéologie, biographies, mémoires, sentences... Les femmes ne subissent pas sans regrets leur abandon. Quelques-unes se résignent; d'autres protestent. Mme de Harlay éprouve de fébriles impatiences : — Je voudrais être livre! murmure-t-elle un jour à l'oreille de son époux. — Volontiers, réplique-t-il, sans lever les yeux, pourvu que ce soit almanach (1)!

Dans le cours de cette admirable envolée, une large part est faite aux vieux classiques. L'amour de l'antiquité domine ces âmes. Les parlementaires s'enthousiasment pour Tacite, Homère, Euripide! Cicéron est leur modèle, Virgile leur Dieu, Horace leur oracle. Ils ne dédaignent pas non plus les auteurs modernes : Villon, en sa langue naïve, leur paraît plein de charme; Joachim du Bellay n'est point pour leur déplaire; ils trouvent Despréaux de bonne compagnie. Racine les touche, Corneille les enflamme. Ils admirent Mme de Sévigné, qui « de rien fait quelque chose et parfois

(1) *Souvenirs du président Bouhier.*

ture serait rappeler tous les noms illustres du Palais (1).

Ce ne sont pas seulement les grands seigneurs de robe qui payent à l'amour de la science d'aussi lourds tributs! Les « bibliotières » se comptent par centaines. La passion du livre, née au seizième siècle, prend, tout à coup, un développement inouï. La Compagnie entière en est possédée. Sous les plis de l'épitoge, du plus humble au plus fortuné, les cœurs battent à l'unisson : tout bonnet carré abrite un esprit curieux, fureteur, avide de s'instruire. On se dispute les bonnes éditions. On s'arrache les ouvrages rares. Une *Missa latina* vaut trois cents livres. Un Cicéron « de Rome » en vaut deux cent vingt (2); l'*Historia mei temporis*, quatre cent cinquante..... La province prend feu après Paris : un président de Dijon n'hésite pas à offrir mille écus d'un document inédit; encore n'est-ce pas son dernier mot!

« pour eux sur un beau et grand papier qu'ils faisaient faire « exprès, ou achetaient plusieurs exemplaires dont ils choi« sissaient les plus belles feuilles pour en composer un « exemplaire le plus parfait possible. » — *Le Père Bonaventure d'Argonne.*

(1) Il ne suffisait pas d'édifier, il fallait sans cesse accroître le bien acquis, le préserver des outrages du temps et en assurer la transmission aux générations futures. Beaucoup de collections avaient leur conservateur en titre, homme de lettres en vue ou savant modeste. Personne n'ignore que l'*Advis pour dresser une bibliothèque*, du célèbre Naudé, *Parisien*, est dédié au président de Mesmes, qui l'avait préposé à la garde de ses richesses littéraires et scientifiques.

(2) *Journal de Mathieu Marais*, p. 350 et 352.

Les conseillers sacrifient à cette fureur le plus clair de leur épargne. Quelques-uns s'y ruinent. D'autres — ô l'attrait du fruit défendu! — risquent la Bastille pour recevoir en contrebande les écrits qui ont cherché refuge à l'étranger!

Jamais la robe n'accomplit un labeur plus fécond. Il embrasse toutes les matières : recueils de procédure, dissertations économiques, précis d'histoire, recherches d'archéologie, biographies, mémoires, sentences... Les femmes ne subissent pas sans regrets leur abandon. Quelques-unes se résignent; d'autres protestent. Mme de Harlay éprouve de fébriles impatiences : — Je voudrais être livre! murmure-t-elle un jour à l'oreille de son époux. — Volontiers, réplique-t-il, sans lever les yeux, pourvu que ce soit almanach (1)!

Dans le cours de cette admirable envolée, une large part est faite aux vieux classiques. L'amour de l'antiquité domine ces âmes. Les parlementaires s'enthousiasment pour Tacite, Homère, Euripide! Cicéron est leur modèle, Virgile leur Dieu, Horace leur oracle. Ils ne dédaignent pas non plus les auteurs modernes : Villon, en sa langue naïve, leur paraît plein de charme; Joachim du Bellay n'est point pour leur déplaire; ils trouvent Despréaux de bonne compagnie. Racine les touche, Corneille les enflamme. Ils admirent Mme de Sévigné, qui « de rien fait quelque chose et parfois

(1) *Souvenirs du président Bouhier.*

« de quelque chose rien, mais un rien qu'on aime mieux « que tout (1) ». Ils portent aux nues Montaigne, le grand remueur d'idées, se passionnent pour Molière, mais réservent leurs tendresses pour le divin fabuliste, celui qu'on nomme avec attendrissement le *bonhomme!* Dans le cycle littéraire ou scientifique, rien ne leur est indifférent. Tel magistrat ne se borne point à posséder par cœur les poètes grecs et latins, il sait aussi la physique, l'astronomie, la musique, et peut — Dieu lui pardonne! — réciter de mémoire les œuvres pathologiques du médecin Fernel (2).

Comme distraction aux travaux professionnels — les seuls que tolère l'omnipotence royale, jusqu'au jour où le Régent rétablit le droit de Remontrances — l'officier de justice ne craint pas de recourir à la poésie :

Il donne en ses loisirs audience à la muse!

Un tribut dont les plus illustres ne peuvent s'affranchir! Depuis L'Hôpital jusqu'à d'Aguesseau, chacun a acquitté sa dette. On passe du grave au doux, de la tragédie au quatrain, de l'ode à l'épigramme, de l'épopée à la chanson. Le vaudeville aussi a ses adeptes; un président, renommé pour sa sagesse, ne dédaigne pas, à ses heures de goutte, d'en célébrer les mérites :

(1) *Journal de Mathieu Marais*, III, p. 388.
(2) Le premier président Lamoignon. — *Lettres de Guy Patin*, I, p. 315.

Hardy! tu sais par tes bons mots
Braver des méchants et des sots
Le ridicule et la malice!
Et, mieux qu'un austère censeur,
Tu nous fais abhorrer du vice
Et l'impudence et la noirceur!

Aimables passe-temps destinés à délasser l'esprit! A côté de ces essais timides, que d'œuvres puissantes s'imposent aujourd'hui encore à notre admiration! Guillaume de Lamoignon publie ses *Arrêtés*, qui sont comme une amorce tendue vers le Code civil. Denis Talon élabore son *Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'Église*, où se trouve la base des fameuses propositions de 1682. Domat, « le restaurateur de la raison dans la jurisprudence », fait jaillir la lumière du chaos des textes romains; d'Aguesseau prononce ses mercuriales, met la dernière main à ses *Méditations philosophiques* et jette les fondements de l'œuvre législative qui est devenue son plus beau titre à l'immortalité. C'est un labeur incessant auquel chacun apporte son effort. L'étude du droit public se généralise. Tout ce qui a trait aux rapports de la Couronne avec la nation, aux questions financières, à l'intervention du clergé dans le domaine de l'État, est l'objet de recherches passionnées. On établit les précédents, on dépouille chartes et parchemins, on reconstitue les anciennes franchises, on se pénètre des vieilles maximes! Le Parlement a la prescience que de graves événements se pré-

parent : comme ce Gaulois dont Parle Tacite, il veille nuit et jour, l'arme au bras, attendant en silence l'heure de la revanche !

Enfin la mort de Louis XIV lui rendait la parole (1)... En dressant l'inventaire de la succession royale, la France constatait l'étendue de sa ruine. Les victoires n'avaient pas moins coûté que les défaites. « Si cela continue, « écrivait Boileau, j'ay bien peur que les trois quarts du « royaume n'aillent à l'hôpital couronnés de lauriers ! » — Cela avait continué, les lauriers s'étaient flétris, les hôpitaux fermaient leurs portes pour cause d'encombrement, la dette publique dépassait deux milliards !

D'autre part, il fallait compter avec la guerre religieuse qui, du nord au midi, devait transformer le royaume en un vaste champ de bataille (2). Jadis, malgré la défaveur officielle, le jansénisme jouissait d'une tolérance relative. Une indulgence de bon ton, un aimable scepticisme régnaient à la Cour et à la ville :

(1) Le droit de remontrances fut rétabli le 16 septembre 1715.

(2) Nous ne rappelons que pour mémoire la dispute qui, durant deux siècles, divisa les catholiques français en jansénistes et molinistes. Le débat, d'ordre purement scolastique, prenait sa source dans une controverse, sur la nature de la grâce. A la fin du règne de Louis XIV, la publication des *Réflexions morales* du Père Quesnel, de l'Oratoire, vint donner un nouvel aliment au conflit. La bulle *Unigenitus* ou Constitution *Unigenitus*, rendue en 1713 par Clément XI, condamna cent une propositions des *Réflexions morales* et, avec elles, le jansénisme.

« Le démeslé sur la grâce, s'écrie le satirique, c'est sur « quoy je n'ay point pris parti, estant tantost d'un senti- « ment, tantost d'un autre. De sorte que m'estant quel- « quefois couché janséniste, tirant au calviniste, je suis « tout étonné que je me réveille moliniste approchant « du pélagien (1). » Tout se bornait encore à de platoniques disputes, quand soudain retentit le signal de la proscription. L'antique abbaye de Port-Royal des Champs est détruite, et la cendre de ses morts est jetée au vent. Puis, au risque de créer un nouvel abîme entre les consciences, des influences malfaisantes arrachent à la sénilité d'un pape « tenu en brassières » les prescriptions de la bulle *Unigenitus* (2)!

(1) *Correspondance de Boileau avec Brossette*, p. 171.

(2) « Le Pape se répandit en regrets de s'être laissé aller à « donner sa constitution que les lettres du Roi lui avaient « arrachée dans la persuasion où elles l'avaient mis que le « Roi était si absolu en France et tellement maître des « évêques, du reste du clergé et des Parlements, que sa « bulle serait reçue de tous unanimement, enregistrée et « publiée partout sans la moindre difficulté; et, que s'il eût « pu supposer en trouver la centième partie de ce qu'il en « rencontrait, jamais il ne l'aurait donnée. Là-dessus, « Amelot lui demanda avec liberté pourquoi aussi, voulant « donner sa bulle, il ne s'était pas contenté de la censure « de quelques propositions du livre du Père Quesnel, au « lieu d'en faire une baroque de cent une propositions. Là- « dessus le Pape s'était écrié, s'était mis à pleurer, et, lui « saisissant le bras, lui avait répondu en ces propres termes « italiens, répondant à ceux qu'il me dit en français que « voici : Hé! monsieur Amelot! monsieur Amelot! que

Délivrée des liens de fer qui l'enserraient, la Compagnie judiciaire marche résolument au feu. Durant un demi-siècle, toute taxe de nature à accroître les charges publiques est examinée, discutée, amendée, parfois rejetée. Tout empiétement de l'Église, toute atteinte aux franchises gallicanes, toute usurpation contre les droits de l'État est dénoncée, jugée, réprimée avec un esprit de suite, une soudaineté de décision, une vigueur incroyables!

La Couronne dispose du Trésor, du Grand Conseil, d'une hiérarchie administrative fortement constituée, de la noblesse, de l'armée, de cette ligue puissante qu'on nomme déjà « le parti clérical ». Joignons-y une absence totale de scrupules, des procédés multiples de corruption, les lettres de cachet, la Bastille...

Le Parlement a pour lui le prestige de ses traditions libérales, le bon renom de ses officiers, la faveur populaire... Les remontrances! c'est la seule arme dont il dispose; mais comme il en joue! Au début, pleines de mesure, elles revêtent la forme des observations « qu'adresse un tuteur qui trouve que son maître « dépense trop (1) ». Bientôt elles deviennent audacieuses et pressantes. Une énergie singulière s'y mêle à une

« vouliez-vous que je fisse? Je me suis battu à la perche pour « en retrancher, mais le Père Tellier avait dit au Roi qu'il « y avait dans ce livre plus de cent propositions censurables; « il n'a pas voulu passer pour menteur, et on m'a tenu le « pied sur la gorge... » — SAINT-SIMON, XII, p. 275.

(1) D'ARGENSON, VI, p. 417.

rare éloquence. Des chefs-d'œuvre! s'crie d'Argenson. « Elles renferment des maximes de hauteur qui sentent « le Sénat et soutiennent la liberté. Le tout assaisonné « d'un respect d'écorce plus que de fond! » — Le respect, en effet, n'est qu'à la surface : les prières déguisent une sommation, les formules déférentes un refus d'obéir. Dans l'ardeur de la lutte, le ton s'élève encore, les plaintes s'accumulent, les revendications éclatent « comme un tocsin contre le gouvernement, en même « temps qu'un appel aux États généraux (1) »...

Ces manifestations obstinées empruntent à leur simplicité même un caractère solennel. Quand le Parlement se met en marche pour déposer aux pieds du Roi l'expression de ses doléances, le départ s'effectue sous les yeux d'une foule sympathique. Les huissiers à verge ouvrent la marche, puis viennent les officiers de justice : présidents à mortier, grand'chambre, présidents à bonnet, enquêtes, requêtes, gens du Roi, greffiers... empilés par six dans des carrosses de louage déterrés à grand'-peine, certains ministres se faisant une joie maligne de requérir pour leur service tout ce qui a l'apparence d'un véhicule. A Versailles, on est sur le qui-vive. Les rues regorgent de monde, les balcons ploient sous le faix des spectateurs, les toits sont bariolés de curieux. A l'heure dite, un nuage de poussière surgit à l'horizon. Bientôt on perçoit le sourd fracas de roues mal grais-

(1) D'ARGENSON, VII, p. 374 et 379.

sées, le cliquetis des vieilles ferrailles, le hennissement sonore des chevaux mêlé d'abois furieux. C'est « l'armée « ennemie (1) »... Le cortège débouche sur la place d'Armes, s'allongeant à perte de vue dans la direction du château; il s'arrête devant les grilles, et l'on voit descendre de machines monumentales, remontant à l'époque du roi Henri, la cohorte des robes longues fripée, crottée, poudreuse, la perruque de travers, le rabat en détresse. L'accoutrement a beau être bizarre, le public n'a garde de rire. Seuls, certains gentilshommes affectent des airs méprisants. Quelques-uns disent en montrant du doigt les pacifiques *locatis* : « Admirez les « haridelles de l'Apocalypse... Autant vaut la bête, « autant vaut la carrossée! » D'autres, plus perspicaces, branlent la tête : « Plût à Dieu, murmurent-ils, que « les maîtres fussent aussi inoffensifs que les chevaux! »

Rien ne peut rendre le désarroi de la Cour durant la lecture de ces remontrances, dont l'infatigable logique pénètre de part en part les retranchements du pouvoir absolu. Parfois, Sa Majesté affecte une hypocrite bienveillance. Le plus souvent, Elle prend des allures hautaines. Elle se raidit et prépare des représailles où manque la mesure aussi bien que l'esprit de suite. Elle brise les arrêts hostiles, lacère les registres, prescrit d'autorité l'enregistrement des édits, préside, la menace aux lèvres, des lits de justice sous l'image de Jupiter

(1) D'ARGENSON, I, p. 136.

tonnant. Les décisions rigoureuses pleuvent sur les personnes; les exils se succèdent, englobant la Compagnie entière, tandis que les *chefs de meute* vont accroître le personnel des prisons d'État. Le nombre des victimes finit par atteindre des chiffres invraisemblables : en 1771, tant en province qu'à Paris, il s'élève à sept cents (1)! Jeunes et vieux, tout le Parlement y passe. Chaque exil compte pour un chevron; chaque chevron est un titre de gloire. Certains grands chambriers ont subi jusqu'à dix lettres de cachet : le conseiller Fermé est arrivé à quinze (2)!

La fréquence de ce mode de coercition a introduit dans la pratique une sorte de cérémonial réglé comme celui de la musique de chambre ou des petits soupers (3). S'agit-il d'un simple bannissement? l'exécution a lieu dans la forme sommaire que nous venons de voir. La mise en forteresse est plus expéditive : un brigadier de mousquetaires, escorté de soldats, envahit nuitamment la demeure du coupable et le jette pantelant dans un carrosse attelé de quatre chevaux. Le prisonnier occupe le fond de la voiture, avec un gardien; deux autres gardiens se placent sur le devant; le cocher touche, et

(1) Barbier, VII, p. 276.
(2) *Révolution Maupeou*, I, p. 48. « On vous casse ici un « Parlement, écrit Walpole, avec autant de facilité que la « populace anglaise casse les fenêtres! » — *Lettre* du 25 août 1771 au comte de Strafford.
(3) *Mémoires de Luynes*, XII, p. 440.

l'attelage part au galop. Parfois le brigadier a du goût pour les voyages : on peut alors espérer une allure convenable, bien que, recevant une somme fixe par expédition, il ait intérêt à précipiter le mouvement. Mais s'il laisse derrière lui quelque aventure sollicitant son retour, le carrosse se livre sur le pavé du Roi à une course vertigineuse. Le patient, épuisé par un régime auquel ne l'ont préparé ni la lecture de Cujas, ni les méditations du cabinet, brisé par les cahots, en proie à des souffrances qui ne tardent pas à dégénérer en supplice, se trouve « en humeur de trépasser », quand il arrive au terme du voyage (1).

(1) Barbier cite le cas de M. de Vrevin, conseiller de Grand'Chambre, « lequel était incommodé d'une gravelle, « lui faisant uriner le sang, au moment où on l'exila à Poi-« tiers : l'officier de mousquetaires qui l'a conduit a eu la « cruauté de le faire aller dans le même jour jusqu'à Arte-« nay, à quatre lieues d'Orléans. Là, n'en pouvant plus et « ayant répandu bien du sang, il a fallu arrêter. On l'a « saigné trois fois, ce qui l'a empêché de crever... Les offi-« ciers conducteurs ont une somme pour leur voyage : « plus tôt ils remettent le prisonnier au lieu de sa destina-« tion, et plus il leur en reste. » — BARBIER. II, p. 298. — Les exils *simples* n'étaient pas eux-mêmes exempts de rigueurs. En 1757, le président Dubois, atteint de la petite vérole dans un lieu dépourvu de médecin, ne pouvait obtenir un changement de résidence. De même, en 1771, les magistrats expulsés de leurs sièges étaient l'objet de vexations revêtant un caractère odieux : Lamoignon était envoyé dans un bourg du Forez inaccessible aux voitures, où ses enfants qui l'accompagnaient furent portés dans des paniers à ânes. L'abbé Radix se voyait assigner pour

La plupart résistent cependant : le robin a la vie dure! C'est à croire qu'il a retrouvé le secret des baumes du moyen âge! Les blessures se referment, les plaies se cicatrisent, les membres endoloris reprennent leur élasticité... Et, par un de ces coups de bascule si fréquents dans l'ordre politique, un jour arrive où, las du chômage de la justice, talonné par les rumeurs d'une population fortement attachée à ses magistrats, effrayé par l'audace croissante d'un parti qui, maître du terrain, menace de tout envahir, le Roi humilié, désemparé, vaincu, se décide à signer des lettres de rappel.

C'est aux applaudissements frénétiques de la multitude que les bannis reprennent possession de leurs sièges. Les grandes compagnies du royaume les félicitent. Les corps de ville les haranguent. L'ordre des avocats, toujours en communion d'idées avec eux, reprend l'exercice de la plaidoirie, volontairement suspendu. Paris leur tresse des couronnes et allume des feux de joie!... Les parlementaires ont le triomphe modeste. Tout d'abord, ils couchent sur les registres du greffe les concessions arrachées, puis ils retournent à leurs fonctions, et, sans se départir d'une prudente

retraite une misérable auberge de campagne n'ayant qu'une chambre qu'il partageait avec des rouliers. Enfin, de nombreux magistrats durent prendre le chemin de contrées ensevelies sous la neige où, le froment étant inconnu, on ne se nourrissait que de pain d'avoine. — Il serait facile de multiplier les exemples.

réserve, le regard tourné vers l'avenir, ils observent une paix armée.

Ces embellies ne sont pas de longue durée. La Couronne revient bien vite aux anciens errements, et voilà que, comme par le passé, se succèdent les abus de pouvoir, les empiétements du clergé, les augmentations de taxes. Les remontrances reprennent de plus belle, accompagnées de voyages à Versailles, à Choisy, à Compiègne, partout où il plaît à Sa Majesté d'abriter ses débauches et son ennui. Mêmes chevaux étiques, mêmes carrosses branlants, mêmes réponses courroucées, — présage certain de rigueurs nouvelles... Rien n'est changé, si ce n'est l'esprit du peuple. A la lumière de ces manifestations répétées, il apprend à connaître ses magistrats, il les salue par leur nom, il rappelle la cause de leur disgrâce. Celui-ci a élevé la voix pour signaler une injustice; cet autre a bravé la colère royale... Tous ont été frappés pour avoir voulu mettre un terme à l'accroissement des impôts, au gaspillage des favorites, aux violences des traitants et des évêques. On sait que, de tout temps, « ils abattirent les grands pour venir en aide aux petits (1) »; on sait qu'au despotisme de la Couronne ils ne cessent d'opposer les droits de la nation, et au caprice du bon plaisir cette théorie audacieuse qui fait des princes les premiers serviteurs de la loi. Ces choses se murmurent, colportées par l'armée des auxi-

(1) C'est le mot de Machiavel.

liaires de la justice; elles circulent de bouche en bouche, de l'artisan à l'ouvrier, du faubourg au village. Le paysan, entrevoyant un sort meilleur, abandonne son sillon pour acclamer au passage ces redresseurs de torts qui ont eu pitié de sa misère. La vue du cortège poudreux, échelonné sous les ardeurs du soleil, en dit plus à ces âmes incultes que toutes les théories humanitaires. Grâce à ces tableaux vivants, l'espérance, avec l'esprit de réforme, se glisse dans un milieu où ne pénétreront jamais ni les spéculations des économistes, ni les écrits des philosophes. — Aucun enseignement n'égale celui-là; c'est ce qu'en langue pédagogique on appelle aujourd'hui une leçon de choses (1)!

(1) Ce n'est pas le lieu de discuter à qui, des philosophes ou des parlementaires, revient la part la plus grande dans la marche des esprits. Ce qu'on peut dire sans témérité, c'est que si les philosophes portèrent le dernier coup à la société ancienne, le terrain avait été merveilleusement préparé par les parlementaires. D'Argenson, à qui il faut toujours en revenir, n'hésite pas à attribuer à la robe l'initiative du mouvement prodigieux d'où sortira la Révolution. « Jamais, écrit-il en 1754, on n'a été si instruit qu'aujour-« d'hui des droits de la nation et de la liberté. Moi-même, « qui ai toujours médité et puisé des matériaux dans l'étude « sur ces matières, j'avais ma conviction et ma conscience « tout autrement tournées qu'aujourd'hui : cela nous vient « du Parlement et des Anglais. » — Où étaient alors les philosophes ? L'*Esprit des lois* venait à peine de paraître; Rousseau, Grimm, Diderot, d'Alembert, Raynal, d'Holbach, Helvétius... étaient encore des inconnus.

CHAPITRE III

LES CAUSES DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE : SITUATION ÉCONOMIQUE, DÉSORDRE DES FINANCES, QUERELLE RELIGIEUSE, ANARCHIE.

Les griefs des parlementaires n'étaient que trop fondés. Jamais la France, au point de vue économique, n'était tombée aussi bas : l'agriculture ruinée, le commerce détruit, les manufactures fermées, la confiance perdue, toutes les sources de la fortune publique taries! Un arriéré formidable grève le service de la rente : certains employés ne touchent leurs gages qu'au bout de cinq ans; c'est à peine si le soldat est payé de sa solde; pour les subsistances de l'officier et les dépenses de guerre, toute ressource fait défaut!

Chaque année, en augmentant le déficit, voit éclore des taxes nouvelles : sur le suif, le cuivre, la poudre, le papier, les lanternes, les boues (1). L'impôt, sous toutes ses formes, étreint le contribuable à l'étouffer;

(1) Les habitants de Paris s'étaient, moyennant le payement d'un capital considérable, exonérés de l'entretien des lanternes et des boues, ce qui n'empêcha pas la Couronne de leur en imposer de nouveau la charge et d'en élever le chiffre à la somme annuelle de 450,000 livres. — *Mémoires du duc de Luynes,* V, p. 228.

mais, quelque lourd qu'il soit, la perception en est encore plus odieuse. Les campagnes sont inondées « d'une nuée de bas officiers de fermes vomis par le fisc » qui injurient, rudoient, emprisonnent de pauvres diables et poussent l'infamie jusqu'à introduire dans leur huche des produits de contrebande, afin de les contraindre à composer (1). On ne prononce qu'en frémissant les mots de commis et de rats de cave : on cache son vin à cause des aides, son pain à cause des tailles, son sel à cause des gabeleurs : celui-là est perdu qui passe pour ne pas mourir de faim (2).

Partout la misère, cette misère que les contemporains dépeignent en traits inoubliables. Le sombre tableau de La Bruyère est dépassé. Les paysans, dit d'Argenson, meurent, dru comme mouches, de pauvreté, broutant l'herbe et évitant de peupler (3). D'autres écrivains ne sont pas moins attristants par la rigueur de leurs constatations. L'évêque de Chartres fournit une note plus terrible encore : il assure que, dans certaines paroisses de son diocèse, on compte les gens qui n'ont pas péri d'inanition !

Les villes ne sont pas mieux partagées. On n'y voit que loqueteux portant besace. Le bois manque, le pain

(1) Extrait d'un mémoire présenté au Roi par le duc de Chaulnes.

(2) *Confessions de Jean-Jacques Rousseau.*

(3) « Ce n'est pas, disent-ils, la peine de faire de nouveaux malheureux. » — D'ARGENSON, VII, p. 425.

est hors de prix. A Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, en un mois, plus de huit cents personnes expirent de froid et de détresse. Les rues sont infestées de bandits : on vole, on pille, on assassine. De sinistres nouvelles circulent : on parle de filles et d'enfants enlevés, avec la complicité de la police, pour servir à des sacrifices honteux. Tout bruit trouve créance : il en est un qui émeut jusqu'à la fureur, celui de l'accaparement des blés. Quelques années plus tard, l'*Almanach royal*, par une inadvertance qui lui coûtera cher, fera figurer parmi les employés de la Couronne *un trésorier des grains au compte du Roi!*... On n'a encore aucune indication précise, mais déjà personne ne doute que les céréales avariées qu'on débite aux halles, à l'exclusion des marchandises saines arrêtées en cours de route pour déterminer la hausse, ne soient vendues au profit de Sa Majesté!

Le peuple, moins craintif, commence à porter ses regards autour de lui : le spectacle qui se déroule n'est point pour lui inspirer le respect. Versailles n'est qu'une anarchie dépensière et un foyer d'intrigues. L'envie, la haine, la luxure, ne cessent de s'y donner carrière. « Il n'y a plus que trois vertus en France, dit plaisamment la maréchale de Luxembourg... Vertubleu! Vertuchou! Vertugadin! »... Un mot typique sous sa forme risquée! On ne connaît ni principes, ni règles, ni lois; la galanterie en tient lieu : le règne de la femme est venu! Au sommet, la favorite!... dont la toute-

puissance est si bien établie qu'un chevalier de la Toison d'or ne craint pas de fraterniser avec Gourbillon, son valet de chambre! La reine du côté gauche touche à tout : à l'administration, aux finances, aux emplois de judicature, aux bénéfices. Elle n'ignore rien des choses de la politique, la guerre n'a plus pour elle de secrets. Elle dicte les opérations, prescrit les travaux de défense, commande les marches, et, de cette main qu'effleurent tant de lèvres, trace des plans de campagne dont une boîte à mouches fournit les points de repère, la ***galante*** représentant l'aile droite, la ***passionnée*** le corps d'attaque, l'***assassine*** les troupes de second rang. Les ruelles et l'office jouent leur rôle dans cette débauche de pouvoir : il n'y a pas de fille galante qui, de près ou de loin, n'ait part au gouvernement, pas de chambrière qui ne se croie apte à régenter l'État ou ne s'exerce à culbuter les ministres (1).

Le Roi subit sans peine ce honteux effacement. Au besoin, il le chercherait. Jadis, il exécutait des ouvrages d'aiguille; maintenant, il bâtit. En architecture, Louis XIV faisait grand. Louis XV fait petit; mais il se rattrape sur la quantité, et la note à payer est toujours formidable. Il construit à la fois des rendez-vous de chasse à Verrières, une salle d'opéra à Choisy, des pavillons dans les bois de Fausse-Repose! Versailles.

(1) « Il n'est pas de cuisinière qui ne se juge capable de « gouverner l'État. » — *Lettres de la duchesse d'Orléans.*

Fontainebleau, Compiègne sont envahis par les corps de métiers. Partout, il lui faut des palais pour la représentation; partout, de petites maisons, agrémentées de cuisines intimes, où il puisse lui-même goûter aux sauces. Cette fureur de la truelle est attisée par Mme de Pompadour, qui y trouve son compte. On lui édifie des hôtels dans toutes les résidences royales : Meudon occupe huit cents ouvriers pour blanchir, vernir et dorer; à Bellevue, on entame le septième million. Les largesses de la favorite revêtent chaque jour un caractère plus insolent... La banqueroute a beau frapper à la porte, elle prodigue les pensions : vingt mille livres à son procureur pour un bon conseil; quatre mille au sellier pour une berline réussie; trois mille à l'ébéniste Migeon pour une chaise percée d'un nouveau modèle! Son égoïste amant regarde à quelques louis tirés de sa cassette, mais signe les yeux fermés quand il s'agit du Trésor public (1).

Ce ne sont pas là les seules causes de mécontentement. Il y a — avec son cortège de vexations quotidiennes — la querelle religieuse dont l'éloignement ne nous permet pas de soupçonner la gravité. Depuis quarante ans, la bulle *Unigenitus*, transformée en règle de foi, bouleverse le royaume. La division s'est glissée partout, dans les séminaires, les cures, les chapitres, les salons, jusqu'au foyer domestique. La Cour elle-même

(1) *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 84.

n'échappe pas à la contagion : les tenants de la Constitution portent à la garde de l'épée un ruban noir et rouge; ses adversaires arborent les couleurs blanche, rouge et jaune. On cite de grandes dames qui ne jurent que par la bulle; on en sait dont l'alcôve ne s'ouvre qu'au prix d'une profession de foi assortie de serments solennels!

Chaque jour surgissent des conflits nouveaux. Les *Nouvelles ecclésiastiques* foudroient la *Gazette ecclésiastique*, qui riposte de son mieux (1). On se bat à coups de mandements, de citations, de passages des Pères, de consultations, d'arrêts, de miracles!... Des miracles! On en invoque des deux côtés, chacun criant haro sur les miracles du voisin. Sous le coup de regrettables excitations, les époux se séparent, les prêtres s'excommunient, les nonnes se prennent aux cheveux. Malheur aux vaincus!... Les disciples de Port-Royal sont traités comme païens et publicains. On les compare aux sectateurs de Luther, d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès (2). Pourchassés, emprisonnés, proscrits, ils

(1) La *Gazette* était l'organe officiel du parti moliniste. Elle paraissait toutes les semaines. Les *Nouvelles*, organe du parti janséniste, étaient un journal clandestin. Fondé en 1724, c'était, dit Voltaire, un ramas de petits faits concernant les bedeaux de paroisse, les porte-Dieu, les thèses de théologie, les refus de sacrements, les billets de confession..., etc.

(2) Les Molinistes déclaraient bien haut qu'un musulman avait plus de chances qu'un Janséniste d'entrer au para-

supplient sainte Geneviève de délivrer Paris des schismatiques comme jadis elle l'a sauvé des hordes d'Attila. Les Molinistes répliquent par des libelles où l'on propose de renouveler les massacres de la Saint-Barthélemy (1)... Un prédicateur excite son auditoire à prendre les armes et ne craint pas de dire qu'il sera le premier à tremper ses mains dans le sang des infidèles!

Le peuple, qui d'instinct s'attache aux faibles, n'a pas tardé à prendre couleur dans le débat. Tout Paris est janséniste « depuis la tête jusqu'aux pieds (2) ». Est-ce conviction religieuse? Non : les disputes sont si confuses qu'on a beau « chauffer les lunettes », personne n'y voit goutte. C'est une question de sentiment! Le Français adore l'opposition, surtout quand elle est relevée par une pointe d'esprit : l'huissier qui, admis à baiser la pantoufle du Saint-Père, lui signifia — parlant à sa personne — l'arrêt de condamnation de la bulle, fit plus dans l'intérêt de l'Église gallicane que tous les écrits du monde!

N'oublions pas enfin cette répulsion naturelle qu'inspire toute cause, bonne ou mauvaise, quand elle se présente sous le patronage de défenseurs indignes. Le parti moliniste comptait sans doute des champions convaincus dont il serait injuste de méconnaître le mérite, mais, à

dis. — Voir, notamment, les *Souvenirs d'un nonagénaire,* I, p. 99.

(1) *Journal de Mathieu Marais*, IV, p. 14 et 119.

(2) Barbier, II, p. 202.

côté de ces belligérants respectables, combien d'ambitieux et d'intrigants! Depuis l'abbé Dubois, qui, pour gagner le chapeau, n'eût reculé devant aucune complaisance, jusqu'à Mgr de Tencin, dont le désintéressement n'était pas non plus la vertu dominante! Il faut entendre d'Argenson : « Je ne trouve rien de si déshonoré, s'écrie-« t-il, que tout ce qui est à la tête de ce parti, excepté « un très petit nombre de dévots enragés. Encore ne « les croit-on pas ainsi, et les grâces qu'ils reçoivent « de la Cour les trahissent-ils. Tel était le cardinal de « Bissy; tel est encore aujourd'hui l'évêque de Lan-« gres... Pour moi, j'aimerais beaucoup mieux me faire « musulman que de sacrifier visiblement et de faire ser-« vir ma religion à mon ambition, car cela joint l'hypo-« crisie, la fourberie, la tyrannie, le goût d'oppression « du prochain à la perfidie et à la mécréance. Ainsi, « cela l'emporte de beaucoup sur l'apostasie et vous « prive de l'honneur, sans quoi on n'est pas homme!... » Ce n'est point un adversaire qui parle : l'ancien ministre de Louis XV juge les choses de son temps avec une largeur de vues qui le met à l'abri de tout soupçon. — N'êtes-vous pas un peu Janséniste? lui demande-t-on un jour. — Tant s'en faut, réplique-t-il, mais je serai toujours très vif contre les persécuteurs et les hypocrites (1)!

A ce personnel d'évêques, « d'humeur dominatrice et

(1) A aucun moment, soit comme ministre, soit comme homme privé, le marquis d'Argenson n'intervint dans la

belliqueuse », il faut joindre... l'*Escadron des Amazones.* La mode, autant que la « dévotion des Jésuites », a réuni dans un effort commun les grandes dames fantaisistes de la Cour. Il en est venu des quatre points cardinaux, jeunes ou vieilles, vieilles plutôt, toutes ayant fait leurs preuves en matière d'intrigues et d'effronterie, toutes ayant touché à Cythère avant d'explorer le champ des spéculations théologiques (1). C'est Mme de Gontaut, dédaigneuse, vindicative, tracassière, « mauvaise comme le poivre », mais sachant au besoin se faire douce, caressante, persuasive, « tantôt sirène enveloppante, tantôt tison d'enfer sous le masque d'une anachorète !... » Mme de Mazarin, réduite pour dîner à vendre ses bijoux, ses meubles, jusqu'à ses « pots à huile »!... Mmes d'Armagnac, de Saint-Florentin, de Villars, « des caillettes possédées de l'esprit de combat »!... La maréchale d'Estrées, « confidente ordinaire de toutes les comédies « amoureuses, mouche de tous les coches galants, cha« peron obligé des folies de qualité (2) ». L'armée, la

querelle religieuse. Si, parfois, il en rapporte les incidents avec quelque âpreté, on ne saurait, en revanche, l'accuser de parti pris.

(1) Ces détails pourront paraître futiles et oiseux. Il nous a cependant semblé utile de les mentionner dans cette esquisse rapide, pour préciser les causes multiples de l'irritation populaire durant le cours du conflit que fit naître l'exécution de la bulle *Unigenitus*.

(2) Richelieu l'avait comptée au nombre de ses conquêtes : il la fit peindre « en costume de capucine ».

Cour, la finance ont obtenu ses faveurs... mais son faible est pour la robe : elle s'est affichée avec l'avocat général de Chauvelin, a traîné à sa suite le papillonnant Hénault, et, pour un peu, aurait enjôlé celui qu'elle nommait « mon folichon », le chancelier d'Aguesseau !... Son activité infatigable réclame maintenant d'autres exploits. Elle étale ses grâces flétries, ses sourires complaisants, ses toilettes impayées, aux conciliabules de son amie et complice, la chanoinesse de Tencin. Cette « Ninon manquée », élevée à l'école du mensonge, conduit à la bataille cette bande d'écervelées. C'est chez elle qu'on se concerte, dans ce boudoir où La Fresnaye ruiné s'est fait sauter la cervelle (1). En communication constante avec Versailles, elle centralise les moyens d'action : secrétaireries d'État, assemblées ecclésiastiques, ambassades n'ont pas de secrets pour ce ministre enjuponné qui sait également calmer les impatiences, exciter les dévouements, poursuivre les négociations, exploiter la victoire...

Tel est, avec la Compagnie de Jésus et l'Ordre des Capucins, le bilan des troupes molinistes auxquelles, à l'heure décisive, l'autorité royale ne manque jamais de prêter son appui. — L'armée adverse comprend quelques rares évêques, « les plus vertueux et les plus « doctes », des corps entiers de religieux et la presque totalité du second ordre, « non les abbés aboyants, mais « ce second ordre pieux, instruit, qui ne prétend à rien

(1) *Journal de Mathieu Marais*, III, p. 405 et suivantes.

« et ne vend point sa doctrine et sa foi (1) ». Il faut ajouter les docteurs de Sorbonne, l'Université, les écoles, le Parlement, la bourgeoisie,... on peut dire la nation dans ce qu'elle contient de probe, d'intelligent, de désintéressé. Dans le nombre, sans doute, on rencontre des illuminés et des fanatiques; le calcul et la mauvaise foi n'apparaissent nulle part. Comme les premiers chrétiens, les Jansénistes opposent leurs poitrines à la persécution : multipliez les souffrances, proclament-ils, la lumière se multipliera!... Ce qui pourtant ne les empêche point de rendre œil pour œil, quand l'occasion est favorable : l'histoire garde même le souvenir de volées magistrales administrées par la victime à son oppresseur; mais ces revanches sont rares, la Fortune, qui s'est alliée à la Couronne, n'ayant pour ces déshérités que de fugitifs sourires.

A la mort du cardinal Fleury, une lueur d'espoir avait jailli. « Quelle apparence qu'un monarque jeune, « amoureux de la femme d'autrui et nullement dévot, « allât se soucier d'une drogue ridicule contraire à la « bonne politique et capable seulement d'attraper quel« ques vieux décrépits à l'heure où ils ont peur du « diable pour leurs vieux péchés?... » Les optimistes avaient, dans leurs calculs, négligé la puissance de l'éducation, les excitations du confesseur, les allusions des valets, les sollicitations intéressées des maîtresses.

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

L'ombre de Louis XIV ne cesse de hanter les insomnies de Louis XV. Le petit-fils, comme l'aïeul, tient les Jansénistes pour ennemis du trône et de l'autel. Loin d'apporter un adoucissement aux prescriptions anciennes, la disparition du premier ministre laisse le champ libre aux ardents. Les emplois de judicature, les grades dans l'armée, les bénéfices, l'Académie elle-même demeurent inabordables à tout candidat que ne patronne point la Compagnie de Jésus. Professeurs de l'Université, docteurs de Sorbonne, abbés indépendants sont l'objet de mesures rigoureuses. Trois cents prêtres, à Paris seulement, sont frappés d'interdit (1). On chasse les curés « non approuvés », on expulse les communautés rebelles, on licencie les collèges qu'elles dirigent (2). Chaque jour fait des victimes nouvelles : la Bastille, le For-l'Évêque, le château de Vincennes ne désemplissent pas !

Dès lors, le but poursuivi apparaît lumineux : ce que recherche le « parti schismatique », ce ne sont point de platoniques succès de doctrine, c'est la suprématie de l'Église dans l'ordre civil, l'assujettissement du monde laïque au pouvoir religieux, l'affirmation du

(1) Au grand détriment de la religion : « Je sais qu'à « Saint-Eustache il y a eu, ces pâques-ci, une moitié moins « d'hosties consacrées que l'année dernière, quoique depuis « plusieurs années cette consommation fût encore diminuée de moitié. »

(2) Notamment celui des Gillotins.

droit des évêques de scruter les consciences, de ranger les citoyens, suivant l'antique classification, « en suspects, convaincus, pénitents ou relaps », d'instruire leur procès d'après les formes du moyen âge; c'est le rétablissement, non encore avoué, mais certain, du tribunal du saint-office!... Jansénistes! Molinistes! qualificatifs surannés qui ne correspondent plus à l'état de la querelle!... « A ces noms, s'écrie d'Argenson, substi-« tuez ceux de ***nationaux*** et de ***sacerdotaux!*** Français, « ou partisans de la superstition et de l'Inquisition, « voilà l'état de la question (1)! »

L'Inquisition! Comment les parlementaires, qui en ont préservé la France sous Henri II, en souffriraient-ils la résurrection au siècle de Voltaire? Défenseurs attitrés de l'ordre public et du droit social, leur devoir était d'intervenir (2). Depuis trente ans, ils ne cessent d'avertir la Couronne. « Prenez garde, Sire, on vous « trompe! le schisme détrône les princes avec moins « de monde que les nombreuses armées n'en peuvent « soutenir... » Ils ont beau supplier, leur voix demeure sans écho. Alors, arborant leur drapeau, où resplendit cette vieille maxime « que les rois ont l'heureuse impuissance de ne rien pouvoir contre les lois de leur pays (3) », ils se replient sur eux-mêmes, serrent leurs

(1) D'ARGENSON, VIII, p. 313. — Voir aussi BARBIER, II, p. 269.

(2) HENRI MARTIN, *Histoire de France*, XV, p. 445.

(3) *Traité de l'opinion*, IV, p. 301.

rangs et s'apprêtent à défendre contre la coalition des ultramontains, des évêques, des ministres et du souverain lui-même, l'héritage de liberté légué par les ancêtres!

Luttes retentissantes! Une immense popularité accompagne ces robins assez osés pour braver les foudres de Rome, la colère du Roi, les rancunes non moins redoutables de la Société de Jésus. Le pays est avec eux. Fatigué d'un gouvernement « à la turque », qui consomme sa ruine, il s'irrite de plus en plus, tandis que le drame se déroule, entraîné par cette loi scénique qui interdit toute trêve dans le développement de l'action. La hardiesse des mots marche de pair avec celle des idées : l'État, la nation, les droits populaires... autant de locutions qui émaillent la langue courante. Le qualificatif de *républicain,* devenu synonyme de parlementaire, s'échappe de toutes les lèvres. Non pas que la forme républicaine soit le but poursuivi!... personne en France, pas même les Jacobins, n'y songera avant 1791 (1)! C'est le despotisme que l'on vise, représenté par la monarchie absolue; entre elle et l'esprit public s'est opérée une rupture irrémédiable. Une révolution est-elle nécessaire pour briser les chaînes?... On la fera! La révolution est dans l'air, les gens avisés la prédisent,

(1) A cette époque, Danton mettait encore une apostrophe pour s'attribuer la particule, et Robespierre protestait de ses sentiments monarchiques. — *Mémoires de Brissot,* p. 27.

les politiques l'attendent, les réformistes la préparent. « L'État s'écroule par les fondements !... Malheur à « l'autorité royale !... On demande où sont les chefs « de parti ? Je réponds qu'ils sont au sein du Parle- « ment !... Un changement si considérable s'est opéré « dans les esprits que le peuple des provinces et de « Paris en est arrivé à considérer le Parlement comme « le véritable monarque de la France, en qui résident « la sagesse et le pouvoir légitime... Chacun des citoyens « a pris en lui une confiance qui sert plus le gouver- « nement démocratique que le monarchique (1) ! »

En attendant, les populations s'agitent. Paroles injurieuses, termes de mépris, menaces de mort ne sont épargnés ni aux ministres, ni aux familiers du trône. Des séditions éclatent : en Bretagne, le pays de la fidélité, en Languedoc, en Dauphiné, en Béarn, où des bandes démolissent méthodiquement les demeures des commis. La Guyenne suit le mouvement. A Rouen, les révoltés, au nombre de quinze mille, dévalisent les demeures des particuliers. En Auvergne, la noblesse s'est mise à la tête des pillards. A Paris, l'émeute gronde : des régiments occupent le pont de Sèvres et le défilé de Meudon pour protéger Versailles sans cesse menacé !...

Les chansons satiriques pleuvent de toutes parts. On cite des vers d'une violence « à faire frémir » :

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson,* IV, p. 83; VI, p. 206; VII, p. 242; IX, p. 229.

Lâche dissipateur des biens de tes sujets,
Toi qui comptes les jours par les maux que tu fais,
Esclave d'un ministre et d'une femme avare,
Louis, apprends le sort que le ciel te prépare...

Les caricatures pullulent. On en montre une qui représente « le Roi lié, garrotté, déculotté, la reine de « Hongrie le fouettant, l'Angleterre disant : Frappez « fort! la Hollande s'écriant : Il vendra tout! — Cela « s'appelle l'estampe des quatre nations! »..... Des paroles on passe aux actes : Mme de Pompadour n'ose plus s'aventurer dans Paris, où la populace ne l'a manquée que d'une rue. Louis XV, lui-même, évite de s'y risquer. Il n'ignore pas que son gouvernement est exécré, que le bas clergé murmure, que la bourgeoisie s'indigne, que l'armée est prête à s'associer à la réprobation publique (1), qu'enfin certains gentilshommes, imbus des doctrines nouvelles, n'hésitent pas à apporter leur note au concert général. Contesté, même par son entourage, il sent le prestige s'évanouir : le dieu se dépouille de son auréole. Sans doute il guérit encore les écrouelles dans la matinée du samedi saint; mais les malades ne viennent plus qu'en petit nombre au pied de l'escalier de marbre et, pour la plupart, sont étran-

(1) « Le militaire n'est pas plus soumis que la robe et « tient partout de mauvais discours sur le cas où on aurait « besoin des gens de guerre contre les sujets du Roi. » — D'ARGENSON, VIII, p. 248.

gers (1). La foi se meurt, la foi est morte! Aussi le est triste, morose, préoccupé. Il bâille aux petits viol s'endort sur des digestions pénibles; parfois il pc de longs soupirs où l'amertume se mêle au décour ment... Qu'on l'interroge alors, il répondra pai paroles qui, certain jour, s'échappaient de sa bouch la route de Crécy : Jadis on m'appelait le *Bien-A* maintenant c'est le *bien haï* qu'on me nomme!

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, I, p. 350.

CHAPITRE IV

MONSEIGNEUR DE BEAUMONT ET LES BILLETS DE CONFESSION. — LA SŒUR PERPÉTUE. — EXIL DES ENQUÊTES. — TRANSFÈREMENT DE LA GRAND'CHAMBRE A PONTOISE.

Telle était la situation générale : c'est à Mgr de Beaumont (1) qu'échut l'honneur de précipiter le dénouement.

Malgré d'incontestables vertus privées, ce prélat ne possédait ni l'autorité ni le tact nécessaires pour justifier son élévation au trône archiépiscopal de Paris. Trop jeune d'âge et de fonction, inexpérimenté, manquant d'usage, il allait, dans ses démêlés avec le pouvoir laïque, faire preuve d'une humeur brouillonne qui devait tout gâter. Un écureuil en cage, dit un contemporain (2)..... Écureuil à tête de fer! L'opiniatreté de Monseigneur n'a d'égale que son goût pour la lutte. L'ostensoir d'une main, le glaive de l'autre, il pourfend bien plus qu'il ne catéchise : les encyclopédistes subissent

(1) Christophe de Beaumont, né en 1703, successivement évêque de Bayonne et archevêque de Vienne et de Paris.
(2) *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 120.

ses premiers coups ; vient ensuite le tour de Rousseau :

Beaumont pousse à Jean-Jacque, et Jean-Jacque à Beau-
[mont !

Puis, c'est Voltaire vivant, puis l'ombre de Voltaire !... A défaut de philosophes à exterminer, il défierait les rois de Ninive et les empereurs d'Occident ! Ses instructions pastorales, pâle reflet d'une ardeur envahissante, sont un composé des choses les plus hétéroclites : on y trouve de tout, hormis des chansons contre le Parlement — une spécialité que se réserve son collègue d'Arles (1) !

Cet imprudent pasteur n'est pas depuis trois mois à la tête du diocèse que Paris compte cent mille Jansénistes de plus !... Son procédé pour extirper l'hérésie est pourtant ingénieux : défense d'administrer les sacrements à quiconque n'est pas porteur d'un billet de confession délivré par un prêtre partisan de la bulle. Munis du précieux passeport, les moribonds peuvent en paix entreprendre le grand voyage. Qu'ils se gardent, au

(1) On n'avait jamais vu de chansons dans un mande-
« ment d'évêque. Celui d'Arles fit voir cette nouveauté. Il
« y avait dans ce mandement une chanson contre le Parle-
« ment qui finissait par ces vers :

« Thémis, j'implore ta vengeance
« Contre ce rebelle troupeau.
« N'en connais-tu pas l'extravagance ?
« Mais non, je ne vois plus dans tes mains la balance.
« Pourquoi devant tes yeux gardes-tu ton bandeau ? »

VOLTAIRE. — *Histoire du Parlement.*

contraire, de rester les mains vides; ce serait l'abandon et le refus de sépulture. Vainement implorerait-on à la porte du presbytère! Le concierge a des ordres : pas de billet, pas de viatique. Encore y a-t-il billets et billets! Pour peu qu'il s'élève des doutes sur la sincérité de l'écrit produit, un vicaire se rend à domicile et soumet à l'approbation du patient un long formulaire. S'il accepte, il meurt tranquille. S'il résiste, vite on remporte les saintes huiles (1)! Bon nombre d'agonisants mettent leur honneur à repousser ces marchandages; leurs obsèques donnent lieu à des manifestations imposantes : le peuple, la bourgeoisie, les prêtres « non approuvés » s'y portent en foule..... Tout se passe avec décence, on entend la messe « pieusement, « genoux à terre, sans chaise, avec un grand air de « dévotion (2) », tandis que des groupes hostiles risquent de timides sifflets sur le passage du cortège!

Vers la fin de 1752, la persécution redouble... A partir de cette époque, on ne laisse plus mourir les gens sans les soumettre à un interrogatoire en règle. Les per-

(1) Mgr de Beaumont est à ce sujet criblé d'épigrammes. Comme son patron, saint Christophe, est d'ordinaire figuré en géant portant Jésus-Christ sur ses épaules, on a fait le brocard suivant :

Ce Christophe de taille et gigantesque et forte
Porte Dieu toujours avec lui;
Mais le Christophe d'aujourd'hui
Ne veut pas le porter et défend qu'on le porte!

(2) *Journal de Barbier*, VI, p. 94.

sonnes les plus méritantes sont les premières atteintes : tantôt, c'est une religieuse dont la vie fut un modèle de vertus; tantôt, un poète sacré dont, depuis trente ans, on chante les cantiques dans les églises du diocèse; tantôt, une pauvre veuve dont le tort est d'avoir vécu avec un mari mal disposé pour la bulle! Le fanatisme gagne de proche en proche. La province est envahie; on y assiste aux spectacles les plus pénibles : l'archevêque de Tours ne craint pas de s'installer pendant deux nuits au chevet de l'abbé Maignée, soupçonné de jansénisme, afin d'éloigner de lui les secours de ses amis. L'évêque de Metz, Claude Rouvroy de Saint-Simon, a le triste courage de déterrer un mort et de l'arracher de sa bière pour le jeter à la voirie (1)! — Et les lettres de cachet!... Le Parlement s'avise de dresser une statistique : il se trouve que le nombre de celles qu'on a *lâchées* contre les anticonstitutionnaires s'élève à quarante-cinq mille (2)!

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson,* VIII, p. 77. — Voir aussi les *Nouvelles ecclésiastiques...*, etc., etc.

(2) A la mort de Louis XIV, le Régent fit mettre en liberté un grand nombre de prisonniers : « Pour ceux qui furent « tirés des cachots où la haine des ministres et celle des « Jésuites et des chefs de la constitution les avait fait jeter, « l'horreur de l'état où ils parurent épouvanta et rendit « croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent dès qu'ils « furent en liberté. » — SAINT-SIMON, XII, p. 221. — Les geôles ne tardèrent pas à s'emplir de nouveau : en 1755, il se trouvait à la Conciergerie un prisonnier qui subissait sa

Le temps des ménagements était passé!... Aussi bien la Compagnie est-elle lasse de voir ses représentants les plus vertueux traités d'hommes sans foi et sans honneur, stigmatisés comme les successeurs d'Anne Dubourg, voués aux flammes éternelles en société de Luther et de Calvin! Les déclarations d'abus, les condamnations de mandements et autres procédures platoniques demeurant stériles, c'est aux personnes qu'elle s'attaquera désormais. Les faits qu'on lui dénonce de toutes parts constituant à ses yeux un délit indiscutable (1), elle procède à coups d'ajournements, de prises de corps, de confiscations!... Les serviteurs du haut clergé — curés, vicaires, bedeaux, porte-Dieu — sont, à la première incartade, consignés à la Conciergerie et condamnés à des peines qui, parfois, il faut bien le reconnaître, dépassent la mesure; mais les grands ne sont pas plus épargnés que les humbles, et l'on pourrait citer divers évêques dont la Compagnie, animée de l'esprit qui la

quarante et unième année de captivité, pour crime de jansénisme. — Ce fait n'était point isolé : en se référant aux mémoires du temps, on en pourrait relever bien d'autres de même nature.

(1) Telle était, en effet, la prétention des parlementaires : « Lorsque, disaient-ils, les ecclésiastiques confèrent les « sacrements, ce n'est point une grâce qu'ils accordent, « mais un devoir dont ils s'acquittent. Refuser les sacre- « ments à un malade, c'est l'excommunier, le déshonorer « aux yeux du peuple : c'est se rendre coupable envers « l'État et enfreindre les lois. »

poussa jadis à rendre arrêt contre l'infaillibilité papale, fait saisir le temporel et vendre les meubles sur la place publique!...

Ces travaux quotidiens ne l'absorbent pas d'une façon exclusive. Loin de se départir de sa vigilance en matière d'impôts, elle contrôle plus que jamais, rogne par-ci, supprime par-là, discute les propositions royales, n'enregistre les nouvelles taxes qu'à la dernière extrémité (1). Elle inaugure même « une diablerie de haut goût », qui consiste à associer le pays à ses débats et à l'appeler ainsi à juger les actes de la Couronne. Elle ne se borne pas à signaler les voleries des financiers; elle affirme que les emprunts affectés au payement des dettes sont détournés de leur destination, que le produit des maltôtes va droit au trésor privé « comme à un gouffre insatiable », que le Prince manque à sa parole, et qu'au lieu d'économiser, il redouble « de voyages, de dissipations, de bâtiments « ridicules »... Les représentations du Parlement ne

(1) En 1749, trois édits furent présentés au Parlement : le premier, relatif à une augmentation de trente sous par livre de tabac, le second ayant trait à un emprunt de trente-six millions, le dernier portant rétablissement du vingtième. Le premier seul fut admis; les deux autres ayant été repoussés à une forte majorité, le Roi ordonna l'enregistrement par lettres de jussion. Sur quoi le Parlement décide : « qu'il se « retirera devers le Roi pour recevoir de nouveaux ordres, « afin que ces ordres réitérés puissent être à jamais une « décharge de ce que son zèle et sa conscience exigeraient « de lui dans l'occasion présente. »

sont plus des doléances limitées à un objet spécial; c'est la revendication énergique des droits du pays, avec le style, la méthode, les développements, la variété que comportent les cahiers des États généraux (1)!

Les États généraux! ce mot suffit pour affoler Louis XV. Mme Campan raconte qu'un soir, au petit coucher, un courtisan émit l'opinion que les querelles présentes entraîneraient tôt ou tard la nécessité de convoquer les États. Le Roi fit un bond : « Ne « répétez jamais ces paroles! s'écria-t-il; je ne suis pas « sanguinaire; mais si j'avais un frère et qu'il fût capable « d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais dans les vingt- « quatre heures à la durée de la monarchie et à la tran- « quillité du royaume (2)! » Le Roi n'a pas moins peur du Parlement que des États. Il a conçu contre lui une haine épouvantable et n'en voit aucun membre *sans frémir*. Il a parfois de terribles démangeaisons d'écraser « cette vermine », mais il comprend qu'à ce jeu sa couronne courrait trop de risques. Ne pouvant, comme son aïeul, procéder par coups de force, il s'arrête à des demi-mesures. Il mande les mutins, fait casser les arrêts séditieux par le Grand Conseil, une juridiction complaisante lardée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes!... Quelquefois il se produit en lui des revi-

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson,* VI, p. 217.
(2) *Mémoires de Mme Campan*, I, p. 389.

rements inattendus : le ministère accorde, en paroles tout au moins, les satisfactions réclamées..., liberté sur la bulle, interdiction des billets de confession, défense de qualifier les Jansénistes d'hérétiques, novateurs, schismatiques, demi-pélagiens et autres noms de parti !... C'est que, sans cesse à court d'argent, le Roi négocie avec le clergé pour transformer en redevance obligatoire les dons que celui-ci daigne offrir à titre gracieux (1). Donnant, donnant! L'humiliation du Parlement sera le prix d'une contribution annuelle consentie par les évêques. En attendant qu'ils s'exécutent, et en vue de leur forcer la main, on a jugé politique de les laisser aux prises avec l'ennemi...

Les esprits en étaient arrivés à ce degré d'excitation où le moindre incident peut déterminer une catastrophe. A ce moment même, au monastère des religieuses de Sainte-Agathe, de l'Ordre de Cîteaux, la Sœur Thècle et la Sœur Perpétue se trouvèrent en danger de mort. La communauté étant suspecte de jansénisme, on avait fermé la chapelle, démoli le clocher, supprimé l'aumônier! Force était bien de s'adresser au clergé de la

(1) Il s'agissait de soumettre le clergé à l'impôt du vingtième Les évêques abritaient leur résistance derrière cette ingénieuse formule : « Sire, disaient-ils, la justice et la « magnificence de Votre Majesté nous sont si connues « qu'elles nous autorisent à répondre que nous ne consen- « tirons jamais que ce qui a été jusqu'ici le don de notre « amour et de notre respect devienne le tribut de notre « obéissance. »

paroisse. Mandés par la supérieure, le curé de Saint-Médard et ses vicaires firent la sourde oreille. Si bien que la Sœur Thècle décédait sans sacrements. — Sur quoi, la Sœur Perpétue, chez qui la vie était plus tenace, de pousser les hauts cris!

Saisi de ses doléances, le Parlement décrète le personnel de la paroisse et somme l'archevêque de faire administrer la malade. Sur son refus, assignation à comparaître, avec mainmise sur le temporel; puis, comme, en qualité de duc de Saint-Cloud, Mgr de Beaumont était de droit pair de France, convocation des pairs du royaume pour le juger en assemblée plénière!... On pousse même la hardiesse jusqu'à convier le Roi, « le premier entre les pairs », à venir prendre place sur les fleurs de lis!

Ce coup droit était d'autant plus redoutable qu'un vent de Fronde commençait à souffler parmi les membres de la pairie (1). M. de la Rochefoucauld, maltraité par la Cour, était en proie « à une fureur de vengeance »; Richelieu attendait tout d'une opposition habilement conduite; M. de Duras, resté fidèle à Maurepas malgré sa disgrâce, suivait aveuglément ses conseils; M. d'Aiguillon ne dissimulait pas ses sentiments hostiles; le duc d'Aumont formait publiquement des vœux en

(1) Les pairs sont plus ardents que les magistrats. « Ils « grillent d'entrer dans les affaires publiques, et bientôt ils « seront plus aigrement et plus hautement parlementaires « que les robins eux-mêmes. » — D'ARGENSON, IX, p. 229.

faveur du Parlement; le maréchal de Noailles lui-même était tenu pour traître...

L'échec du Cabinet paraissant certain, le Roi se hâtait d'interdire la réunion. En même temps il déférait au Grand Conseil l'arrêt rendu contre l'archevêque et faisait enlever la Sœur Perpétue, de peur que, revenant sur une précédente décision, la Compagnie ne déléguât auprès d'elle l'un de ses membres, M. Boucher, conseiller-clerc, pour lui administrer les sacrements... Personne ne doutait, en effet, que la population n'accueillît par un tonnerre de bravos l'audacieux magistrat et ne se soulevât sur son passage!

Le débat, subitement élargi, se trouvait nettement posé entre le Parlement et la Couronne! — Alors se déroule, jusqu'à l'exil, une série d'escarmouches dont le marquis d'Argenson s'est constitué l'historien attachant... Il est curieux de suivre les évolutions de ce chroniqueur de grande allure. Au début, il a peu de sympathie pour « cette bande de moutons radoteurs ou « intéressés au sac » qui composent la Grand'Chambre. Il lui semble aussi que les harangueurs des enquêtes, fils de bourgeois, sont de minces personnages auprès des membres du Parlement anglais. Bientôt son regard devient plus pénétrant : il examine, s'étonne et finit par admirer. Cette magistrature qu'il est de bon ton, à Versailles, de tourner en ridicule, il la tient désormais « pour la portion la plus estimable de la nation par ses « mœurs, son savoir, ses lumières ». — Il entrevoit

que, seule puissance capable de porter au pied du trône les doléances populaires, elle est prête à pousser les choses à bout « en jouant de son reste ». Dès lors, l'issue du conflit ne lui paraît pas douteuse!... Il n'en suit pas moins les péripéties avec la passion d'un *virtuose* disputé par deux courants opposés. Le marquis est un écrivain complexe, mobile, subissant tour à tour les impressions les plus contradictoires. En tant qu'homme d'État, impatient de révéler ses ressources, il est prêt à briser tous les obstacles. Au contraire, comme citoyen imbu des idées nouvelles, il constate sans déplaisir les progrès de l'opposition. Le dévouement à la personne royale du ministre d'hier, peut-être de demain, le porte du côté de la Cour; mais le philosophe qui est en lui réprouve la politique d'alcôve, subit avec colère les palinodies du Cabinet, abhorre la Société de Jésus... Et il applaudit à l'attitude fière, aux actes hardis des robes longues! Sans doute le Parlement est bondé de séditieux qui sonnent le glas de la monarchie absolue; mais ces séditieux, en dépit de lui-même, lui semblent dignes d'estime, et son enthousiasme déborde quand ils frappent au défaut de la cuirasse... — Tel cet émigré qui, voyant les recrues de la Convention mal nourries, mal vêtues, mal armées, jeter la déroute à travers le corps dont il faisait partie, s'écriait, transporté d'admiration : « Braves enfants!... Hardi, « les gars, et vive la France! »

Peu s'en fallut que, s'inspirant d'un exemple ancien,

le Parlement ne s'arrêtât à un parti radical : celui de la démission en masse. En 1732, les sept chambres, — enquêtes et requêtes, — avaient, par un vote unanime, résolu de résigner leurs fonctions. *Messieurs* rédigèrent sur papier marqué sept actes spéciaux, portant abandon de leurs charges, que l'on signa *par colonnes*. Sur quoi cent cinquante démissionnaires sortirent du Palais deux à deux, escortés d'un immense concours de peuple qui criait : « Voilà de vrais Romains et les pères de la patrie! » Le premier président Portail ayant refusé de leur servir de porte-parole, ils traversèrent Paris, franchirent la Seine et allèrent déposer à la Chancellerie les actes par lesquels ils se dépouillaient de leurs offices. « Ceux, rapporte Barbier, qui ont vu cette marche « disent qu'elle avait quelque chose d'auguste et qui « saisissait (1). »

En 1753, les circonstances étant les mêmes qu'en 1732, le Parlement envisageait l'éventualité d'une retraite collective, lorsqu'on apprit que le parti sacerdotal poussait sous main à cette solution dans l'espoir de substituer au personnel ancien un nouveau personnel fabriqué à son image (2). Un brusque changement

(1) Les fastes parlementaires fournissent plusieurs exemples de manifestations identiques. Mathieu Marais, dans sa correspondance avec le président Bouhier (IV, p. 38 et s.), établit les précédents avec son autorité habituelle.

(2) « Les Jésuites et les évêques veulent la suppression du « Parlement de Paris, et ils excitent sous main les orages

de front suivit cette révélation inattendue : le projet d'abandon des charges fut écarté, et l'on se concerta en vue d'une impassible résistance.

Des remontrances furent rédigées!... Un monument (1), où l'on voit apparaître cette maxime menaçante que la nation prime les rois comme l'Église prime les papes! La politique envahissante du haut clergé y est dénoncée avec une dialectique âpre, serrée, inexpugnable. On représente les évêques déposant Louis le Débonnaire, partageant les États de son successeur, excommuniant Louis le Gros, refusant leur aide à saint Louis, enserrant Philippe de Valois dans les mailles de leurs filets, poursuivant sous toutes les races leurs tentatives d'usurpation, disputant au pays le droit de se guider lui-même, méditant de l'asservir par la substitution de la justice religieuse à l'autorité séculière, semant partout la discorde au risque de démembrer le royaume! — Puis, par un saisissant contraste, les officiers de robe opposent à ces agissements leur souci de l'intérêt général, leur fidélité à la Couronne, en vue de constituer l'unité française, leurs efforts pour assurer à l'État sur le gouvernement de l'Église une suprématie que le

« dont ils savent que l'événement leur serait avantageux. « Ainsi, je vois que de cette affaire-ci, si le Parlement « offrait ses démissions, on le prendrait au mot sur-le- « champ, et voilà ce que l'on cherche. » — *Mémoires du marquis d'Argenson,* VI, p. 453.

(1) Vingt-deux délégués y travaillèrent.

Prince n'a pas le droit d'aliéner (1)! Celui-ci n'est plus traité comme « un Dieu sur terre » investi d'un pouvoir sans contrôle; ses droits, on les limite; ses devoirs, on les rappelle : « Si les sujets doivent obéissance aux « rois, affirment les Remontrances, les rois, de leur côté, « doivent obéissance aux lois, dont la méconnaissance « prépare les révolutions (2). »... Puis se déroulent de véhémentes discussions sur la querelle religieuse et les maux qui en sont la suite, parmi lesquels « l'ignorance devenue presque universelle dans le royaume » occupe le premier rang (3). Enfin, après une excursion rapide

(1) Le rôle du clergé est nettement défini dans la formule suivante : « L'autorité des successeurs des apôtres n'est « qu'un ministère et non un empire. »

(2) « Ces remontrances, écrit le duc de Luynes (XIII, « p. 423), contiennent en termes employés avec art des « maximes qui doivent faire horreur à tous bons catho- « liques et exciter l'indignation de tout fidèle sujet du Roi. »

(3) Le passage entier est à citer : « Les congrégations « savantes se ressentent de cette secousse universelle. Tout « l'Ordre de Saint-Benoît en peu de temps a changé de « face. Plus de cinq cents religieux de Saint-Maur sont « exclus de toutes charges, de tous emplois et de tous droits « de conventualité. Ces savants, utiles à l'Église et à l'État « par leurs lumières et leurs ouvrages, sont éloignés pour « jamais. Ils n'ont plus de demeures fixes. L'incertitude de « leur sort les empêche de se livrer à l'étude : votre royaume « sera donc pour toujours privé du fruit de leurs travaux.
« Quelle perte enfin que la destruction de tant d'écoles « où régnaient la piété et l'instruction la plus solide, l'affai- « blissement de ces universités autrefois savantes et distin- « guées! Pour éviter la soumission à la bulle *Unigenitus*,

sur des sujets divers, cette œuvre puissante s'achève en une péroraison enflammée : « En vain voudrait-on « nous obliger à devenir spectateurs inutiles des maux « de notre patrie et par là même en devenir les com- « plices. Notre principale gloire, Sire, est de vous « être utiles : nous ne pouvons l'être qu'en ne ces- « sant pas un seul instant d'agir. Si ceux qui abusent « de votre nom prétendent nous réduire à la cruelle « alternative ou d'encourir la disgrâce de Votre Majesté « ou de trahir les devoirs que nous impose un zèle « inviolable pour votre service, qu'ils sachent que ce « zèle ne connaît point de bornes et que nous sommes « résolus de vous demeurer fidèles jusqu'à devenir les « victimes de notre fidélité! »

Il ne suffisait pas de dresser des représentations dont les puissances étrangères attendaient le texte avec curiosité; il fallait encore décider le Roi à les entendre!... En

« les sujets les plus instruits des saintes maximes de la reli- « gion, de la morale et de nos précieuses libertés, les plus « fermes dans leur résistance, ont été éloignés. En un seul « jour, cent docteurs de la Faculté de Paris ont été privés « de toute délibération et de toute assistance aux assem- « blées. Et combien d'autres avaient déjà été enlevés à cette « Faculté par des ordres particuliers! L'Université de Paris « a éprouvé un retranchement pareil, et ce vide affreux a « presque tari la source la plus pure de l'instruction, « a laissé ces corps respectables asservis aux délateurs et les « a privés du secours de ceux qui étaient le plus capables « de former des ministres éclairés pour l'Église et pour « l'État des citoyens fidèles. »

vain le Parlement fit-il auprès de lui des démarches réitérées : il ne put obtenir audience. Au lieu de l'autorisation sollicitée, on lui signifiait des lettres patentes le privant, *sous peine de désobéissance et d'indignation,* de la connaissance des conflits en matière religieuse...

C'était la déchéance! — Le 5 mai, les Chambres s'assemblent, affirment les droits que leur conteste la Couronne, et votent la délibération suivante : « Vu l'impos« sibilité de faire parvenir la vérité jusqu'au trône par « les obstacles qu'opposent les gens malintentionnés en « continuant de surprendre la religion du Roi contre le « bien de son service, le maintien de l'ordre, la tran« quillité publique, le Parlement arrête que, tout ser« vice cessant, il demeurera assemblé jusqu'à ce qu'il « ait plu audit seigneur Roi d'écouter favorablement les « Remontrances (1). » — A la mise en interdit dont elle était frappée, la Compagnie ripostait par l'interruption subite du cours de la justice : le défi le plus audacieux qui eût jamais été lancé à la Couronne!... Prise à dix heures, la décision, à midi, était exécutée dans toutes les juridictions : avocats et procureurs, en communion intime avec le Parlement, cessaient spontanément l'exercice de leur ministère, et le Châtelet, la Cour des aides, le Grand Conseil lui-même s'empressaient de fermer leurs portes.

(1) Malgré des injonctions nouvelles de la Cour, le Parlement, le 7 mai, confirmait sa décision.

Le Cabinet se trouvait dans une situation des plus critiques. La division régnait dans son sein. Le chancelier Lamoignon de Blancmesnil était, par traditions de famille, favorable à la robe; mais, tout dévoué aux Jésuites qui l'épaulaient, il osait d'autant moins manifester ses sentiments que, pour obtenir la succession de d'Aguesseau, il s'était, disait-on, lié les mains par une démission en blanc. Le ministre de la justice, M. de Machault, se serait volontiers rangé aux idées de conciliation; mais son collègue de la guerre, le comte d'Argenson (1), la personnalité dominante du Cabinet, poussait à la violence. Quant au comte de Saint-Séverin, ministre d'État, il n'y allait pas par quatre chemins : Qu'on pende deux ou trois des mutins, s'écriait-il, on aura vite raison des autres! — Le Roi, malgré son courroux, estima qu'il serait dangereux d'édifier des potences, au sommet desquelles il pouvait prendre fantaisie au peuple, après quelques robins récalcitrants, d'accrocher des têtes plus précieuses!

C'est dans ces conditions que fut décidé l'exil des Enquêtes. Ainsi que nous l'avons fait connaître, l'exécution des lettres de cachet eut lieu au cours de la nuit du 8 mai. Bien que, depuis deux ans, présidents et conseillers eussent leurs valises prêtes et leurs chaises graissées, le secret avait été si bien gardé que la mesure surprit tout le monde.

(1) C'était le frère cadet de l'historien.

Restait la Grand'Chambre que le ministère supposait d'humeur moins farouche. Dès le matin du 9 mai, elle prenait séance. Aussitôt l'un des membres du grand banc réclamait la parole : « De quel œil, s'écriait-il, pou- « vons-nous regarder l'exception qu'il a plu au Roi de « faire de nous? Sa Majesté croit-Elle que nous serons « moins fermes que nos confrères dans le serment de « fidélité que nous lui avons voué?... Pour moi, Mes- « sieurs, je ne le puis envisager que comme une injure « faite à mon zèle, et je pense que votre intention, loin « de vous en séparer, est, au contraire, de demeurer « inviolablement unis (1)! » — La Grand'Chambre s'associait par acclamation à cet élan généreux, maintenait les décisions antérieures, et, tout autre service cessant, décrétait de prise de corps deux ecclésiastiques de la ville d'Amboise, coupables de refus de sacrements (2).

Le lendemain, elle était transférée à Pontoise. —

(1) D'après Fayard, ce discours, attribué par Barbier au premier président, serait l'œuvre du greffier en chef, Gilbert de Voisins, l'un des membres les plus estimés de l'illustre famille à laquelle appartenaient le président et l'avocat général. — Portefeuille Gilbert de Voisins, aux Archives nationales, K, 692, n° 32.

(2) « Lorsque ceux de Messieurs qui composent la Grand'- « Chambre sont sortis vers le midy de l'assemblée, ils ont « trouvé les salles du Palais remplies par un concours pro- « digieux de monde qui a rendu par des applaudissements « multipliés la justice qui était due à leur zèle et à leur « fermeté. » — Extrait du registre de la première et Grand'-Chambre des Enquêtes. Archives nationales. X[1a], 8288.

Cependant le Cabinet n'avait pas perdu l'epoir de la convaincre... Tout fut inutile : le procureur général, Joly de Fleury, eut beau supplier ses confrères d'implorer la miséricorde royale, rien n'ébranla la fermeté de ces vieillards. Le 12, chacun d'eux, à l'exemple de *Messieurs* des autres chambres, montait en carrosse et prenait le chemin de l'exil.

Dès que, dans l'entourage de Louis XV, on apprit que « ces chiens désobéissants étaient frappés sans considérer les conséquences », il y eut une explosion d'enthousiasme. La Reine, justifiant son surnom d'*Unigenita* (1), adressa au ciel des actions de grâces. Le Dauphin sauta au cou du Roi. Mme de Pompadour applaudit. Sa Majesté soupa à se donner une indigestion, tout en sifflant « avec une joie enfantine »; puis — témoignage suprême de satisfaction! — Elle sacrifia à la jalousie de la maîtresse en titre la petite Morfi « qui prenait racine »... Moyennant quoi la marquise, dans un élan de reconnaissance, faisait expédier au Parc aux cerfs une jeune coiffeuse, renommée pour ses attraits!

A Paris, on apprécie les choses de tout autre façon. Des visiteurs en deuil affluent chez les exilés. On n'entend qu'ardentes effusions à leur égard, injures et malé-

(1) Ainsi nommée à cause de son attachement à la bulle *Unigenitus*. — C'était, semble-t-il, un sentiment de famille : « On dit que le roi Stanislas aime tant les Jésuites qu'il « s'habille quelquefois en Jésuite, et c'est sa dévotion. » — Mathieu Marais, III, 188, 190, 205, etc.

dictions à l'adresse du gouvernement. Dans les lieux publics, on répand des billets séditieux portant ces mots : Vive le Parlement! Meurent le Roi et les évêques! Les théâtres restent déserts; quand ils rouvriront leurs portes, la représentation du *Méchant*, celles de *Cinna* et de *Don Sanche d'Aragon* donneront lieu à des manifestations imposantes. Mgr de Beaumont, hué par la foule, s'échappe à grand'peine, se barricade dans son palais et ne communique que par la fente d'un judas. Des patrouilles se succèdent sans relâche : la police est sur les dents et n'arrête personne, ne pouvant arrêter tout le monde. Le peuple des halles n'attend qu'un signal pour se soulever; les boutiquiers, les bourgeois eux-mêmes, sont prêts à faire cause commune avec lui... « La Cour », soupire le marquis d'Argenson, qui n'ose plus paraître avec sa livrée, tant son frère est haï, « la Cour se figure le Parlement pulvérisé! C'est « une erreur qu'il y a grand danger à croire, car c'est « la nation entière qui parle par l'organe de ses magis- « trats, et ce n'est pas bagatelle que de mécontenter à « ce degré une nation entière telle que la nôtre! »

CHAPITRE V

L'INSTALLATION A BOURGES. — LES « ENRAGÉS ». — MM. ANJORRANT PÈRE ET FILS. — LA CHAMBRE NOIRE. — LES DEUX LATTAIGNANT. — LE PRÉSIDENT DE MEINIÈRES. — M. DE LA BELOUZE.

Bourges, au dix-huitième siècle, n'était pas réputé un lieu de délices : on y internait les ministres ayant cessé de plaire. M. de Chauvelin y avait fait un long séjour; puis était venu M. de Maurepas, dont la disgrâce se prolongea jusqu'à l'avènement de Louis XVI. — Le Roi qui a la passion de la pierre, disait-on, devrait bien y construire une auberge à l'usage des exilés !

A défaut d'autre mérite, la capitale berrichonne avait l'avantage d'une proximité relative. Cinq journées de route la séparaient de Paris, tandis qu'il en fallait plus de quinze pour se rendre à Montbrison : le carrosse public qui, le mardi, partait de la rue Contrescarpe, arrivait le samedi dans la soirée... Un prodige de vitesse (1)! Quant à l'ordinaire, il passait trois fois par semaine, apportant dans ses flancs cadenassés des nouvelles de tous les points du royaume.

(1) Le prix de la place était de vingt-cinq livres.

La ville de Bourges ne méritait pas sa fâcheuse réputation. Elle possédait un archevêque admirablement renté, un intendant dont les pouvoirs s'étendaient sur sept élections (1), une Université jadis célèbre, un régiment qui, en 1753, était le Royal-Piémont, un bailliage pourvu de nombreux officiers, et « des agréments divers ». En fait de monuments, on admirait la cathédrale, le palais de Jacques Cœur, utilisé pour les services municipaux, l'hôtel des Monnaies, qui frappait les pièces marquées de la lettre Y, le théâtre, édifice digne du *Roman comique,* où des troupes ambulantes venaient, au carnaval, massacrer les vers des poètes en renom.

En Berri, comme partout, la noblesse tient le haut du pavé, une noblesse prétentieuse, ruinée, mourant de faim. Dans ce monde de hobereaux fainéants, les gens d'esprit sont rares : on ne peut entamer une conversation sérieuse sans se voir tourner le dos. Les hommes, dédaigneux dans leurs habits fripés, singent volontiers les petits-maîtres de Versailles. Les femmes causent de colifichets, quand elles ne s'égarent pas sur les rives du Tendre... Quelques-unes sont franchement coquettes : la plupart « ne se montrent pas trop scrupuleuses sur le chapitre des bienséances »; l'air du pays est excitant!

Les cartes constituent la grande distraction de cette

(1) Bourges, Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Châtre en Berri, Saint-Amand en Bourbonnais et La Charité sur Loire, en Nivernais.

société aristocratique, qui, ne pouvant se suffire à elle-même, daigne ouvrir ses portes à quelques membres de la bourgeoisie. Il semble que le tapis vert soit établi en permanence. On joue l'après-midi, on joue le soir, on joue la nuit; le quadrille, le piquet, le cavagnol, le fril, la comète, se succèdent : durant cet hiver-là, le pharaon fait fureur (1)!

Les réunions de jeu, — qu'on nomme *la Compagnie*, — alternent avec des concerts où l'on reproduit les morceaux célèbres de Lulli ou de Rameau, et les compositions plus modernes de Campra, maître de chapelle du Roi, de Colin de Blamont, surintendant de la musique, de Nicolas Royer, inspecteur général de l'Opéra. L'exécution, confiée aux amateurs de la ville, ne rivalise pas avec celle des *petits violons;* ces solennités n'en sont pas moins courues. Elles ont lieu à tour de rôle chez les adhérents; les frais en sont couverts à l'aide de cotisations mensuelles.

Cet amour du plaisir, cette facilité de mœurs, cette

(1) A aucune époque le jeu ne fut plus à la mode. « Il y « a à Paris, écrit Walpole, au moins cent cinquante per- « sonnes de la première qualité qui ne vivent que de cela. « Vous pouvez aller dans leurs hôtels à toutes les heures « de la nuit, et vous trouverez toujours des jeux de hasard. « Les banquiers du jeu chez le duc de Gesvres lui payent « leur privilège douze guinées par nuit. Il n'y a pas jus- « qu'aux princesses du sang qui ne soient assez peu scrupu- « leuses pour prendre une part dans les banques qui se « tiennent chez elles. » — Lettre à Richard West.

recherche de la mode, n'excluent pas les pratiques religieuses. On est dévot à Bourges, d'une dévotion étroite qui tournerait vite à l'intolérance, si l'intolérance ne supposait la contradiction. Or, par un phénomène remarquable, l'esprit de secte y est inconnu. Seule, entre toutes, cette bienheureuse contrée a le privilège d'échapper à l'embrasement général. L'honneur de cette situation enviable revient au prélat plein de modération qui préside aux destinées du diocèse. Peut-être aussi l'ignorance n'y est-elle pas étrangère : hormis quelques exceptions assez rares, il n'est aucun Berrichon, du haut en bas de l'échelle sociale, qui sache seulement si le Père Quesnel était bon à pendre ou à canoniser, et si le Jésuite Molina raisonnait congrûment sur la prédestination et sur la grâce! D'où une indifférence qui, sagement dirigée, assurait à ses adeptes le repos précieux célébré par le berger Tityre (1).

C'est dans ce milieu peu récréatif que la colonie, guidée par le président de Meinières, était appelée à vivre. L'installation fut rapide... Un article sur lequel, en

(1) L'hérésie n'avait atteint qu'un établissement religieux, celui des moines de Cyran, dont la piété faisait d'ailleurs l'édification du diocèse. Leur ignorance sur les questions relatives à la bulle était absolue; « quand on leur demandait ce que c'était d'être Janséniste, ils répondaient avec « une grande naïveté : C'est être bon religieux et bien garder « sa règle. Aucun d'eux n'avait étudié en théologie, un seul « savait un peu de latin. » Ils n'en furent pas moins dispersés. — De Raynal, *Histoire du Berri*, IV, p. 437.

temps d'exil, *Messieurs* n'étaient point gâtés. En 1720, de même qu'en 1732, la plupart furent logés « à faire pitié » ; beaucoup gîtaient dans des demeures d'artisans, d'autres couchaient dans de vastes dortoirs, ce qui donnait lieu à des promiscuités plaisantes quand mesdames les conseillères venaient partager la couche de leurs époux (1)... A Bourges, en 1753, on n'est pas mieux loti : si quelques exilés jouissent de leurs aises, le plus grand nombre en est réduit à de modestes cabinets. Il y a certaine chambre noire où plusieurs conseillers habitent en commun : le président n'a qu'une pièce pour lui et pour son fils, M. de Bourneville!... Presque partout la place est si limitée qu'on est obligé de descendre dans la rue pour échanger des confidences !

Un toit, c'est quelque chose. Encore faut-il pourvoir aux exigences de la vie matérielle! A cet effet, on se divise par groupes suivant les sympathies, les relations antérieures, les convenances réciproques. On constitue des *ménages* sous la haute main de celles de

(1) On trouve au manuscrit de Gilbert de Lisle (Archives nationales, U, 7475) le détail ci-après concernant M. Charlet, père du conseiller exilé à Bourges : « Après l'arrivée « de Messieurs à Pontoise, plusieurs s'étant logés comme « ils ont pu, Mme Charlet, femme de M. Charlet, conseiller, « étant venue voir son mari qui loge au Grand Cerf, à « l'entrée de la ville, fut obligée de coucher avec lui dans « une chambre où il y avait trois lits occupés par plusieurs « de Messieurs, ce qui donna occasion de faire des plai- « santeries. »

ces dames qui ont suivi leurs maris. On dîne, on soupe à cinq ou six. Bientôt on s'organise de façon à augmenter le nombre des couverts et l'on reçoit, suivant l'usage du temps, les convives qui veulent bien se présenter à l'heure des repas : l'hospitalité est de tradition dans la robe.

Dès le milieu de mai, les exilés se trouvent au complet, c'est-à-dire au nombre de vingt-neuf : tous vêtus de noir, sans rubans, dentelles ou bijoux. Le port de l'épée est également interdit, « afin de bien marquer « l'état de prisonnier dans lequel on se trouve ». On n'en circule pas moins, on va au Mail, on suit les offices, on se fréquente entre confrères, on rend les visites dont le beau monde a daigné prendre l'initiative, moins par sympathie que par curiosité. Bientôt, la consigne se relâchant, on pourra franchir l'enceinte et respirer l'air pur de la campagne.

Ces *enragés* de Bourges, — comme Versailles ne tardera pas à les nommer, — si intraitables pour les choses de leur fonction, sont dans la vie privée des bourgeois bien débonnaires !... toute une galerie de personnages ayant leur originalité propre, et dont les auteurs du *Journal* ont souvent d'un trait esquissé la silhouette ! Voici M. Angran, l'adversaire de l'archevêque dans l'affaire Coffin (1), « un ange de douceur regardant les

(1) M. Coffin, principal du collège de Beauvais, homme d'une rare vertu, avait été victime d'un refus de sacrements.

« gens avec ses bons yeux ronds et fixes, n'ayant aucun « fiel au cœur et incapable d'en avoir ». — Lefèvre de Saint-Hilaire (1), un robin de vieille roche, inaccessible aux faiblesses comme aux compromis. La maladie a beau l'étreindre, rien ne lasse sa patience. Après quinze mois d'un exil douloureux, il répondra avec hauteur à l'intendant qui essaye de le circonvenir : « Nous avons, monsieur, nos principes ; ils sont aujour« d'hui les mêmes que le 9 mai 1753 ! » — Jacques de Chavannes (2), un caractère anglais épris des goûts, des idées, des mœurs britanniques ; — les trois Roland : Roland de Challeranges, toujours indécis ; Roland de Juvigny (3), « naturellement hargneux et aisé à se cabrer », mais droit et honnête ; Roland d'Erceville (4), « opiniâtre dans ses avis et aimant mieux être inconsé« quent que de céder un pouce de terrain, ce qui vient « uniquement de son impétuosité, car il ne manque ni « de bonnes qualités, ni d'esprit ». — Pierre Marc Héron (5), grave comme Caton d'Utique !... Ce pince-

(1) Gérard-Claude. — Il avait, pendant treize ans, rempli les fonctions de lieutenant général de la connétablie de France.

(2) Ancien avocat aux Requêtes de l'hôtel. Baptisé à Saint-Eustache le 22 octobre 1710, décédé le 3 juillet 1786.

(3) Baptisé à Saint-Roch le 20 août 1705.

(4) Baptisé à Saint-Eustache le 19 août 1730. — Seigneur de Champbaudoin, Erceville, Allainville, Chaumont, Arbouville, Judinville et autres lieux.

(5) Baptisé à Saint-Merry le 19 novembre 1714.

sans-rire est un plaisant de bon aloi; certain jour qu'un chat s'est égaré sous le bureau de la Grand'Chambre, il a rimé le couplet suivant, dont ses confrères ont eu le bon goût de s'égayer :

Tandis qu'au temple de Thémis
On opinait sans rien conclure,
Un chat vint sur les fleurs de lis
Étaler aussi sa fourrure.
— Oh! oh! dit un des magistrats,
Ce chat prend-il la Compagnie
Pour conseil tenu par les rats?
— Non, reprit son voisin tout bas,
C'est qu'il a flairé la bouillie
Que l'on fait ici pour les chats!

— Charles-François Henri de Revol (1), dont le moindre souci suffit « à augmenter considérablement la pituite » ; — M. Blondeau, magistrat bien intentionné et « la bonté même » ; — Douet de Vichy (2), que sa grande probité froide met hors de pair; — Bellanger d'Essenlis, dont les suffrages « ne sont ni tendres ni faciles » ; — le vertueux Saget (3), un des féroces de *la cinq* (4); — MM. Charlet (5), Clément de Feillet (6),

(1) Baptisé à Saint-Paul le 25 février 1714. — Son père mourut à Pontoise pendant l'exil de 1720.
(2) Né le 26 juin 1712, décédé le 1er février 1787.
(3) Jean-Baptiste-Joseph, né en 1716.
(4) De la *cinquième* des Enquêtes.
(5) Louis-Henri, baptisé à Saint-Paul le 5 juillet 1715.
(6) Ambroise-Julien, baptisé à Saint-Paul le 10 juillet 1715.

Boutin, Favières, personnages de second plan; — Robert de Monneville, collectionneur et bibliophile passionné (1); — Leriche de Chevigné (2), un pessimiste gouailleur; — Claude Guillaume Lambert (3), « tête chaude dont le génie veut tout soumettre », mais nature généreuse; — de Laverdy de Nizeret (4), un futur contrôleur des finances; — Robert de Saint-Vincent (5), dont le nom laissera d'impérissables souvenirs dans les annales du Palais; — les deux Anjorrant : le père, Bazile-Claude-Henry (6), doyen des exilés; le fils, Claude-Étienne, l'un des plus jeunes (7)...

MM. Anjorrant représentent une vieille famille de robe remontant aux premiers jours de la monarchie et connue alors sous le nom de Vanvres. Tous les Vanvres, avant même la création du Parlement, s'adonnaient à l'étude des lois. Un jour qu'à son retour de Palestine, le roi saint Louis priait à la Sainte-Chapelle, trois jouvenceaux, pareils aux images de son livre d'heures, — mains jointes, cils baissés, joues roses, front candide, —

(1) Louis-Pierre, baptisé à Sainte-Geneviève le 8 juin 1709. Probablement l'un des collaborateurs de M. de Meinières.

(2) Jean-François-Claude, né le 3 février 1701.

(3) Baptisé à Saint-André des Arts le 9 août 1726.

(4) Baptisé à Saint-André des Arts le 4 novembre 1724.

(5) Pierre-Augustin, baptisé à Saint-Côme et Damien le 16 juillet 1725.

(6) Décédé le 25 mai 1760.

(7) Baptisé à Saint-Eustache le 23 avril 1727.

lui apparurent agenouillés près d'un pilier. Ces chérubins édifiants étaient les fils du légiste Guillaume Vanvres. Le bon Roi les regarda avec attendrissement, et, à force de les regarder, il lui sembla voir s'épanouir une auréole autour de ces têtes blondes, tandis que, des épaules, s'élançaient des *aelles resplandissantes.* « Voire! s'écria-t-il, ce sont des anges orants! » D'où le nom d'Anjorrant donné aux Vanvres qui continuèrent, dans la succession des siècles, à rendre la justice et à prier Dieu. Ils priaient encore, trois cents ans plus tard, un jour où François de Valois, égaré à la chasse, vint frapper à leur manoir de Claye en Brie. Le prince y trouva le chef de la maison récitant l'Angélus, entouré des siens : « Neul, rapporte le Mémorial du « Palais, ne s'en esmut non seulement pour retourner « la teste devers Sa Majesté royalle jusqu'après le der- « nier ainsy soit-il des complies. — Et par ma foy, « mon conseiller, dit le roy François, vous avez bon « droit et juste à ce nom d'ange orant que vous portez. « A tous seigneurs touts honneurs! Et leur concéda « ces deux anges vestus de thuniques au blazon royal « de France quy sont tenants de leurs vieilles armes à « trois lys nateurels au champ d'azur! »...

Dédaignés de la Fortune, ces grands seigneurs de robe vivent avec une parcimonie qui n'a rien de commun avec l'*aurea mediocritas* célébrée par le poète. M. le doyen Anjorrant, homme austère, sentencieux, esclave de la forme, a posé en principe qu'un seul repas

suffit pour tenir le corps en santé. Moyennant quoi il supprime le souper,... ce qui ne l'empêche pas de dévorer, quand on le prie en ville. Son fils, dont l'estomac s'accommode mal de ce régime d'intermittences, en est réduit au cabaret lorsque les âmes charitables ne recueillent pas en lui le dernier rejeton des Vanvres !

Tel est le bataillon carré de l'exil. Les personnages qui le composent, ennemis des plaisirs et du faste, se réfugient dans une âpre dignité, évitant les occasions de se produire, fuyant bals et fêtes, assistant tout au plus au concert de chaque semaine. C'est parmi eux que se recrute la *Chambre noire ;* cette désignation, appliquée d'abord aux habitants d'un cabinet obscur, s'est étendue, en effet, à tout un groupe, le groupe le plus ferme, le plus studieux, et dont le principal emploi consiste à stimuler les courages aux heures de lassitude.

S'il n'eût fallu qu'une ténacité généreuse pour aspirer à l'honneur de pénétrer dans le cénacle, les frères de Lattaignant en eussent fait partie de droit. Issus d'une race de parlementaires (1), ils n'ignoraient aucun de leurs devoirs vis-à-vis de la Compagnie; mais, jeunes encore, répandus dans la société élégante, habitués au mouvement de Paris, ils estimaient que leur disgrâce n'exigeait pas un renoncement absolu aux distractions du monde. L'aîné, François-Louis de Lattaignant de

(1) Leur père, Claude-Jérôme-Alexandre, était conseiller de Grand'Chambre en 1753.

Binville (1), n'était pas dépourvu de mérite. Plein d'entrain, tout d'une pièce, d'une extrême franchise, il se révélait par des pétulances d'une rondeur communicative. Le rédacteur du *Journal* n'a garde de pallier ses écarts de jeunesse : M. de Binville avait beaucoup aimé les femmes; il les aimait encore. D'autres péchés pesaient sur sa conscience : on lui reprochait d'avoir donné à la Comédie française une pièce, et, qui plus est, une pièce sifflée. Cinq actes dont Collé nous transmet l'analyse fidèle. Il s'y trouvait pourtant mieux qu'un beau vers,... une scène heureuse que le public daigna applaudir! Les critiques du temps, jaloux de cette intrusion de la robe dans la littérature, n'en eurent pas moins la dent cruelle, Piron surtout. *Le Fat*, tel était le titre de l'ouvrage... « Je m'y attendais, s'écrie l'auteur de la *Métromanie*, jamais un homme ne se connaît assez pour se peindre au naturel! » — Du coup, M. de Binville avait rompu avec Thalie pour se vouer au culte d'Euterpe : à Bourges, il tenait l'emploi de violon dans la société des concerts!

L'abbé de Lattaignant (2), conseiller-clerc à la

(1) Né à Paris le 7 septembre 1717, décédé à sa terre de Binville, en Beauce, le 14 novembre 1783.

(2) Pierre, baptisé le 30 novembre 1718 à Saint-Paul, sous-diacre du diocèse de Paris. — Le scellé dressé à son décès, le 9 mai 1787, lui attribue les qualités de conseiller en la Grand'Chambre, de commandeur des ordres royaux militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, d'abbé commendataire de l'abbaye

deuxième des Enquêtes, était aussi un aimable compagnon... un peu gêné par la soutane. Non qu'il méritât la notoriété dont il était redevable à une fâcheuse confusion!... L'abbé était affligé d'un oncle, chanoine de la cathédrale de Reims, qu'on appelait aussi l'abbé de Lattaignant. Or, cet oncle ne négligeait rien pour attirer au nom qui leur était commun une célébrité tapageuse. M. le chanoine était l'ami de Voltaire, qui lui adressa les derniers vers sortis de sa plume (1), celui de Piron et de bien d'autres dont l'orthodoxie prêtait matière à discussion. On assurait

Qu'il siégeait à table
Mieux qu'au jubé,

royale de Chantemerle, de chanoine de l'église de Reims et de doyen de la chapelle aux Riches de Dijon.

(1) Le philosophe de Ferney lui écrivait le 16 mai 1778 :

« Lattaignant chanta les belles,
« Il trouva peu de cruelles,
« Car il sut plaire comme elles.
« Aujourd'hui, plus généreux,
« Il fait des chansons nouvelles
« Pour un vieillard malheureux.
« Je supporte avec constance
« Ma longue et triste souffrance
« Sans l'erreur de l'espérance,
« Mais vos vers m'ont consolé.
« C'est la seule jouissance
« De mon esprit accablé.

« Je ne puis aller plus loin, Monsieur. M. Tronchin, « témoin du triste état où je suis, trouverait fort étrange « que je répondisse en mauvais vers à vos charmants cou-

et qu'il passait ses nuits à courir la pretantaine. C'était, d'ailleurs, un chercheur de bons mots, un mystificateur à l'affût des plaisanteries bruyantes, un assidu des boudoirs galants où sa verve enlevait tous les suffrages ! Le conseiller-clerc pâtissait souvent des fredaines du chanoine. Sans doute il pouvait se rengorger quand on le désignait comme l'auteur de quelque madrigal lestement tourné (1) ; l'aventure était moins drôle lorsqu'on lui attribuait des grivoiseries à faire frémir un corps de garde ou qu'on le représentait trônant chez les demoiselles de Verrières, la gaillardise aux lèvres et couronné de roses ! Ces jours-là, le neveu trouvait cruel d'endosser la personnalité de l'oncle (2) ! Il possédait, d'ailleurs, bec et ongles, excellait à rabrouer les fâcheux et saisissait à merveille le ridicule des gens. Très épris de dialectique, il adorait le paradoxe : « Son propre, assure le « manuscrit, est d'être indéfinissable, et de suivre, « quoique avec beaucoup d'esprit, une humeur qui le « domine toujours et lui fait quelquefois soutenir avec « la même chaleur les thèses les plus contraires. » Ce

« plets. L'esprit, d'ailleurs, se ressent trop des tourments « du corps, mais le cœur du vieux Voltaire est plein de vos « bontés. » — Voltaire expirait quelques jours après.

(1) L'abbé de Lattaignant — l'oncle — a laissé un recueil de poésies où figurent d'agréables chansons. *Dodo, l'enfant do...*, une romance qu'on entend encore avec plaisir, est de ce poète aimable.

(2) M. de Raynal, le savant auteur de l'*Histoire du Berri,* est lui-même tombé dans l'erreur.

disputeur infatigable était pourtant féru d'un sentiment dont rien ne l'eût fait démordre : une admiration sans bornes pour le président de Meinières !

M. de Meinières ! l'un des types les plus accomplis du parlementaire au dix-huitième siècle ! Il n'est pas seulement le chef de la Compagnie, il en est l'âme. Qu'il s'agisse de combinaisons politiques, de débats professionnels, de détails de la vie courante, il mène tout. Et chacun est heureux d'être mené, tant il a la main légère ! Comment ne pas suivre un guide au jugement sûr, au cœur droit, à la conscience probe, ayant raison toujours et s'en excusant presque? L'entêtement n'est point son fait : « Que Messieurs soient en majorité « d'un avis contraire, dit-il de sa voix douce, je me « soumettrai de tout mon cœur, croyant m'être trompé. » Telle est la loi du Palais, mais nul ne la formule avec tant de grâce ! La *bienséance* préside à tous ses actes, cette vertu toute relative « qui s'inspire de la position « où l'on se trouve, des gens que l'on fréquente, de « tout ce qui doit attirer les égards et servir à se décider « dans la vie ». Une exquise urbanité... disons le mot, le désir de plaire, ne l'abandonne jamais. Aussi indulgent pour les autres qu'inflexible pour lui-même, sa grande, sa seule ambition est d'être aimé.

Qu'on ne s'y trompe pas : ces natures, d'une délicatesse féminine, sont souvent les plus résolues. Le président de Meinières possède cette bravoure exempte de forfanterie que rien n'entame. Le danger ne l'émeut

pas plus que la disgrâce. Surveillé étroitement par le Cabinet qui guette une occasion de le jeter à la Bastille, il n'a garde de modifier sa ligne de conduite...

— Vous êtes diablement parlementaire, mon président! lui dit avec dépit M. Dodart.

— Sans doute, réplique-t-il, et je serais bien fâché de ne point l'être!

C'est qu'en effet les principes du Parlement constituent, à ses yeux, la sauvegarde du royaume. Nul ne les porte plus haut. Les traditions ne lui suffisant pas, il est allé puiser aux sources. Il a scruté les documents poudreux du greffe, compulsé le précieux recueil des *Olim,* pâli sur les chartes anciennes, les ordonnances tombées dans l'oubli, les vieux papyrus dédaignés. La lutte soutenue par la royauté et les légistes contre l'Église et la puissance féodale n'a pas de mystères qu'il n'ait pénétrés : c'est par cent volumes d'extraits, de notes, de pièces rares que se comptera le labeur de ce bénédictin laïque — non compris le *Journal des exilés!*

On demeure confondu devant cette prodigieuse activité qui mène de front les discussions d'audience, les travaux de cabinet, les études artistiques et littéraires. Le président a un pied dans tous les mondes. Diderot le recherche, Voltaire goûte son tour d'esprit, madame du Châtelet en raffole. On le voit à l'Opéra, il a sa place à la Comédie française. Plusieurs salons se disputent l'honneur de sa présence, mais il en est un qu'il

affectionne plus particulièrement, celui qu'on nomme *la Paroisse,* le salon de madame Doublet. Dans ce milieu, où la robe est brillamment représentée, le président a ses coudées franches : il s'entretient d'astronomie avec le vieux Mairan, cause art grec avec le sculpteur Falconet, échange quelque épigramme avec le doux abbé de Voisenon, discute les origines de notre langue avec l'académicien Sainte-Palaye... Parfois on le voit se diriger vers le pupitre où repose le registre aux nouvelles : à ses emplois nombreux, M. de Meinières joint celui de journaliste... Bachaumont possède en lui l'un des rédacteurs les plus zélés de ses *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres.*

Soudain, par un coup de force, ce galant homme s'est vu séparer de ses relations les plus chères, de ses études quotidiennes, de ses livres, d'une fille qui fait sa joie et qu'il doit confier à des mains mercenaires... Il n'a pas un murmure ! Interné à Bourges, avec vingt-huit magistrats étrangers à sa chambre, d'origine et de goûts différents, triés en vue de fomenter des divisions, il se met résolument à l'œuvre, aplanissant les difficultés, étanchant les blessures, prévenant les querelles « inséparables de la société des hommes quand ils « vivent en commun ! »

Il n'a qu'un ennemi : M. de Bèze de La Belouze (1) !

(1) Jean-Joseph de Bèze, seigneur de La Belouze, Beaumont, Laferrière et autres lieux, né le 13 novembre 1713,

L'importance que se donne ce personnage, ses témérités de parole, l'exagération de son zèle ne tardent pas à éveiller l'attention. Personne ne doutant que le ministère n'ait aposté dans chaque colonie « un pigeon « privé » chargé de rendre compte, tous les soupçons se portent sur lui. On le tient à distance, on s'écarte sur son passage, on reste bouche close quand il écoute!... Malgré la défaveur générale, il est parvenu à endoctriner deux adhérents : M. Dupré de Saint-Maur (1), un étourdi qu'il accable de complaisances; Jean-François Drouin de Vandeuil, magistrat intelligent, spirituel, animé de bonnes intentions, mais frondeur, impétueux, irréfléchi, fantasque, que le manuscrit compare tantôt à un écureuil sautant de branche en branche, tantôt à un naufragé voguant à l'aventure sans rames et sans voiles... Deux machines pérorantes et agissantes que M. de La Belouze, « l'espion de la « Cour », manie à son gré.

Une physionomie curieuse que celle de « ce faux « frère », comme on disait déjà. Ni ténébreux ni compassé. Rien du traître classique. Avec ses petits bras, qu'il agite d'une façon désespérée, il fait penser aux moulins à vent de la Beauce, tandis que son gros

à Nevers. Son père était correcteur de la Chambre des comptes de Dôle.

(1) Nicolas Dupré de Saint-Maur, baptisé le 5 août 1732 à Saint-André des Arts. C'est le membre le plus jeune de la colonie.

ventre, huché sur des jambes grêles, lui prête la tournure « d'une grenouille enflée ». Cet être bizarre, malin comme un singe, parle haut et de tout. Un génie universel! Les arts, les sciences, le droit, la théologie, n'ont pas de secrets pour ce vaste cerveau. Il dompte les chevaux rétifs, tire l'épée comme un mousquetaire, et rend des points aux musiciens de métier. Un juron stéréotypé sur ses lèvres : Capucinades! appuie ses hyperboles. Rien n'égale sa vantardise, si ce n'est son esprit de contradiction. Est-on triste? il est gai. Si l'on rit, il pleure. Convient-il de rester chez soi? il se pavane dans la rue. S'il faut se montrer, il se barricade en son logis. Ombrageux, susceptible, quinteux, grognon, paradoxal, glorieux, jaloux, il se plaît au désordre et exaspère ceux-là mêmes qui n'ont rien à redouter de sa perfidie.

Battre en brèche le président de Meinières, voilà son but! Il conteste son autorité, le représente tantôt comme un fourbe, tantôt comme un despote. Il le contrecarre partout et toujours, s'enquérant de ses avis pour prendre aussitôt le contre-pied. Défauts imaginaires, travers supposés, vices de pure invention, toute arme lui est bonne. Et quand il a entassé injure sur grief, il couronne l'édifice par cette ironie sanglante : M. de Meinières! c'est, révérence parler, le plus joli capucin du monde!

Pour grave qu'elle soit, l'accusation n'est pas sans réplique! La Compagnie judiciaire était sans doute

« infectée de jansénisme »; mais nous avons indiqué ce qu'il faut entendre par là. Des jansénistes, dans le sens dogmatique du mot, le Parlement en comptait quelques-uns. Barbier dit une soixantaine, à peu près le cinquième du personnel : « Pour le reste, ajoute-t-il, « il est composé de gens modérés qui se moquent du « jansénisme et du molinisme, et qui ont pris ce parti « violent par honneur, par amour-propre, et piqués des « maltraitements qu'ils reçoivent (1). » Le jansénisme, dans la langue courante, n'est plus une opinion (2), c'est un drapeau autour duquel se range l'opposition entière, et l'on voit une masse de « jansénistes endia- « blés » qui ne possèdent guère du chrétien que le nom !

M. de Meinières appartenait-il à cette catégorie d'incrédules? Nous n'oserions l'affirmer; mais tout démontre que l'habitué de la *Paroisse,* le compagnon des novateurs les plus hardis, l'ennemi déclaré de la Société de Jésus, n'était point affligé de l'étroitesse de cerveau

(1) Le temps était loin où, au dire d'un témoin digne de foi, les murs de la Grand'Chambre faillirent s'écrouler devant ce blasphème d'un criminel « qu'il n'y avait ni « Dieu, ni diable, ni enfer, ni paradis ! »

(2) On peut affirmer que la querelle religieuse serait demeurée bien indifférente à la société laïque, si elle s'était confinée dans le domaine des abstractions; mais les prétentions du parti moliniste, ses abus, ses proscriptions ne tardèrent pas à transformer en un litige politique une dispute de pure théologie.

qu'à tort ou à raison l'on prête à l'ordre de Mathieu de Baschi. Homme de bonne compagnie avant tout, il évite ces professions de foi tapageuses, ces polémiques irritantes, ces débats agressifs qui, loin de servir une cause, en arrêtent l'essor. Le respect de l'opinion d'autrui est sa règle, une règle qu'il observe, — chose rare chez les apôtres de la tolérance ! Au fond, il n'échappe pas au scepticisme ambiant ; mais sa philosophie, ennemie des extrêmes, s'abrite derrière une formule conciliante que burina, entre deux gorgées d'hypocras, son vieil ami l'abbé Legendre (1) :

Les Dieux firent, dit-on, les hommes.
L'homme, dit l'autre, a fait les Dieux...
Tant qu'on ne trouvera pas mieux,
Restons-en là comme nous sommes !

Capucin si l'on veut !... mais à la mode du roi Voltaire, qui, lui aussi, subit en plein visage cette même épithète et ne s'en tint pas pour outragé (2) !

(1) Cet abbé Legendre, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Legendre, abbé de Clerfontaine, auteur de mémoires estimés, était le frère de Mme Doublet.

(2) Grimm a nettement précisé l'état d'esprit des *Paroissiens*. « Chez Mme Doublet, dit-il, on était Janséniste ou « du moins parlementaire, mais on y était peu chrétien. « Jamais croyant ou dévot n'y fut admis. Au reste, on n'y « affichait pas cette liberté de penser philosophique : on « s'en servait sans en jamais parler. »

CHAPITRE VI

L'ASSEMBLÉE DES NOUVELLES. — LA GRAND'CHAMBRE A PONTOISE — MANIFESTATIONS PUBLIQUES. — PREMIÈRE ALERTE. — ÉLÉMENT DIVERS DU PARLEMENT. — PROCÉDÉS DE LA COUR. — LE PREMIE PRÉSIDENT DE MAUPEOU. — MÉMOIRES DES EXILÉS. — CRÉATIO DU *Parlement postiche.*

Un événement considérable dans l'existence des exi lés était l'arrivée de l'*ordinaire.* Ce véhicule grossier – une charrette à deux roues munie d'une bâche gonflé par des cercles de bois — annonçait à grand fracas soı passage. Aussitôt on se précipitait à l'*assemblée de Nouvelles.* Chacun dépouillait son courrier : tout c qui intéressait la robe ou les affaires publiques était mi en commun. De ces échanges naissaient parfois de discussions suivies elles-mêmes de véritables délibéré sur les mesures à prendre. On procédait au vote comme en la chambre du Conseil; le vote acquis, tou débat cessait : c'est l'avis de la majorité, donc l'avis es bon !

La poste royale brillait par la célérité, mais laissait ; désirer pour la discrétion : c'était le beau temps dı cabinet noir (1). Aussi, en cas de communications im

(1) Lors de l'exil de 1720, le cabinet noir fonctionnai

portantes, recourait-on à des voies plus sûres : quand il s'agissait de se concerter avec les autres colonies ou de souffler des résolutions aux parlements de province, on n'hésitait pas à expédier des exprès ! Encore parvenait-on rarement à dépister les recherches d'une police assez habile pour se ménager des intelligences dans la place !

En dépit des obstacles, les nouvelles finissaient toujours par arriver. Or, celles qui parvenaient vers la fin de mai 1753 n'étaient point pour déplaire aux exilés. La Grand'Chambre venait de s'installer à Pontoise dans des conditions de nature à frapper l'opinion publique, et prenait possession de ce couvent des Cordeliers où plusieurs de ses membres avaient déjà siégé en 1720. Personne ne s'était dérobé. Au contraire, les conseillers d'honneur et les quatre maîtres des requêtes attachés à la Compagnie (1) étaient partis pour l'exil sans avoir reçu de lettres de cachet. On citait même le cas d'un grand chambrier, M. de Bli-

déjà. Gilbert de Lisle, sous la date du 7 août, consigne la mention suivante : « M. le premier président se plaignit « à MM. Pajot, qui sont pour les postes, de ce qu'on avait « décacheté une lettre à lui adressée par M. le duc d'Al- « bret, et cela si grossièrement qu'il s'en était aperçu sur- « le-champ. On dit que toutes les lettres venant par la poste « sont décachetées par ordre supérieur. » — Manuscrit de Gilbert de Lisle.

(1) Quatre maîtres des requêtes étaient officiellement attachés au Parlement.

nières, qui, promu au conseil d'État, déclara renoncer à sa nouvelle charge plutôt que de se séparer de ses confrères au moment de leur disgrâce!

Suivant une tradition éminemment française, les gens de Pontoise se font gloire d'opposer à l'infortune un visage souriant : on affecte le calme, on se visite, on prépare bonne chère (1); mais « il y a plus de tables « que de dîneurs ». Les présidents, riches pour la plupart, tiennent grand état de maison et ne sortent qu'à six chevaux avec de nombreuses livrées (2). C'est dans cet apparat qu'ils se rendent au Palais pour s'occuper des affaires religieuses, les seules dont le Parlement ne se soit pas interdit l'examen. On les traite dans le même esprit que par le passé; on décrète les ecclésiastiques insoumis, on ordonne la saisie de leurs biens, on lance à leurs trousses une légion d'huissiers qui instrumentent avec entrain malgré les patrouilles dépêchées à leur poursuite. En même temps on publie le texte de ces grandes Remontrances que le Roi a refusé d'entendre. Elles circulent de main en main, l'étranger s'en empare, et bientôt le *Gentleman's Magazine*, la

(1) « La marée passe à Pontoise et a ordre de s'y arrêter. » Barbier, V, p. 393. — Une gracieuseté du ministère, dont tous les efforts tendaient à rallier la Grand'Chambre.

(2) « Le premier président, à qui, dit-on, on a offert beau- « coup d'argent de toutes parts, est avec toute sa maison et « a une table de vingt-cinq couverts. MM. les présidents « Molé et d'Aligre y tiendront également table ouverte. » — Barbier, V, p. 390.

Gazette d'Utrecht, bien d'autres journaux encore, les reproduisent en proclamant qu'elles méritent de passer à la postérité !

D'autre part, la robe entière s'associe au mouvement. Les juridictions supérieures ayant leur siège à Paris, la Chambre des Comptes, le Grand Conseil, la Cour des Monnaies, le bureau des finances envoient leurs greffiers complimenter les bannis. Puis c'est le tour de la Cour des Aides. Son premier président, M. de Malesherbes, s'est brouillé avec le Chancelier, son père, dont il n'hésite pas à condamner les agissements. L'Université expédie des députés munis d'une harangue où elle ne craint pas d'affirmer qu'avec le Parlement, la justice, les lois, la sécurité publique ont disparu de la ville (1). Le Châtelet ne montre pas moins d'énergie... « La lutte des rats et des grenouilles ! » écrit Voltaire, dont la plume servit trop souvent la cause du despotisme contre celle de la nation !... Une lutte admirable pour tous ceux qui ont pesé les dangers courus et les sacrifices accomplis ! Les avocats — ces alliés séculaires — s'engagent non seulement à cesser l'exercice de la

(1) Suivant l'antique usage, cette harangue était en latin : « Illustrissime senatus princeps, Præsides illustrissimi, « senatores carissimi, luctum sane ingentem magnumque « vestri desiderium reliquistis universæ civitati, quæ, ubi « vos conspexit abeuntes, videre sibi visa est justitiam, « leges ipsas, securitatemque publicam vobiscum simul « emigrantes. »

plaidoirie, mais encore à ne paraître ni à la promenade ni au spectacle. Les plus fortunés viennent en aide à leurs confrères pauvres, lesquels sont gratifiés aux frais de l'ordre d'une pension mensuelle de cent livres (1). Il n'y a pas jusqu'aux procureurs qui, ruinés par l'interruption de la justice, ne se déclarent prêts à mourir de faim plutôt que de voir le Parlement capituler (2).

La bourgeoisie ne ménage pas non plus les manifestations sympathiques. En l'espace de quelques jours, les Jésuites — qu'on accuse de tout le mal — perdent plus de cent vingt pensionnaires, « les familles ne « voulant plus confier l'éducation de leurs enfants à « des moines si tarés ». Dans les processions, la place du Parlement, restée vide, est jonchée de fleurs par les dames de la halle et saluée d'unanimes applaudissements (3). On grave des estampes exaltant la gloire des

(1) En 1731, les avocats avaient fait preuve du même désintéressement : « Lors du départ de mes confrères, on « leur a apporté de l'argent de tous côtés. On donne aussi « pour soulager ceux qui souffrent de la cessation. » — *Journal de Mathieu Marais,* IV, p. 280.

(2) « Les procureurs du Parlement ne veulent pas tra- « vailler, à l'exemple des avocats. Ceux du Châtelet se « donnent le même air, pour la moitié d'eux... On n'a « jamais rien vu de pareil à tout ceci. » — *Mémoires du marquis d'Argenson,* VIII, p. 46. — Le dévouement de ces humbles auxiliaires de la justice fut d'autant plus méritoire qu'il ne tarda pas à paraître une déclaration du Roi les contraignant à occuper sous peine de perdre leurs charges.

(3) Une tradition à laquelle le peuple de Paris restera

proscrits : l'une d'elles, *Justitia relegata flecti nescia,* représente Thémis en route pour l'exil !... Ornée de ses attributs, le regard fier, l'attitude dédaigneuse, la déesse s'avance appuyée sur son glaive ! — Désireuse de donner une leçon d'impartialité au pouvoir, la Grand'-Chambre juge cette gravure injurieuse pour le Roi et la condamne au feu. Brûlée !... le diable n'y perdait rien : tout Paris en était inondé (1) !

Bientôt l'incendie gagne la province. La plupart des Parlements, sous le coup d'une indignation généreuse, se déclarent hautement contre le ministère. Quelques-uns députent des représentants pour prendre langue avec les exilés ; d'autres réclament des avis qu'on leur

fidèle jusqu'aux derniers jours du Parlement... On en trouve encore un exemple à la fin de 1787.

(1) Une autre estampe, *Schismaticos de bellatura furores,* était également condamnée. Le seul résultat de ces mesures répressives, — n'était-ce pas le but poursuivi ! — était d'appeler l'attention sur des écrits qui avaient chance de passer inaperçus !... Il serait trop long de rappeler toutes les manifestations hostiles. Mentionnons cependant le quatrain suivant rimé à l'occasion d'un feu d'artifice, et qui, sous sa forme humoristique, semble un avant-coureur des violences révolutionnaires :

Quoy, le soleil à la potence !
Quel sort, emblème de nos rois !
Mais peut-être est-ce un goût chinois
Qu'on pourrait adopter en France !

Au surplus, nous insérons à l'Appendice diverses pièces de vers qui nous ont paru dignes d'être tirées de l'oubli.

envoie en toute hâte. La résistance s'organise : Aix, Rennes, Pau, Bordeaux, Toulouse se jettent dans la mêlée ; Rouen se signale par son ardeur belliqueuse : un conseiller de cette ville ne s'est-il pas avisé de défendre la bulle ? Vite, la Compagnie ordonne qu'il se rendra au greffe pour mieux s'instruire ! Le premier président lui-même, accusé de connivences avec Versailles, est sur le point d'être décrété comme un simple sacristain (1)... Le monde parlementaire agite le spectre des États généraux et ne craint pas de proclamer que, si le Roi dispose d'une armée de cent mille hommes, les exilés ont pour eux « l'estime, le cœur et la volonté « des peuples ! »

Soudain une note discordante vint susciter à l'assemblée des Nouvelles une émotion indicible... On assurait qu'à force de cabales le ministère avait avec succès « semé la zizanie parmi les grands chambriers » ; que plusieurs émettaient l'avis de reprendre leurs fonctions, et que M. de Maupeou, habilement circonvenu, ne se montrait plus aussi rebelle aux idées d'accommodement...

Quelques explications sont nécessaires.

(1) Il avait ordonné la mise en liberté d'un prédicateur de Louviers poursuivi pour injures au Parlement. Voyant que l'aventure tournait mal, il s'empressa de faire réintégrer l'accusé en prison : celui-ci, fort heureusement, se trouvait au cabaret voisin en train de boire avec le laquais qui avait porté l'ordre d'élargissement.

Malgré son unité en tant qu'assemblée délibérante, le Parlement comprenait deux corps distincts : la Grand'Chambre d'une part, de l'autre les Enquêtes et les Requêtes, dont l'agglomération constituait les *Enquêtes*. La Grand'Chambre comptait vingt-sept conseillers (1) ayant tous passé par les Enquêtes et parvenus à la dignité de Pères Conscrits au bénéfice de l'âge (2) : c'étaient les vétérans de la Compagnie. Mais si ces débris glorieux possédaient les qualités qui sont le fruit d'une longue carrière, l'expérience, la sûreté de jugement, la connaissance des affaires et des hommes, ils n'échappaient, en revanche, à aucun des inconvénients de la vieillesse. Plusieurs succombaient sous le poids des infirmités; d'autres, cruellement meurtris dans une série de luttes stériles, avaient avec leurs illusions perdu la foi en l'avenir. Quelques-uns devaient compter avec des préoccupations d'un ordre intime : après avoir travaillé toute leur existence « pour l'honneur sans

(1) Ce nombre a souvent varié.

(2) Les présidents aux Enquêtes, dits présidents à bonnet, n'étaient que des conseillers pourvus de commissions spéciales; mais ils ne *montaient* à la Grand'Chambre qu'à la charge de résigner leurs commissions — ce qui se voyait rarement. Deux exilés de Bourges, M. de Chavannes, resté simple conseiller, et M. Angran, devenu président à bonnet, se trouvèrent en conflit, à la fin de 1782, pour un siège de Grand'Chambre. M. Angran, quoique plus ancien, se vit préférer M. de Chavannes, faute par lui d'avoir exprimé son désir un an à l'avance. — Bachaumont, XXII, p. 62.

« profit (1) », épuisés, pauvres, mal cotés en Cour, ils voyaient avec effroi leurs fils exclus des emplois publics!... Autant de causes de lassitude dont la Couronne s'ingéniait à tirer avantage. Ses moyens de séduction variaient suivant les cas : aux clercs, elle distribuait évêchés ou bénéfices; aux laïques, des croix, des pensions, des brevets d'officier, des commissions d'intendant, des ambassades... Les désignations de rapporteur, opérées sous le couvert du premier président, constituaient aussi un procédé de corruption : grâce à ces aubaines, quelques magistrats — sept ou huit, surtout des abbés — absorbaient la majeure partie des épices (2), au détriment des confrères dont l'immense majorité ne retirait même pas un pour cent du prix d'acquisition des charges (3). En outre, le chancelier disposait annuelle-

(1) « Autrefois un homme payait l'achat d'une charge « 40 à 50,000 livres pour n'avoir que 300 livres de revenus; « mais la considération qui y était attachée et l'assurance « qu'il y resterait toute sa vie le dédommageaient de ce « sacrifice. » — *Mémoires de Cheverny*, II, p. 323.

(2) Le public exagérait singulièrement ces avantages pécuniaires. Barbier dit des rapporteurs : « Ce sont gens « qui retirent de leurs charges par an depuis huit jusqu'à « quinze mille livres qu'on n'aime point à manquer à « gagner... » — Ces chiffres, quoique inférieurs à certaines autres évaluations, paraissent encore exagérés.

(3) Tous ceux qui ont bien connu les parlementaires rendent hommage à leur désintéressement. Nous signalons à cet égard un document curieux : c'est le recueil des portraits des membres du Parlement vers le milieu du dix-

ment d'une somme de cent cinquante mille livres destinée à recruter des prosélytes... la pluie d'or de Danaé! Beaucoup — les bastionnaires du Parlement! — opposaient une héroïque résistance; d'autres finissaient par se rendre! Comment s'en étonner, alors surtout qu'ils ne trouvaient qu'un faible appui chez les présidents à mortier (1), qui, presque tous alliés aux vieilles maisons de France (2), oubliaient trop facilement leur origine plébéienne pour céder aux agaceries de la Cour (3)?

Les Enquêtes constituaient la partie inexpugnable du Parlement (4). Imbues des idées nouvelles et animées

septième siècle; le rédacteur de ces notes, écrites dans un esprit de dénigrement manifeste, ne peut s'empêcher de confesser que la plupart des magistrats sont « sans intérêt »... A peine en signale-t-il quelques-uns « attachés au sacq ».

(1) Les présidents à mortier complétaient le personnel de la Grand'Chambre.

(2) Il n'est guère de famille d'ancienne noblesse dans laquelle la robe n'eût pénétré. Nous nous bornerons à citer les La Force, les Châtillon, les Tallard, les Caraman, les Luynes, les Béthune-Charost, les Montmorency, etc.

(3) Leur admission à Versailles en avait peu à peu détourné un bon nombre de la voie suivie par leurs ancêtres. Ainsi se trouvait justifié le règlement ancien interdisant aux magistrats la fréquentation des palais royaux, de peur qu'au contact des courtisans ils ne devinssent courtisans eux-mêmes.

(4) L'antagonisme des Enquêtes et de la Grand'Chambre, devenu légendaire, avait donné naissance au distique suivant :

Dum fugit hinc fortis stat vecors inde senatus :
Hæc regi servit, servat pars altera regem.

d'un grand souffle libéral, elles joignaient les fougues de la jeunesse aux combinaisons réfléchies de l'âge mûr. Sans doute elles comptaient dans leur sein quelques sujets fraîchement débarqués de l'école (1); mais, à côté de ces recrues imberbes, combien de vieux grognards dont les cheveux avaient blanchi sous le bonnet! Parmi les exilés de Bourges, la plupart ont atteint la quarantième année, M. de Meinières touche à la cinquantaine, MM. de Chevigné et Anjorrant l'ont dépassée... Une étroite solidarité régnait entre les membres de cette phalange « pauvre et nullement assistée de la Cour ». Bien disciplinés, obéissant à un mot d'ordre, ils se rendaient aux assemblées générales comme des grenadiers vont à l'assaut; leurs orateurs, dans une

(1) On se figure volontiers que les parlementaires participaient à l'œuvre de justice avant d'avoir eu le temps de commencer leur éducation! Il importe de rétablir les faits dans leur exactitude. Les substituts, qui seuls étaient admis à dix-huit ans, remplissaient un rôle de scribes. Quant aux conseillers, on en voyait un certain nombre qui, tenant leur charge du droit héréditaire, en possédaient le titre longtemps avant d'en occuper l'emploi. C'est seulement à l'expiration de leur vingt-cinquième année qu'ils étaient investis des pouvoirs de leurs fonctions. Pour les présidents, la limite d'âge avait été portée de quarante à trente ans. En attendant cette échéance, conseillers et présidents assistaient aux débats comme auditeurs et participaient aux délibérations à titre consultatif. — Envisagée à ce point de vue spécial, l'ancienne organisation n'a à redouter aucune comparaison avec l'organisation actuelle.

langue enflammée, développaient ces thèses généreuses qui ont le secret de soulever les masses. Quand on passait aux voix, la victoire était d'autant moins douteuse que les assaillants trouvaient dans la Grand'-Chambre elle-même de fidèles alliés (1) !

Ces résultats, bien que prévus, soulevaient à Versailles de retentissantes colères. Durant tout le règne de Louis XV, la Couronne ne poursuit qu'un but : dépouiller les Enquêtes des avantages que leur procure la supériorité du nombre. On s'acharne à découvrir des combinaisons qui permettent de déplacer la majorité : suppression du vote au-dessous de dix ans d'exercice, confiscation des charges, abolition de certaines prérogatives consacrées par des édits ou par l'usage... Grâce à ces manœuvres, on éloigne si bien les acquéreurs que le nombre des offices vacants devient énorme (2). Enfin, on introduit dans la place des consciences serviles en attribuant des brevets de conseillers honoraires à des

(1) Les souvenirs d'un ancien conseiller au Parlement, Guy-Marie Sallier, décédé en 1839, contiennent de précieuses indications à cet égard. — Voir *Annales françaises depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'aux États Généraux*. — D'Argenson rend également justice aux Enquêtes : « Là, dit-il, se trouve le grand nombre des bons « citoyens qui l'emporte dans les délibérations de droit « public. » — IX, p. 259.

(2) Le nombre des charges vacantes atteignait vers cette époque le chiffre de soixante-quatre, qui même ne tarda pas à être dépassé !

complaisants de toutes provenances (1)... On éveille au cœur de la nuit ces *suppôts de la Cour* avec ordre de se rendre au Palais dès l'aube, et, grâce à l'éloignement de certains parlementaires habilement dispersés, on arrive parfois à enlever le vote!

Quelque bien ourdies qu'elles fussent, ces surprises ne pouvaient aboutir sans la complicité des premiers présidents!... Aussi a-t-on bien soin de ne plus choisir pour ces emplois des Lamoignon, des Molé, des Harlay! Depuis M. de Mesmes, d'attachante mémoire (2), le Parlement n'a possédé à sa tête aucun magistrat vraiment digne de cette haute fonction (3); ce n'est plus l'intérêt de la justice, mais la préoccupation d'appétits financiers sans cesse grandissants qui guide la Cou-

(1) Dans l'Almanach royal de 1753 figurent, comme conseillers honoraires, cinq présidents à la Chambre des comptes, le procureur général de cette même Cour, le procureur général au Grand Conseil, le procureur du Roi au Châtelet, deux présidents au Grand Conseil, deux présidents de la Cour des aides, trois intendants, deux conseillers d'État, trois maîtres des Requêtes, un secrétaire des commandements de la Reine, un intendant du commerce.....

(2) Malgré les attaques furibondes de Saint-Simon, M. de Mesmes était resté le type du parlementaire sachant allier la bonne grâce et les goûts mondains à la fermeté et à l'amour du bien public.

(3) La première du royaume, disait Guy Patin, sans excepter celle de chancelier, celui-ci pouvant être dépossédé des Sceaux sur un signe du prince, « tandis que les « premiers présidents sont assurés de mourir avec leurs

ronne. « Il est difficile, écrit Barbier, de trouver un « chef qui ne se laisse pas gagner par la Cour. Sa « grande politique est de parler haut en public, de « paraître fort attaché au vœu général de la Compagnie « et de la tromper secrètement. Le premier président, « qui est journellement et intimement lié avec la « Grand'Chambre, l'entraîne aisément, ou du moins « les plus forts tant dans les ecclésiastiques que dans « les conseillers laïques... » — Nous avons dit par quels moyens!

M. de Maupeou (1), qui avait l'honneur d'occuper depuis 1743 le siège illustré par tant de grands citoyens, n'était point un personnage vulgaire. D'un bel extérieur, d'une politesse de diplomate, spirituelle et aisée, ayant du monde, il possédait toutes les qualités du courtisan. Aucune pédanterie dans le langage! pas de raideur dans la tenue! Ses harangues dénotent cepen-

« charges, dont on ne peut les dépouiller sans leur ôter la « teste ».

(1) René-Charles, né à Paris en 1688, avocat du Roi au Châtelet en 1708, conseiller au Parlement en 1710, président à mortier, puis premier président en remplacement de Louis Le Pelletier II. Il avait épousé, en 1712, Anne-Victoire de Lamoignon, arrière-petite-fille de Guillaume de Lamoignon, aussi célèbre par son savoir que par ses vertus. — La famille de Maupeou était issue de Vincent, notaire au Châtelet en 1520, dont les descendants furent anoblis sous le règne de Henri III. Depuis cette époque, ses représentants ne cessèrent d'occuper de hauts emplois dans la robe et dans l'armée.

dant quelque apprêt... On assure qu'elles sont l'œuvre du Père Griffet; mais il les débite avec une dignité et un air de grandeur qui en imposent.

Par malheur, son avoir est médiocre... quarante mille livres de rente tout au plus. Aussi, malgré les prodiges de sa femme, « un trésor dans une place de représenta« tion et de grande dépense », sa situation est-elle des plus critiques. La charge de premier président est onéreuse; seule, l'installation ne coûte pas moins de cinquante mille écus en équipages, meubles ou vaisselle d'argent. Quant aux frais de table, on a peine à y suffire en doublant les émoluments de la fonction : trente ou trente-deux mille livres à peine. Or, M. de Maupeou est vaniteux; il adore le faste, fait chère succulente tant à Paris qu'à sa terre de Bruyères, tranche en tout du grand seigneur. La passion du bon air le ruine : il doit à son intendant, aux fournisseurs, à tous les membres de la Compagnie; il doit à Dieu et au diable. Le Roi, qui lui a accordé un appartement à Versailles (1), vient à son secours : la pension de vingt-quatre mille livres qu'il lui servait est bientôt portée à quarante. Sa Majesté signe même à son profit une ordonnance de cent mille livres... de quoi parer aux dettes criardes! Les créanciers n'en continuent pas moins à encombrer l'antichambre présidentielle : dès l'aube, ils prennent

(1) « Cela ne s'est jamais vu », écrit le duc de Luynes. — V. p. 222.

position, gourmant les plaideurs pour passer avant eux.

Un intérieur soumis à de pareilles épreuves ne saurait être serein. Chacun y tire à soi : l'aîné des fils, le futur chancelier suivant le cœur de la Dubarry, actuellement président à mortier, rongé par l'ambition, cherche volontiers dispute. Le cadet, brigadier des armées du Roi, réclame de l'argent à grands cris. Une vieille cousine se lamente dans un coin, tandis que madame *la première*, préposée au département des finances, ne sait où donner de la tête. Seule, une délicieuse figure, — celle de la *petite présidente*, cousine de Mme d'Épinay, — éclairait ce maussade logis... Lumineux météore qui vient de disparaître dans les péripéties d'un drame intime dont l'amie de Francueil nous révèle les angoisses (1)...

(1) Thérèse de Roncherolles, dont la personnalité séduisante joue un rôle si important dans les souvenirs de Mme d'Épinay, avait épousé le jeune président de Maupeou. Sa correspondance vive, enjouée, d'un tour charmant, atteste de rares qualités d'esprit. Exilée au château de Bruyères, après quelques galanteries retentissantes, elle y avait mené, sous la surveillance étroite de son mari, une existence de recluse. « J'ai rencontré, écrit Mme d'Épinay, « quelqu'un qui les a vus dans leur terre et qui m'a fait des « détails de cet intérieur qui font trembler. Sa santé se « détruit; elle se meurt d'ennui et de chagrin. Je la plains « de toute mon âme; cet exemple me fait peur! » — Et quelle désolation à la nouvelle de sa mort survenue le 21 avril 1752! « Elle est morte dans sa terre, faute de

Tout d'abord, le Parlement vécut en paix avec M. de Maupeou : la lune de miel des règnes qui commencent! Mais il ne tarda pas à voir clair dans le jeu du premier président. A partir de ce jour, personne, en dehors du service, ne mit les pieds chez lui : sa table, qu'eût enviée Lucullus, ne reçut que ducs et marquis. Pour bien marquer ses sentiments, la Compagnie allait jusqu'à décommander une estampe, reproduisant les traits de son chef, votée par acclamation en des temps meilleurs (1). M. de Maupeou ne se portait qu'avec plus d'ardeur du côté des ministres, quand une grave déconvenue, en brisant ses espérances, vint tout à coup changer sa ligne

« secours... J'ai vu par ce que m'a dit sa femme de chambre « qu'elle a toujours compté sur mon amitié... Imaginez « qu'à tout moment elle croyait me voir arriver... On ne se « console jamais de cela ! »

(1) Ces manifestations éclatantes n'étaient point rares. On demeure confondu devant l'indépendance des parlementaires vis-à-vis de leurs chefs et même du Souverain. En cette année 1753, le Parlement de Normandie répondait en ces termes aux injonctions royales : « Votre Majesté *enjoint* « à son premier président ou à celui qui présidera son Parlement *de tenir la main* à l'exécution de ses ordres. Nous « ferions injure à ce magistrat si nous le soupçonnions seulement d'ignorer les devoirs que lui impose la place qu'il a « l'honneur de remplir. Mais si, déférant à de semblables « ordres, il voulait empêcher votre Parlement de délibérer, « un tel obstacle n'arrêterait pas notre zèle. Chef de la « Compagnie à laquelle il préside, il ne peut empêcher « qu'elle délibère sur des objets si intéressants pour l'Église « et l'État. »

de conduite (1). A la nouvelle de la retraite du vieux d'Aguesseau, le premier président s'était en toute hâte rendu à Versailles pour demander sa survivance. Contre toute attente, il y fut accueilli par un refus. D'ordinaire, les postulants évincés recevaient quelque compensation : on ne lui accorda même pas de l'eau bénite. Bien plus, on poussa la cruauté jusqu'à lui faire entendre qu'étant devenu pied-bot, par suite des morsures de la goutte, il se trouvait impropre aux fonctions de chancelier... M. de Maupeou se redressa sous l'outrage. Il eût pu répliquer qu'au rebours des jambes, la tête, chez lui, était restée solide! Sa rancune fut silencieuse; mais il

(1) Aux griefs politiques relevés contre le premier président par ses confrères, se joignaient aussi des griefs professionnels. On lui reprochait « de ne rien remontrer à M. le « chancelier touchant les évocations, et, loin de cela, de se « servir de son crédit pour attirer des renvois à la Grand'- « Chambre d'affaires qui auraient dû aller naturellement « aux Enquêtes. La mode est venue de renvoyer les parties « devant des avocats de Paris, qui se regardent tous comme « des juges, qui prennent douze livres par vacation et qui « allongent les affaires au lieu de les raccourcir, ou bien par-devant les intendants de province avec quelques « gradués. Cela dépouille les bailliages et les sénéchaussées; « de là, plus d'appels aux Enquêtes. Ainsi on n'y a plus « aucune pratique, à peine entre-t-on quelquefois depuis la « Pentecôte jusqu'au 8 septembre (date des vacances). Ils « ne se soucient pas, disent-ils, du profit, mais de l'honneur « et d'être quelque chose. Aussi les charges de conseiller « au Parlement ne valent-elles pas aujourd'hui trente-cinq « mille livres. » — D'ARGENSON, V, p. 435.

opérait sur l'heure une volte-face complète, se rapprochait de la Compagnie et se montrait un parlementaire si correct qu'il ne tardait pas à reconquérir l'autorité perdue!... Désormais, il n'a plus qu'une pensée : molester M. de Lamoignon qu'on lui a préféré, faire échec aux Jésuites qui l'ont desservi, mater l'épiscopat dont il connaît les sentiments hostiles... — L'archevêque va-t-il de l'avant? Il est le premier à proposer des mesures de rigueur. Le Roi réclame-t-il des subsides? Il insinue qu'une taxe sur le clergé serait bien vue de la nation... Aussi les acclamations populaires l'accompagnent-elles à Pontoise! De toutes parts on le félicite, et c'est à qui lui offrira de l'argent. Dans sa famille, on se cotise pour subvenir aux frais du voyage. La douairière de Maupeou, sa mère, lui abandonne les douze mille livres de rente dont elle jouit, et se retire au couvent. Luxueusement installé à l'abbaye de Saint-Martin (1), où il s'est dépouillé de la robe pour ceindre l'épée, vivant en gentilhomme sans oublier son titre de magistrat, il attend avec patience le jeu des événements.

C'est dans ces circonstances que des bruits de pacification s'étaient répandus. Les démarches du ministère ne pouvaient être niées. Dans son désir de mettre fin à

(1) L'abbaye de Saint-Martin appartenait à la famille de Bouillon, qui en faisait une de ses résidences préférées. Le cardinal, dont Saint-Simon trace un portrait si piquant, y avait accumulé une grande quantité de meubles précieux, de tableaux et d'objets d'art rapportés d'Italie à grands frais.

une situation intolérable, il frappait à toutes les portes... Les gens du Roi dépêchés par le procureur général, Joly de Fleury, visitaient secrètement leurs confrères « les plus échauffés ». On mettait en campagne la finance, l'armée, la diplomatie. Il n'est pas — ô signe des temps! — jusqu'aux courtisanes dont on n'utilisât les services (1). Le négociateur officiel était le prince de Conti, « grand pédant plein de digressions et de paren« thèses! » Un choix heureux, d'ailleurs, car le prince avait toujours vécu en parfaite intelligence avec la Compagnie : *mon cousin l'avocat,* disait le Roi (2). Conti rencontrait *par hasard* le premier président, le faisait monter dans son carrosse, l'emmenait à sa terre de Vauréal et discutait avec lui les bases d'une réconciliation (3). Sollicités de toutes parts, certains grands chambriers commençaient à faiblir, et déjà d'Argenson, le misanthrope, s'écriait sur un ton d'ironie amère: « Les

(1) Il faut citer entre autres la dame Prévost, « grande p..., ayant de la voix, du manège et peu d'esprit », que le ministre d'Argenson avait installée près de lui, à l'hôtel d'Effiat, et chez laquelle quelques parlementaires vendus à la Cour faisaient prendre le mot d'ordre.

(2) Il fut plus tard le seul des princes légitimes à protester contre le coup d'État du chancelier Maupeou. A sa mort, survenue en 1776, Marie-Antoinette écrivait : « Nous avons « perdu le prince de Conti; il avait beaucoup d'esprit, mais « il était fort dangereux par ses intrigues continuelles avec « le Parlement. » — *Recueil d'Arneth.*

(3) On trouvera à l'Appendice une lettre d'un conseiller de la Grand'Chambre énumérant les propositions de la Cour.

voilà à bout!... Honneur, tu n'es qu'une vertu d'apparat! »

A ce moment même arrivaient de tous les lieux d'exil, de Poitiers, de Montbrison, de Troyes, d'Angoulême, de Clermont, de Vendôme, des protestations indignées. L'opinion était unanime : que d'abord le Roi accueille les remontrances, retire les lettres de cachet et rende la liberté aux prisonniers!... On discutera ensuite!... Jusque-là, silence absolu! — Les *enragés de Bourges* se signalaient entre tous par l'éclat de leur zèle. Il faut lire les mémoires adressés à Pontoise!... On y prend la Grand'Chambre corps à corps; on établit qu'au point de vue numérique elle forme un huitième de la Compagnie, que les quarante qui la composent ne possèdent aucun droit individuel, et que toute décision émanant d'eux équivaudrait à une usurpation dont ils auraient à rendre compte. On rappelle les attentats qui ont donné lieu au conflit : sermons séditieux, suggestions dans les confessionnaux, cabales secrètes, empiétements intolérables d'un corps qui entend former dans le sein de l'État un État particulier; on exalte la grandeur de la tâche assumée par le Parlement, et l'on proclame que toute concession dans des circonstances aussi critiques constituerait un crime de lèse-nation (1).

(1) Nous reproduisons à l'Appendice une lettre datée du 10 juillet 1753, au bas de laquelle il ne manque que la signature du président de Meinières. On y trouve la modération de forme, l'énergie communicative, la clarté, la

Ces vigoureuses harangues, publiées aussitôt à l'étranger et vendues à Utrecht, à Amsterdam, à la Haye, à Harlem, à Leyde, à Rotterdam, produisirent sur les gens de Pontoise un effet prodigieux. Ils comprirent que, s'ils reculaient, le Parlement ne serait plus « qu'un vain simulacre de Sénat national ». Le premier président se hâta de rompre avec le prince de Conti. En vain M. de Polastron, envoyé par la Cour, tira-t-il en particulier Messieurs de Grand'Chambre pour les menacer de la colère du Roi; ils répondirent « qu'ils attendaient les coups avec tranquillité ». Si bien que le marquis d'Argenson, par un de ces revirements qui lui sont habituels, donne un libre cours à son admiration : « Voilà, dit-il, l'honneur qui s'en mêle chez les gens de robe « comme chez les gens de guerre, et même davantage! « Ces têtes calmes et froides méprisent les peines et les « privations, et les comptent pour rien dès qu'il s'agit du « devoir!... Avec cela on mènera loin les ministres! »

Ceux-ci, déçus dans leurs espérances, jetaient feu et flamme, proposaient l'incarcération des rebelles, méditaient la suppression du Parlement, et, en fin de compte, décidaient son remplacement par une commission temporaire investie des pouvoirs de la Chambre des vacations. La difficulté était de trouver des juges! Toutes

logique, la science juridique du savant magistrat. Elle a en outre l'avantage de présenter un résumé succinct de tout le débat. — Nous y joignons la réponse de Pontoise annonçant la rupture des négociations.

les juridictions, le Châtelet en tête, refusant les dépouilles des exilés, on imagina de faire un choix parmi les membres du Grand Conseil et du Conseil d'État; ce fut à qui ne figurerait pas sur la liste! Pour en finir, Sa Majesté se fit apporter un almanach, et, d'office, désigna elle-même les victimes...

La *commission royale* ainsi constituée, il fallait la faire reconnaître par les tribunaux inférieurs. Là encore le ministère se heurtait à cette force d'inertie que la robe avait su convertir en arme formidable. On eut beau harceler messieurs du Châtelet : promesses, séductions, menaces, incarcérations à la Bastille, rien ne put vaincre leur résistance. Les présidiaux ne tardaient pas à suivre cet exemple, et l'on vit les plus modestes bailliages lever l'étendard de la révolte. Avocats et procureurs se tenaient cois chez eux : il n'est pas jusqu'aux parties qui ne préférassent s'accommoder que de plaider devant la Chambre des Augustins (1), décorée du titre humiliant de *Parlement postiche*. — La commission royale, écrit Voltaire, voudrait juger comme Perrin Dandin... Elle ne trouve pas seulement un Petit-Jean qui consente à brailler devant elle!

Telles sont, rapidement esquissées, les grandes lignes de l'histoire. Pénétrons maintenant dans la vie intime des exilés et abordons les *Anecdotes*.

(1) N'osant installer la commission au Palais de justice, le ministère lui avait affecté le local des Grands Augustins.

CHAPITRE VII

LES CARDINAUX DE GESVRES ET DE LA ROCHEFOUCAULD. — RÉCEPTIONS A TURLY. — UNE CONVERSATION DU ROI. — LES HABITANTS DE BOURGES OUVRENT LES YEUX A LA LUMIÈRE. — L'INTENDANT, M. DODART. — RÉJOUISSANCES PUBLIQUES POUR LA NAISSANCE DU DUC D'AQUITAINE.

Le premier portrait qui figure dans le journal des exilés est celui du cardinal de La Rochefoucauld. Ce prince de l'Église continuait au siège archiépiscopal de Bourges la succession des prélats grands seigneurs dont le cardinal de Gesvres (1) fut l'un des types les plus curieux. Celui-ci avait laissé dans le diocèse des souvenirs impérissables dont les parlementaires étaient appelés à recueillir l'écho. On prenait plaisir à conter ses originalités, ses manies, son goût pour l'ostentation qui lui avait fait importer en France le faste du cérémonial romain. On rappelait aussi ses péchés mignons, au nombre de trois, comme les vertus théologales : l'amour

(1) Léon-Charles Potier de Gesvres, patriarche et primat d'Aquitaine. Il était simple abbé quand il fut nommé à Bourges, ce qui fit dire à Saint-Simon que c'était la première fois qu'on voyait obtenir un archevêché *de plein saut*

du jeu, la gourmandise, l'avarice! Le troisième dominait les deux autres et souvent les tenait en échec, Monseigneur s'interdisant toute dépense (1), si ce n'est pour habiller de bleu, de rouge ou de jaune, les estafiers, pages et gentilshommes qui encombraient ses antichambres. Jouer et faire bonne chère sans bourse délier semble une entreprise mal commode : le cardinal avait résolu le problème. Il jouait au piquet « un litron de petits pois de serre chaude » ou quelques flacons de vin de Chiraz... S'il gagnait, sa béatitude était complète; s'il perdait, il acquittait sa dette en offrant à son heureux adversaire... la collection de ses instructions pastorales!

Ce prélat ingénieux avait, dans son existence d'octogénaire, subi quelques heures d'angoisse. Un jour qu'il revenait de Paris, la bande de Cartouche s'empara non seulement de sa croix pectorale et de son anneau, mais aussi — désastre irréparable! — d'un pâté de rouges-gorges enlevé à la pointe d'un repic triomphant. M. de Gesvres n'y put tenir. — Monsieur

(1) « A sa mort, on a trouvé dans un coffre 93,000 livres, « dans un autre 200,000 livres, dans un troisième de l'or « et de l'argent en très grande quantité et que l'on n'a pas « eu le temps de compter, dans ses tiroirs grand nombre de « rouleaux d'or... » — *Mémoires du duc de Luynes*, VI, p. 139. — Il possédait en outre une grande quantité de meubles, de vaisselle d'argent et de vermeil, une bibliothèque estimée cent mille écus et un cabinet de tableaux d'une valeur inappréciable.

Cartouche! s'écria-t-il, la larme à l'œil... — Éminence? — Veuillez, je vous prie, conserver la croix et l'anneau, en souvenir du pécheur que je suis; mais, de grâce! le pâté... partageons, voulez-vous, monsieur Cartouche? — Eh quoi! Éminence, vous me feriez l'honneur de vous asseoir à ma table? demanda le bandit avec une humilité feinte... M. de Gesvres eut un haut-le-corps : en ce jour néfaste, la dignité, chez lui, l'emporta sur la gourmandise!

Mgr de La Rochefoucauld (1) n'avait rien de commun avec son prédécesseur! Fermement attaché à ses devoirs, sobre, chaste, dépourvu de vanité, il joignait à l'éclat d'un nom illustre l'autorité d'une grande situation. C'était un homme simple, naïf, de facultés modestes... — Saint Nicodème! dira irrévérencieusement un exilé, — quelque peu pusillanime et fort ami de son repos, mais d'une droiture éclatante, d'une probité scrupuleuse, d'un caractère doux et conciliant. Jansénistes et molinistes le laissaient en dehors de leurs disputes, Versailles s'inclinait devant ses vertus, le Roi daignait le consulter. Nommé ambassadeur près le Saint-Siège, ses négociations eurent une issue heureuse, grâce au prestige de son honnêteté plutôt qu'aux ressources d'une éloquence fort discutable... A la moindre objection, le saint prélat restait bouche bée! De son séjour à

(1) Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, né le 16 juillet 1701, décédé le 28 avril 1757.

Rome, il avait rapporté, avec la pourpre cardinalice, une pointe de scepticisme attristé qui avait encore accru sa tolérance native. Choisi, en 1750, pour présider l'assemblée du clergé, il s'était élevé, avec une fermeté dont on ne l'eût pas cru capable, contre les *boute-feux* de l'épiscopat; ce qui ne l'empêcha point de devenir grand aumônier de France et d'être pourvu de la feuille des bénéfices!

En dehors de ces emplois, il possédait de riches prébendes (1), au nombre desquelles l'abbaye de Cluny. Or le titre d'abbé du célèbre monastère conférait la qualité de conseiller d'honneur au Parlement. Les exilés, qu'il recevait fréquemment soit à Bourges, soit à sa terre de Turly, à une petite distance de la ville, n'avaient pas eu besoin de faire appel à ses sentiments de confraternité. C'est, en effet, dans un milieu favorable à la robe qu'il puisait ses inspirations. Très lié avec le comte de Maurepas, qui se consolait de sa disgrâce par une

(1) Barbier, en relatant le décès du cardinal, fournit les indications suivantes : « Le Roi a par cette mort de grandes « places à donner... l'abbaye de Cluny, qui a une nomina- « tion considérable et cinquante mille livres de rentes ; « celle d'Aisne, diocèse de Lyon, de trente-trois ; de Beau- « lieu, diocèse de Rodez, de quatorze ; de Saint-Vandrille, « diocèse de Rouen, de quarante mille... En sorte qu'indé- « pendamment de la place de grand aumônier et de la feuille « des bénéfices, qui fait une place de ministre, M. le car- « dinal de La Rochefoucauld avait pour 167,000 livres de « bénéfices, suivant la taxe de l'Almanach royal. »

opposition à peine dissimulée; avec le premier président de Maupeou, dont l'attitude correcte s'affirmait chaque jour; avec le marquis d'Argenson, l'un des hommes les plus libéraux de l'époque, il estimait avec eux que dans les querelles présentes les torts les plus graves n'incombaient point à la Compagnie judiciaire. Loin de lui dénier ses pouvoirs, il jugeait désirable que l'autorité royale, vacillante entre les passions du prince, les calculs des favoris et les caprices d'une maîtresse, trouvât un contrepoids dans les prérogatives d'un corps gardien des lois fondamentales du royaume... Ainsi pensait le bon prélat, sans toujours avoir le courage de le dire!

A raison même de ses attaches, il semblait indiqué pour servir de trait d'union entre la Couronne et la robe. Précisément il partait pour Versailles aussitôt après les incidents de mai 1753. Son voyage fit événement. Les uns y voyaient le présage d'une politique nouvelle; d'autres prétendaient que, las des violences maladroites de Mgr de Beaumont, Louis XV voulait le remplacer par M. de La Rochefoucauld. — Que des négociations aient été ouvertes dans ce but, cela ne paraît pas douteux; mais il est non moins vrai qu'elles ne purent aboutir, et le cardinal ne tardait pas à rentrer dans son diocèse, où les exilés s'empressaient de saluer son retour :

« Le dimanche 23 septembre, sur les sept heures du « soir, M. le cardinal arriva à Bourges, revenant de

« Paris où il avait passé tristement l'été, sans être en « aucune manière consulté sur nos affaires et s'en être « mêlé directement ni indirectement (1). Il avait été à « Soissons, chez M. l'évêque, pour se désennuyer et « pour voir Mlles de La Rochefoucauld, ses sœurs, qui « sont trois dans un monastère dont l'aînée est abbesse. « De là il s'était rendu à l'Isle-Belle, chez M. de Mau« repas. Enfin, après avoir passé à Paris et dans diffé« rents voyages un temps suffisant pour donner lieu de « croire que ce n'était pas inutilement et sans dessein « qu'il avait fait ces absences, il revenait dans son dio« cèse, où l'on annonçait que désormais il comptait « vivre et mourir. Ce qui est certain, c'est qu'il fit « venir une grande quantité de meubles pour s'installer « convenablement soit à Bourges, soit à Turly.

« Nous allâmes tous le voir le lendemain de son « arrivée. Il nous reçut avec sa politesse ordinaire, « mais il ne pria dans la semaine que trois ou quatre « d'entre nous à manger chez lui : M. de Meinières; « M. de Laverdy, dont le père était venu passer les « vacances à Bourges avec sa famille; M. Angran, assez « connu de lui, étant frère du procureur général au « Grand Conseil; M. Le Riche de Chevigné, qu'il con« naissait de Paris, et encore un ou deux autres.

« Se trouvant en tête-à-tête avec le cardinal, et celui-ci

(1) C'est une erreur; le cardinal s'était récusé sous prétexte que la pacification ne pouvait venir que de l'autorité séculière — ARGENSON, VIII, p. 37.

« paraissant causer avec assez d'amitié, M. le président
« lui dit :

« — Monseigneur, vous me permettrez de vous faire
« une question... Votre Éminence me répondra si elle
« le juge à propos; si elle ne veut pas, elle ne dira
« rien... On m'a mandé de Paris que le Roi vous avait
« parlé de nous et vous avait dit qu'il y avait de furieux
« écrivains à Bourges!... Permettez-moi de vous de-
« mander si cela est vrai.

« Le cardinal demeura un instant sans rien dire.
« Ensuite, après avoir repris ses esprits, et par com-
« plaisance, il dit à M. le président :

« — Cela est vrai, mais je serais fâché que cela fût
« su... J'entrai chez le Roi à Versailles, pendant qu'il
« priait Dieu. Je m'approchai et je dis que je venais
« prendre congé de Sa Majesté avant de retourner à
« Bourges. — Ah! s'écria le Roi, vous allez à Bourges!...
« Vous avez là de furieux écrivains! Ils feraient mieux
« de se tenir tranquilles!...

« Le cardinal ajouta que ce propos venait de ce qu'on
« croyait à Versailles que Messieurs de Bourges étaient
« l'âme des démarches du Parlement de Rouen, et que
« c'étaient eux qui avaient envoyé des mémoires pour
« les diriger (1).

« Quelque temps après, M. de La Rochefoucauld

(1) Le Parlement de Normandie était en pleine insurrec-
tion.

« Paris où il avait passé tristement l'été, sans être en « aucune manière consulté sur nos affaires et s'en être « mêlé directement ni indirectement (1). Il avait été à « Soissons, chez M. l'évêque, pour se désennuyer et « pour voir Mlles de La Rochefoucauld, ses sœurs, qui « sont trois dans un monastère dont l'aînée est abbesse. « De là il s'était rendu à l'Isle-Belle, chez M. de Mau- « repas. Enfin, après avoir passé à Paris et dans diffé- « rents voyages un temps suffisant pour donner lieu de « croire que ce n'était pas inutilement et sans dessein « qu'il avait fait ces absences, il revenait dans son dio- « cèse, où l'on annonçait que désormais il comptait « vivre et mourir. Ce qui est certain, c'est qu'il fit « venir une grande quantité de meubles pour s'installer « convenablement soit à Bourges, soit à Turly.

« Nous allâmes tous le voir le lendemain de son « arrivée. Il nous reçut avec sa politesse ordinaire, « mais il ne pria dans la semaine que trois ou quatre « d'entre nous à manger chez lui : M. de Meinières; « M. de Laverdy, dont le père était venu passer les « vacances à Bourges avec sa famille; M. Angran, assez « connu de lui, étant frère du procureur général au « Grand Conseil; M. Le Riche de Chevigné, qu'il con- « naissait de Paris, et encore un ou deux autres.

« Se trouvant en tête-à-tête avec le cardinal, et celui-ci

(1) C'est une erreur; le cardinal s'était récusé sous prétexte que la pacification ne pouvait venir que de l'autorité séculière — ARGENSON, VIII, p. 37.

« paraissant causer avec assez d'amitié, M. le président « lui dit :

« — Monseigneur, vous me permettrez de vous faire « une question... Votre Éminence me répondra si elle « le juge à propos; si elle ne veut pas, elle ne dira « rien... On m'a mandé de Paris que le Roi vous avait « parlé de nous et vous avait dit qu'il y avait de furieux « écrivains à Bourges!... Permettez-moi de vous de- « mander si cela est vrai.

« Le cardinal demeura un instant sans rien dire. « Ensuite, après avoir repris ses esprits, et par com- « plaisance, il dit à M. le président :

« — Cela est vrai, mais je serais fâché que cela fût « su... J'entrai chez le Roi à Versailles, pendant qu'il « priait Dieu. Je m'approchai et je dis que je venais « prendre congé de Sa Majesté avant de retourner à « Bourges. — Ah! s'écria le Roi, vous allez à Bourges!... « Vous avez là de furieux écrivains! Ils feraient mieux « de se tenir tranquilles!...

« Le cardinal ajouta que ce propos venait de ce qu'on « croyait à Versailles que Messieurs de Bourges étaient « l'âme des démarches du Parlement de Rouen, et que « c'étaient eux qui avaient envoyé des mémoires pour « les diriger (1).

« Quelque temps après, M. de La Rochefoucauld

(1) Le Parlement de Normandie était en pleine insurrection.

« reçut la visite d'un gros abbé nommé Boizot, fort « ami de M. de Chevigné, avec qui il vit à Paris. Bien « qu'il ne nous eût pas trop invités, nous nous trou- « vâmes chez lui quinze ou seize. Nous fîmes assez « bonne chère; cependant le dîner paraissait plus court « qu'à l'ordinaire, parce que nous étions plus nom- « breux qu'on n'avait cru. Nous fûmes fort bien reçus, « avec beaucoup d'attentions et de politesse. Après le « dîner, chacun se partagea : il y eut notamment une « fameuse partie de volant entre M. de Chavannes et « le petit abbé de Sissay, qui, peu accoutumé à cet « exercice un peu violent, fut bientôt rendu; il n'en « pouvait plus dès la première partie...

« M. le cardinal prit M. le président en particulier et « causa d'amitié avec lui. Il était question pour lors de « M. Balereau de Franqueville, conseiller au Parlement « de Rouen, qui venait d'être exilé à Doullens, pour y « être prisonnier, et pour la justification duquel M. de « Saint-Just, doyen de ce Parlement, avait signé un « procès-verbal (que les Normands appellent record) « après la retraite de tous les présidents de cette Com- « pagnie. M. le cardinal n'approuvait pas trop la signa- « ture de M. de Saint-Just, et M. le président prouvait « à M. le cardinal que M. de Saint-Just n'avait pas pu « s'en dispenser...

« — Il en était responsable à la Compagnie, déclara « M. le président.

« — Je l'ai bien dit, répliqua le cardinal. Je sais que

« les Compagnies sont quelque chose de bien difficile. « Elles sont toutes de même.

« Puis, changeant de conversation, il dit à M. le « président :

« — Je vous ai fait bien mauvaise chère, mais je ne « croyais pas avoir si bonne compagnie.

« — Nous ne nous en sommes point du tout aperçus, « Monseigneur; nous avons fait excellente chère et « nous avons été reçus avec votre bonté habituelle.

« — Vous me faites plaisir, reprit le cardinal, d'as- « surer que vous êtes contents.

« — Nous sommes bien sensibles, Monseigneur, à « votre accueil; j'avouerai même qu'il nous touche « d'autant plus qu'on nous écrit de Paris qu'on presse « Votre Éminence de ne pas nous continuer les mêmes « marques de bonté.

« Le pauvre cardinal fut tout à fait déconcerté par ce « propos. Il ne dit mot, changea de couleur et parut « ne savoir à quel saint se vouer. Son embarras morne « et pensif ne prouva que trop la vérité du fait. Il se « leva et s'alla promener, toujours avec le président qui « s'était empressé de parler d'autres choses. »

Ces inquiétudes, relativement aux dispositions de M. de La Rochefoucauld, n'étaient que trop fondées. De toutes parts des sollicitations étaient adressées à cet excellent homme pour qu'il tînt les exilés à distance. Paris, Versailles et Rome agissaient d'un commun accord. On lui représentait les parlementaires comme des

fauteurs de troubles, excitant le peuple contre l'autorité royale et accomplissant une œuvre de propagande des plus pernicieuses!... Peut-être ce dernier grief n'était-il pas imaginaire : l'esprit de prosélytisme trouvait de nombreux adeptes dans la Compagnie. Jadis le conseiller Titon, séquestré à Doullens, occupait ses loisirs à endoctriner les mousquetaires préposés à sa garde. De même, à Bourges, Messieurs ne perdaient pas une occasion de répandre leurs principes. Bien plus, ils osaient combattre l'ignorance et prêcher les bienfaits de l'instruction!... M. de La Rochefoucauld, tiraillé de tous côtés, se défendait de son mieux; mais la fermeté n'était point sa vertu dominante, et bientôt il ne sut où donner de la tête :

« Le cardinal, qui fait toutes ses visites pastorales, « nommées ici calendes, à cheval, au trot, sans aucun « équipage, accompagné de ses grands vicaires, aussi à « cheval, s'est absenté pendant quinze jours. A son « retour, nous l'allâmes voir; il nous reçut avec poli- « tesse, mais son accueil fut plus froid et ses invita- « tions plus rares... On prétend que, pour nous éloigner « insensiblement, les grands vicaires et surtout l'abbé « Gautier lui ont persuadé que nous devions être assez « libres avec lui pour venir lui demander à dîner sans « être priés, et que, s'il fallait nous prier continuelle- « ment, c'était un cérémonial fort mal placé que nous « avions tort d'exiger. Je ne sais quelle a été l'influence « de ce raisonnement; ce qu'il y a de sûr est que,

« depuis son voyage, il n'a invité presque personne des « exilés, et que sa chaleur pour nous est considérablement diminuée.

« J'ai peine à croire que M. de La Rochefoucauld soit « touché de ces minuties; mais il est un autre article « qui a beaucoup plus de vraisemblance. C'est l'intérêt « que commence à prendre à nos affaires une petite « portion des habitants. Jadis rien n'égalait leur indif- « férence pour les affaires publiques. Pendant cinq « mois, personne n'a paru en prendre le moindre souci. « A la fin, quelques-uns se sont réveillés à force d'en- « tendre parler des parlementaires. Ils ont vu, lu, « examiné, et se sont trouvés convaincus que nous « avions raison : ces sortes de dispositions se com- « muniquent! Les Jésuite ont été offensés; ils se sont « brouillés avec une maison où ils étaient fort en cré- « dit, parce que deux exilés, M. Saget et M. de Cha- « vannes, y venaient continuellement. Les *Nouvelles* « *ecclésiastiques* (1) ont été lues, le levain a gagné. « M. le cardinal l'a appris. Il a craint les suites de « l'instruction dans un diocèse qui, depuis fort long- « temps, vit dans une grande paix toute fondée sur « l'ignorance crasse, seul appui de l'espèce de léthargie « où sont les esprits de la plupart des habitants de la « province. Il a eu peur qu'on ne parlât des affaires du « temps dans une région où les Jésuites sont contenus,

(1) Journal du parti janséniste.

« parce qu'ils sont dominants et qu'ils n'ont personne
« sur qui exercer leur zèle. Tout cela lui déplaît, et il
« voudrait voir les exilés à cinq cents lieues de lui!

« D'un autre côté, il est vivement pressé de nous
« traiter avec indifférence. Le clergé l'assiège. Le nonce
« ordinaire (Duvieri) et Branciforte, nonce porteur des
« langes bénits du duc d'Aquitaine, ont passé par
« Bourges en retournant à Rome, et les Romains ne
« voient pas de bon œil des parlementaires en si grande
« intimité avec un cardinal de la sainte Église. Quel-
« ques évêques viennent aussi faire leur cour, et comme
« ce pauvre cardinal est fort doux, fort facile et fort
« complaisant, il cède aux impressions que lui suggè-
« rent, pour le bien de la paix, tous ceux qui l'envi-
« ronnent. De là son refroidissement à l'égard des
« exilés!

« Après la Saint-Martin, il est retourné encore faire
« des *calendes :* un rhume, dont il était pris, ne l'a pas
« empêché de se mettre en route sans équipage et tou-
« jours à cheval. Quelques jours avant son départ, il
« avait appris la création de la Chambre royale, qui
« est une nouvelle forme de la commission faite pour
« suppléer la Chambre des vacations : c'est M. de
« Laverdy, notre confrère, qui le premier l'en instruisit.
« Il en parut étonné et fâché, mais il ne dit mot. M. le
« président l'étant allé voir, il lui dit avec une sorte
« d'attendrissement : Je souhaite fort ne pas vous
« retrouver ici. M. le président lui demanda quel était

« l'arrangement de la Cour et s'il y avait longtemps
« qu'on avait imaginé la Chambre royale.
« — C'est, dit le cardinal, leur projet depuis plus de
« trois mois!
« — Mais, reprit le président, compte-t-on, Monsei-
« gneur, nous laisser longtemps encore ici ?
« — Je souhaite, répéta le cardinal, ne pas vous
« retrouver à mon retour...
« Et il le dit comme quelqu'un qui s'y croyait inté-
« ressé ! »

Hélas! l'honnête prélat n'était pas seul à gémir du vent de fronde qui soufflait sur la société berrichonne. M. Dodart, l'intendant, un aimable homme qui s'ingéniait à acclimater les vers à soie (1), ne se trouvait pas non plus sur un lit de roses. Son cas se compliquait même de cette circonstance piquante que personnellement il n'avait pu se défendre de tout germe de contagion. Le président de Meinières lui avait appris sur la bulle *Unigenitus* et la politique générale une foule de choses dont il ne se doutait pas. Il semble que, sous cette habile parole, ses vieux instincts de parlementaire eussent, par un réveil subit, déterminé en lui la plus cruelle des luttes. Comme citoyen, il n'osait blâmer des doctrines marquées au coin du bon sens et de la raison! Comme représentant du Roi, il était tenu de les com-

(1) M. Denys Dodart, ancien conseiller au Parlement, était depuis 1728 à la tête de la généralité de Bourges.

battre!... De mieux trempés que lui auraient éprouvé quelque peine à concilier des sentiments aussi contradictoires. M. Dodart ne s'épuisait pas en de vaines combinaisons. Rempli d'égards pour d'anciens confrères, il leur ouvrait à deux battants les portes de son hôtel, n'invitant jamais personne sans les convier eux-mêmes; mais il avait soin, esclave du devoir, de tenir le cabinet au courant de leurs faits et gestes... Il déplorait, en un langage ému, leur funeste égarement, levait les bras au ciel, et, avec des larmes dans la voix, prenait les dieux à témoin de tout le mal qu'ils déversaient sur la province!

Cet intendant plein de scrupules allait bientôt éprouver un nouveau déboire à l'occasion d'une solennité dont nous devons dire quelques mots :

La première moitié du règne de Louis XV n'avait pas été dépourvue de gloire; la seconde s'annonçait mal. On n'en était encore ni à Rosbach, ni au traité désastreux qui dépouilla la France du Canada et de la Nouvelle-Écosse; mais le souvenir de Fontenoy tendait à s'effacer, le prestige militaire s'évanouissait, et les conquêtes personnelles du *Bien-Aimé* n'étaient pas de nature à balancer l'insuccès de ses armes. A défaut de victoires à célébrer, il fallait découvrir des sujets de fêtes, ne fût-ce que pour donner le change à une désaffection plus marquée chaque jour. Dans cette pénurie d'événements heureux, la naissance des enfants royaux parut une ressource inépuisable, le Dauphin — un

Bourbon prolifique — étant en état de suffire à toutes les exigences...

Justement, la Dauphine, fille de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, venait de mettre au monde un prince, Xavier-Marie-Joseph de France, que, sur l'avis du président Hénault, on avait décoré du titre de duc d'Aquitaine... Un érudit consommé, doublé d'un homme d'esprit, a recueilli dans un volume plein d'humour (1) les louanges hyperboliques décernées à ce bambin illustre (2). Il dénombre, non sans malice, les salves d'artillerie, fusées chinoises, pots d'ordonnances, feux roulants, etc..., tirés de l'Océan au Rhin en l'honneur du nouveau-né. Il énumère les décorations théâtrales qui, durant quarante-huit heures, transformèrent le pays en un royaume féerique, suppute les manifestations du délire général, calcule les flots d'encens dont les tourbillons obscurcirent la nue...

Ce sont là, en effet, les témoignages officiels. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de connaître ce qu'on appelle

(1) *Le dernier duc d'Aquitaine,* par M. Francisque HABASQUE. Paris, 1890, chez Alphonse Picard.

(2) Le duc d'Aquitaine ne vécut que cinq mois et quatorze jours. Pour donner une haute idée de ses qualités de cœur et d'intelligence, certains courtisans attribuèrent sa mort au chagrin qu'il avait éprouvé de la perte de sa gouvernante, la duchesse de Tallard ! En réalité, il expira à la suite de convulsions déterminées par une dentition laborieuse. — *Journal de Collé,* I, p. 397.

les *dessous*. A en juger par le journal de Bourges, il faudrait singulièrement rabattre du concert enthousiaste rapporté par les gazettes : l'allégresse populaire manqua d'élan ! Quant aux exilés, ils se cantonnèrent dans une réserve voisine de la froideur :

« Il y avait déjà quelque temps que Mme la Dau-
« phine était accouchée d'un prince qu'on nomme le
« duc d'Aquitaine, et on attendait de jour en jour M. le
« cardinal pour chanter le *Te Deum*. Dès le 26, parut
« son mandement fait, à ce qu'on dit, par l'abbé Gau-
« tier, son grand vicaire-archidiacre, son official et son
« homme de confiance. Ce mandement, long de trois
« phrases, est fort plat et trop mauvais pour trouver ici
« sa place.

« Aussitôt que cette nouvelle nous fut parvenue,
« nous crûmes qu'il serait bon de nous entendre. En
« conséquence, nous convînmes de nous réunir à trois
« heures chez M. le président... On se trouva, dans
« cette consultation, assez partagé. Quelques-uns de
« Messieurs, surtout les plus riches, désiraient qu'on
« fît chanter à nos dépens un *Te Deum* public, qu'on
« fît ensuite tirer un feu d'artifice et qu'on organisât
« des illuminations à nos portes, avec un grand souper
« où le Présidial et la Ville seraient invités et dont
« nous ferions les honneurs.

« Ce fut l'avis de trois ou quatre. Ils se fondaient
« sur ce que les yeux de la Cour et du public étaient
« fixés sur nous, et qu'on accusait plus encore la colonie

« de Bourges que toute autre de révolter les sujets du « Roi contre l'obéissance qui lui est due. Ils ajoutaient « que quoique nous fussions simples particuliers dans « notre exil, nous étions cependant une classe de citoyens « distingués des autres et auxquels, plus qu'à tous « autres, il convenait de prendre part à la joie publique « dans les circonstances présentes.

« D'autres ne voulaient que le *Te Deum* et le feu « d'artifice, sans repas. D'autres ne voulaient que le « *Te Deum* : ils convenaient qu'il était décent de « témoigner sa joie, mais ils pensaient qu'il n'était pas « décent d'en montrer d'autre qu'une joie raisonnable « et chrétienne... Enfin, un très petit nombre croyait « qu'il suffisait de se trouver au *Te Deum* qui serait « chanté à la cathédrale...

« Comme les avis étaient assez partagés, il fut con« venu que, dès le premier ordinaire, il serait écrit à « toutes les colonies que Messieurs de Bourges avaient « dessein de faire chanter un *Te Deum* pour la nais« sance du prince, mais que, comme ils ne voulaient « rien faire que de concert avec les autres colonies, ils « consultaient Messieurs pour se conformer à leurs « vœux et être en état de faire à Bourges ce qu'on « ferait partout ailleurs. Ce projet fut d'autant plus « agréé que, peu de jours auparavant, nous avions reçu « des lettres où on nous traitait un peu durement, « prétendant que nous voulions dominer et décider de « tout par nous-mêmes. C'est pourquoi il était utile de

« faire en entier, dans l'occasion présente, le sacrifice « de notre façon de penser pour nous conformer à la « plus générale de Messieurs des autres colonies.

« En effet, le projet d'un *Te Deum* spécial aux « exilés ne réussit pas. Messieurs de Clermont et de « Poitiers, surtout, le trouvèrent mauvais. On eut le « temps de se concerter avant que les lettres du Roi aux « évêques fussent arrivées dans les différentes provinces, « et on convint qu'on se bornerait à assister au *Te* « *Deum* chanté dans les églises principales des lieux de « nos domiciles.

« La cérémonie eut lieu le dimanche 30 septembre. « Nous nous y trouvâmes au nombre de vingt-huit. Il « ne manquait des exilés que M. de Saint-Hilaire, « qu'un mal au pied retenait dans sa chambre sans « pouvoir sortir. L'intendant, M. Dodart, marchait à « la tête du présidial. Nous suivîmes la procession « deux à deux, ayant à notre tête M. le Président, à « droite, et M. Anjorrant, notre doyen, à gauche. « M. l'Intendant fit toutes les politesses et instances « possibles pour nous faire passer avant lui, de même « que la Ville; mais nous persistâmes à garder notre « place (1).

(1) « A Angoulême, Messieurs ont précédé le présidial et « la Ville, comme ils ont fait aux autres cérémonies publi- « ques. A Poitiers, ils se sont confondus dans le sanctuaire « avec les personnes distinguées qui s'y placent. A Ven- « dôme, ils se sont tous réunis dans le jubé; je crois même

« Le soir, toutes les maisons devaient être illuminées « en vertu d'une ordonnance de police (1). Il n'y en « eut pas moins beaucoup d'édifices où l'on ne fit « aucune illumination. En revanche, les maisons des « exilés furent illuminées très exactement. Chacune « de celles où logeaient un ou plusieurs de Messieurs « avait sur la porte douze lampions, nombre dont nous « étions convenus. M. Boutin fut le seul qui, par affec- « tation, en avait plus de deux douzaines, ce qui fut « fort remarqué et déplut à quelques-uns de Mes- « sieurs; mais ce ligueur n'est pas en possession de « faire comme les autres. Il avait peur sans doute « qu'on ne nous accusât d'avoir fait une délibéra- « tion (2)!

« Les illuminations furent, suivant la coutume, « précédées d'un feu auquel nous nous trouvâmes « presque tous, simplement comme curieux. Le maire « s'y était rendu avec le Corps de ville et toutes les « milices. Après avoir fait, en compagnie des échevins, « plusieurs fois le tour du bûcher, il mit le feu à cet

« qu'ils ont assisté au *Te Deum* en l'église des Bénédictins, « au lieu de se montrer dans la principale église; — je n'ai « jamais su comment Messieurs y avaient assisté à Mont- « brison et à Clermont; mais ces deux colonies étaient « fort éloignées de toute espèce de représentation publique. »

(1) Ce fut une mesure générale dans tout le royaume.

(2) Toute assemblée, en vue de délibérer, était rigoureusement interdite.

« Paris où il avait passé tristement l'été, sans être en « aucune manière consulté sur nos affaires et s'en être « mêlé directement ni indirectement (1). Il avait été à « Soissons, chez M. l'évêque, pour se désennuyer et « pour voir Mlles de La Rochefoucauld, ses sœurs, qui « sont trois dans un monastère dont l'aînée est abbesse. « De là il s'était rendu à l'Isle-Belle, chez M. de Mau- « repas. Enfin, après avoir passé à Paris et dans diffé- « rents voyages un temps suffisant pour donner lieu de « croire que ce n'était pas inutilement et sans dessein « qu'il avait fait ces absences, il revenait dans son dio- « cèse, où l'on annonçait que désormais il comptait « vivre et mourir. Ce qui est certain, c'est qu'il fit « venir une grande quantité de meubles pour s'installer « convenablement soit à Bourges, soit à Turly.

« Nous allâmes tous le voir le lendemain de son « arrivée. Il nous reçut avec sa politesse ordinaire, « mais il ne pria dans la semaine que trois ou quatre « d'entre nous à manger chez lui : M. de Meinières; « M. de Laverdy, dont le père était venu passer les « vacances à Bourges avec sa famille; M. Angran, assez « connu de lui, étant frère du procureur général au « Grand Conseil; M. Le Riche de Chevigné, qu'il con- « naissait de Paris, et encore un ou deux autres.

« Se trouvant en tête-à-tête avec le cardinal, et celui-ci

(1) C'est une erreur; le cardinal s'était récusé sous prétexte que la pacification ne pouvait venir que de l'autorité séculière — ARGENSON, VIII, p. 37.

« paraissant causer avec assez d'amitié, M. le président « lui dit :

« — Monseigneur, vous me permettrez de vous faire « une question... Votre Éminence me répondra si elle « le juge à propos; si elle ne veut pas, elle ne dira « rien... On m'a mandé de Paris que le Roi vous avait « parlé de nous et vous avait dit qu'il y avait de furieux « écrivains à Bourges!... Permettez-moi de vous de- « mander si cela est vrai.

« Le cardinal demeura un instant sans rien dire. « Ensuite, après avoir repris ses esprits, et par com- « plaisance, il dit à M. le président :

« — Cela est vrai, mais je serais fâché que cela fût « su... J'entrai chez le Roi à Versailles, pendant qu'il « priait Dieu. Je m'approchai et je dis que je venais « prendre congé de Sa Majesté avant de retourner à « Bourges. — Ah! s'écria le Roi, vous allez à Bourges!... « Vous avez là de furieux écrivains! Ils feraient mieux « de se tenir tranquilles!...

« Le cardinal ajouta que ce propos venait de ce qu'on « croyait à Versailles que Messieurs de Bourges étaient « l'âme des démarches du Parlement de Rouen, et que « c'étaient eux qui avaient envoyé des mémoires pour « les diriger (1).

« Quelque temps après, M. de La Rochefoucauld

(1) Le Parlement de Normandie était en pleine insurrection.

croire, au contraire, que, suivant l'usage, M. l'Intendant dépeignit l'enthousiasme général en termes bien sentis, lesquels, communiqués aux gazettes, passèrent de là dans les Mémoires du temps. — C'est ainsi que souvent s'édifie l'histoire.

CHAPITRE VIII

NOUVELLE ALERTE. — M. DE LA BELOUZE SE DÉMASQUE. — CRÉATION DE LA CHAMBRE ROYALE. — LA RENTRÉE DU BAILLIAGE. — LE PROCUREUR DU ROI, M. SOUMART.

A la fin d'octobre, la colonie eut une nouvelle alerte : cet affreux M. de La Belouze, virant de face, se constituait l'apôtre de la soumission ! L'affaire fut chaude. Peu s'en fallut qu'après avoir discuté sur des pointes d'aiguilles on ne fît au coupable un mauvais parti : Messieurs, on a pu le voir, ne badinaient pas sur cet article !

« Vers la Saint-Martin, nous commençâmes à causer « beaucoup de la réunion prochaine de Messieurs de « Pontoise, qui, suivant les dernières nouvelles remon- « tant à l'époque de leur séparation (1), devaient s'y

(1) La Grand'Chambre étant *transférée* et non *exilée*, ses membres avaient pu se rendre dans leurs terres durant les vacances. D'Argenson écrit à la date du 11 septembre : « On s'est levé la veille de la Nativité de la Vierge et l'on est « convenu de se retrouver à Pontoise le 10 novembre, « veille de Saint-Martin. Chacun va tranquillement à la « campagne. Cette nuit-là on croyait entendre à tout « moment quelque courrier de la Cour apportant des « ordres. Un cheval, qui s'échappa la nuit dans les rues de

« réunir en qualité de particuliers et avaient résolu de « ne pas chanter de messe rouge, persuadés, par tout ce « qui leur avait été dit, qu'ils n'étaient pas le Parlement « et qu'ils ne pouvaient en règle faire aucun arrêt ou « arrêté. Le moment de cette réunion nous paraissait « fort intéressant : nous étions curieux de savoir ce que « la Cour leur dirait et comment ils se conduiraient. « Notre façon de penser à leur égard était assez unanime, « et nous n'avions pas lieu de croire que personne les « détournât de la route qu'ils avaient suivie jusqu'à « présent. Nous fûmes seulement étonnés par quelques « discours de M. de La Belouze, qui s'était fort éloigné « de nous à cause de ses querelles avec le Président. « Depuis quelques jours, il ne cessait de parler de Mes- « sieurs de Pontoise et demandait s'ils ne pourraient « pas faire quelques démarches tendant au rappel des « exilés.

« Ce discours, répété à différentes personnes et avec « une sorte d'affectation, ne laissait pas de surprendre, « parce que M. de La Belouze avait été avant le 7 sep- « tembre (1) un des plus vifs sur cette question. Il avait

« Pontoise, réveilla tout le monde et fut pris pour un cour- « rier!... Il paraît que le Roi gouverne ceci comme la « demande de tributs au clergé, où la résistance devenant « invincible, Sa Majesté a dit seulement à ses ministres : « Qu'on ne m'en parle plus!... Mais quand le feu est à la « maison, il faut bien qu'on en parle! »

(1) Cette partie du journal fait défaut.

« écrit des lettres très longues pour prouver à Mes-
« sieurs de Pontoise leur incompétence, et il n'était pas
« aisé de concevoir comment ce même homme se trou-
« vait aujourd'hui le prédicateur d'une morale toute
« contraire. Je voulus m'en assurer, et pour cela j'allai
« dîner avec lui chez M. de Vandeuil (1). Au début du
« repas, il y eut un discours dont je n'entendis pas bien
« d'abord le sens et qui ensuite me frappa. Il était
« question du temps que nous resterions à Bourges :
« les uns parlaient de Noël, les autres de Pâques, la
« conversation ayant lieu publiquement à table, devant
« tous les domestiques, car c'est assez l'usage de cette
« maison. M. de La Belouze prit la parole et dit à très
« haute et très intelligible voix :

« — Je proteste que le mois de décembre ne se pas-
« sera pas à Bourges sans que M. le chancelier n'ait
« une lettre de moi !

« Le propos ne fut pas trop relevé, et personne ne
« parut faire attention à cette phrase, qui m'étonna
« beaucoup. Un instant après, il ajouta :

« — Il est certain que je ne suis pas conseiller au
« Parlement pour passer ma vie à Bourges. Je n'ai pas
« fait mon marché comme cela !

« Je ne dis mot; j'écoutai. On ne fut pas sorti de
« table que la conversation tomba sur la réunion à

(1) Il est visible que l'auteur de cette anecdote n'est pas M. de Meinières, mais l'un de ses collaborateurs.

« Pontoise. M. de Vandeuil en causa ou plutôt en plai-
« santa un instant. Puis, M. de La Belouze nous dit
« d'un ton très décidé, étant collé sur le dos d'une
« chaise :

« — Ce qu'il y a de certain, c'est que Messieurs de
« Pontoise ont eu le plus grand tort de ne pas déclarer
« avant leur séparation qu'ils ne pouvaient rien faire
« sans nous; nous serions tous réunis, et l'exil serait
« fini.

« J'espérai que son système allait se développer, et,
« pour ne point l'interrompre, je fis semblant de
« badiner avec M. de Vandeuil, prêtant toujours l'oreille
« à ce que disait M. de La Belouze. Tout resta cependant
« dans ces termes généraux... Un instant après arriva
« M. le Président. Après les premières politesses, M. de
« La Belouze reprit sa conversation sur les inconvénients
« du silence absolu auquel la Grand'Chambre s'était
« astreinte, et voulut persuader au Président qu'elle
« devait au moins déclarer ne pouvoir rien faire sans
« nous. M. de Vandeuil paraissait épris de ce système,
« et c'est ce qui échauffa le plus M. de Meinières. Il se
« mit à disputer pour établir que rien n'était plus incon-
« séquent avec nos paroles et nos actes passés que de
« reconnaître à Messieurs de Pontoise la plus légère
« capacité pour délibérer. Il ne lui fallut pas beaucoup
« de peine pour persuader M. de Vandeuil, qui a beau-
« coup de pénétration et sur l'esprit duquel il exerce
« une grande influence; mais M. de La Belouze soutint

« son système et n'en voulut point démordre. Il convint « cependant que c'était une inconséquence, mais affirma « qu'elle était nécessaire.

« Tous ces discours ne tardèrent pas à revenir à « M. de Lattaignant, l'aîné des deux frères, qui mit à « cet événement toute l'importance que demandait « l'objet, et, avec cette pétulance qui forme son carac- « tère, il vint avec M. son frère dans le moment où « nous déjeunions en commun, comme c'est notre « usage les jours de poste. Messieurs se trouvèrent « réunis au nombre de dix-huit ou vingt. Après s'être « informé des nouvelles courantes, M. de Lattaignant « nous dit, avec un ton de voix fort élevé et très « comique, qu'il avait une chose importante à nous « communiquer. Dans l'instant chacun s'assied et « écoute :

« — On m'a assuré, s'écria alors M. de Lattaignant, « que mon *véritable ami* M. de La Belouze (c'est la « qualité qu'il lui donne parce qu'il ne peut le souffrir) « affirme que Messieurs de Grand'Chambre peuvent « faire des démarches en corps pour nous procurer « notre retour. On a même prétendu qu'il était disposé « à écrire dans ce sens... Cela me paraîtrait bien sur- « prenant, et je voudrais savoir deux choses : premiè- « rement, s'il a tenu ce discours; secondement, s'il l'a « tenu, ce que vous entendez faire à ce sujet !

« M. le Président raconta ce qui s'était passé, et il « fut unanimement conclu que M. de La Belouze avait

« commis une très grande faute de penser comme il « avait fait. On résolut de prendre des précautions « pour arrêter les maux qui pourraient résulter de ses « lettres, et on convint d'écrire en grand nombre à « Pontoise afin de faire connaître à Messieurs de « Grand'Chambre que, du sentiment de toute la colo- « nie, ils étaient absolument incompétents (1). Per- « sonne ne contesta le principe. Cependant le plus « embarrassé de la Compagnie paraissait être M. de « Challeranges, qui probablement avait été soufflé par « M. de La Belouze et avait reçu ses impressions. « Comme il est toujours de l'avis du dernier qui parle, « M. le Président s'assit à côté de lui et se mit en frais « pour lui prouver l'impossibilité, après tout ce qu'on « avait dit, de prétendre que Messieurs de Pontoise « pussent faire quelque chose. M. de Challeranges en « convint sans difficultés.

« — Mais, lui dit quelqu'un, on soutient que si le « feu était aux quatre coins de Paris, Messieurs de « Grand'Chambre seraient bien obligés d'ordonner les « mesures nécessaires, et de là on conclut qu'ils peu- « vent aujourd'hui rendre un arrêt!

« — Ah! dit M. de Challeranges, c'est qu'alors il y « aurait nécessité absolue.

« — Point du tout, répliqua-t-on. Même dans le cas « d'incendie, Messieurs de Pontoise ne seraient pas

(1) Cette longue discussion sur une question de *compétence* peut paraître aride; il nous a paru nécessaire de la

« compétents : l'incompétence met hors d'état de rendre « arrêt dans toutes sortes de cas !

« — Vous avez raison, répliqua M. de Challeranges « comme une âme en peine !

« Il finit ces mots debout, embarrassé, dans la pos- « ture d'un homme qui va prendre un clystère. A peine « eut-il achevé qu'il s'enfuit toujours courant, disant « d'un air pressé qu'il s'en allait à Turly dîner chez « M. le Cardinal. »

Aussitôt chacun d'écrire pour confondre les noirs desseins de M. de La Belouze ! Une nouvelle avalanche de mémoires !... O surprise ! quand ils arrivèrent à Pontoise, la Grand'Chambre n'y était plus : on venait de l'expédier à Soissons, avec interdiction de tous pouvoirs judiciaires et administratifs. Le trône « s'enfournait davantage ». Grâce à cette maladresse, toute protestation devenait superflue. Le Premier Président tournait le dos aux pusillanimes, s'unissait aux « gens vifs », dont le président de Voisins s'était fait le porte-parole, et abandonnait toute velléité de conciliation, estimant que c'était le seul moyen de forcer la main au ministère.

Cependant le mandat de la Chambre royale, limité aux vacances, allait expirer. On en crée une permanente qui n'est que la continuation de la première et

maintenir pour préciser, dans ses nuances un peu subtiles, le système des exilés.

hérite de son impopularité (1). L'une siégeait aux Grands-Augustins, l'autre s'installe au Louvre : c'est toute la différence. Les membres qui la composent ont beau « se faire petits », les camouflets pleuvent comme grêle. La Cour des Aides les renie ; le Châtelet — d'accord avec les tribunaux de province — déclare qu'aucune puissance au monde ne l'obligera à les reconnaître. Le peuple les montre au doigt; la Couronne finit elle-même par en rougir et n'ose les faire figurer à l'Almanach royal!

C'est dans ces circonstances qu'on atteignait la Saint-Martin, — date fixée pour la reprise des travaux judiciaires. Jamais, de mémoire d'homme, cette fête ne fut plus triste : c'était la première fois, depuis la création du Parlement, qu'elle se célébrait sans accompagnement d'une messe rouge *dansée* suivant les règles... *Dansée!*... Nous disons bien. Le Parlement n'allait pas jusqu'à professer, avec le maître de M. Jourdain, que tous les malheurs des hommes, les revers funestes des nations, les bévues des politiques, les manquements des grands capitaines, et toutes autres calamités, « fussent venus... faute de savoir danser! » Néanmoins il se

(1) Les lettres patentes constituant la nouvelle Chambre sont du 11 novembre 1753. On lit dans le préambule : « Le Parlement a arrêté, le 5 mai, de cesser son service « ordinaire; le 7, il a refusé d'obéir aux lettres de jussion « qui lui ordonnaient de le reprendre. Sa Majesté a toléré « sa conduite jusqu'à la fin des séances ordinaires, mais il « est temps de rendre à la justice son cours, etc. »

conformait à une tradition qui, assurent les érudits, tirait son origine de l'Aréopage et du sénat de Rome. Il lui plaisait d'offrir, une fois l'an, ce tribut aux mânes de Terpsichore. Ce jour-là, dans le chœur de la Sainte-Chapelle, sous l'œil ému de l'officiant, Messieurs du grand banc, mortier en main, exécutaient des révérences et des pas « marquant l'antiquité de cette pratique ». Les révérences, en nombre incalculable (1), se faisaient « en femmes » suivant un cérémonial consigné par le greffier de Lisle (2). Quant à la nature des pas, personne n'ayant pris soin de les noter, on en est réduit aux conjectures... Suivant toute vraisemblance, ils n'avaient rien de commun avec la tumultueuse Pyrrhique, à laquelle le fils d'Achille et de Deïdamia eut l'honneur d'attacher son nom; pas plus qu'avec le branle de Vénus, célèbre dans le monde païen par ses grâces provocantes. C'était « un dérivé de balance-« ments antiques destinés à exprimer les attributs de la

(1) Cet appareil avait, en 1720, vivement frappé un Cordelier de Pontoise dont on a conservé le journal : « Le pre-« mier président, écrit-il, commença et sept autres présidents « le suivirent, leur bonnet et leur mortier à la main. Ils « firent, l'un après l'autre, sans hyperbole, chacun quarante-« deux révérences, soit en allant, soit en revenant de « l'offrande, et firent toutes ces révérences à la manière des « dames, ce qui dura près d'une heure. »

(2) Nous publions à l'Appendice le récit de Gilbert de Lisle. Ce document inédit est, croyons-nous, le seul qui existe sur la matière.

« déesse Thémis », avec des pas rythmés et cadencés, dans le genre noble, comme ceux de la pavane ou du menuet! Sans doute, avec le temps, ces pas dégénérèrent en une marche majestueuse; mais leur caractère, disons le mot, chorégraphique, ne saurait être contesté. L'honnête Mathieu Marais, le plus châtié des stylistes, parle toujours des *danses* de la messe rouge (1). En quoi il se trouve d'accord avec le consciencieux Bonnet, payeur des gages du Parlement, dont l'*Histoire générale de la danse* (2) suffirait à dissiper toute équivoque. Ajoutons que cette mise en scène — décorée par le peuple, né gouailleur, du nom de *ballet des Écrevisses* (3) — ne laissait pas d'embarrasser les nouveaux venus : c'est ainsi que les officiers du Parlement Maupeou, élevés sans préparation aux honneurs du grand banc, devront, en vue de la messe rouge, recourir à des répétitions préliminaires comme les nymphes de

(1) « Les révérences et les pas des présidents à mortier à « cette messe sont singuliers et d'une institution ancienne. « On vient de donner une histoire de la danse sacrée et « profane où il en est parlé comme d'une cérémonie venant « de l'Aréopage... Cette année (1723), il n'y avait que trois « présidents à mortier : le président de Novion, qui a fait « les pas et dansé très gravement; le président d'Aligre, « qui n'a plus ni tête ni genoux; le président Chauvelin, « qui a dansé gracieusement et avec la complaisance d'un « homme qui espère la place de premier président... » — MATHIEU MARAIS, III, p. 47.

(2) Paris, 1723.

(3) *Lettres de Guy Patin*, II, p. 156.

l'Opéra (1)!... Une aubaine pour les rieurs! Quel spectacle, en effet, que celui de ces intrus de la robe méditant les combinaisons du chassé-croisé : *En cadence, s'il vous plaît,* Messieurs du Parlement nouveau! *La jambe droite en avant. Haussez la tête et tournez la pointe du pied en dehors* (2)!

Tandis que la Compagnie, condamnée au repos, voyait briser le lien de traditions séculaires, les juridictions inférieures se remettaient à l'œuvre, non sans déverser, suivant l'usage, des torrents d'éloquence! Le 17 novembre, le bailliage de Bourges faisait sa rentrée, une rentrée à sensation!

« D'ordinaire, dit le journal, elle a lieu le vendredi « d'après la Toussaint. Lorsqu'il est fête ce jour-là, on « la remet à la huitaine. Or, cette année, les Morts « tombèrent le vendredi 2, et Saint-Hilaire, apôtre et « patron du diocèse, était le vendredi suivant, ce qui fit « remettre la cérémonie au vendredi 17.

« Jamais jour n'a été plus brillant pour le bailliage. « Tous les exilés s'y sont trouvés, à l'exception de deux « ou trois malades et de M. Dupré de Saint-Maur qui, « par légèreté, en avait perdu le souvenir, quoiqu'on « en eût beaucoup parlé les jours précédents. La salle « était remplie de gens de la ville en plus grand nombre « que d'habitude : on y voyait des religieux de toutes

(1) *Journal historique de la Révolution Maupeou.*
(2) *Le Bourgeois gentilhomme,* acte II.

« les espèces qui sont à Bourges, et notamment cinq
« ou six Jésuites, tandis que d'ordinaire il n'y en avait
« que deux.

« La séance commença par un discours de M. Du
« Vivier, avocat du Roi, qui roula sur la fermeté néces-
« saire au magistrat. C'était, depuis le commencement
« jusqu'à la fin, un éloge très délié de MM. les exilés,
« auxquels il n'adressait point directement la parole,
« mais dont il faisait un portrait auquel on ne pouvait
« se méprendre. Après avoir représenté l'obligation où
« sont les magistrats de s'élever contre tous ceux qui
« voudraient se soustraire à l'autorité de la justice, il
« les exhortait fortement à se mettre au-dessus des
« obstacles qui se rencontrent de toutes parts à l'exé-
« cution de ce noble projet. Il leur rappelait que sou-
« vent les véritables magistrats n'ont pas craint d'en-
« courir l'indignation des grands pour les servir; il les
« exhortait enfin à maintenir dans toute leur force les
« ordonnances du royaume et à les défendre jusqu'à
« devenir, s'il était nécessaire, *victimes de leur fidélité.*
« Cette expression, répétée deux fois dans le corps du
« discours, le fut aussi à la fin lorsqu'il pria les officiers
« du siège de renouveler intérieurement, chacun en
« particulier, le serment qu'ils avaient fait le jour de
« leur réception.

« Très bien et très finement composé, ce discours fut
« fort applaudi, quoiqu'il ait été moins bien débité que
« celui du lieutenant général, ce qui le fit paraître

« moins bon aux yeux du vulgaire. Après l'avoir com-
« posé, M. Du Vivier l'avait montré à sa mère avec
« laquelle il demeure. Celle-ci, plus peureuse que son
« fils, avait caché le manuscrit qu'elle ne rendit qu'au
« dernier moment; ce qui augmenta la peine pour
« l'apprendre. De plus, M. Du Vivier était incommodé;
« si bien qu'il eut assez de peine à aller jusqu'au bout
« Malgré tout, il s'en tira avec beaucoup d'honneur.

« Cette harangue et celle du lieutenant général firent
« grincer des dents les Jésuites qui étaient présents.
« Certains d'entre eux avaient le visage tout enflammé
« de fureur. Ils se plaignirent hautement dans la ville;
« mais comme ils ne voulaient pas avouer la cause réelle
« de leur mécontentement, ils alléguèrent que le lieu-
« tenant général — dont le discours roulait sur l'amour
« de la vérité — avait fait une hérésie en soutenant que
« le soleil ne s'était point arrêté à la voix de Josué. Pur
« mensonge! M. le lieutenant général avait indiqué les
« obstacles qu'opposent les passsions humaines à la
« recherche de la vérité; parmi elles il rangeait l'a-
« mour sordide d'un vil intérêt, et sur cela il disait :
« C'est cette cupidité effrénée qui ne connaît point de
« bornes, c'est cette source impure de crimes et de
« maux, plus audacieuse que le soleil qui, dans sa
« course, obéit autrefois à la voix de Josué!... L'idée
« est belle, elle est tirée d'un Père de l'Église : « *Sol*
« *stetit, avaritia non stetit.* »

« Le résultat de cette manifestation des principaux

« officiers du bailliage a été de les engager de plus en « plus et de les mettre hors d'état d'enregistrer la com- « mission de la Chambre royale. M. Angran, qui, avec « un grand flegme, dit de très bonnes choses, leur dé- « clara qu'ils venaient de prendre de grands engage- « ments, et que désormais ils auraient bien de la peine « à reculer; nous ne cessâmes, de notre côté, de faire à « tous les conseillers des compliments sur les senti- « ments que l'avocat du Roi et le lieutenant général « avaient exprimés au nom de leur Compagnie et comme « porteurs du vœu de tous. Le soir même, M. le lieutenant « général, accompagné de M. Triboudet, lieutenant par- « ticulier, député à cet effet, vint voir chacun des exilés « pour les remercier de l'honneur qu'ils avaient fait au « bailliage. Dès le lendemain, nous allâmes à notre tour « chez presque tous les officiers de cette Compagnie : « notre unique motif était de les encourager de plus en « plus à ne reconnaître ni Chambre des vacations, ni « Chambre royale. Ils s'étaient déjà assez bien tirés de « la Chambre des vacations; ils avaient poussé le temps « avec l'épaule, et la Saint-Martin était venue sans « qu'elle fût enregistrée. Le bailliage n'en aurait pas « même entendu parler si le procureur du Roi, croyant « le fardeau trop fort pour lui seul, avait bien voulu « finir la carrière des vacances comme il l'avait com- « mencée... »

Bien embarrassé, le procureur du Roi! Agent direct du pouvoir, c'est à lui qu'incombait le soin de faire

exécuter les ordres du Cabinet. M. Soumart — c'était son nom — avait la grâce et l'ampleur d'un tonneau, mais il était d'esprit vif... Il le prouva dans cette mémorable circonstance :

« Dès qu'il entendit parler de la Commission des vaca-
« tions, il se retira à sa maison de campagne en faisant
« annoncer à Bourges qu'il revenait demain et toujours
« demain, en sorte que ses lettres ne lui étaient point
« envoyées. En réalité, son dessein était de ne repa-
« raître que la veille de la rentrée du bailliage. C'est
« dans ces conditions que les lettres patentes de la
« Commission lui arrivèrent dans un paquet contresi-
« gné par M. de Boynes (1); le paquet resta à Bourges.
« M. de Boynes, ne recevant pas de réponse, écrivit une
« seconde lettre qui eut le même sort. Enfin, il envoya
« un paquet enjoignant de nouveau d'enregistrer la
« Commission, avec une lettre au directeur de la poste,
« prescrivant à ce dernier de le remettre en mains pro-
« pres au procureur du Roi. Instruit de ce qui se
« passait, M. Soumart disparut de chez lui, et, soit qu'il
« y fût caché, soit qu'il se fût retiré ailleurs, il fut
« impossible de le trouver. Le directeur dut répondre
« qu'il n'avait pu le joindre... »

Il n'en est point, assure le manuscrit, des graves personnages préposés aux fonctions du parquet comme de la vertu des chambrières : ils ont beau s'égarer,

(1) Procureur général institué près la Chambre royale.

on les retrouve toujours. M. Soumart réapparut à Bourges vers le 10 novembre, satisfait du bon tour qu'il venait de jouer. Mais son contentement ne tardait pas à être traversé d'une pointe d'inquiétude; il recueillait, en effet, les nouvelles qui n'avaient pu arriver au fond de sa Thébaïde, et quelques-unes n'étaient pas de nature à le rassurer. Il n'apprit pas sans émotion qu'on embastillait les membres du Châtelet soupçonnés de révolte, et que certain juge de Mortagne, pour une peccadille analogue à la sienne, se trouvait décrété de prise de corps! Il réfléchit, et, estimant qu'un péril partagé est moins lourd, il résolut de convoquer le bailliage pour lui soumettre les ordres de M. de Boynes... A son tour, le bailliage trouva bon de faire le mort! M. Soumart, pris à son propre piège, n'osa pousser plus loin l'aventure, de peur de se compromettre auprès des exilés!

Ceux-ci prêchaient d'exemple! Leur fermeté était un sujet d'admiration : l'enthousiasme n'était pas moins vif à l'égard des quatre prisonniers d'État qui subissaient sans se plaindre leur cruelle détention. On s'apitoyait surtout sur le sort de l'abbé de Chauvelin que, du Mont Saint-Michel, où « il n'eût pas manqué de crever (1) », on avait expédié à Caen, bien qu'au dire de la Cour « il méritât la mort pour sa désobéissance! » — Comment ne pas marcher résolument

(1) Il avait « un poumon perdu ».

au feu sous le regard de pareils hommes! M. de Meinières, dans sa haute conception des devoirs du citoyen, avait une éloquence persuasive. M. Lambert était moins écouté; sa façon de célébrer les gloires du martyre faisait passer des frissons dans le dos! Lattaignant de Binville, au contraire, avait le secret d'arguments plus aimables. Il représentait la Bastille comme un lieu de délices, et citait le cas de l'avocat général Davizard qui, y étant entré fourbu, étique, cassé en deux, en sortit droit, joufflu, rose et ingambe, n'apportant à ses louanges sur le régime du lieu que cette restriction, déplacée à coup sûr dans la bouche d'un officier de robe : *trop de célibat!...* M. de Binville, en achevant son récit, promenait, de la tête chenue du bonhomme Soumart à ses jambes arquées par l'âge, un regard qui voulait dire : Monsieur le procureur du Roi, que vous importe à vous!

M. Soumart sentait renaître son courage. Il s'absorbait dans ses fonctions avec une ardeur nouvelle, exaltait les discours prononcés à l'audience de rentrée et narguait les Jésuites : « Ces Messieurs, disait-il, ont « le carême pour nous prêcher; c'est bien le moins « qu'une fois l'an nous les sermonions à notre « tour! »

En fin de compte, grâce au zèle du bailliage, la Chambre royale ne fut pas plus reconnue à Bourges que ne l'avait été sa sœur aînée, la Chambre des vacations, autrement dit le *Parlement postiche*.

CHAPITRE IX

MADAME DE LAVERDY. — M. DE LAVERDY LE PÈRE. — TYPES DE FACHEUX : L'ABBÉ DE FLEUVIGNY ET M. BOUTIN DE LA COULOMMIÈRE.

Dans notre rapide ébauche du personnel exilé à Bourges, nous avons omis l'élément féminin : une lacune que nous comblerons dans le cours du récit. Tous les genres sont représentés : le naïf, le spirituel, l'élégant, le mondain, même le genre pot-au-feu !... C'est à ce dernier qu'appartient Mme de Revol « avec « sa coeffe blanche tortillée à dix-huit tours au sommet « de la tête et tombant sur le bout du nez »... Voici, dans un autre ordre d'idées, la petite Mme Charlet, une ex-belle dont les minauderies portent fort sur les nerfs de l'abbé de Lattaignant; Mme d'Essenlis, une aimable causeuse ; Mme de Chavannes, « d'humeur par- « ticulière, philosophe, aimant les gens d'esprit »; l'opulente Mme de Vichy, dont l'élégance fait sensation...

N'anticipons pas : tenons-nous-en à Mme de Laverdy de Nizeret (1), une des pensionnaires les plus goûtées de la colonie... Certaines de ces figures bour-

(1) Elle était fille de M. de Vins, « un gros marchand de draps de la rue Saint-Honoré, fort riche ».

geoises reposent délicieusement des coquettes à la mode! Ce n'est pas, d'ailleurs, un spectacle à dédaigner, en un temps où l'infidélité conjugale est élevée à la hauteur d'un principe, que celui d'une femme séduisante, sachant concilier les exigences du monde avec ses devoirs d'épouse !... Par malheur, Mme de Laverdy allait quitter Bourges peu de temps après son arrivée :

« Nous avons beaucoup regretté Mme de Laverdy. Bien « qu'elle n'ait que vingt ans, elle a tout le mérite qu'on « peut souhaiter dans un âge aussi peu avancé. Elle « n'est point jolie, mais fort gracieuse, d'un caractère « très doux et très sociable. Elle a véritablement de « l'esprit et du bon esprit. Outre ces qualités naturelles, « elle a une véritable piété qui n'a rien de farouche et « qu'on a toujours trouvée infiniment respectable en sa « personne. Elle a su se faire estimer de ceux-là mêmes « qui aiment le moins la dévotion, et ils auraient désiré « pouvoir la pratiquer pour se faire estimer d'elle.

« Elle aurait voulu faire ses couches à Bourges, mais « sa famille y était opposée : la crainte d'y rester seule « si son mari, par suite de rappel, se trouvait obligé de « partir dans les vingt-quatre heures, la poussait, mal- « gré son chagrin, à nous quitter. Les gens les plus « sensés de la colonie, ceux qui avaient le plus d'expé- « rience, lui conseillaient d'aller à Paris. Madame sa « mère, qui lui avait promis de venir à Bourges, com- « mençait à craindre de ne pouvoir faire le voyage. « Enfin, son beau-père, en ce moment près de nous,

« avait fort envie de l'emmener avec lui. Le mari était « dans une perplexité inconcevable : il est d'une viva- « cité et d'une pétulance épouvantables. L'idée de la « séparation était pour lui quelque chose de cruel, et la « peine que sa femme, qui ne l'avait pas quitté depuis « son mariage, devait en ressentir, augmentait son agi- « tation. Elle était encore redoublée par les discours de « quelques-uns de nos confrères qui le pressaient de « retenir Mme de Laverdy, parce qu'il n'y avait pas « d'apparence que les affaires prissent une tournure « d'accommodement. Je l'ai vu souvent dans des états « violents à ce sujet. Enfin, comme malgré les incerti- « tudes il faut bien se déterminer, le parti du départ « fut jugé le plus sage, et, malgré sa répugnance, « Mme de Laverdy le subit avec toute la raison qu'on « peut désirer. Le respect dont j'ai été pénétré pour les « qualités et la piété de cette jeune dame me l'a fait « très sincèrement regretter. Les derniers moments ont « été sensibles pour le mari : M. le président l'a admis « à son ménage, et, par ce moyen, nous nous sommes « trouvés liés avec lui d'une façon plus particulière. »

M. de Laverdy père accompagnait sa belle-fille à Paris : un homme de grand mérite, dont le nom figure réquemment dans les mémoires du dix-huitième siècle. M. de Laverdy occupait au barreau une situation prépondérante (1). Renommé pour son éloquence, aussi

(1) « M. de Laverdy était en état de justifier une très

bien que pour sa rectitude de jugement, il était entouré de l'estime générale. Un jour, ayant, malgré de chaleureux efforts, perdu son procès, le premier président Portail lui dit : « La Cour n'aurait pas plaidé comme vous, « mais vous auriez jugé comme elle. » — Un double compliment relevé par une pointe de malice !... Le séjour de Bourges devait jouer un rôle considérable dans l'existence de l'éminent jurisconsulte ; il y trouvait son chemin de Damas : le papiste d'autrefois allait devenir un des soutiens de la cause libérale. Encore une conversion à laquelle M. de Meinières n'était pas étranger !

« Nous avons été fâchés de perdre M. de Laverdy le « père. C'est un bon citoyen que la position de son fils « paraît avoir attaché pour jamais au bien public. Lors « de son premier voyage (1), nous l'avons regardé « comme très suspect et nous nous en sommes méfiés ; « mais, durant son second, il s'est comporté vis-à-vis « de nous avec beaucoup de sagesse et de décence. Les « lectures qu'il a été obligé de faire pendant le temps de « son repos, le mécontentement qu'il ressent contre le « gouvernement à raison de la cessation du service, « l'oisiveté où il se trouve et la séparation de sa famille

« longue possession de noblesse de race très ancienne. La « médiocrité de la fortune de ses pères les avait réduits *au* « *talent.* » — Bachaumont, XVIII, p. 249.

(1) Les détails relatifs à ce premier voyage devaient être mentionnés dans la partie du journal qui fait défaut.

« l'ont totalement détaché de quelques préjugés que ses « sentiments vis-à-vis de l'ordre ecclésiastique, de l'ar- « chevêque de Paris en particulier, et de plusieurs « autres évêques du royaume, lui avaient inspirés. Pen- « dant son dernier séjour, qui a duré près de deux « mois, il fut tout à fait uni à nous. Il a même quel- « quefois parlé avec un peu trop de liberté, mais tout a « paru très franc et très sincère. »

A côté des visiteurs attachés à la robe par des liens de parenté, Bourges en recevait d'autres qui, appartenant à une société différente, ne prenaient pas toujours la peine de dissimuler leurs sentiments hostiles. Ceux-là trouvaient à qui parler. Malgré leur circonspection habituelle, Messieurs ne poussaient pas l'endurance au delà de certaines limites : plus d'un téméraire se repentit de les avoir nargués... Tel est le cas de l'abbé de Fleuvigny, ex-chancelier de la cathédrale, importun personnage, implanté chez le cardinal, à qui il ne craignait pas de faire grise mine quand le vin n'était pas clair et le rôt cuit à point :

« M. l'abbé de Fleuvigny est un grand homme, ni « bien ni mal fait. Il prend du tabac d'un air d'impor- « tance; il crache en parabole, se mouche avec com- « plaisance, parle avec impertinence, et se plaît à dire « des choses désagréables ; ce qui est assez propre à se « faire détester! On dit qu'il est en son nom le Cher et « qu'il appartient à la famille du chancelier. Cet abbé « n'a jamais eu de patrimoine : par ses intrigues et son

« ambition, il a trouvé le secret d'obtenir une très « bonne abbaye, celle de Saint-Séverin à Toulouse, « qui demande résidence; mais il ne l'observe pas et « reste toujours à Paris pour le jugement de procès « qui ne se jugent jamais. — Je ne l'ai encore vu qu'une « fois : chez le cardinal, où j'étais allé en visite, comme « de coutume, avec plusieurs de mes confrères. Je « crus remarquer au premier coup d'œil qu'il était un « fat, et je ne me trompais point. Nous étions dix ou « douze dans l'appartement du cardinal. Ce dernier « causait avec cet air de bonté et d'affabilité qui lui est « naturel. L'abbé de Fleuvigny tenait le haut bout vis-« à-vis, parlant dédaigneusement à l'intendant et re-« gardant avec hauteur Messieurs du Parlement. Ce « particulier que, suivant les apparences, M. le cardi-« nal n'aime pas plus que nous, arrivait en droiture de « Montigny, terre de M. Trudaine, où il avait passé « plusieurs jours. M. Trudaine (1) et ses entours étant « anciens amis de M. le président, l'abbé se trouva « chargé d'une lettre écrite par Mlle de Meinières, dont « Mme Dupré prenait soin, en l'absence de M. son « père. M. le président, qu'il vint voir l'après-midi, ne « savait trop que dire à un homme qu'il connaissait « peu et qu'il savait n'être rien moins que parlemen-« taire. Il lui parla de Montigny et de la vie qu'on y

(1) Daniel-Charles Trudaine, conseiller d'État et intendant général des finances.

« menait. Ensuite, il lâcha un propos assez indifférent « en lui-même :

« — Mme Dupré, dit-il, a cru un petit moment que « nous allions être appelés à Soissons ; mais je lui ai « mandé que tout était changé (1).

« — Qu'appelez-vous changé ? répliqua l'abbé de « Fleuvigny. Il n'a jamais été question de vous faire « venir à Soissons. Si l'on vous y a marqué des logis, « c'est par suite d'un excès de zèle du subdélégué pour « Messieurs du Parlement ; mais le gouvernement n'a « jamais donné d'ordres à ce sujet. J'en suis sûr : j'ai « vu une lettre du subdélégué de Soissons au subdé- « légué de M. de Sauvigny (2), qui démontre que tout « cela s'est fait sans ordre.

« M. le président soutint le contraire et montra une « liste d'une vingtaine de Messieurs des différentes colo- « nies, inconnus de l'intendant de Soissons, qui étaient « tous logés. Il ajouta :

« — Y a-t-il un seul intendant, qui, sans ordre, mette

(1) On avait, à Versailles, sérieusement discuté le projet de réunir les Chambres. Ce projet reçut même un commencement d'exécution, ainsi que l'affirme le président de Meinières. D'Argenson rapporte qu'un certain nombre de femmes d'exilés appartenant aux Enquêtes se rendirent à Soissons dans l'espoir d'y voir arriver leurs maris. — Tout n'était que confusion au sein du cabinet, et cette combinaison, comme tant d'autres, ne tarda pas à être abandonnée !

(2) Bertier de Sauvigny, maître des Requêtes, intendant de Paris.

« toute une ville en mouvement pour procurer des loge-
« ments aux différents membres d'une Compagnie en
« suivant l'Almanach royal? A qui persuader ces choses-
« là, monsieur l'abbé?

« — Cela peut être, dit l'abbé, en remuant négli-
« gemment sa jambe et en regardant le plancher. Au
« surplus, je vous dirai qu'on ne parle non plus du
« Parlement que s'il n'avait jamais existé. Personne ne
« s'intéresse à vous, excepté peut-être deux ou trois
« demoiselles jansénistes, tout au plus, tout au plus...
« Dans ce qui s'appelle la bonne compagnie, on ne
« parle ni de vous, ni de la Chambre royale, ni de la
« translation à Soissons. Tout cela est comme oublié...
« Dans les commencements, on ne pouvait pas aller
« dans une maison où il ne fût question du Parlement :
« on en était excédé. Aujourd'hui, on ne parle plus de
« cela, Dieu merci! On va à l'Opéra, on va à la comé-
« die, on va au concert de la Reine entendre Caffa-
« relli (1); voilà ce qui fait l'objet des entretiens...

« Ces propos parurent fort déplacés au président, et
« même à son fils, qui était présent, ainsi que M. Dupré
« de Saint-Maur. Le ton dédaigneux et méprisant, l'air
« de suffisance dont ils furent accompagnés ajoutèrent
« encore à son ressentiment. Peut-être crut-il que ce
« mot de demoiselles jansénistes, appuyé avec affecta-

(1) Musicien de Naples à qui la Cour donnait soixante mille francs pour deux mois. (*Note du rédacteur du Journal.*)

« tion par ce fou d'abbé, regardait les demoiselles de
« Lubert, qui sont deux filles de mérite avec lesquelles
« le président est fort lié (1). Il crut cependant devoir
« dissimuler son impression et ne répondit autre chose,
« sinon que tout cela lui paraissait fort extraordinaire;
« que vingt-neuf de Messieurs qui étaient à Bourges
« pouvaient au moins se flatter d'avoir chacun une
« personne s'intéressant à leur sort, et que cela faisait
« au moins vingt-neuf personnes pensant aux exilés et
« en parlant.

« L'abbé ne s'aperçut seulement pas que son propos
« eût paru blessant. Il continua à parler sur le même
« ton avec M. Dupré, et la conversation tomba bientôt
« sur les bailliages.

« — Jusqu'à présent, dit-il avec ce ton de supériorité
« qui ne le quitte pas, Messieurs des bailliages pouvaient
« bien avoir quelques prétextes pour ne pas enregistrer
« la Commission de la Chambre des vacations; mais
« ces prétextes, ils ne les ont plus pour la Chambre
« royale, et je ne leur conseillerais pas de résister, car
« ils se feraient mettre en prison. Pour moi, je sais
« bien que si j'étais à leur place, j'enregistrerais.

« M. Dupré se fâcha presque, et d'un air assez ému,
« — ce qui n'est pas mal pour M. Dupré, dont l'atta-

(1) C'étaient vraisemblablement les filles du président de Lubert, un mélomane passionné, directeur de la Société musicale *les Mélophilètes,* et que l'on trouve, en 1720, à Pontoise, jouant un motet à l'église des Jésuites.

« chement à la Compagnie n'est sûrement pas le plus « vif qui soit dans la colonie! — il dit à l'abbé de « Fleuvigny :

« — Mais, monsieur, comment les juges inférieurs « pourraient-ils reconnaître le ressort attribué par des « lettres qui n'ont point été enregistrées par le Parle- « ment!

« — Bon! bon! dit l'abbé, ils ont bien à faire de « s'aller jeter dans toutes ces discussions : quand le « Parlement sera rentré en grâce, ils reconnaîtront le « ressort du Parlement. Tant que le Parlement sera « dispersé, ils reconnaîtront le ressort de la Commis- « sion!... Il en est d'eux comme de nous : je me « trouve dans une ville du royaume assiégée par la reine « d'Hongrie (*sic*). La ville est prise?... Je chante le *Te* « *Deum* pour la reine d'Hongrie. Huit jours après, les « troupes du Roi chassent les troupes de la reine d'Hon- « grie?... Je chante le *Te Deum* pour le roi de France! »

Heureux détachement des choses d'ici-bas!

La vengeance du président fut d'un homme d'esprit : il divulgua cette étrange conversation. Bientôt toute la ville s'en égaya; mais l'indignation ne tarda pas à succéder au rire. On remua le passé de l'imprudent. Celui-ci rappela ses rapines, celui-là ses grossièretés. Partout on le montra au doigt. Le malheureux eut l'audace de se plaindre. Mal lui en prit : le président, avec sa douce

urbanité, trouva moyen de lui prouver qu'il mourrait dans la peau d'un cuistre!

L'exécution serait demeurée incomplète si le président n'eût averti Son Éminence. Un beau jour qu'ils étaient seuls, M. de Meinières conta la scène par le menu, en l'entrelardant de fines épigrammes. Le Cardinal y prit un plaisir extrême. « Il aurait bien souhaité « se contraindre et ne pas laisser tant apercevoir com« bien ce récit l'amusait; mais quand le président lui « peignit l'abbé penché sur un fauteuil négligemment, « les yeux au plancher, remuant la jambe, crachant en « parabole et proférant avec dédain des paroles d'indif« férence qu'il affectait de traîner, comme s'il regrettait « sa peine, le Cardinal n'y put tenir et se mit à rire de « tout son cœur.

« Après quoi, il dit avec bonté et en demandant le « secret :

« — Monsieur de Meinières, je vous avouerai qu'à « tout ce que vous venez de conter, je reconnais l'abbé « de Fleuvigny. Il a contre lui l'extérieur. C'est un « homme qui n'a pas été élevé dans un certain monde. « Il est indiscret et dit souvent des choses qu'il ne « devrait pas dire... Et d'un ton, ajouta le Cardinal, « d'un ton! »

Autre type de fâcheux : un traitant, mâtiné de petit-maître, encombrant, étourdi, indiscret, bourdonnant à la manière des hannetons :

« Un autre personnage dont il est bon de dire un « mot, c'est M. de La Coulommière, fils d'un receveur « général des finances (1), frère d'un M. Boutin, maître « des requêtes, qui était pour lors membre de la Cham-« bre royale. Ce petit monsieur, qui a trente-quatre ou « trente-cinq ans, et qui n'a d'autre mérite que celui « d'avoir en survivance la charge de son père, est un « des plus impertinents personnages qu'on puisse ima-« giner. Il était à la suite de l'abbé de Canillac (2) et s'en « allait faire un tour à Rome, d'où il reviendra proba-« blement aussi sot qu'il y sera allé. Il n'a été que deux « fois vingt-quatre heures dans ce pays, et il a dit autant « de sottises que de mots...

« Une des premières choses que le Cardinal fit faire à « ses hôtes fut de leur faire parcourir sa maison tout « entière. Arrivé au bout d'un corridor, il leur montra « des lieux à l'anglaise qu'il y avait fait installer. A la « vue de ces lieux, M. de La Coulommière s'écrie aussi-« tôt que Son Éminence est d'autant plus admirable « qu'étant au-dessus des faiblesses humaines Elle veut « s'y accommoder! Il fut fort content de son bon mot, « mais il s'en applaudit tout seul et ne sentit pas même « par le silence qu'il procura combien on le trouvait « déplacé et ridicule. La visite de la maison finie, le

(1) Chargé de la Généralité de Tours.

(2) Auditeur de rote. C'est lui qui communiqua à l'abbé Morellet le *Directorium inquisitorum*, de Nicolas Eymerie. — *Mémoires de l'abbé Morellet*, I, p. 60.

« Cardinal revint avec l'abbé de Canillac dans son « appartement, où je venais d'arriver avec plusieurs de « mes confrères. Un instant après je vis entrer un petit « homme assez laid, veste rouge fort galonnée, boiteux, « qui, sans dire mot à personne, et bien que tout le « monde fût debout, alla se camper sur le bras d'un « fauteuil auprès de la cheminée... Ce personnage « n'était autre que M. Boutin de La Coulommière. Il « se mit à étendre sa petite jambe assez mal faite et à « empaumer la conversation de dessus son bras de « fauteuil. Bientôt il n'y eut que pour lui à parler. « M. de Canillac nous conta fort joliment la joie publi- « que, à Rome, lorsqu'un cardinal envoyait demander « au Pape l'absolution *in extremis,* à raison de l'espé- « rance que les autres cardinaux avaient de prendre « part à la dépouille... M. de La Coulommière s'empara « de la parole, et dit qu'il en était de même parmi les « maîtres des requêtes, et qu'il n'y en avait pas un seul « qui ne fût fort content de voir mourir son confrère!... « Le lendemain, à Turly, il ne cessa de parler de toute « la journée. Il aborda M. le président avec un ton de « familiarité singulière. Comme il demeure à Paris « assez près de lui (1), il lui dit que s'il l'avait voulu « charger de ses commissions pour Bourges, il les aurait

(1) M. le président de Meinières demeurait rue de Richelieu, cul-de-sac de Ménars, et M. Boutin, rue de Richelieu, hôtel de Ménars.

« faites; il parut même surpris de n'en avoir pas été « chargé... M. le président lui répondit très flegmati- « quement que les *Petites-Affiches* n'avaient pas « annoncé son voyage de Rome ! Notre étourdi demeura « tout confus et ne dit plus rien à M. le président de « l'après-midi; mais il s'en dédommagea en faisant « l'éloge de la Commission dont son frère était membre. « M. de Laverdy père s'échauffa sur cet article et parla « avec vivacité des violences que ces Messieurs exer- « çaient sur les juges inférieurs. Il dit, entre autres « choses, que rien ne criait plus vengeance que le décret « de prise de corps décerné contre le juge de Mortagne. Il « loua la fermeté de ce juge, et dit que c'était lui donner « le bâton de maréchal de France que le décréter de « prise de corps. M. de La Coulommière voulut justifier « la Commission, mais M. de Laverdy insista vivement « sur l'irrégularité d'un pareil tribunal. M. l'abbé de « Sissay déclara que toute cette conduite de la Cour « n'était pas trop en règle, qu'il avait lu un petit écrit « intitulé : *Réflexions sur la Commission,* auquel il ne « voyait pas trop de réponse, et que les principes qui y « étaient établis paraissaient sans réplique. M. de La « Coulommière fut assez étonné de voir un partisan [illegible] aussi opposé à la Commission qu'un avocat. [illegible] tomba [illegible]entôt, et M. de Laverdy, [illegible] lui, l'av[illegible] qu'il lui conseillait fort [illegible]r, et sur[illegible]ut de la Commission...

[illegible] de [illegible]a Coulommière est parti le

« lendemain matin avec l'abbé de Canillac pour Rome.
« S'il rembourse autant de vérités qu'on lui en a dit
« ici pendant le peu d'heures qu'il y a passées, il y a lieu
« de croire qu'il pourra en revenir un peu moins imper-
« tinent qu'il n'en est parti ! »

CHAPITRE X

L'HIVER A BOURGES. — LES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. — LETTRES A M. DE MAUPEOU. — LA LOTERIE DE M. DE MEINIÈRES. — UN TRENTIÈME EXILÉ : SON BAPTÊME. — LES SOIXANTE-HUIT PLATS DU PRÉSIDENT.

L'hiver fut, cette année, d'une rigueur inouie. De mémoire d'homme on ne vit tant de neige. Les rues ressemblaient à des champs labourés. La Loire, la Seine, la Garonne furent prises...

Jamais la misère n'apparut plus âpre. Le bois est introuvable, les vivres ont doublé de prix. A Paris, il y a huit cents faillites déclarées : les marchands les plus riches « donnent du nez par terre ». La ville, d'ailleurs, semble déserte, ses hôtes habituels étant restés chez eux, les étrangers à cause des intempéries, les provinciaux faute d'argent, les justiciables à raison de l'exil du Parlement (1). Les lieux publics ferment les uns après les autres ; l'Opéra ne bat que d'une aile, la Comédie française « est à bas ».

(1) « On suppute le tort que font à la ville l'exil du Parle-
« ment et la retraite des plaideurs. L'on compte que cela
« va à dix mille personnes qui consommaient beaucoup. »

On ne s'amuse qu'à la Cour... Louis XV s'est engoué du sieur Caffarelli, « grande voix italienne, l'une des plus fameuses qui aient paru depuis longtemps ». Il le traite avec magnificence, le couvre de présents, l'héberge, le loge, le fait voiturer dans ses carrosses, lui assure une table de huit couverts avec laquais à sa livrée. La petite Morfi, grosse de quatre mois, partage avec l'incomparable chanteur les faveurs royales. Loin de la renvoyer, comme la chose semblait convenue, on lui meuble, au grand scandale de Mme de Pompadour, un luxueux appartement près du premier valet de chambre de Sa Majesté...

A Soissons, dans toutes les colonies, dans les compagnies de province et les bailliages, aussi bien qu'au Châtelet, on tient ferme, en dépit de rigueurs nouvelles. Rien ne lasse la constance des magistrats. Ceux de Bourges surtout attirent l'attention publique : il est admis que « ce corps d'exilés constitue un Parlement « très dangereux et très ferme qui prescrit la conduite « au reste du Parlement (1)... » C'est dans ces conditions qu'on atteignit les fêtes de Noël, qui furent célébrées avec un grand éclat. M. de La Rochefoucauld ayant officié pontificalement, M. Angran communia de sa main, « ce qui prouva bien que le Cardinal ne regar-« dait pas les exilés comme hérétiques ».

« Ceux-ci avaient résolu d'écrire tous, pour le pre-

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson*, VIII, p. 174.

« mier jour de l'année, à M. le premier président, à « Soissons. Ils crurent qu'il convenait que ces lettres « arrivassent le 31 décembre. C'est pourquoi ils com- « mencèrent à les écrire dès cette époque, pour les « faire partir à l'ordinaire suivant. Toutes étaient « courtes : j'en ai vu plusieurs qui m'ont paru très « bien tournées. Quelques-uns, comme M. Héron, « eurent quelque peine à se persuader que cette démar- « che fût bien nécessaire; mais quand il vit que tant de « monde s'accordait à donner à M. le premier prési- « dent cette marque de la satisfaction commune (1), il « ne voulut pas se distinguer : il écrivit un ordinaire « après les autres et reçut aussi la réponse un ordinaire « plus tard (2).

« Toutes ces lettres, écrites par M. le premier prési- « dent, étaient de sa main sur une feuille de petit « papier avec enveloppe cachetée à ses armes et l'adresse

(1) La Grand'Chambre et le premier président avaient à Soissons une attitude qu'il convient de signaler : « Les « magistrats sont en habits modestes avec une épée; ils ne « portent point leurs deuils de famille ou n'ont que des vestes « noires. Leurs femmes y sont magnifiques en habits, les « appartements fort illuminés, de grands soupers et comme « des fêtes perpétuelles. Ils sont bien davantage avec eux- « mêmes qu'à Pontoise, personne ne les allant voir de Paris « à cause de leur disgrâce. Le premier président a été voir « tous ceux qui lui ont rendu visite pour montrer qu'il « n'exerce plus sa dignité. » — D'ARGENSON, VIII, p. 181.

(2) « Cette réponse, la même pour tous, était ainsi con-

« seulement de la main d'un secrétaire. Messieurs « exilés à Angoulême lui ont écrit également chacun « en particulier et lui ont adressé en corps un très gros « pâté bien garni de truffes qui a été envoyé par M. le « président de Lesseville au nom de ses confrères. « M. le premier président a été fort sensible à ce pré- « sent et a écrit à chacun des exilés une lettre qui, « je crois, est la même que la lettre circulaire écrite à « Bourges, mais je n'en suis pas assez sûr pour l'affir- « mer, parce que je ne dis rien que ce dont j'ai été « témoin oculaire. »

On était à la veille du 1er janvier... M. de Meinières estima qu'il pouvait, sans encourir de blâme, réunir chez lui quelques-uns de ses confrères :

« Le dimanche, 30 décembre 1753, M. le président « imagina une petite fête dont il n'est pas inutile de « faire ici mention. Les exilés se faisaient des présents « les uns aux autres en manière d'étrennes. Une foire « qui commence vers le 15 décembre, qui dure trois

« çue : « Vous connaissez trop, Monsieur, mes sentiments « pour pouvoir douter de la satisfaction que j'ay ressentie « en recevant le nouveau témoignage d'amitié que vous « m'avez donné dans ce commencement d'année. Soyez, je « vous prie, bien persuadé que je la désire encore plus heu- « reuse pour vous que pour moi, et qu'il n'est pas possible « de rien ajouter à la reconnaissance avec laquelle j'ay « l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très « obéissant serviteur. Soissons, ce 1er janvier 1754. » — De Maupeou.

« semaines et qu'on appelle la foire des Juifs, donnait « lieu de faire continuellement des acquisitions, soit à « l'hôtel de ville, nommé Jacques Cœur, parce que « c'est la maison de ce fameux négociant du temps « de Charles VII, soit au jeu de paulme où nombre de « marchands de la ville vont s'établir pendant la foire. « M. le président, qui n'a pas de plus grand plaisir « que celui de donner, offrait à tous ses confrères un « colombat et une étrenne mignonne, et avait grande « envie de donner quelque chose de mieux. Cependant, « après avoir tout combiné, il connut que s'il donnait « quelque chose de plus considérable, cela pourrait « exciter quelques jalousies, surtout entre les dames, « parce que l'on comparerait les présents les uns aux « autres. Pour parer à cet inconvénient, il songea à « faire une loterie dont chaque lot tiré au sort ne don« nerait lieu à aucun discours. Il ne voulut même pas « la faire sous son nom, mais sous le nom de son fils, « afin de rendre plus excusable la médiocrité des pré« sents, n'osant pas donner dans la trop grande magni« ficence autant par délicatesse de sentiments que par la « crainte de faire des mécontents.

« M. de Bourneville alla passer à la foire quelques « après-midi pour y faire l'acquisition de tous les petits « bijoux imaginables, boîtes à bonbons, étuis, cou« teaux, ciseaux, baradels, etc... Il en fut fait environ « quarante lots, jusqu'à concurrence des personnes qui « pouvaient prétendre à l'honneur de l'exil... Tous les

« dimanches, M. le président donnait un souper où il « réunissait la maison de Mme d'Essenlis et quelque- « fois certains autres de ses confrères. Ce jour-là, la « convocation fut un peu plus considérable, et M. de « Bourneville fut chargé de prier un de Messieurs de « chaque ménage de venir à sept heures chez lui. Ces « préparatifs donnèrent beaucoup de curiosité, mais il « ne fut possible de rien découvrir avant le moment de « l'exécution. Tout le monde étant rassemblé, au « nombre d'une vingtaine de personnes, M. le prési- « dent fit tirer de son cabinet une grande table longue « sur laquelle étaient quantité de bijoux couverts d'une « nappe qu'on ôta; l'arrangement formait un coup « d'œil très agréable. On apporta ensuite deux jattes « d'argent, dans l'une desquelles était le nom des lots « écrits sur une carte enveloppée d'un papier cacheté, « et dans l'autre le nom, pareillement cacheté, des « exilés, de leurs dames et de tous ceux à qui les lots « étaient destinés. Une de ces jattes fut remise à « Mme Bellanger d'Essenlis, l'autre à Mme de Révol. « Mme d'Essenlis tirait, par-dessous la serviette qui « couvrait la jatte, les billets contenant l'indication d'un « lot; en même temps, Mme de Révol tirait de la « seconde jatte le nom de celui auquel le lot devait « échoir. Il en fut donné aux absents comme aux pré- « sents : Mme de Laverdy, qui était allée à Paris pour « ses couches, M. de Laverdy, le père, Mme de La « Belouze, qui avait quitté Bourges... eurent chacun

« un lot. Le gros lot était un baradel (1) qui échut à « M. Robert de Monneville.

« Cette distribution se termina par une nouvelle « galanterie aussi ingénieusement imaginée que tout le « reste. On croyait la fête finie, et tout le monde se « levait, quand M. le président prétendit qu'il restait « encore un lot à tirer. Il glissa adroitement un billet « dans chaque jatte ; on les ouvrit, et Mme de Révol « lut : *L'enfant dont accouchera Mme d'Essenlis!* « De son côté, Mme d'Essenlis lut sur l'autre billet : « *La croix de par Dieu* (2) *et un tambour!* — Dans « l'instant, M. le président remua le petit tambour à « manche et le remit avec le livret à Mme d'Essenlis « pour l'enfant dont elle était enceinte.

« Cette nouvelle imagination plut beaucoup à toute « la société. On ne parla d'autre chose toute la soirée. « Le président en reçut mille et mille remerciements « dont il fut infiniment flatté, car il aime à plaire, et sa « plus grande, même sa seule ambition, est d'être « aimé. Jamais on ne le vit plus content. On imagine « que cette plaisanterie lui coûtait fort cher, mais on le « connaissait bien généreux. On lui sut encore bien « plus de gré de la manière obligeante et affable dont « les choses s'étaient passées que de la dépense en elle-

(1) Ce mot, ainsi que celui de *colombat* rapporté un peu plus haut, ne figure pas dans les dictionnaires du temps.

(2) « Croix de par Dieu, croix de par Jésus, alphabet où

« même, qui ne fut pas aussi considérable qu'elle parais-
« sait. Le tout fut suivi d'un très bon souper, où l'on
« rit de cette agréable fête. Les lots de chacun des
« absents furent mis de côté et envoyés le lendemain à
« chacun avec un billet fort simple : Il est échu à M. ***,
« à une loterie tirée hier au soir chez M. le président
« de Meinières, telle chose... Chacun fut agréablement
« surpris et s'empressa de venir faire ses remerciements
« à M. le président et à M. son fils qui était censé être
« celui qui donnait la fête, car il fut le seul qui n'eut
« point de lot. Plusieurs de Messieurs ont, en recon-
« naissance, fait quelques présents d'amitié à M. de
« Bourneville. Cette galanterie générale n'empêcha
« point, du reste, M. le président d'en faire encore de par-
« ticulières aux dames avec lesquelles il était le plus lié.
« Il donna un fort joli dé d'or à Mme de Révol et à
« Mme d'Essenlis une petite boite de quadrille fort sin-
« gulière en forme de livre relié et chacune des quatre
« petites boîtes de même. »

A cette fête de famille devait bientôt en succéder une autre par suite de la venue au monde d'un trentième exilé qui réclamait à grands cris son tambour à manche et sa croix de par Dieu !

« l'on apprenait à lire aux enfants, ainsi dit parce que le
« titre est orné d'une croix qui se nommait croix de par
« Dieu, c'est-à-dire croix faite au nom de Dieu. » — *Grand Dictionnaire de Littré.*

« Le 14 février, à deux heures et demie du matin, est
« né l'enfant dont l'extrait baptistaire est ci-joint (1).
« Mme d'Essenlis était devenue grosse fort peu de jours
« après son arrivée à Bourges, le 14 mai 1753; elle
« avait caché sa grossesse, mais à environ quatre mois
« et demi il lui survint quelques incommodités qui ne
« lui permirent pas de la dissimuler plus longtemps.
« Vers le septième ou le huitième mois, on pensa à
« choisir un parrain et une marraine. D'abord on avait
« imaginé que la ville de Bourges pourrait tenir l'en-
« fant avec quelqu'un de la colonie qui servirait de
« parrain. On sonda pour savoir si ce projet pourrait

(1) « L'an mil sept cent cinquante quatre, le quatorze du mois de février, a été baptisé par moy curé soussigné, Anne-Jean-Charles " né de ce jour, à deux heures et demie du matin, du légitime mariage de messire Anne-Philippe Bellanger, chevalier, seigneur d'Essenlis, Beaumont et autres lieux, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, et de dame Marie-Marguerite Maillard, son épouse. A été son parrain messire Jean-Baptiste-François Durey, chevalier, seigneur de Meinières, Bourneville, conseiller du Roy, président à la seconde Chambre des Requêtes du Palais, et sa maraine dame Élisabeth-Charlotte Bédé des Fougerayes, épouse de messire Louis-Henri Charlet, chevalier, seigneur d'Esbly, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement. Le père présent et messires Basile-Claude-Henry Anjorrant, Alexandre-Edme Le Riche de Chevigné, René-François Boutin, Étienne-Guillaume Favières, Pierre-Charles-Roland de Juvigny, Claude-Étienne Blondeau, Charles-François-Henry Revol, Louis-Alexandre Angran, Louis-Pierre-Robert de Monneville, Claude-Gabriel Douët de

« être exécuté, mais on trouva bien des empêchements. « On dit qu'il était d'usage qu'il n'y eût que les enfants « des souverains qui fussent tenus par les villes, que le « maire et les échevins pourraient faire des difficultés, « et l'on se persuada qu'il était dangereux de hasarder « la proposition. Il fut convenu alors que la manière « la plus décente était que M. le président fût parrain « et Mme Charlet marraine. Il fut bien remarqué « d'abord que c'était à la femme du plus ancien exilé « à tenir l'enfant, et, comme M. de Révol est l'ancien « de M. Charlet, on convint que ce devait être Mme de « Révol. Mais comme Mme de Révol vit habituelle- « ment au ménage de M. le président, et que toute

Vichi, Jacques Chavannes, ledit messire Louis-Henry Charlet, Jean-Joseph de Bèze de La Belouze, André-Girard-Claude-Lefèvre de Saint-Hilaire, Jean-Baptiste-Joseph Saget, Jean-François-Rolland de Challeranges, Pierre-Marc Héron, Ambroise-Julien Clément, François-Louis Lattaignant, Clément-Charles-François de Laverdi, Pierre-Louis-Anne Drouyn de Vandeuil, Claude-Étienne Anjorrant de Tracy, Pierre-Augustin-Robert de Saint-Vincent, Claude-Guillaume Lambert, Barthélemy-Gabriel-Rolland d'Erceville, Pierre Lattaignant, clerc, Nicolas Dupré de Saint-Maur, tous chevaliers, conseillers du Roy en sa Cour de Parlement, demeurants ordinairement à Paris, de présent en cette ville de Bourges par ordre du Roy en date du huit mai mil sept cent cinquante trois, et, en outre, Charles Lefoin, avocat en Parlement, bisaïeul maternel de l'enfant, qui tous ont signé avec nous " Étienne Ursin. Approuvé le renvoy contenant les deux mots Étienne Ursin. » — Suivent les signatures.

« cette maison est la société la plus ordinaire de « Mme d'Essenlis, on observa que ce ne serait plus « une fête commune à toute la colonie, et il fut décidé « de choisir Mme Charlet, parce que ce serait réunir « tous les exilés dans un moment où l'union était plus « nécessaire à marquer que jamais. Mme de Révol fut « enchantée de cette combinaison qui mettait bien à « l'aise sa conscience timorée, et M. Bellanger d'Essen- « lis alla prier Mme Charlet de tenir son enfant, ce « qu'elle accepta avec grâces. M. le président alla aussi « faire la cour à sa nouvelle commère qui s'en redressa « une fois davantage. On se disait tout bas à l'oreille « qu'elle en avait un peu plus l'air commère : c'est un « air qui ne la quitte jamais. Depuis ce moment elle « rendit fort exactement visite à Mme d'Essenlis qu'elle « ne voyait jadis que rarement ; elle prit aussi M. le « président dans une sorte d'affection à laquelle il « paraissait très sensible, mais qui, dans le fond de « l'âme, le faisait beaucoup rire.

« Enfin, après bien des désirs, naquit très heureuse- « ment le bel enfant... Il était noir comme de la suie « de cheminée et avait de qui tenir, car le père et la « mère le sont au parfait, surtout la mère qui de temps « en temps a l'air d'une négresse, bien que sa conver- « sation et sa physionomie soient assez spirituelles. — « Il avait été convenu que, le jour même du bap- « tême, il serait donné, dans une grande salle de la « maison où demeurait Mme Charlet, un repas où

« seraient invités tous les exilés et exilées de la colonie.
« C'est M. le président qui s'était chargé d'offrir ce
« repas en qualité de compère ; en conséquence,
« M. d'Essenlis fit avertir, dès trois heures du matin,
« le cuisinier de M. de Meinières. Il avait été aussi
« convenu que, si Mme d'Essenlis accouchait un jour
« maigre, la fête serait remise au premier jour gras le
« plus commode pour tout le monde. M. le président
« crut d'abord que, comme c'était un jeudi, on pren-
« drait le parti d'ondoyer l'enfant et de ne le faire
« baptiser que le dimanche; mais, le baptême n'ayant
« pu être différé, il se donna tous les mouvements
« nécessaires pour terminer la cérémonie dans le jour.
« Heureusement que son cuisinier s'était préparé
« depuis quelques jours et tenait prêtes les plus grosses
« pièces nécessaires pour ce repas. M. d'Essenlis avait,
« dès le matin, envoyé un billet écrit de sa main à cha-
« cun de Messieurs pour lui apprendre la naissance de
« son fils. A midi, il en écrivit un second pour annon-
« cer l'heure du baptême. De son côté, M. le président
« invita tous ses confrères à se rendre, après la cérémo-
« nie, chez Mme Charlet.

« Tout fut exécuté avec beaucoup de noblesse et de
« dignité. Messieurs se rendirent, à cinq heures du
« soir, chez M. Le Foin (1), grand-père de Mme d'Es-
« senlis, qui était venu depuis deux mois pour être aux

(1) Charles Le Foin, avocat en Parlement.

« couches de sa petite-fille qu'il aimait tendrement. Il « demeurait dans la maison attenante à celle où logeait « Mme d'Essenlis ; on s'y réunit pour ne pas faire de « bruit à l'accouchée. Tout le monde partit à cinq « heures pour l'église : huit carrosses de suite for- « maient comme une entrée d'ambassadeur. Tout le « monde arrivé, le curé vint baptiser l'enfant. Pendant « la solennité, il ne cessa d'y avoir une sorte de sym- « phonie formée par tous les plus mauvais violons de « la ville qui étaient venus sans être priés par per- « sonne. Le curé n'en fit pas moins un discours d'un « demi-quart d'heure sur l'excellence du sacrement de « baptême. Il y glissa un éloge pour le Parlement, un « compliment flatteur pour M. Charlet, en rappelant « son ancienneté dans la Compagnie, et un autre com- « pliment très court, très simple et très applaudi sur les « talents et les vertus du parrain.

« Cette cérémonie finie, tous Messieurs se rendirent « chez M. le curé de Saint-Pierre le Guillard pour y « signer l'extrait baptistaire. On le lut à haute et « intelligible voix afin que tout le monde signât en « connaissance de cause. La signature se fit par ordre « de réception entre les exilés. Le lieutenant général, « qui était venu au baptême et à la signature de l'acte, « croyait qu'on le lui ferait signer. Le curé dit même « assez bas à M. Rolland d'Erceville qu'on pouvait « sans inconvénient admettre sa signature, mais « M. d'Erceville répondit que c'était bien comme cela...

« Chacun ensuite s'en alla de son côté, et on se donna
« rendez-vous une heure après chez Mme Charlet.

« On se mit à table à sept heures. Ce n'était pas un « souper, mais un ambigu, la plus grande partie des « mets étant froids ; mais il n'y avait rien de si abon- « dant, et on ne pouvait pas être mieux servi. Tous les « exilés étaient à la même table, excepté M. de Revol « qui se mit à une petite table avec M. de Bourneville, « fils de M. le président, et M. Le Foin. A la grande « table il y avait trente-deux couverts. On releva jus- « qu'à soixante-huit plats. Le milieu était garni d'un « dessert très orné et très noble : autour se trouvaient « des plats de toute espèce de viandes soutenues, aux « quatre coins, par quatre grosses pièces qu'on relevait « de temps à autre. Le lieutenant général, qu'on a dit « avoir été un peu choqué de n'avoir pas signé l'extrait « baptistaire, fut invité au repas par M. le président « et en fut très flatté : c'était une distinction que lui « méritait la manière dont il s'est conduit en toute « occasion vis-à-vis de nous. M. le président, qui « faisait les honneurs de la table, se plaça à côté de sa « commère ; de l'autre côté était le père de l'enfant qui « était enchanté. Il ne nous manquait, pour rendre « cette fête complète, que M. de Saint-Hilaire, qu'une « blessure à la jambe retenait dans sa chambre depuis « cinq mois. Il n'était pas peu mortifié de ne pouvoir « être des nôtres, mais on fit tout ce qu'on put pour lui « en diminuer la peine. On laissa un blanc à l'extrait

« baptistaire pour le lui faire signer chez lui, ce qui « fut fait le lendemain, et, à table, après avoir célébré « les santés du compère, de la commère, du père, de la « mère et du grand-père, tout le monde se réunit pour « boire à sa santé. Il a été très sensible à cette marque « d'amitié : le lendemain, il était presque joyeux de sa « maladie qui lui avait procuré tous ces témoignages « d'affection.

« Le souper fut gai, mais de cette gaieté libre, aisée « et convenable qui ne passe pas les bornes de la « décence. Cela ressemblait presque aux agapes des pre- « miers chrétiens, et c'est pour cette raison que M. de « Saint-Hilaire était si fâché de n'y point être. Si « Mme de Revol, qui n'était pas venue, sous prétexte « d'indisposition, avait eu le sens commun, elle aurait « pensé de même; mais elle imaginait dans son coin que « la dissipation y serait sûrement portée jusqu'à la « licence, et elle bénissait le ciel de n'être pas dans un « lieu où sa piété farouche pourrait éprouver de ter- « ribles assauts. Il est cependant bien vrai que peut- « être il n'y eut jamais un repas plus aimable : il n'y « eut ni bruit, ni cris, ni liberté dans les paroles, mais « on y conserva toujours la dignité et la noblesse qui « conviennent à la magistrature.

« Le président était à la joie de son cœur ; mais plus « il paraissait ravi, plus M. de La Belouze semblait « emprunté. Sur la fin du repas, M. le président se leva « et fit le tour de la table, pour dire à chacun un mot

« d'amitié tendre : la physionomie de M. de La Belouze « marqua l'étonnement lorsqu'il s'approcha de lui. Il « n'en fut pas de même de M. de Saint-Vincent lorsque « le président vint lui dire tout bas à l'oreille : « Je « voudrais bien faire votre noce ; vous verriez que nous « nous en tirerions bien ! » Ce petit mot est relatif à « des événements que la suite des anecdotes apprendra.

« Quand on fut levé de table, les domestiques de « M. d'Essenlis qui, depuis deux mois, travaillaient « sous les ordres d'un artificier original, en ce moment « à Bourges et nommé le fameux Florentin, voulurent « tirer dans la cour de la maison un feu d'artifice qui « manqua totalement. Il était si mauvais que l'on en « rit beaucoup, et par là il devint assez bon : une « vingtaine de fusées ou manquèrent ou s'élancèrent « vers la terre avec la même force qu'elles auraient dû « avoir pour s'élever en l'air.

« Le repas n'avait duré que deux heures. On finit « ensuite les parties qui avaient été commencées avant. « On ne joua que des jeux de commerce, quadrille, fril, « comète ou picquet. M. de Chavannes fut le seul qui « ne joua pas ; il commençait à dormir, comme c'est sa « coutume. Pour éviter le sommeil, il se mit debout « dans un coin à regarder tout le monde. Il avait l'air « du spectateur anglais et paraissait faire des réflexions « profondes sur l'événement singulier qui nous avait « tous réunis. Je causai avec lui à plusieurs reprises : il « me parut également pénétré de la satisfaction que

« lui procurait la fête, et jouissait du mécontentement
« que devaient en éprouver les ministres auteurs de
« notre disgrâce... Ils n'avaient eu d'autre but que
« de nous diviser, et leur projet échouait totalement
« par la cordialité qui régnait dans notre joie com-
« mune.

« Tous les domestiques qui avaient servi mangèrent
« après les maîtres sur la même table et furent traités
« avec abondance. Leur tenue ne fut pas tout à fait
« aussi grave et aussi modeste que celle des exilés. Ils
« ne purent pas cependant prolonger trop loin, car ils
« furent obligés de s'en aller avec leurs maîtres, qui se
« retirèrent à onze heures.

« Cette prompte retraite ne satisfit pas entièrement
« M. de La Belouze, qui n'était peut-être pas content
« que tout eût concouru au bonheur parfait de M. de
« Meinières. Depuis plusieurs semaines il s'était intro-
« duit dans la ville un usage de jouer au lansquenet
« qui commençait à être porté jusqu'à la fureur. M. le
« président avait instamment prié ceux de Messieurs
« qui aimaient le plus ce jeu et qui s'y livraient tous
« les jours en ville, qu'il n'en fût pas question dans
« cette fête. Il en avait parlé sérieusement à M. de Lat-
« taignant de Binville : M. de Binville avait vivement
« approuvé cette proposition et déclaré qu'il était ridi-
« cule d'imaginer que nous pussions nous réunir pour
« nous gagner notre argent. C'était une raison pour
« M. de La Belouze de pousser au lansquenet. Pour

« parvenir à son but, il employa M. Dupré de Saint-« Maur, qui, ainsi que M. de Lattaignant, coupait tous « les jours au lansquenet. Celui-ci fit de son mieux « pour persuader qu'il fallait jouer un jeu qui pût amu-« ser tout le monde. M. de La Belouze, de son côté, « tantôt par plaisanterie, tantôt par instance, ne négli-« gea rien pour trouver des acteurs; mais il eut beau « faire, il ne trouva que des gens, ou qui ne firent pas « semblant de l'entendre, ou qui le refusèrent tout net : « il lui fallut, malgré lui, s'en aller comme tous ses « confrères. — Il n'est point étonnant qu'il ait combiné « les choses pour prendre sa revanche, comme nous le « verrons bientôt. »

Un dîner de soixante-huit plats! Nos estomacs délabrés en frissonnent. Cette profusion était de règle en un temps où les potages marchaient par huit et les rôts par douze. Un repas « prié », chez les gens de bonne compagnie, exigeait cet apparat. On connaît les menus du Roi. Quant à la Reine, elle faisait solitairement son carême avec vingt-neuf mets divers, en comptant, il est vrai, les corbeilles de fruits. — Quel chagrin avez-vous? demandait un maître de maison à son hôte... — Je n'ai plus faim! répondait celui-ci, les larmes aux yeux. On voyait dans ce monde délicat du dix-huitième siècle nombre de gens pour lesquels l'action de mâcher, de savourer et d'avaler était la grande affaire de la vie. A ce régime on arrivait à des résultats invraisemblables : la dégustation était élevée à la hauteur d'un art, et l'on

admirait des convives assez habiles pour distinguer l'aile gauche de l'aile droite d'une poularde, au fumet qui s'en dégageait !

Dans cette recherche passionnée des choses de la bouche, les tables parlementaires occupaient une place prépondérante. Réputées pour leur confort, elles dédaignaient les raffinements de forme mis à la mode par la haute finance. Foin de ces macédoines historiées qui sont la négation de la vieille cuisine française ! Foin des déguisements suspects dont l'inutile parure n'aboutit à rien moins qu'à dénaturer la substance de l'aliment ! On y maintient les traditions d'une science dont la sincérité est la base. Pas d'édifices compliqués, mais des compotes, des daubes, des roux, des gelées, des coulis d'une admirable facture (1) !

Les soixante-huit plats ne portèrent ombrage à personne. Ce fut — qui l'eût pu croire ? — la réunion patriarcale des exilés qui attira sur leur tête les critiques les plus sévères !

« Quand on voit la simplicité qui a régné dans cet « événement, ce qui y a donné lieu, la manière dont

(1) Horace Walpole ne dissimule pas son mépris pour la cuisine nouvelle : « On vous offre trois services, écrit-il à « Richard West; mais le tiers des plats est rapetassé avec « de la salade, du beurre, de la pâte feuilletée, enfin avec « tout ce qui est contraire à la bonne cuisine. » Cette erreur lui paraît d'autant plus incompréhensible que la table, avec le jeu, est la grande affaire de tout le monde, « au point « d'exclure la variété dans les plaisirs ».

« tout a été exécuté, on a peine à concevoir comment
« on a pu avoir à Paris la bizarrerie de blâmer la céré-
« monie, l'assistance de Messieurs au baptême, le repas
« où ils ont mangé ensemble, enfin, tout ce qui a précédé
« ou suivi. Il est vraisemblable que les ennemis du
« Parlement, qui haïssent plus encore la colonie de
« Bourges que toutes les autres, ont beaucoup grossi et
« envenimé les objets pour les faire paraître blâmables
« aux yeux du public. Les sociétés de Paris croient
« facilement tout ce qui leur vient de ce bord, et l'incli-
« nation naturelle que l'on a pour blâmer au hasard
« venant à l'appui des mauvais propos, il en résulte
« presque une diffamation contre le Parlement. Tous
« les amis des exilés de Bourges leur écrivirent très
« vivement sur l'article du baptême. Les uns le regar-
« daient comme une bravade faite au gouvernement; les
« autres, comme une marque de mépris de la disgrâce du
« prince; les autres, comme une fête magnifique don-
« née dans un temps d'exil où, quoiqu'il ne faille pas
« engendrer la mélancolie, il ne convient pas néan-
« moins de témoigner une joie éclatante ; les autres,
« comme une rodomontade de gens qui périssent d'en-
« nui et veulent paraître ne pas s'ennuyer. Tout le
« monde enfin paraissait se réunir pour manifester le
« plus grand mécontentement de ce qui était simple
« dans son origine, noble dans son exécution et digne
« dans sa totalité de la décence de la magistrature ! Mais
« tel est le malheur de ceux qui ne peuvent se défendre

« que par écrit : la première impression est toujours « celle qui se fait en caractères odieux; la calomnie « commence par triompher, et la vérité ne prend le des- « sus que dans l'esprit de ceux qui l'aiment véritable- « ment!

« Il ne fut cependant pas bien difficile de faire re- « venir ces derniers : il suffit pour cela d'une simple « exposition des faits. Aussi, plusieurs de ceux qui ont « crié le plus haut, parce qu'ils entendaient tout le « monde crier autour d'eux, sont revenus de leurs pré- « ventions et ont rendu justice à Messieurs de Bourges. « Un raisonnement bien simple en a détrompé beau- « coup; il est de M. le président : On nous accusait « d'être inhumains, durs, intraitables... Qu'aurait-on « dit si, au lieu d'accepter l'invitation de M. d'Essenlis « à assister au baptême de son enfant, nous avions « refusé de lui donner cette satisfaction? Si M. le pré- « sident avait décliné l'honneur d'être parrain et « Mme Charlet celui d'être marraine? N'aurait-ce pas « été le cas de traiter Messieurs de Bourges de gens « singuliers et extraordinaires? Au lieu de cette dureté « dont on les accuse, ils ont donné à leur confrère une « preuve d'amitié; ils ont été sensibles à la situation « pénible dans laquelle il se trouvait, privé de tout « secours de la part de sa famille dont il était éloigné « dans un moment critique... Ils se sont rendus « au baptême de l'enfant; après le baptême, ils ont « soupé ensemble; ils ne se sont point livrés en

« spectacle au public, n'ont pas donné de fête et se sont
« couchés à onze heures du soir ! Voilà leur crime.
« Inutilement voudrait-on blâmer la signature com-
« mune de l'extrait baptistaire par les vingt-neuf exi-
« lés : jamais on n'a trouvé à redire qu'à Pontoise, en
« 1720, le premier président de Mesmes eût fait signer
« le contrat de mariage de Mme la duchesse de Lorges,
« sa fille, par tout le Parlement réuni par la transla-
« tion. Cet exemple était, sans comparaison, beaucoup
« plus frappant, et ceux qui aiment le vrai n'ont vu
« dans les bruits de Paris que des discours semés par
« les ennemis du Parlement et fomentés par les minis-
« tres qui cherchent à faire applaudir à la prolongation
« de l'exil. »

CHAPITRE XI

LES VENTES PUBLIQUES. — AUTODAFÉ D'UN LIVRE. — LES OCCUPATIONS DE MESSIEURS. — UNE MÉSAVENTURE DE M. ANJORRANT. — M. ROLAND DE JUVIGNY. — LE CRIME DU PRÉSIDENT.

La robe, de tout temps, eut ses détracteurs. Le plus illustre, avec Voltaire, fut sans doute Montesquieu. L'auteur des *Lettres persanes* laisse rarement échapper l'occasion de la dénigrer. Simples boutades, parfois ; parfois aussi, railleries mordantes, critiques acerbes, coups droits fulgurants !... Les grands génies ont leurs petitesses. Celui qui eut la gloire de restituer au genre humain ses titres perdus était un penseur et un philosophe, non un juriste ou un parlementaire. L'aptitude lui manqua pour appliquer ces lois dont son vaste cerveau avait su dégager l'esprit. La politique courante le touche peu, le droit ne lui plaît pas davantage, la procédure présente pour lui des mystères qu'il essaye en vain d'approfondir. Son orgueil se révolte de ne point saisir ce que *des bêtes*, — le mot lui appartient, — comprennent sans effort... Aussi que de malice dans ses appréciations sur le monde judiciaire ! « On y prend, « dit-il, les voix à la majeure, mais on a reconnu qu'il « vaudrait mieux les recueillir à la mineure. Et cela est

« bien naturel, car il y a très peu d'esprits justes, et tout « le monde convient qu'il y en a une infinité de « faux(1)... » On serait tenté de croire que, dans les délibérés, au Parlement de Guyenne, le châtelain de la Brède fut rarement du côté de ceux qui emportaient l'arrêt.

Mais où sa verve se donne carrière, c'est dans le portrait de l'officier de justice qui liquide sa bibliothèque pour solder le prix de sa charge. Du nombre considérable de volumes qu'il possédait, au temps où la science ne lui était pas nécessaire, cet étrange magistrat en a conservé un seul, non coté en librairie et dans lequel il n'aura point la ressource de plisser son rabat, « le Livre de raison ! » Sur quoi l'auteur, par la bouche du Persan Rica, s'en donne à cœur joie en une paraphrase du *Timeo hominem unius libri,* où, généralisant son dire, il se récrée à diminuer ceux qui furent ses confrères ! Développements pleins de finesse, étincelants d'humour, d'une forme littéraire exquise, mais empreints, au fond, d'une fantaisie ultra-asiatique !

Ces juges, qu'il prend plaisir à taxer d'ignorance, étaient — on l'a vu — des laborieux et des lettrés. Nous avons dit quelle était la richesse de leurs bibliothèques, au prix de quels sacrifices ils les édifiaient, avec quel soin jaloux ils en assuraient la conservation. Les livres : ce sont leurs amis les plus fidèles ; on ne s'en sépare

(1) *Lettres persanes.*

qu'avec la vie. Loin de se dépouiller, on achète. On achète partout, à Bourges comme ailleurs. Viennent des enchères publiques, quand le tour des livres est arrivé, les exilés s'installent au premier rang, disputant aux indigènes tout volume intéressant...

A l'une de ces ventes se rattache un incident que nous n'aurions garde de passer sous silence : l'autodafé d'un livre entaché de principes ultramontains, le pire des crimes aux yeux de Messieurs des Enquêtes !

« Il se vendait depuis quelques jours à Bourges une « bibliothèque considérable, après le décès du sieur de « Crécy, qui avait succédé à son père dans la charge de « lieutenant particulier de cette ville. Plusieurs exilés « suivaient assidûment cette vente et augmentaient « quelquefois jusqu'à l'excès le prix des livres, surtout « ceux qui avaient rapport aux libertés de l'Église gal- « licane, au droit public du royaume et aux temps de « troubles. Ils avaient ordinairement pour antagoniste « un grand vicaire du cardinal, l'abbé de Sissay, « homme de beaucoup d'esprit, qui acquérait un grand « nombre de volumes de toute espèce dont il attribuait « les plus chers au cardinal, tandis qu'il gardait pour « lui ceux qui étaient à meilleur marché. On exposa ce « jour-là en vente un in-12 intitulé *De justâ Henrici « tertii abdicatione*. Il fut poussé vivement par l'abbé « de Sissay et par M. Robert de Monneville, exilé, qui « achetait une grande quantité d'ouvrages ; ses con- « frères l'exhortèrent fort à ne pas laisser aller celui-là

« aux ecclésiastiques..... Pendant la chaleur des enchères « l'in-12 passa en plusieurs mains. Un de MM. les « exilés, M. de Vichy, fut fort étonné d'y voir une « approbation donnée par le bailliage et sénéchaussée « de Lyon. Il le communiqua à d'autres de ses con- « frères qui n'en furent pas moins surpris et en qui « cette découverte ne fit que confirmer leur résolution « de ne pas le laisser passer entre les mains des ecclé- « siastiques. M. de Laverdy lut tout haut la permission « donnée par le bailliage d'imprimer ce libelle comme « livre de dévotion, au nombre desquels il était com- « pris; mais, au lieu de lire : *Fait au Conseil dudit bail-* « *liage...*, il lut simplement : *Fait au Conseil le...*, de « sorte que les assistants comprirent que c'était une « permission générale donnée par le Conseil du Roi. « M. Saget, qui était debout, dit tout bas à l'un de nous :

« — Si nous étions en place ici, je ferais arrêter la « vente; on ne doit pas vendre un livre de cette nature; « il est contraire aux droits du Roi.

« Cette idée plut. Cinq ou six des exilés se la com- « muniquèrent de bouche en bouche et prirent le parti « de laisser l'un d'entre eux pour pousser le livre vis-à- « vis de M. l'abbé de Sissay, tandis que les autres se « retireraient à la porte de l'appartement pour délibérer « sur le parti à prendre. Cependant l'in-12, d'un prix « fort modique d'abord, était monté à environ quinze « livres lorsque Messieurs rentrèrent. M. Blondeau, « d'une voix ferme, dit à l'abbé en s'avançant :

« — Monsieur, nous vous déclarons que, quelque prix que coûte ce livre, nous sommes déterminés à ne pas le laisser passer en des mains étrangères. C'est un livre dangereux contre l'autorité du Roi : notre intention, en l'achetant, est de le supprimer. Ainsi, monsieur, vous ne l'aurez pas, car nous en payerons plutôt tous notre part et portion.

« L'abbé de Sissay parut étonné! Toutefois, se contenant avec assez de politesse, mais d'un ton animé, il dit qu'il était étonnant que Messieurs voulussent empêcher de vendre ce livre-là, qu'il se débitait partout, qu'il l'avait vu mettre aux enchères l'année précédente, à Paris, à la bibliothèque de l'abbé Rothelin.

« — Apparemment, dit un des exilés, il n'y avait pas de conseillers au Parlement à cette vente, car des conseillers au Parlement ne peuvent, quand ils sont en place, laisser vendre publiquement de semblables livres!

« M. Blondeau ayant alors répété que notre intention, en achetant ce livre, était de le supprimer, M. de Sissay s'écria :

« — C'est la mienne aussi!

« Il n'eut pas plus tôt laissé échapper cette parole que M. Clément de Feillet dit d'un ton pacifique et doucereux :

« — Ces messieurs sont d'accord, du moment que leur intention est la même. Ils n'ont qu'à payer cha-

« cun la moitié du prix. Il passe douze livres, eh bien!
« M. Blondeau et M. l'abbé de Sissay payeront cha-
« cun six livres, et le livre sera brûlé à frais com-
« muns.

« Le malheur de l'abbé de Sissay voulut que, ce jour-
« là, il eut à ses côtés l'abbé Romelot, homme sage et
« aumônier du Cardinal. Il goûta fort l'expédient, et,
« frappé de sa bonté, il dit tout haut :

« — M. Clément a raison. Ces deux messieurs
« n'ont qu'à donner chacun six francs, et nous allons
« brûler le livre.

« M. Blondeau, dans l'instant, tira sa bourse de sa
« poche et, la mettant avec appareil sur le bureau,
« déposa un écu de six francs. M. l'abbé de Sissay ne
« paraissait pas trop curieux d'en faire autant, mais la
« honte le prit, et il tira d'assez mauvaise grâce un pareil
« écu de sa poche. Il fut ensuite question de brûler le
« livre, et on convint de faire sur-le-champ cette opéra-
« tion, à laquelle l'abbé Romelot déclara qu'il serait
« présent. On alla chercher un réchaud plein de braise,
« et on le mit dans une petite cour qui précède le jardin.
« M. Rolland d'Erceville arriva à ce moment; on ne lui
« eut pas plus tôt dit qu'il s'agissait de brûler le livre
« qu'on lui montrait, qu'il le prit et en déchira plusieurs
« feuillets qu'il mit sur le feu. L'odeur de ce vieux papier
« et plus encore du vieux parchemin étant montée jus-
« qu'à l'appartement de la veuve, celle-ci mit la tête à la
« fenêtre. Le sieur Goyer, receveur des tailles, son bon

« ami, l'ayant renseignée, elle le chargea de déclarer
« qu'elle était très fâchée qu'on eût exposé chez elle un
« livre dangereux, qu'il n'y avait de sa part qu'une
« simple ignorance, et qu'elle suppliait ces messieurs
« de reprendre leur argent. En même temps, le sieur
« Goyer remit sur le bureau les deux écus. M. Blon-
« deau répliqua qu'il n'en avait que faire et ne voulait
« rien reprendre. L'abbé de Sissay regardait le sien et
« croyait le tenir, lorsqu'un des exilés émit l'avis que
« cet argent devait appartenir aux pauvres, et qu'il fal-
« lait le remettre au curé de la paroisse qui assistait à
« cette scène. L'abbé de Sissay ne dit mot, mais fit un
« peu la mine. On prit les douze livres et on les remit
« au curé du Fourchaud, lequel passe pour fanatique
« et serait fort disposé à faire du bruit s'il n'était con-
« tenu par le Cardinal. En lui donnant ces deux écus,
« M. d'Erceville lui dit qu'il était juste qu'il profitât
« des sottises qu'avait faites autrefois un de ses con-
« frères. (L'ouvrage est du docteur Boucher, curé de
« Saint-Benoist.) Le curé, en homme d'esprit, répon-
« dit qu'il se ferait volontiers couper le cou pour les
« maximes opposées à celles du livre !... Ainsi finit ce
« petit événement, bien capable de prouver combien les
« exilés étaient animés du même zèle pour le service
« du Roi.

« Le lendemain, il y eut une dispute entre les cinq
« magistrats présents à cette expédition et M. Blondeau
« pour rembourser à ce dernier les six francs qu'il

« avait payés. M. Blondeau ne voulut jamais rien re-
« cevoir : si la somme avait été plus considérable,
« il n'y a aucun de nous qui ne se fût fait un
« grand plaisir d'en payer sa part. Ce même jour, le
« sieur Goyer, qui présidait à la vente au nom de la
« veuve, voulut badiner M. Robert de Monneville sur
« l'aventure du livre brûlé et dit qu'il avait envie
« de donner à ces messieurs de l'onguent pour la brû-
« lure.....

« — Monsieur, lui risposta sérieusement M. de
« Monneville, je ne vous conseille pas de badiner
« sur cet article, Messieurs n'y entendant pas rail-
« lerie : ils se retireraient et vous laisseraient vos
« livres !

« Le sieur Goyer ne répliqua mot. »

Ce sont surtout, comme on le voit, les ouvrages d'histoire et de droit public que recherchent Messieurs de Bourges. Chez eux, aussi bien que chez les membres des autres colonies, a surgi de longue date l'irrésistible besoin de restreindre les droits de la Couronne. Dans ce but, on se pénètre non seulement du système anglais, mais aussi des franchises arrachées jadis à la faiblesse du prince, et l'on s'efforce de les accommoder aux exigences modernes. Certains se créent des spécialités dans le champ des innovations. Celui-ci pose les bases d'un grand ouvrage où il démontre que le gouvernement de la France est une monarchie tempérée par le contrôle de la nation ; que le Roi est fait pour le

peuple, non le peuple pour le Roi; que la liberté des citoyens et leur fortune privée, aussi bien que la fortune publique, ne sauraient, en aucun cas, dépendre des caprices du Souverain!... Celui-là, partant de ce vieil adage « qu'il n'y a seigneur en terre qui ait pouvoir de mettre un denier sur ses sujets sans octroi et consentement d'iceux, sinon tyrannie et violence », en arrive, par un enchaînement logique, aux déductions les plus hardies, et ne prône rien moins que l'égalité de tous devant l'impôt! — Chacun travaille isolément, sauf à verser à la masse commune le résultat de ses recherches. Alors se tiennent, en forme d'académies, de laborieuses conférences où l'on établit les assises d'une constitution nouvelle s'inspirant du suffrage et de la volonté des peuples... On croirait, dit un auteur moderne, que ces courageux citoyens avaient reçu le don de pénétrer l'avenir!

D'Argenson ne se trompe pas sur le caractère de ces aspirations. « Le danger est plus grand qu'on ne pense, « s'écrie-t-il d'une voix prophétique. Ces officiers du « Parlement si savants se trouveront être des pères « conscrits propres à remplacer les États généraux bien « mieux que les trois ordres. Si jamais la nation fran- « çaise trouve un jour à lui marquer sa confiance, voilà « un sénat national tout prêt à bien gouverner!... « Dans l'opinion générale et par l'étude de ces messieurs, « s'établit l'opinion que la nation est au-dessus des « rois comme l'Église universelle au-dessus du Pape. Et

« de là prévoyez quels changements peuvent arriver
« dans les gouvernements! »

L'intendant, M. Dodart, n'était pas moins clairvoyant. Il ne lui plaisait guère de voir Messieurs s'absorber dans un labeur dont il n'ignorait ni le but ni la portée... N'osant se plaindre ouvertement, il recourait à des subterfuges pour calmer cette ardeur dévorante. Certain jour, après avoir reproché en termes amicaux à M. de Meinières d'être par trop parlementaire, M. Dodart,
« changeant brusquement de propos, le turlupina sur
« l'existence renfermée qu'il menait à Bourges, où on
« ne le voyait dans aucune société, mais où il vivait
« toujours clos dans sa chambre, occupé des affaires
« publiques et ne pensant qu'à ce qui nous avait envoyés
« ici. Enfin, il voulut lui persuader qu'il s'ennuyait et
« devait s'ennuyer ! L'intendant ne manque pas d'esprit,
« mais le président est plus fort que lui. Il répliqua
« qu'il ne pouvait point dire qu'il ne s'ennuyât pas,
« mais qu'il s'ennuyait beaucoup moins que ceux qui
« se divertissaient. Il déclara qu'il menait une vie reti-
« rée, parce que cette vie lui convenait; qu'il ne s'amu-
« sait jamais plus que dans son cabinet; qu'il sortait
« tous les jours après le dîner, et que, lorsqu'il avait fait
« quatre ou cinq tours dans la ville, il était heureux de
« rentrer chez lui; que ses livres, ses lettres et ses
« affaires étaient son seul amusement en un lieu où
« l'on ne trouve personne à qui parler à son aise de
« quoi que ce soit au monde de sensé et de raisonnable.

« Il ajouta qu'il était souvent tenté de le venir voir; « mais que, quelquefois, il retournait sur ses pas après « avoir fait la moitié du chemin, parce qu'il avait peur « de trouver trop de monde à l'Intendance. Il termina « enfin en disant que ces reproches lui paraissaient sin- « guliers de la part de M. Dodart qui, lui-même, « menait la vie du monde la plus retirée, restant tou- « jours dans son cabinet, même lorsqu'il avait cin- « quante personnes qui jouaient dans son apparte- « ment... La conversation fut assez longue, assez fami- « lière, et, après avoir sauté de branche en branche, ils « se séparèrent assez bons amis. »

L'étude, le meilleur des passe-temps, ne suffit pas toujours à tromper l'impatience. Ceux des exilés qui n'appartenaient point à la *Chambre noire*, sans cesse absorbée dans les livres, trouvaient les heures lentes. Chacun, suivant ses goûts, tâchait de se distraire. Celui-ci cultivait la musique. Cet autre arpentait le pavé avec fureur. M. de Chavannes, qui avait importé d'Angleterre le goût des exercices physiques, « se donnait de grands mouvements de tout le corps ». MM. Lambert et de Vandeuil, à son exemple, ne craignaient pas de se livrer à des jeux de main... « à la « manière des polissons! » M. Anjorrant le père allait chercher des consolations à l'église, où, par parenthèse, il lui arrivait parfois de fâcheuses aventures... Témoin, le jour de l'Ascension :

« Il est d'usage à la cathédrale, comme aussi dans les « autres églises, de partager le cierge pascal en petits « morceaux quarrés de cire jaune qu'on distribue dans « le chœur aux chanoines et à ceux qui sont dans les « hautes stalles. M. Anjorrant se trouvant ce jour-là à « l'office, l'enfant de chœur lui présenta sur un plat un « de ces morceaux de cire encore mous et n'ayant rien « moins qu'une figure appétissante. La première chose « qu'il en fit fut de mordre dans cette galette, qui lui « tint fort proprement les deux mâchoires collées l'une « contre l'autre... »

Le pauvre homme!..... Le narrateur ne l'en exécute pas moins d'un mot : « Les ridicules, dit-il, sont plus à « craindre que les vices. On oublie les fautes, on n'ou- « blie pas les ridicules! »

Tout autres sont les distractions de M. Roland de Juvigny, un original qui, plusieurs fois par jour, va s'inscrire à la porte des gens, sauf à n'entrer jamais. M. de Juvigny possède sur la rue deux fenêtres d'où l'on est aux premières loges pour voir passer les processions. Son plaisir est de les offrir aux dames qu'il accable de prévenances et sait retenir à l'aide d'attractions variées : le tout, couronné par de galants ambigus qui ne lui reviennent pas à moins de vingt-cinq louis! — Voilà pour les fêtes carillonnées!... Durant le cours de la semaine, il s'amuse à peindre, du toit jusqu'à la cave, la maison que des moines lui ont louée; enfin, sur un grand mur blanc, en face de la rue d'Auron, il fait dessiner une colonne surmon-

tée d'une méridienne avec cette inscription : *Faustas tibi nuntiet horas!.....* Messieurs les exilés s'accordent à la trouver plate : autant, disent-ils, mettre : *Dieu vous bénisse!*

Quant à MM. de Lattaignant de Binville, Dupré de Saint-Maur et de Bèze de La Belouze, les mondains de la colonie, ils se sont lancés dans la société indigène. De Lattaignant, généreux et sympathique, y recueille plus d'un succès; Dupré de Saint-Maur guigne de l'œil la belle Mme Dagoré; de La Belouze promène avec ostentation ses manies, ses grimaces, sa morgue et ses boutades. Le jeu étant l'unique ressource des salons de Bourges, ces messieurs ne peuvent manquer de s'asseoir autour du tapis vert; mais si les hobereaux du cru ont pensé trouver en eux une proie facile, ils sont rapidement désabusés! La fortune prodigue ses faveurs aux nouveaux venus avec une persistance de nature à déjouer tous les calculs : quadrille, lansquenet, pharaon!... On a beau varier, les cartes ne cessent de leur être favorables... Dupré de Saint-Maur empoche à lui seul un bénéfice de mille écus!

La *Chambre noire* ne voyait pas sans tristesse de pareils égarements. Elle gémissait, se voilait la face, rappelait que le devoir du parlementaire en exil est de ne pas faire parler de lui... Le président, poussé par elle, se permit un jour quelques observations. Lattaignant de Binville fit les plus belles promesses, Dupré de Saint-Maur s'esquiva, La Belouze se fâcha tout

rouge!... Ce diable d'homme déclara, à grand renfort de *Capucinades,* que le travail, les livres, la claustration lui étaient devenus odieux; qu'un ennui insupportable le minait, et qu'il était résolu à tout pour le combattre, même à se tenir perpétuellement entre deux vins; que sa santé causait aux siens de mortelles inquiétudes, et qu'on ne tarderait pas à le porter en terre, pour peu qu'on s'ingéniât à le molester!... Puis, prenant une offensive vigoureuse, il passa au fil de sa médisance habituelle la colonie entière, lançant un coup de griffe à celui-ci, un coup de dent à celui-là, démontrant qu'il était voué au rôle de victime!

— Tant de bruit, s'écriait-il enfin, pour quelques passes de lansquenet!... Pardieu, la belle affaire! Ne joue-t-on pas partout, jusque chez M. le président!

Et comme M. de Meinières demeurait bouche bée :

— Je dis bien, insistait M. de La Belouze, on joue chez vous, monsieur... Daignez prendre la peine de vous souvenir!

M. de Meinières faisait de prodigieux efforts. Tout à coup une lueur illumina son esprit, le voile se déchira, la vérité lui apparut cruelle, impitoyable, accablante..... Il courba la tête d'un air de pécheur repentant, tandis que son adversaire, la narine triomphante et la dextre tendue, prenait des allures de justicier.

— Vraiment, monsieur, murmura le président, je ne

sais où j'avais la tête : veuillez, je vous prie, consigner mes aveux, je confesse mon crime !

Le crime du président n'était que trop réel ! le jeu, en un jour d'égarement, avait souillé sa demeure !... Et quel jeu, divinités vengeresses !... le jeu pervers de l'*oie!!!*

CHAPITRE XII

LA MORT DE MADAME DE SAINT-VINCENT. — VOYAGE DE SAINT-VINCENT A ORLÉANS. — SON MARIAGE. — RETOUR PRÉCIPITÉ.

Reliées entre elles par des correspondances incessantes, les diverses colonies avaient posé en principe qu'à moins de nécessité absolue aucun exilé ne pourrait se séparer de ses confrères. D'une part, on jugeait humiliant de solliciter des ministres une faveur quelconque (1); d'autre part, il entrait dans le plan de campagne organisé en commun de lasser la Couronne par une résistance passive décidée à tout subir. On redoutait d'ailleurs les résultats du mauvais exemple, étant donné l'« esprit moutonnier » des assemblées délibérantes : pour une brebis qui saute, combien se disposent à franchir le fossé !

(1) Lors de l'exil de 1732, le Gouvernement repoussait toute demande non formulée dans les termes suivants : « Je « suis au désespoir d'avoir fait quelque chose qui ait pu « déplaire au Roi. J'ai tout le regret possible d'être dans le « cas d'encourir sa disgrâce. Il n'y a rien que je ne fasse « pour réparer ma faute, tant le repentir de ce que j'ai fait « est sincère. » — BARBIER, II, p. 353. Personne ne voulut de la liberté au prix d'une pareille humiliation.

Grâce à une discipline rigoureuse, on ne comptait, dans l'espace de dix mois, que deux magistrats ayant quitté leur poste : M. de Murard (1), à Montbrison; M. Jacquier de Vieux-Maisons (2), à Angoulême. Sans doute, quelques exilés n'eussent pas vu d'un mauvais œil se créer des précédents : tels, M. de La Belouze, trop heureux de faire pièce à la *Chambre noire;* M. de Vandeuil, dont la vertu ne se piquait pas d'un rigorisme outré; M. Favières, qu'obsédait le désir de revoir son logis, où, dans la précipitation du départ, il avait oublié de cacher son argent..... Ceux-là étaient en petit nombre; les autres, fidèles à leur règle de conduite, repoussaient toute pensée de séparation. M. de Saint-Hilaire, retenu neuf mois « sur un grabat » par une blessure d'un caractère alarmant, refusa, malgré les instances de ses confrères, d'aller se faire soigner à Paris.....

C'est dans ces circonstances qu'au mois de février 1754 l'un des exilés manifesta le désir de se rendre à Orléans, où l'appelait un projet de mariage. Cet exilé était M. Robert de Saint-Vincent, dont l'attachante figure apparaît lumineuse au milieu d'un récit de Mme du Hausset... On connaît la crainte de Louis XV pour les parlementaires : dans son sommeil il entrevoit des files de robins dressant sur sa tête leurs manches menaçantes. Les sinistres apparitions le poursuivent

(1) De la quatrième des Enquêtes.
(2) De la première des Enquêtes.

même pendant le jour, et il n'a d'autre ressource que de se réfugier derrière les jupons de la marquise. Un soir, il arrive chez elle sombre, agité, taciturne...

— Qu'avez-vous? demande Mme de Pompadour.

« — Ce sont, répond-il, ces grandes robes qui me « désolent! Le clergé et les grandes robes sont toujours « aux couteaux tirés, mais je déteste bien plus les « grandes robes. Le clergé au fond m'est fidèle et atta- « ché; les autres voudraient me mettre en tutelle. »

Il énumère les plus ardents, passe en revue les actes qu'il leur reproche, médite des combinaisons...

« — Tenez, reprend-il, en se promenant avec agita- « tion, ce Robert de Saint-Vincent est un boutefeu « que je voudrais pouvoir exiler, mais ce sera un train « terrible! D'un autre côté, l'archevêque est une tête de « fer qui cherche querelle! Heureusement, il y en a quel- « ques-uns dans le Parlement sur qui je puis compter, « qui font semblant d'être bien méchants et qui savent « se radoucir à propos. Il m'en coûte pour cela quel- « ques abbayes, quelques pensions secrètes!... Ah! le « Régent a eu bien tort de leur rendre le droit de faire « des remontrances; ils finiront par perdre l'État!

« — Sire, fait observer quelqu'un, l'État est bien « fort pour que de petits robins puissent l'ébranler!

« — Vous ne savez pas ce qu'ils font et ce qu'ils peu- « vent, réplique le Roi : c'est une assemblée de répu- « blicains! »

Il s'abîme dans ses réflexions, se lève, s'assied, s'agite

de toutes manières et murmure des noms parmi lesquels revient toujours celui de Saint-Vincent.

Le magistrat dont l'attitude belliqueuse irritait si vivement Louis XV n'était autre que le Saint-Vincent de Bourges. Son père, conseiller aux requêtes, avait subi les exils de 1720 et de 1732; son aïeul, conseiller de Grand'Chambre, avait été, à l'âge de soixante-quinze ans, arraché de son siège et déporté à Belle-Isle, puis « par grâce et par crédit » enfermé à Pierre-Encise pour le reste de ses jours (1). Quant à lui, bien qu'il n'eût pas encore atteint sa vingt-huitième année (2), il s'était déjà signalé par l'énergie de ses convictions jansénistes, son amour des franchises nationales et l'éclat d'une parole colorée, avec de superbes élans de tribun. Attitude d'autant plus remarquable qu'en dehors de son emploi il ne possédait rien, si ce n'est la charge occupée jadis par son père et dont le titre, menacé de suppression, demeurait stérile entre ses mains. D'une piété ardente, M. de Saint-Vincent vivait seul, séparé de deux êtres qui lui étaient également chers : sa sœur, un modèle admirable de vertus ; sa mère, une sainte femme qui, instruite par le souvenir du passé, se consumait en des transes perpétuelles.

Soudain, on apprit à Bourges que Mme de Saint-

(1) Barbier, II, p. 389.

(2) Il fut baptisé en l'église Saint-Côme et Damien, le 16 juillet 1725.

Vincent venait d'être enlevée par une attaque d'apoplexie (1). Ce fut un coup terrible pour le jeune magistrat : le tableau que fait le *Journal* de sa douleur, mêlée aux larmes d'un vieux domestique, a quelque chose de saisissant (2). Les funérailles avaient eu lieu déjà quand Saint-Vincent reçut la triste nouvelle. Il n'en fut pas moins tourmenté du désir de se rendre auprès de sa sœur. On la lui représentait accablée par le chagrin, malade, tellement faible qu'elle ne pouvait écrire sans aide. Ces détails le bouleversaient et « se-

(1) Louise-Marie Nivelle, veuve de Pierre-Nicolas, décédée le 21 décembre 1753.

(2) M. de Maupeou s'empressait d'écrire à Saint-Vincent la lettre suivante : « La bonté de votre cœur, Monsieur, « m'est trop connue pour ne pas me représenter toute la « douleur que vous a causée la nouvelle de la mort d'une « mère aussi respectable par sa vertu que par les sentiments « qu'elle avait pour toute sa famille. Loin d'entreprendre « de vous en consoler, ma seule intention en vous écrivant « est de vous prier de vous armer de tout votre courage « pour soutenir un pareil événement, de vous assurer de la « part sincère que j'y prends et de tous les sentiments « d'amitié et d'attachement avec lesquels j'ay l'honneur « d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant « serviteur. A Soissons, le 31 décembre 1753. De Maupeou. » — M. de Saint-Vincent répondit : « Monseigneur, la situa- « tion douloureuse dans laquelle je me suis trouvé est le « seul motif qui m'ait empêché de me joindre à mes con- « frères, lorsqu'ils ont eu l'honneur de vous renouveler les « assurances de leur respect au commencement de cette « année. Je me flatte, Monseigneur, que vous m'avez fait « la grâce de penser que mon intention n'a jamais été de

« couaient violemment sa machine ». Jamais on ne l'avait vu si vif et en même temps si accablé!

Le devoir ne l'appelait-il pas à Paris?... La colonie se montrait fort perplexe. M. de Saint-Hilaire, si dur pour lui-même, poussait l'indulgence jusqu'aux dernières limites, quand il s'agissait des autres. Il se prononça pour le départ :

Et je rends grâce aux dieux de n'être point Romain,
Si, pour le devenir, il faut être inhumain. .

s'écriait ce galant homme. Deux ou trois de ses confrères, et des meilleurs, partageaient son avis. Par mal-

« me séparer en aucune manière de ceux avec lesquels « j'ay le bonheur de vivre, et que les sentiments de l'atta- « chement inviolable et respectueux dont je suis pénétré « pour vous, Monseigneur, sont profondément gravés dans « mon cœur. Je ne serais pas digne de la grâce que le Roy « m'a faitte de me réunir avec tous ceux qui m'environnent « et dont j'ay reçu dans mon affliction toutes les marques « possibles d'attention et de bontés, si je ne partageais pas « avec eux ce courage dans les disgrâces, cette noblesse « dans les sentiments dont vous nous donnez un si bel « exemple, sentiments qui leur sont communs avec vous et « qui sont le principe de l'union du chef et des membres et « des généreux efforts de la Compagnie pour les intérêts du « Roy. La part que vous voulez bien prendre à mon mal- « heur est un nouveau motif pour vous supplier de m'ac- « corder la continuation des bontés dont vous m'avez « honoré jusqu'à présent. — J'ay l'honneur d'estre... etc.., « A Bourges, ce janvier 1754. ROBERT DE SAINT-VINCENT. »

heur, M. de La Belouze gâta tout en se rangeant à cette opinion. Il soutint « que les principes avaient été pris « un peu vigoureusement dans les premiers temps; « qu'on avait bien dit qu'il ne fallait pas partir, mais « que dans le vrai on avait pris le carême un peu haut; « qu'aujourd'hui il fallait changer de note, parce que « cela devenait si long qu'il était impossible que « chacun des exilés ne fût pas obligé de s'en aller, que « ce serait tantôt une affaire intéressante pour la for- « tune, tantôt une perte considérable dans une fa- « mille..., etc., etc. » M. de La Belouze, qui d'ordinaire *ne parlait qu'à son bonnet,* ne laissa pas que d'être entendu. L'expression de ses sentiments ayant engendré la défiance, la majorité estima que toute absence serait, dans l'espèce, inopportune.

Cette affaire, longuement discutée à Bourges, prenait à Paris des proportions inattendues. La Cour et la ville s'en entretenaient avec passion, les amis du Parlement exaltant son héroïsme, ses détracteurs criant à la barbarie! Le Roi lui-même se tenait sur le qui-vive. Tout signe de faiblesse chez les exilés eût été de sa part accueilli avec joie comme le signe d'une détente. Il espérait que « ce petit robin », à bout de courage, solliciterait une autorisation qu'on lui eût accordée en toute hâte. Ne voyant rien venir, il interrogeait par trois fois le chancelier :

— Votre conseiller de Bourges a-t-il écrit? demandait-il...

Et, comme la réponse était négative, Sa Majesté ne cachait pas son dépit :

— Je vous le disais bien, soupirait-Elle!

En effet, Saint-Vincent s'était abstenu de toute démarche, sur l'avis même de sa sœur, qui, connaissant les répugnances des exilés, voulut lui épargner cette dernière épreuve. Il demeura donc à Bourges, où ses pratiques religieuses lui furent d'un grand secours. Chaque matin, il se rendait « en pleureuses » à l'église (1), le seul lieu où il trouvât des consolations. En même temps, il se réfugiait dans la solitude, « car tous les « hommes lui déplaisaient, et il n'en voyait pas un seul « qui ne lui parût raisonner de travers ».

Son repos ne fut pas de longue durée. Quelque temps avant son décès, Mme de Saint-Vincent avait négocié pour lui un projet de mariage avec Mlle Élisabeth Jogues, d'Orléans. Après un répit laissé à sa douleur, le jeune magistrat était invité à donner suite à cette affaire. Il laissa une première lettre sans réponse, mais il en reçut une seconde plus pressante. Sollicité de toutes parts, il comprit l'impossibilité de faire la sourde oreille...

Sa situation était embarrassante. Comment ses confrères accueilleraient-ils une demande formulée dans de

(1) On sait avec quelle indignation Saint-Simon constate que, depuis la fin du règne de Louis XIV, les gens de robe ont usurpé le droit de *draper* et de paraître en *pleureuses*. — XII, p. 219.

pareilles conditions, alors que précédemment ils s'étaient montrés si sévères? Il s'en ouvrit à ses amis. Ceux-ci, à sa grande surprise, ne soulevèrent aucune objection. Seul, M. Lambert, dont l'amitié touchante ne pouvait se résigner à voir Saint-Vincent « déserter son poste », demanda que la cérémonie fût remise à la fin de l'exil, ou qu'elle s'accomplît à Bourges... La grande majorité étant favorable, on passa outre, et une autorisation fut sollicitée. Le Roi l'accorda de bonne grâce; il permit même au nouveau marié de demeurer à Orléans « jus-« qu'à ce que sa femme fût grosse », délai indéterminé que le chancelier, avec sa haute expérience des choses d'ici-bas, réduisit à deux semaines (1).

L'arrivée de la décision royale bouleversa ce pauvre M. Lambert; « mais sa physionomie allongea tout à « fait un jour où il vit venir un courrier en diligence « apportant les articles du contrat. Il ne fut instruit « qu'assez tard de cet événement, parce qu'il se levait « après ceux de ses amis qui demeuraient avec lui. « Aussitôt qu'il fut debout, il entra chez M. de Saint-« Vincent, qu'il trouva en conférence avec M. le prési-« dent et M. Clément de Feillet au sujet de ces articles. « Quand il vit de quoi il était question, il devint plus « pâle que la mort et se tint dans un profond silence.

(1) « Le Roi vous permet, Monsieur, d'aller à Orléans et « d'y séjourner une quinzaine de jours après votre mariage. « Soyez, Monsieur, persuadé de mes sentiments.

« LAMOIGNON. »

« M. de Saint-Vincent lui lut le papier où étaient les
« articles et lui demanda s'il avait quelques réflexions
« à faire. Il trouva tout bien, mais il était à cent lieues
« de ce qu'il entendait, et, depuis, il est convenu qu'il
« n'en avait pas saisi le moindre mot. Il ne pensait
« qu'à une chose, c'est que M. de Saint-Vincent ne
« paraissait nullement occupé des principes contraires
« aux départs, principes qu'il avait lui-même soutenus,
« mais uniquement de son mariage, des moyens de le
« faire réussir et de son voyage à Orléans. La tristesse
« de M. Lambert augmentait à chaque réflexion qu'il
« faisait sur les suites de cet événement, et tout ce qui
« se passa dans la matinée ne lui réjouit nullement
« l'imagination. »

Cependant, les choses commençaient à prendre une tournure moins favorable. Certains exilés semblaient regretter l'opinion qu'ils avaient émise. Messieurs de la *Cinq* surtout faisaient un terrible tapage. Ce qu'il fut dépensé de visites, de harangues et d'arguments pour calmer cette effervescence est inénarrable... On finit par une cote mal taillée : la colonie promit son adhésion définitive, pourvu que le transfuge s'engageât à circonscrire son absence dans les limites les plus étroites. Cette combinaison était l'œuvre de M. de Chavannes; M. de Meinières la proposa à plusieurs de ses confrères réunis chez lui.

« M. Lambert, qui n'avait dit mot de la journée, tant
« il était triste et abattu, goûta beaucoup cette idée.

« Elle lui parut merveilleuse, fort capable de sauver « l'honneur de la colonie, admirable pour embarrasser « M. de Saint-Vincent, qui méritait bien de l'être, « puisqu'il prenait le parti de s'en aller. Sur-le-champ, « on décida de l'envoyer chercher pour tirer de lui cette « parole d'honneur. Il sortait de chez M. d'Essenlis, « lorsqu'il rencontra le laquais qui le cherchait partout. « Il vint au plus vite et trouva assemblés, dans la cham- « bre de M. le président, le président, M. Lambert au « coin du feu, triste et fort sérieux, M. de Laverdy, « M. Clément... M. de Saint-Vincent demanda de quoi « il était question. M. le président lui dit d'un ton « assez timide (parce qu'il s'agissait de quelque chose « de peu honnête) que Messieurs ne blâmaient pas son « départ, mais qu'ils étaient fort inquiets de la promp- « titude du retour. M. de Saint-Vincent rendit compte « d'une visite qu'il venait de faire à M. d'Essenlis, pour « prouver que les plus vifs pensaient comme les plus « modérés, et, à l'égard du retour, il assura qu'il revien- « drait le plus vite qu'il lui serait possible.

« — Mais, ajouta M. le président, si c'est votre dis- « position, comme nous n'en doutons point, il ne vous « en coûtera pas davantage de nous donner votre parole « d'honneur d'être ici dimanche matin. C'est une chose « que souhaitent Messieurs et qui les satisfera.

« A ce mot, M. de Saint-Vincent se sentit piqué et « se fâcha. Il dit à M. le président que, sûrement, il ne la « donnerait point; que la proposition lui paraissait in-

« décente pour la magistrature qu'on ne respectait pas
« assez toutes les fois qu'on voulait lier un magistrat
« par une parole d'honneur; qu'en tout cas elle était
« déplacée vis-à-vis de lui, parce que ceux qui lui par-
« laient savaient la docilité avec laquelle il s'était sou-
« mis à leurs conseils. Il rappela qu'il n'avait rien fait
« sans les consulter et qu'ils avaient approuvé ses
« démarches sans conditions. Il ajouta qu'il pouvait se
« présenter mille obstacles qui le retiendraient au delà
« des prévisions, qu'il en pourrait rencontrer de la part
« de sa nouvelle famille, de la part de sa femme, des
« chemins, etc... Il termina par un refus catégorique
« d'engager sa parole d'honneur, parce que personne
« n'avait de loi à lui imposer.

« M. Lambert, qui était demeuré jusque-là dans le
« silence et la consternation, prit feu à ces mots. Il se
« leva avec vivacité et déclara que, lorsqu'on était dans
« une société, il ne fallait pas croire qu'on fût indépen-
« dant les uns des autres.

« — Il est vrai, monsieur, répliqua M. de Saint-
« Vincent, que je suis fort éloigné de croire qu'on soit
« indépendant de ceux avec lesquels on vit, quand on
« est uni par des intérêts communs, et la preuve en est
« que je n'ai rien fait sans consulter Messieurs. Mais,
« quand il a été convenu par tous ceux que j'ai consul-
« tés qu'il était impossible de différer mon départ,
« m'imposer une condition aussi onéreuse que celle-là,
« j'ose dire, monsieur, que c'est le cas d'avancer que je

« n'ai ici de loi à recevoir de personne, n'étant pas dis-
« posé à rien faire par contrainte !

« — Monsieur, dit encore avec plus de vivacité
« M. Lambert, c'est la condition sous laquelle nous
« vous donnons tous la permission !

« — Je n'entends pas cela, monsieur, s'écria Saint-
« Vincent. On a consenti que je demandasse la per-
« mission d'aller à Orléans *passer quelque temps*. C'est
« le terme dont je me suis servi vis-à-vis de M. le
« chancelier. Aujourd'hui que cette démarche est faite,
« quand même il plairait à tous Messieurs de désap-
« prouver mon départ, les choses sont tellement avan-
« cées que je partirais sur-le-champ. Je ferai toujours
« de mon mieux pour mériter l'estime et l'amitié de
« mes confrères, mais je proteste que je ne me laisserai
« pas mener par la violence. »

La scène menaçant de tourner au tragique, M. de Meinières s'empressa de rompre les chiens. Saint-Vincent, à qui deux de ses confrères avaient nettement refusé leurs chaises, dut emprunter celle de l'abbé de Sissay. Il partit le 21 février 1754, jour du jeudi gras, à midi trois quarts. Plusieurs de Messieurs allèrent le mettre en voiture. Tous lui donnèrent poliment l'accolade, mais sans lui faire mystère de leur peine. Le bouillant Lambert surtout était plongé dans une affliction profonde, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs d'embrasser affectueusement son ami.

Brave Lambert! Autant il avait fait éclater son zèle

avant le départ, autant il se montra réservé durant l'absence. Loin de s'associer aux critiques formulées dans son entourage, il s'ingéniait à disculper un vieux camarade pour lequel il possédait, au fond du cœur, des trésors de tendresse. Sa patience fut soumise à de dures épreuves. Messieurs de la *Cinq* ne dissimulaient pas leur amertume. Celui-ci ne parlait rien moins que de former opposition au mariage; celui-là faisait des vœux pour que tout exilé surpris hors de sa résidence fût jeté à la Bastille, estimant que la mesure serait salutaire au bien public!... En revanche, le cardinal de La Rochefoucauld éprouvait une douce béatitude en constatant ce premier symptôme d'une désagrégation après laquelle il soupirait dans l'intérêt de son diocèse. Quant à l'intendant, il se réjouissait à la pensée qu'il pourrait enfin adresser à la Cour un rapport dont l'amour-propre de Sa Majesté n'eût pas trop à souffrir!

M. de Saint-Vincent n'était pas au bout de ses peines. De nouvelles tribulations l'attendaient à Orléans. Son mandataire, le Père de Mortière, de l'Oratoire, n'avait veillé à rien : la famille n'était même pas prévenue!... Saint-Vincent se mit à l'œuvre avec l'énergie du désespoir et parvint, grâce à un concours heureux de circonstances, à aplanir toutes les difficultés; si bien que le mariage fut célébré le 26 en la paroisse de Notre-Dame de Recouvrance.

L'union accomplie, il fallait — coûte que coûte — rentrer à Bourges : la chose n'était pas commode, vu

l'irritabilité bien connue de la belle-mère, Mme Jogues. Heureusement, la jeune femme, au premier mot de son mari, manifesta des sentiments « de Romaine ». Elle le pressa de partir : Faites votre devoir, monsieur! s'écria-t-elle, l'honneur avant tout!... n'éprouvant d'autre regret que de ne pouvoir elle-même prendre immédiatement le chemin de l'exil. Saint-Vincent, durant la nuit du 2 au 3 mars, se glissa hors de la maison, alla entendre la messe à la paroisse de Saint-Paul, monta en voiture à quatre heures du matin et reprit la route de Bourges en brûlant le pavé!

Pendant ce temps-là, une sombre agitation régnait au sein de la colonie. Ce n'étaient que conciliabules, supputations, calculs, colères, gémissements! Chacun exprimait ses pensées suivant la pente de sa nature. Messieurs de la *Cinq* prenaient des attitudes vengeresses : M. de Chevigné marmottait entre ses dents ces mots tirés de l'Écriture : *Ceciderunt fortes in Israel!* M de Vichy, par une ironie amère, offrait de parier *douze sols* que le retour n'aurait pas lieu au jour indiqué. Lattaignant de Binville méditait des résolutions effrayantes, en faisant de grands tours de bras. Bellanger d'Essenlis préparait un discours en quatre phrases où il signifiait à son confrère qu'il le tenait pour un j... f...! Lambert enfin, l'honnête Lambert, offrait le spectacle lamentable d'un effondrement général!

Quelle ne fut pas la joie de tous à l'arrivée de l'enfant prodigue! MM. de Saint-Hilaire et de Revol, qui

passaient dans la rue au moment où il descendait de voiture, pensèrent l'étouffer sous leurs embrassements! La plupart de Messieurs se trouvaient au concert qui, ce jour-là, présentait un éclat inaccoutumé, grâce à la présence des musiciens que M. le duc de Grammont entretenait en son château de la Motte. L'heureuse nouvelle se propagea avec une rapidité incroyable. Ce fut, assure le *journal,* un instant solennel : il sembla que M. de Saint-Vincent eût rendu à chacun des exilés un service immense! L'assistance ne s'y trompa point : les amis du Parlement se réjouirent; ses ennemis ne dissimulèrent pas leur dépit. Le bon Lambert faillit avoir une syncope. Quant au président de Meinières, il rayonnait. S'approchant de M. Dodart, dont la mine s'était subitement allongée :

— Monsieur, lui dit-il de sa voix la plus douce, je me reprocherais de ne pas vous annoncer le retour de M. de Saint-Vincent.

— Je le sais, monsieur, répliqua l'intendant d'un ton sec...

Et il tourna les talons sans vouloir en entendre davantage!

Le soir même, le nouveau marié taillait sa meilleure plume et adressait à M. le chancelier ce petit mot, où le respect frisait l'impertinence :

« Monseigneur,

« Je consacre le premier moment où je me trouve

libre après mon mariage pour vous remercier très humblement de la grâce que vous avez bien voulu obtenir en ma faveur de Sa Majesté par la permission qu'Elle m'a accordée d'aller à Orléans. J'en ai profité avec empressement; je n'en ai pas moins aujourd'hui de vous témoigner ma reconnaissance et vous assurer du profond respect avec lequel

« J'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Là où M. de Lamoignon estimait que quinze jours étaient nécessaires, M. de Saint-Vincent en avait pris quatre qui suffirent largement!

CHAPITRE XIII

M. DE CHALLERANGES. — MORT DE M. DE LAVERDY LE PÈRE. — LA RÉSURRECTION DU BONHOMME COUSTARD. — DÉSERTION DE M. D'ESSENLIS. — LES CHEVAUX RETENUS PAR LETTRE DE CACHET.

Saint-Vincent venait d'ouvrir la voie : plusieurs de ses confrères le suivirent.

D'abord, MM. de Challeranges et de Laverdy, appelés, l'un auprès de sa femme mourante, l'autre auprès de son père subitement enlevé par une attaque (1).

Puis, M. Anjorrant de Tracy, dont le grand-père

(1) « Notre confrère se conduisit durant son séjour à « Paris avec toute la sagesse et la prudence convenables à « un exilé. Il ne s'occupa, après avoir rendu les derniers « devoirs au défunt, qu'à mettre en ordre ses affaires per- « sonnelles. Il ferma sa porte à tous les curieux qui auraient « voulu le voir, uniquement parce qu'il revenait de Bourges, « et travailla huit ou neuf heures par jour pour mettre en « ordre les papiers de son père. Quant à Mme de Laverdy, « elle ne vit personne en dehors de sa famille. La chaise de « poste ayant été réparée (elle s'était brisée en route), « il ne différa pas un instant de revenir : on peut dire « qu'il ne commença à respirer que lorsqu'il fut rentré à « Bourges. »

« touchait à son dernier catarrhe... ». Mais voilà que le moribond, un vieillard de quatre-vingt-un ans, nommé M. Coustard, « conseiller honoraire, très attaché par « conscience à la Compagnie, peu pensant par lui-« même, mais fort tenace dans les pensées que lui sug-« géraient les gens de bien et les ennemis de la bulle « *Unigenitus* », éprouva une colère si robuste en apprenant la *défection* de son petit-fils que le malencontreux catarrhe agité, secoué, violenté dans tous les sens, jugea prudent de déguerpir « sous forme d'évacuation considérable qui tira le malade d'affaire »... Moyennant quoi, M. de Tracy, trouvant son aïeul debout, prêt à sortir et de méchante humeur, dut, sans débotter, reprendre la route du Berri.

C'étaient là des absences ayant une cause légitime et suivies d'un prompt retour. Les exilés pouvaient porter la tête haute, quand la désertion d'un des leurs, et lequel! vint jeter la consternation dans leurs rangs :

« Le jeudi de la semaine de Pâques, 18e avril 1754, « est parti de Bourges M. Bellanger d'Essenlis!... Cet « événement est peut-être le plus incroyable de tous « ceux que nous avons vus jusqu'à présent; c'est certai-« nement celui que les exilés pouvaient le moins pré-« voir.

« M. Bellanger d'Essenlis est d'un caractère très « décidé, très ferme, très dur. Il a un génie mâle que « personne jusqu'à son mariage n'a certainement

« dompté. Il possède beaucoup d'esprit, une grande
« justesse dans les idées, une grande précision dans sa
« manière de concevoir qui fait qu'il dit tout ce qu'il
« faut pour faire entendre une affaire, mais qu'il ne dit
« que ce qu'il faut; il porte une physionomie vigoureuse
« qui est une vive image du nerf de son esprit, inca-
« pable d'être gouverné et fait pour gouverner les autres.
« C'est un bon citoyen, dévoué à ses devoirs, et qui,
« dans toutes les occasions, a donné des preuves d'un
« attachement inviolable à la Compagnie. Souvent
« même il a poussé jusqu'à la dureté cet attachement
« dont le principe est si louable. C'est ainsi qu'on l'a
« vu, dans les premiers temps de son arrivée, traiter
« avec un courage poussé jusqu'à la férocité l'idée des
« négociations tant que le Parlement serait dispersé.
« Dans un temps postérieur, il a fait éclater contre
« M. de La Belouze, qu'il nomma l'*Espion de la Cour*
« aussitôt qu'il l'eut rencontré à l'auberge de Fontaine-
« bleau, toute la vivacité de son zèle, et, s'il évita vis-à-
« vis de lui des explications, ce fut uniquement dans le
« point de vue qu'il était nécessaire pour le bien public
« de ne laisser éclater aucune division entre les exilés.
« Au fond, c'étaient peut-être les deux personnes qui se
« détestaient le plus, et M. de La Belouze ne laissait pas
« d'avoir quelque avantage en ce qu'il sait assez bien
« se contenir, au lieu que M. d'Essenlis, une fois
« échauffé et livré au feu de son imagination, se laisse
« aller plus facilement et dit des choses qu'il se repent

« souvent d'avoir dites. Nous en avons eu un exemple « frappant : ce sera au lecteur de décider si ce trait sin- « gulier ne mérite pas plus d'être loué que d'être blâmé ; « ce qu'il y a de certain, c'est que la réparation subite « de la faute étonnera beaucoup plus que la faute « même...

« Le fait est du mois de décembre 1753. M. d'Essen- « lis venait fort exactement à la petite assemblée des « nouvelles qui se tient chez M. le président les jours « d'ordinaire. Il n'y a presque point manqué jusqu'à « l'accouchement de sa femme. Depuis quelque temps, « on parlait de plusieurs exilés qui avaient quitté leurs « colonies sous différents prétextes, et on citait M. de « Murard, lequel était parti de Montbrison pour affaire, « disait-il, intéressante de famille. M. Angran, fort « ami de tout temps de M. de Murard, observa qu'il « était demeuré veuf avec des enfants en bas âge, dont « la plus grande partie du bien était en l'air au moyen « de quatre-vingt mille francs qu'il cherchait en vain à « placer depuis fort longtemps... (M. Angran avait un « rhume de cerveau assez considérable et parlait avec « quelque difficulté...) Quelques-uns raisonnèrent sur la « conduite de M. de Murard et la traitèrent de singu- « lière, prétendant qu'il n'y avait point d'affaire d'inté- « rêt qui ne pût se régler en vertu d'une procuration. « On était tout prêt à dire qu'il avait tort, lorsque « M. d'Essenlis, d'un ton fort colère, dit très haut et « de manière à être entendu de tout le monde : Tout

« cela n'empêche pas que M. de Murard ne soit un « j... f... en toutes lettres !

« Un coup de foudre n'aurait pas frappé si vivement « M. Angran ! Toute sa machine fut ébranlée ; il n'avait « jamais été de sa vie dans un pareil état. Ses yeux « devinrent étincelants, il trépigna, grinça des dents, « et, le poing droit bien fermé, le pied droit en l'air, il « s'avança pour frapper où il pourrait ; mais son poing, « qu'il portait au visage, tomba sur les bras de M. d'Es- « senlis, tandis que, d'une voix entrecoupée par la « colère, il s'écriait :

« — J... f... vous-même !... Parle-t-on ainsi de ses « confrères ! En vérité, cela n'est pas soutenable.

« On aurait dit qu'au même moment les armes fussent « tombées des mains de M. d'Essenlis. Il ôta son cha- « peau, et, du ton le plus soumis :

« — Monsieur, dit-il, il est vrai que j'ai tort ; je vous « demande excuse, je ne devais pas me servir de ce « terme.

« Ce ton surprit M. Angran au point d'exciter en lui « une révolution subite. Il resta un instant comme « étourdi du contraste de sa vivacité et du sang-froid « de M. d'Essenlis. Aussitôt qu'il eut pu reprendre son « haleine qu'il avait perdue, il dit de l'air le plus « modeste :

« — Monsieur, c'est moi qui ai tort ; j'ai été trop vif. « Je vous demande pardon.

« M. d'Essenlis affirma à son tour que c'était lui qui

« avait obligation à M. Angran de lui avoir donné lieu
« de s'apercevoir qu'il avait été beaucoup trop loin; ce
« fut à qui des deux se ferait le plus d'excuses. M. Angran
« étant sorti le premier, quelques-uns de Messieurs,
« des plus vifs, voulurent prouver à M. d'Essenlis
« qu'au fond ils pensaient comme lui. M. d'Essenlis
« prit la chose en homme d'esprit, déclara qu'il ne
« voulait avoir de querelle avec personne, expliqua
« qu'il ne fallait pas être surpris si, dans la situation où
« il se trouvait, à la veille de voir sa femme accoucher
« à Bourges, aussi loin de sa famille, sans savoir si des
« lettres de rappel ne l'obligeraient pas à s'en séparer,
« il avait quelquefois de l'humeur; il confessa qu'il en
« éprouvait souvent et parla de la peine qu'il avait à
« ne la point montrer; il termina en disant que, ne
« voulant pas que cette affaire allât plus loin, il se dispo-
« sait à passer chez M. Angran pour le prier de l'oublier
« à jamais. Il sortit, en effet, et l'ayant rencontré dans
« la place de Berri, qui est vis-à-vis leurs maisons,
« ils s'abordèrent et s'embrassèrent les larmes aux
« yeux!

« On reconnaît à ce trait le caractère de M. d'Essen-
« lis, inflexible et intraitable dans le premier moment.
« C'est à peu près sur le même ton qu'il parlait très
« hautement des officiers du Châtelet. Il ne s'exprimait
« sur leur compte qu'avec mépris, et, de ce qu'ils ne
« quittaient pas unanimement le service, les traitait de
« Jean-loques et de peureux! Plusieurs pensaient comme

« lui sans oser le dire si clairement. D'autres se trou-
« vaient frappés des raisons qu'on mandait de Paris
« être les motifs du Châtelet pour ne point quitter le
« service, je veux dire la trahison des chefs et le défaut
« d'unanimité dans les membres. M. d'Essenlis s'était
« tellement distingué par son humeur contre cette
« Compagnie que, le jour qu'on apprit à Bourges qu'elle
« avait quitté le service, on prépara un flambeau de
« poing que M. de Vichy lui mit tout allumé à la
« main pour lui faire faire une espèce d'amende hono-
« rable. M. d'Essenlis se prêta agréablement, et M. le
« président interrompit par un tendre baiser cette
« badinerie qui, sans cela, aurait pu être poussée trop
« loin pour la nature sérieuse et entière de M. d'Es-
« senlis.

« Qui croirait qu'un caractère d'un calibre aussi
« ferme eût pu jamais être amolli ! Mais, depuis l'exem-
« ple de Samson, que ne doit-on pas imaginer du crédit
« qu'ont les femmes sur les hommes les plus maîtres
« d'eux-mêmes ! Que ne peut produire l'amour !... Et
« M. d'Essenlis est amoureux de sa femme comme au
« jour de son mariage !

« Il a épousé, en 1748 ou 1749, Mlle Maillard, fille
« du receveur des tailles de la ville de Paris : c'était un
« parti avantageux pour M. d'Essenlis qui n'est pas fort
« riche, et elle se trouvait heureusement d'un caractère
« assez approchant du sien pour qu'ils fussent toujours
« d'accord. Elle possède une teinture légère de petite-

« maîtresse, qui ne la porte point du tout au ridicule, « mais qui a beaucoup augmenté la légèreté de langue « qui lui est naturelle. Elle a de l'esprit, parle faci- « lement, fait agréablement un compliment, dit fine- « ment une malice, a de violents flux de paroles, « surtout quand il s'agit de choses qu'elle ne sait « pas trop bien : il n'en faut pas davantage dans le « monde pour y réussir. Elle réussissait bien à Paris, « mais ne fut pas aussi heureuse à Bourges. Quelques « malices, dites mal à propos sur le compte des habitants « qui l'ennuyaient beaucoup, ont été fort grossies par « la ville, toujours portée à penser mal du prochain. « Avertie de ces mécontentements, elle n'a pas assez « veillé à en effacer l'impression. Quelques discours un « peu durs de M. d'Essenlis sur le respect dû aux exilés, « quelques méchancetés de sa femme, pour se mettre à « l'unisson, ont achevé de la perdre. Comme on est « porté volontiers à déchirer ceux qu'on déteste, on a « été chercher son origine. La finance, assez goûtée à « Paris parce qu'elle sert — suivant le mot du prési- « dent de Montesquieu — comme de fumier pour « engraisser les familles desséchées par des dépenses « excessives, l'est beaucoup moins en province. La « charge de receveur des tailles parut aux nobles de « Bourges, qui meurent les trois quarts de faim, une « origine assez peu relevée pour une femme qui sem- « blait exiger des hommages : après avoir bien dit des « méchancetés sur son compte, la ville l'avait laissée là,

« et personne ne venait plus la voir que les exilés. « Encore se trouvait-elle souvent réduite à MM. Héron « et de Lattaignant, qu'elle avait pris en pension, et à « M. le président, qui était assez lié avec elle (1).

« Vers cette époque, elle reçut une mortification qui « lui fut très sensible; il fut remis à sa porte par un « inconnu une lettre qui était un tissu d'invectives et « d'injures. On y rappelait la généalogie des deux « époux; et, quoique M. d'Essenlis soit d'assez bonne « famille, on le supposait de la plus basse extraction. « On disait qu'un conseiller au Parlement n'est qu'un « honnête bourgeois, et qu'il ne faut pas tant se faire « valoir quand on n'est pas d'une origine plus ancienne. « Enfin, on faisait de la femme le portrait le moins « avantageux, et on la traitait fort cavalièrement. M. et « Mme d'Essenlis furent fort mortifiés. L'irritation de « celle-ci contre les habitants de Bourges s'en accrut « encore. Elle se dilatait le cœur quand elle en disait

(1) « Elle était parvenue à se rendre totalement maîtresse « de son mari. Elle avait si bien saisi son génie, que, « quelque inflexible qu'il fût par lui-même, il était devenu « souple sous ses ordres, et avait pour ses volontés une « soumission aveugle et sans bornes. Elle joignait à une « certaine ostentation dans l'extérieur une parcimonie fort « conforme au tempérament de M. d'Essenlis, qui aime « à paraître et à peu dépenser; cet esprit d'économie « allait, tout en ayant une table assez bien servie, jusqu'à « ne pas même donner tout le nécessaire à ses domes- « tiques... »

« du mal! Un soir, ayant retenu chez elle à souper « plusieurs de nos confrères, elle se mit à parler, « comme elle faisait souvent, de la longueur de l'exil. « Quelques-uns la plaignirent, d'autres la badinèrent. « Elle prit alors un ton sérieux et sec, et, comme si elle « eût répondu à une question, elle dit tout haut : Pour « moi, si j'avais cru que je me fusse mariée pour être « établie en province, sûrement je ne me serais pas « mariée!... M. d'Essenlis jeta à l'instant sur elle un « regard fixe et haut qui lui fit baisser les yeux, et on « parla d'autre chose. Ce mot fut très observé, mais il « est impossible qu'il ait fait plus d'impression sur « aucun que sur M. de Chavannes, qui m'a dit « plusieurs fois que s'il eût entendu prononcer cette « phrase à sa femme, il aurait certainement sauté au « plancher!

« Ce fut fort peu de temps après ce souper, qui « incommoda Mme d'Essenlis, que sa santé commença « à se déranger. Une petite toux sèche, jointe à une « petite fièvre qui revenait fort souvent, lui fit craindre « pour sa poitrine. La mort d'une nièce de son mari, « emportée vers le même temps par cette maladie, aug- « menta beaucoup les agitations de son esprit. La viva- « cité de son imagination lui procura des vapeurs qui « accrurent encore le mal. Ce que voyant, son médecin, « Brisson de Plagny, lui parla sérieusement de retour- « ner à Paris. La proposition ne lui plut pas trop. Elle « avait trop d'esprit pour ne pas sentir combien il

« serait désagréable à son mari de quitter la colonie. « Elle n'ignorait pas tout ce qu'avait pensé et dit M. d'Es« senlis sur le compte de ses confrères qui avaient « quitté leur lieu d'exil. D'un autre côté, elle l'aimait « tellement qu'elle ne pouvait se résoudre à s'en sépa« rer. Depuis leur arrivée ici, ils ne s'étaient pas quittés « un seul instant. La chambre de sa femme avait été « pour notre confrère son unique cabinet; il ne s'était « appliqué à nulle sorte d'étude : la lecture de quelques « livres de littérature latine qu'il faisait le matin avait « été son seul amusement... Elle ne pouvait prendre « son parti de s'en aller qu'elle ne fût bien sûre de « l'emmener avec elle !

« Enfin, on indiqua un jour où l'on se déterminerait « pour le départ, suivant les circonstances, si la santé « ne se trouvait pas en meilleur état. Ce jour arriva, et « l'inflammation parut encore plus forte. On donna « ordre, après la visite de Brisson, d'aller chercher M. le « président qui se trouvait à la vente d'une biblio« thèque. Quand il arriva, MM. Héron et de Lattai« gnant étaient encore à table dans l'antichambre où « l'on mangeait. On le fit entrer dans la chambre de « Mme d'Essenlis, où elle était seule au coin du feu. « Elle se leva, et d'un ton ému :

« — Monsieur le président, dit-elle, j'en suis bien « fâchée, mais il faut que je parte pour Paris.

« — Vous avez raison, madame, répondit M. de « Meinières; si vous m'aviez demandé mon avis, il

« y a plus de quinze jours que vous seriez partie.

« — Mais, continua-t-elle, c'est que M. d'Essenlis « vient avec moi.

« — Oh ! pour cela, c'est différent ! Quoi, madame, « parce que vous avez des incommodités qui ne sont « nullement dangereuses et dont le mal consiste princi- « palement en des vapeurs, vous croyez que votre mari « a besoin d'aller avec vous à Paris ? Partez toute seule, « madame, et, si vous ne vous trouvez point soulagée, « alors vous ferez venir M. d'Essenlis. Il aura ainsi « donné à ses confrères des marques de son attache- « ment, en même temps qu'il sera prouvé qu'il ne les « quitte pas sans nécessité.

« A ce moment, ces messieurs, étant sortis de table, « entrèrent dans la chambre de Mme d'Essenlis. « M. d'Essenlis conçut bien, à la physionomie de cette « dernière, sur quoi roulait la conversation, et, comme « s'il en eût été, il s'écria :

« — Madame, ne vous inquiétez point. Personne ne « m'empêchera de partir avec vous, parce que je suis « homme avant d'être conseiller au Parlement ! »

L'auteur des *Anecdotes* donne à cet événement des proportions monumentales. Harangues émues, reproches affectueux, démarches de tous genres, rien ne lui semble indifférent. Il accumule les menus faits, dénombre les divergences d'opinions, met en relief les arguments pour ou contre !... Au fond, malgré son intransigeance parlementaire, il ne laisse pas que

d'éprouver de la pitié pour le transfuge. Celui-ci, d'ailleurs, était en proie à une douleur poignante :

« Ce qui mettait le comble à ses peines, c'étaient les « démonstrations d'amitié, de prévenances, de poli« tesse qu'il recevait de M. de La Belouze, celui de la « colonie qu'il pouvait le moins supporter. Il n'y avait « point d'offre de service que ne fît M. de La Belouze ; « il était inquiet quand on partirait, craignait qu'on « ne partît assez tôt, offrait ses chevaux avec insistance. « Ce qui ne l'empêchait pas de lancer quelques traits « assez malins... C'est ainsi qu'un jour, après avoir bien « pressé M. d'Essenlis de quitter Bourges, il lui dit « comme par forme de conversation : Il est vrai qu'il « y a une Providence marquée pour que ce soit ceux « qui se sont le plus opposés aux départs qui en don« nent les premiers exemples !...

« Enfin, le samedi suivant, Mme d'Essenlis, se trou« vant plus mal, ou ayant l'imagination frappée au « point de se croire dans un état plus dangereux, fit « partir un courrier pour aller au plus vite demander « des permissions. Il était dans ses arrangements que « le courrier irait jusqu'à Malesherbes, au cas où M. le « chancelier, qui devait, disait-on, y rester jusqu'au « jour de Quasimodo, s'y trouverait encore. — A partir « de ce moment, la santé de Mme d'Essenlis devint de « plus en plus languissante, et l'affliction de son mari « ne fit qu'augmenter. M. le président et ses amis ne

« crurent pas devoir discontinuer de les voir. Ils y « allèrent toujours avec la même attention; mais, dans « la crainte de se trouver dans l'embarras au sujet des « explications relatives au départ, au lieu de deux ou « trois visites par jour, ils n'en firent plus qu'une. Le « courrier rentra le mercredi, n'apportant point d'ordres, « mais une lettre de M. Bellanger, avocat général de la « Cour des aides, frère de M. d'Essenlis, par laquelle « il mandait qu'on pouvait partir aussitôt la présente « reçue, parce qu'on ne serait pas arrivé à Paris que la « permission ne fût expédiée...

« Restait à trouver des chevaux qui pussent conduire « les voyageurs jusqu'à six ou sept lieues, parce que les « leurs étaient partis pour servir de relais. On n'en « trouva ni à la poste ni chez le loueur qu'à un prix « excessif... M. d'Essenlis ne laissait pas d'être fort em- « barrassé. Avoir recours à M. de La Belouze était bien « montrer la corde! D'un autre côté, on savait que ses « chevaux étaient occupés le lendemain, parce qu'il « allait avec M. de Challeranges faire une sorte de « descente pour la conclusion à l'amiable d'un pro- « cès dans lequel il s'agissait de fixer des limites, et dont « ils étaient l'un et l'autre arbitres. On avait jeté les « yeux sur ceux de M. le président, dont on connaît le « caractère plein d'obligeance; mais on imaginait qu'il « pourrait y avoir quelques difficultés, parce qu'il n'ap- « prouvait pas ce voyage. Son cocher avait fait une « imprudence : poussé par le désir de quelque émolu-

« ment, il alla, sans ordre de son maître, proposer à « M. d'Essenlis de le mener. Celui-ci, ne sachant pas « s'il était autorisé, répondit qu'on le ferait avertir si « l'on avait besoin de lui, et, ayant reçu la visite de « M. de Bourneville, fils de M. de Meinières, résolut de « tirer l'affaire au clair. Il lui conta, en conséquence, « l'ambassade du cocher : M. de Bourneville écouta, « fit la mine, ne dit mot, et, un instant après, dispa- « rut...

« Dans l'après-midi, M. d'Essenlis fit ses visites « d'adieu. Il vint chez M. le président, qui était incom- « modé et dans son lit. Il lui dit qu'il n'était pas dans « le monde de position pareille à la sienne : il fondit en « larmes, en tenant ce discours, et témoigna la plus « grande douleur de quitter Bourges.

« — Je ne vous demandais pas, dit le président, de « ne pas suivre Mme d'Essenlis ; je ne vous demandais « que de ne pas l'accompagner !

« — Vous avez bien raison, monsieur le président « répliqua-t-il. J'ai fait ce que j'ai pu, mais elle ne « serait pas partie, et il faut qu'elle parte !

« Il lui parla d'une manière tout à fait touchante de « l'état de Mme d'Essenlis, et glissa dans la conversa- « tion quelques mots sur les chevaux du président qui « ne fit pas semblant d'entendre, de manière qu'il sentit « bien qu'il n'y avait rien à faire !

« De chez M. le président, dont le dernier adieu fut « fort tendre, M. d'Essenlis passa chez les amis du

« président qui demeurent chez lui. Il avait les larmes « aux yeux et assura que c'était uniquement pour satis« faire à un devoir auquel il ne croyait pas pouvoir « manquer, qu'il faisait ces visites qui lui coûtaient « plus qu'il ne pouvait l'exprimer. La conversation fut « assez sérieuse; on parla de tout ce qui occupait « M. d'Essenlis, excepté du départ, un article sur lequel « on se regardait sans oser rien dire. Enfin, il retourna « chez lui sans savoir comment il ferait pour partir le « lendemain, ne trouvant point de chevaux.

« Le soir, M. de La Belouze, ayant été instruit de son « embarras, envoya au plus vite offrir les siens. Il fallut « bien user de cette ressource. On prit les chevaux de « M. de La Belouze pour conduire les voyageurs à six « lieues de Bourges, et M. Héron prêta les siens pour « faire le petit voyage projeté par MM. de La Belouze « et de Challeranges. »

Ainsi se termina ce cruel incident, qui, tout en attristant les exilés, ne les empêcha point de rendre justice à un confrère plus malheureux que coupable. Seule, Mme d'Essenlis, blessée dans son orgueil, n'eut garde d'oublier. Toutes les bontés du président disparurent à ses yeux. Elle ne se souvint que de l'opposition, pourtant si courtoise, faite à ses projets. Le refus de l'attelage lui avait été particulièrement sensible : elle s'en vengea avec sa malice habituelle. A peine débarquée à Paris, elle écrivit à l'abbé de Lattai-

gnant une lettre émaillée d'épigrammes : Ne m'oubliez pas, disait-elle en terminant, auprès des chevaux de M. de Meinières,... ces chevaux rébarbatifs comme leur maître, qu'on emprisonne à l'écurie en vertu de lettres de cachet ! ! ! — Preuve manifeste, affirme le *journal*, de l'étroitesse du crâne de cette petite dame !...

CHAPITRE XIV

MESDAMES DE VICHY ET DE CHAVANNES. — LA COMÉDIE CHEZ LES PARLEMENTAIRES. — REPRÉSENTATION A BOISMARTIN. — LE SPECTATEUR MALGRÉ LUI.

L'hiver avait été d'une tristesse mortelle. L'arrivée de deux pensionnaires nouvelles, débarquées avec le printemps, Mmes de Vichy et de Chavannes, allait introduire un rayon de gaieté au sein de la colonie.

Élevée dans l'opulence, Mme de Vichy en a contracté la mollesse. Son esprit est terne, ses compliments sont longs, ses plaisanteries lentes et froides. Sa conversation ne brille d'aucun éclat, bien qu'elle ait des connaissances, de la lecture et des notions d'histoire. Ce n'en est pas moins une femme aimable. Animée du désir de plaire, elle met à l'aise par son accueil et retient par sa bienveillance. Sa politesse, ses manières affectueuses, en même temps que sa distinction native, ne tardent pas à lui concilier les sympathies. Les dames de Bourges sont sous le charme... Comment résister aux avances d'une Parisienne *parée comme la Vierge de la rue aux Oux?* M. de Vichy se prête de bonne grâce à cette œuvre de séduction. « Quoique féroce de caractère », il est doux

en société, ne regarde pas à la dépense et prend plaisir à tenir maison ouverte. Il conduit partout sa femme pour étendre ses relations : chez les notables de la ville, le Cardinal, l'intendant, chez tous Messieurs, y compris les célibataires. Ce sont autour de lui des allées et venues qui rendent son intérieur plein d'attraits.

Ces habitudes mondaines ne plaisent guère à l'entourage du président. De là à malmener Mme de Vichy, il n'y a qu'un pas. Ce qui offusque surtout en elle, « c'est « son ignorance des affaires du Parlement qui l'expose « à tenir des discours ridicules..... C'est à croire qu'elle « soit nouvellement débarquée des Grandes Indes! » Messieurs de la *Cinq* drapent de belle façon non seulement cette *Huronne,* mais aussi sa dame de compagnie, Mlle Duverger, une petite personne pincée, précieuse, tenant sa tête si contrainte qu'elle trouve le moyen de déparer une jolie taille, abusant du rouge, parlant bref et ne faisant pas regretter par le peu qu'elle dit toutes les choses qu'elle ne dit pas!

Mme de Chavannes, étant bonne parlementaire, est mieux accueillie. Depuis un an, son mari, en dépit d'un amour profond, la dissuadait de venir le rejoindre. « Il « redoutait qu'elle s'ennuyât. Personnellement, il sup- « portait l'exil avec patience : comme distraction, il « s'imposait un grand mouvement, tant par les exer- « cices du corps que par la direction de la musique du « concert, pour lequel il n'épargnait rien. Sûr, par ces « différentes occupations, de ne pas se lasser, il ne l'était

« pas autant que sa femme ne lui montrât pas d'ennui, « ce qui lui aurait rendu sa disgrâce insupportable. « Personne n'avait été si frappé que lui de ce qu'il « avait entendu dire un jour à souper à Mme d'Essenlis « qu'elle ne s'était pas mariée pour être établie en pro- « vince. Ce discours l'avait pensé faire lever de table. « Peut-être craignait-il que sa femme, vive et animée « ordinairement par le goût des plaisirs, ne lui lâchât « quelque discours du même genre ! — Enfin, Pâques « étant passé et les bruits de rappel totalement dissipés, « Mme de Chavannes déclara qu'elle voulait venir à « Bourges, à moins que son mari ne le lui défendît for- « mellement : il ne put résister plus longtemps à des « désirs si raisonnables et si conformes à l'empresse- « ment des autres femmes de nos confrères pour venir « retrouver leurs maris.

« Le caractère de Mme de Chavannes était annoncé « dans la ville de manière à ne pas la faire désirer. On « avait dit aux dames de Bourges qu'elle n'aimait pas « le jeu, et c'était leur en donner une mauvaise opi- « nion. On assurait d'ailleurs qu'elle craignait de se « communiquer, qu'elle était particulière, philosophe, « qu'elle aimait l'esprit et les gens d'esprit, dont elle « préférait la société à toute autre. C'était plus qu'il « n'en fallait pour n'être point goûtée. Enfin, elle mon- « tait à cheval et s'adonnait à la lecture..., toutes qua- « lités inconnues ici et qui d'avance prévenaient contre « elle.

« Tout cela augmentait l'inquiétude de M. de Cha-
« vannes : il ne voyait pas de société qui convînt à sa
« femme, et il ne trouvait pas autant de ressources qu'il
« aurait désiré pour lui procurer des amusements.
« Quant aux dames du Parlement, elles étaient ou trop
« dévotes, ou trop répandues et trop liées avec la ville.
« Enfin, après avoir pris tous ses arrangements de son
« mieux, après avoir cherché en vain un appartement,
« il lui manda que, puisqu'elle le voulait, elle n'avait
« qu'à venir, qu'il la logerait dans la maison où il
« demeurait, qu'elle ne serait pas bien, mais que, si elle
« ne trouvait pas de l'honneste, elle trouverait au
« moins toutes les commodités qu'il avait pu lui pro-
« curer..... et c'est tout ce qu'il faut en exil.

« Dès le lendemain de son arrivée, Mme de Cha-
« vannes reçut les visites des dames de la ville. Sa
« parure recherchée plut à des femmes qui ne sont
« occupées que de modes, et diminua les préventions;
« mais, ayant rendu ces visites, son air libre, dégagé et
« de petite-maîtresse, ainsi que quelques plaintes trop
« répétées du mauvais pavé de Bourges, lui firent
« perdre ses avantages.

« Dès le premier moment, M. de Bourneville, fils du
« président, jeune homme de vingt ans, très vif pour
« tout ce qui est plaisir, prit beaucoup de goût pour
« Mme de Chavannes, parce qu'il lui vit du rouge et
« des mouches, et qu'il était ennuyé d'avoir depuis long-
« temps pour société des dévotes qui n'en mettent point.

« La vivacité de Mme de Chavannes et son amour pour « le plaisir furent de nouveaux attraits pour M. de « Bourneville. Il ne la quittait plus et n'aspirait rien « moins qu'à en faire sa conquête. M. le président « souffrit ses assiduités pendant quelques jours; à la « fin, voyant qu'elles le détournaient de ses occupa- « tions ordinaires et qu'il ne pouvait plus le tenir chez « lui, il prit d'abord le parti de se moquer, ensuite il « lui parla plus fortement qu'il n'a coutume. Il lui dit « qu'il n'y avait rien de si ridicule que de le voir ainsi « attaché au char de Mme de Chavannes; qu'il sem- « blait que cette femme ne fût venue à Bourges que « pour soulager ses ennuis et devenir sa maîtresse; « qu'il fallait qu'il fût fou s'il ne croyait pas qu'elle se « moquait de lui; il lui demanda enfin, dans un mo- « ment de vivacité, si, de bonne foi, voyant l'amour « qu'elle avait pour son mari, il espérait en un mois le « faire c...! M. de Bourneville ne répondait pas trop « à ces interpellations, était assez décontenancé et con- « venait qu'il avait de l'amitié, de l'inclination et tout ce « qu'on peut imaginer pour Mme de Chavannes. Il ajou- « tait que monsieur son père ne parlait d'elle avec cette « indifférence que parce qu'il ne la connaissait pas « comme lui...

« Mme de Chavannes, qui est remplie de coquetterie « et de grâces, trouva dans le président un tour et des « façons du monde qui lui plurent. Il est lié à Paris « avec beaucoup de gens de lettres, il connaît Voltaire,

« a vécu dans l'intimité de Mme du Châtelet. Les
« beaux-arts ont toujours été de son goût, et encore
« plus ceux qui les cultivent. Il est naturellement doux,
« facile et complaisant. Quoique fuyant le monde par
« caractère, il s'y prête, quand il s'y trouve, de manière
« à faire croire qu'il le cherche et qu'il l'aime. Il est gai,
« lorsqu'on lui en fournit l'occasion, mais jamais il ne
« met en gaieté. Il ne demeure jamais en reste et veut
« toujours rendre plus ou au moins autant qu'il reçoit.
« Modeste, il ne donne jamais le ton, prend celui des
« autres et s'étudie, avec une ambition qui tient de la
« passion, à se faire aimer de tous ceux avec qui il vit.

« Mme de Chavannes ne tarda pas à s'apercevoir des
« bonnes qualités et des faibles du président. Elle lui dit
« que M. de Chavannes lui avait mandé plusieurs fois
« qu'il y avait à Bourges un président qu'il aimait beau-
« coup et qu'elle aimerait elle-même, si elle le connaissait.
« M. de Meinières, qui ne s'en serait pas douté à l'air
« de politesse et de réserve de M. de Chavannes, homme
« fort caché et peu démonstratif, fut flatté de cette
« découverte. Il demanda avec reconnaissance à M. de
« Chavannes ce qu'il en était; celui-ci lui répondit que
« cela était si vrai que la première chose que sa femme
« lui avait demandée, lorsqu'elle le vit en arrivant à
« Bourges, était : Est-ce la maison du président? Est-ce
« la maison de Mme Contault?... les seules personnes
« dont il l'eût entretenue dans ses lettres!

« Mme de Chavannes, en déclarant au président les

« sentiments d'amitié de son mari, y joignit des choses « flatteuses sur l'agrément de son commerce, et, pour « l'attacher encore davantage, elle ajouta qu'elle trou- « vait dans son fils des dispositions heureuses, convint « de ses défauts, se donna pour capable de l'en corriger, « marqua assez de bonne volonté pour lui donner des « conseils...

« Après avoir fait connaître les qualités de son cœur, « elle voulut montrer qu'elle avait su éclairer son esprit « autrement que le commun des femmes. Elle rendit « un compte assez exact de quelques ouvrages moder- « nes; elle déclara que sa méthode était de lire les livres « la plume à la main, de faire des extraits et de mettre « à côté ses réflexions; elle assura qu'elle se plaisait « dans la solitude et n'aimait le monde que de temps « en temps et comme distraction.

« Toutes ces bonnes qualités, présentées avec les « grâces d'une jolie femme, plurent au président, qui « déclarait voir en elle des choses inconciliables. Il est « vrai qu'elle a beaucoup d'esprit, et même de l'esprit « solide : il l'était même encore davantage quand elle « vivait dans un état plus borné du côté de la fortune; « mais l'augmentation de ses biens, par la succession « d'un oncle qui l'avait élevée, lui a fait prendre plus « d'essor et donner dans une plus grande dissipation. « Elle a cherché à plaire d'une façon immodérée, jus- « qu'à sacrifier sa santé, pour emporter tous les cœurs. « Quoi qu'il en soit, M. de Meinières, qui a beaucoup

« vécu avec des femmes aimables, même dans sa famille, « ne pouvait pas manquer de se plaire dans la société « de Mme de Chavannes. Elle prit sur lui l'empire « que son fils s'imaginait avoir sur elle. Le président « n'était plus que de ses parties de plaisir, il l'accom- « pagnait à cheval dans ses promenades, mangeait sou- « vent chez elle... Elle l'amusait infiniment! Il est vrai « que, de son côté, elle l'accablait de prévenances, d'at- « tentions et de politesses. Il se livrait d'autant plus « volontiers à ce genre de vie qu'il approchait davan- « tage de celui qu'il mène ordinairement : ces amuse- « ments nouveaux apportaient de la variété aux plaisirs « uniformes qu'il avait pris jusqu'alors, renfermant en « lui-même les regrets et les privations de l'exil...

« On voit combien la maison de Mme de Chavannes « était différente de celle de Mme de Vichy. On y était « vif, gai, actif et fort libre. M. de Chavannes avait « loué, en compagnie de M. Saget, lequel était demeuré « au même ménage avec lui, une maison de campagne « à deux petites lieues de Bourges. Cette campagne « s'appelait Boismartin. Mme de Chavannes y allait « souvent à cheval, habillée en amazone : ses fréquents « voyages lui donnaient prétexte de garder cet habille- « ment qu'elle préférait avec raison à tout autre, parce « qu'il la rajeunissait, quoiqu'elle se mît tout au mieux « en femme et que ses ajustements fussent toujours du « meilleur goût..... »

Désireux avant tout de distraire l'aimable visiteuse,

M. de Chavannes, résolut de lui faire jouer la comédie. Un passe-temps dont la robe, elle aussi, était friande! Dès le milieu du dix-septième siècle, le théâtre de société figure parmi les amusements parlementaires. La présidente de Pommereux offre à ses hôtes l'*Amour à la mode,* de Thomas Corneille; elle se hausse même au genre tragique avec *Pertharite, roi des Lombards* (1). Chez le greffier Gayet, après un lever de rideau tiré des bergeries de Racan, on représente des farces au gros sel : l'avocat Patru fait l'amoureux; le président Perrot, le capitan; sa femme, jolie encore en dépit de dix-huit grossesses, la fille à marier; Mme des Étangs chiffonne le tablier des soubrettes, tandis que Perrot d'Ablancourt — un Montaigne manqué — tient l'emploi de Gautier Garguille (2). Bientôt ce goût se généralise, et l'on voit le président de Mesmes donner la réplique à la duchesse du Maine sur la scène de Sceaux (3)! — La dernière étoile apparue dans l'orbe parlementaire était cette petite présidente de Maupeou dont nous avons rappelé la fin tragique. Elle possédait, disent les uns, le talent le plus décidé..... Elle brûlait les planches, affirment les autres. Le théâtre de la Chevrette reçut ses adieux au public dans l'*Engagement téméraire,* de Rousseau. Ses partenaires

(1) Tallemant des Réaux, VII, p. 141.
(2) Tallemant des Réaux, VI, p. 163.
(3) Les méchantes langues affirmaient qu'il se surpassait dans les Crispins.

— outre l'auteur, fort embarrassé dans un bout de rôle (1) — étaient Mme d'Houdetot, le beau Francueil et Mme d'Épinay. Mme de Maupeou jouait Lisette, la servante délurée, madrée, friponne et, comme Dorine,

Un peu trop forte en gueule et fort impertinente!

Elle fut, assure Mlle d'Ette, d'une folie et d'un leste à faire mourir de rire ! — Un seul, parmi les spectateurs, ne partagea pas le délire général : le mari. — Il grimaça jaune, quand elle lui lança en pleine face ce défi menaçant : les hommes!

Oh! d'avance auprès d'eux
Prenons notre revanche!...

La revanche, Lisette l'avait prise — éclatante — sans attendre les conseils du poète!... L'époux trouva malséant qu'on soulignât son infortune; au sortir de la représentation, la petite présidente fut brutalement ramenée à Paris, et, de là, séquestrée dans une cam-

(1) « Malgré ma bêtise et ma gaucherie, Mme d'Épinay voulut me mettre des amusements de la Chevrette, château près de Saint-Denis appartenant à M. de Bellegarde. Il y avait un théâtre où l'on jouait souvent des pièces. On me chargea d'un rôle que j'étudiai six mois sans relâche et qu'il fallut me souffler d'un bout à l'autre à la représentation. Après cette épreuve, on ne me proposa plus de rôle. » — *Confessions de Jean-Jacques Rousseau.*

pagne perdue où la mort, après de longues souffrances, venait enfin d'aller la délivrer.....

Parmi les maisons de robe vouées au culte de Thalie, se trouvait celle de M. de Chavannes. Tous les ans, durant les vacances, on jouait la comédie dans sa terre de Limours... L'occasion était tentante : Boismartin se prêtait à merveille aux exigences de préparatifs discrets. On possédait, d'ailleurs, un sujet hors de pair, en la personne de Mme Contault, femme du directeur des Aides, « une brune piquante, fort jolie, assez folle pour « faire les agréments des petits-maîtres de Bourges », et, détail inappréciable, appartenant à cette famille des Quinault qui avait fourni à la Comédie française de nombreuses illustrations.

« Le difficile était de faire agréer cet amusement « à M. de Meinières, dont on ne voulait pas perdre la « société. Il s'était toujours fortement élevé contre « toutes sortes de spectacles pendant l'exil, déclarant « qu'il les regardait comme indécents dans notre situa- « tion, et, malgré les instances de M. de Chavannes et « de ses amis, il avait nettement protesté qu'il n'irait « point à la Comédie : il s'agissait de la lui faire voir « malgré lui !

« Le projet en fut formé de longue main. On le con- « fia à M. de Bourneville, qui garda le secret d'autant « plus volontiers qu'il s'y trouvait personnellement « intéressé; car si son père l'eût su, non seulement il « n'y aurait pas été lui-même, mais il aurait empêché

« son fils d'y aller. Tout cela n'empêcha pas que la « nouvelle ne fût connue de la ville; mais elle fut « totalement ignorée, et du président, et de tous ceux « qui vivaient avec lui, lesquels, n'étant point du tout « répandus, n'en avaient pas entendu parler.

« L'arrangement se fit fort naturellement : Mme de « Chavannes conduisit le président à Boismartin, « comme à l'ordinaire. On le prévint qu'il y soupe- « rait avec Mme Imbault, Mme Contault et MM. de « Lattaignant; à quoi il acquiesça volontiers, cette « petite partie, où devait régner la liberté, étant de « celles qu'il aime. Aussitôt qu'il fut arrivé, M. Saget « le mena promener et le retint sous prétexte de lui « montrer certains arrangements... Pendant ce temps- « là, ces dames s'habillaient et M. de Lattaignant pré- « parait le théâtre avec des guirlandes de fleurs très « ingénieusement disposées.

« Quand tout fut prêt, on prévint ces deux messieurs « qu'ils étaient demandés. M. le président s'achemina « du côté de la maison : M. Saget ne le quitta point et « le fit passer devant lui. Enfin, arrivé à l'entrée du « théâtre, il le poussa par derrière, de peur qu'il ne « reculât. M. le président parut fort étonné; son fils « rit beaucoup et cria fort haut : Voilà mon père « furieux !... Il n'en était rien. M. de Meinières ne « perdit pas sa gaieté et se borna à dire qu'on l'avait « attrapé ! »

Deux pièces figuraient à l'affiche : la *Pupille*, mari-

vaudage en un acte de Fagan, et l'*École des maris*, de Molière. La représentation fut excellente : MM. de Chavannes et de Binville jouèrent « supérieurement »; quant à Mme Contault, elle fut « admirable »!

Tout était pour le mieux... Mais on avait compté sans les critiques ! — « Les amis de M. le président, « habitant la *Chambre noire*, apprirent à souper ce qui « se passait à Boismartin. On avait dit publiquement « dans la ville que le voyage à cette campagne n'avait « eu pour objet qu'une comédie ; ils en furent peinés « et en parlèrent entre eux toute la soirée. Quelques- « uns, plus vifs, auraient désiré que M. le président « s'en revînt avant le spectacle ; d'autres, plus modérés, « croyaient qu'il ne pouvait faire un éclat de cette « nature sans opérer une regrettable division. Ils n'en « étaient pas moins fâchés que M. de Meinières se « trouvât à une pareille fête, envisageant que M. de La « Belouze, qui ne cesse pas un instant de le vouloir « mortifier, ne manquerait point de s'autoriser de la « comédie de M. de Chavannes pour en avoir une « aussi. Quant à ceux qui avaient engagé M. le « président, ils savaient bien qu'il était d'un caractère « trop doux pour leur faire aucun reproche ! — Il revint « assez content de sa soirée, excusant bonnement la « surprise qu'on lui avait faite par toute l'amitié qui en « était le principe, satisfait de la représentation par la « perfection de l'action, se sachant gré d'être resté à ce « spectacle qui lui avait rappelé le plaisir qu'il a d'y

« aller à Paris..... Il n'en fit pas moins finement des « démarches pour faire tomber la comédie, bien qu'il « ne la blâmât pas ouvertement. Ayant été averti qu'on « se préparait à en jouer une seconde, tant on était « satisfait du succès de la première, il dit à M. de Cha- « vannes qu'il faudrait de toute nécessité qu'il priât « l'intendant et Mme de Menou, sa bonne amie ; que, « s'il priait l'intendant, il fallait y admettre tous Mes- « sieurs qui auraient raison de se plaindre si on leur « fermait la porte ; et que, si on admettait tous Mes- « sieurs, on en viendrait à avoir toute la ville !... M. de « Chavannes, effrayé de la seule proposition, recula de « trois pas en arrière, et, dès le lendemain, le théâtre « de Boismartin fut détruit ! »

CHAPITRE XV

ENCORE M. DE LA BELOUZE. — SON BAL MANQUÉ. — LA RAGOTINE ET LA ROYALE. — LA BELLE MADEMOISELLE GRASSET. — UN SERMON DE M. DE MEINIÈRES.

« Le coup était porté, constate amèrement le *Journal* « *des anecdotes,* et Mme de Chavannes peut se vanter « d'être venue à Bourges pour y introduire la co- « médie ! »

Quel génie malfaisant pouvait prendre plaisir à ressusciter cette entreprise, si ce n'est M. de La Belouze ! La Belouze boutefeu, apôtre de discorde, suppôt de trahison ! — Toute occasion lui était bonne pour molester ses vertueux confrères ! Déjà, en février 1754, il avait essayé de mettre l'étincelle aux poudres.....

A cette époque, M. Dodart donnait l'un des deux bals annuels que tout bon intendant alors — comme tout bon préfet aujourd'hui — était tenu d'offrir au public. Ce n'est pas, juste ciel ! que la chose le récréât... pas plus qu'elle n'amuse nos administrateurs modernes ! M. Dodart, « atrabilaire, misanthrope, s'ennuyant par- « tout, ayant horreur du bruit », laissait à sa bonne amie, Mme de Menou, le soin de faire les honneurs !

Pressenti sur ses dispositions, M. de Meinières déclara que sa situation d'exilé ne lui permettait pas d'assister à cette fête. La *Chambre noire* n'eut garde d'émettre un avis différent. Enfin, ceux de Messieurs qui crurent ne pas pouvoir décliner l'invitation de l'intendant se bornèrent à une apparition de pure politesse.

Aussitôt La Belouze de saisir la balle au bond. La danse les offusque ! Capucinades ! de gré ou de force, tout Bourges dansera ! — Dès lors, il ne rêve que menuets, passe-pieds, courantes et pavanes ! Aucune difficulté ne l'arrête : il n'a pas d'appartement ? qu'importe... M. de Vandeuil, qui l'a pris en pension, prêtera le sien !... La dépense mettra sa bourse à sec ? Bah !... Vandeuil en payera la moitié !

Bien embarrassé, ce pauvre M. de Vandeuil ! « Justement il était dans une position assez fâcheuse, venant « d'apprendre la perte de deux mille cinq cents livres « de rente ! Un nommé Carrelet était depuis longtemps « revêtu d'un office de contrôleur du marc d'or qui « avait appartenu aux auteurs de notre confrère, et pour « lequel il servait exactement une rente de sept mille « cinq cents livres. M. de Machault, garde des sceaux, « sur le fondement que c'était une charge de l'ordre du « Saint-Esprit, laquelle ne pouvait être aliénée sans le « consentement du Roi et des grands officiers de l'ordre, « venait de casser la vente consentie à Carrelet et d'at- « tribuer l'office à un particulier attaché à sa personne,

« moyennant le payement par celui-ci d'une somme de
« cent mille livres, prix de la finance dudit office.
« Cette affaire intriguait fort M. de Vandeuil : il ne
« voyait point du tout tranquillement son revenu ainsi
« diminué et ne pensait pas que ce moment-là fût bien
« propre à donner à la ville de Bourges un bal public
« et un grand repas. Il supportait déjà assez difficile-
« ment la dépense considérable que lui faisait faire
« M. de La Belouze, qui, tous les jours, amenait chez
« lui beaucoup de monde ; mais le pli était pris, et il
« ne disait mot sur la dépense ordinaire. En revanche,
« la dépense extraordinaire d'une fête ne lui plaisait
« point du tout ! Il s'en était plaint à M. de La Be-
« louze. Mme de Vandeuil avait parlé sur le même ton
« et représenté les tracasseries que cela occasionnerait,
« le mécontentement des exilés, les discours désagréa-
« bles qui pourraient être tenus... Rien de tout cela ne
« touchait M. de La Belouze : il comptait avoir un
« certain nombre de ses confrères qui viendraient tou-
« jours à son bal et se souciait fort peu des autres.
« Enfin, il avait ainsi décidé, et M. de Vandeuil, pour
« n'avoir pas une brouillerie éternelle avec un homme
« fort arrêté à sa façon de penser, consentit à tout ce
« qu'il voudrait, à condition de n'entendre plus parler
« de rien !... On a peine à concevoir comment M. de La
« Belouze a acquis la puissance de subjuguer à ce point
« M. et Mme de Vandeuil ; mais ce qu'on ne conçoit
« point du tout, c'est que Mme de Vandeuil ait enchâssé

« dans sa tête tous les propos de M. de La Belouze, au « point de n'être plus qu'une pendule à répétition et « de se fâcher quand on voulait attaquer son projet : « je ne veux que ce seul trait pour juger la portée de « l'esprit de cette petite dame qui, par cette raison « même qu'elle est bête, décide souverainement de tout « dans son tribunal. »

Comme les grands capitaines, M. de La Belouze avait, dans le plus profond mystère, préparé son plan de campagne. Soudain, le vendredi 15, le bruit se répandit qu'il venait de prier les beautés du pays de se trouver le dimanche suivant chez M. de Vandeuil, « où il y « aurait des violons ».....

Précisément, il venait de paraître un mémoire inspiré par les ennemis du Parlement. « Arrivé, après bien des « cascades, à M. Angran, il faisait aux exilés de Bour- « ges le sanglant reproche de ne témoigner aucune « sensibilité sur les maux de l'État et de substituer un « haut et impérieux silence aux démarches de soumis- « sion et de respect par lesquelles ils auraient dû cher- « cher à apaiser la colère du Souverain. M. le président, « à qui cet indigne mémoire avait été prêté, crut qu'il « était utile que Messieurs eussent connaissance d'un « pareil reproche, afin d'en effacer jusqu'au soupçon par « leur conduite. Lorsqu'il en eut donné lecture, la « fureur éclata. Si M. de Lattaignant de Binville en « eût connu l'auteur, il l'aurait assommé sur-le-champ. « Non moins piqué, M. de Meinières fit cependant ce

« qu'il put pour contenir la vivacité de ses confrères et « substituer à des réflexions impétueuses des résolu- « tions viriles. Il leur demanda, en ami, s'ils croyaient « convenable, dans de pareilles circonstances, d'aller à « un bal qui, en nous tournant en ridicule dans la ville « et encore plus dans le public attentif à nos démar- « ches, ne servirait qu'à donner couleur aux accusa- « tions injustes dirigées contre nous. Tous Messieurs « furent convaincus. Lattaignant de Binville, celui des « exilés qui avait naturellement le plus de goût pour le « bal, promit au Président parole d'honneur qu'il « n'irait pas. L'abbé, son frère, avait déjà pris la même « résolution à cause de la décence due à son habit, « quoiqu'il eût éprouvé bien de la peine à n'y point « aller, si ses amis y avaient été. M. d'Essenlis, qui, « de très longue main, ne pouvait souffrir M. de La Be- « louze, avait déjà pris son parti. M. Clément ne dit « que deux ou trois mots : il fit remarquer qu'il était « bien singulier que ce fût celui de Messieurs qui avait « témoigné le plus de mécontentement de ce que deux « jeunes gens avaient assisté à un bal au mois de « juin (1), qui donnât un spectacle public dans Bour- « ges. M. Rolland d'Erceville, quoiqu'il soit assez « pétulant, fut fort modéré. M. de Saint-Vincent se « disposait à dire des choses assez vives, quand M. An-

(1) Il s'agit d'un bal offert par les officiers du Royal-Piémont.

« gran observa, avec cette grande douceur que Dieu
« lui a donnée, qu'il ne fallait pas croire non plus tout
« ce qu'on racontait. Sur quoi, impatienté, M. de Saint-
« Vincent s'assit et ne dit plus mot. Mais les deux
« grands acteurs de cette scène furent MM. de Révol
« et de Laverdy. M. de Laverdy habilla mal ce pauvre
« M. de La Belouze : il fit l'analyse de sa conduite
« depuis l'exil de Bourges. Il conclut que, dans nom-
« bre d'occasions, il n'avait cherché qu'à troubler, qu'à
« diviser la colonie, qu'à y jeter la zizanie ; il affirma
« que cette circonstance était la plus dangereuse de
« toutes, qu'il voulait compromettre tous les exilés en
« vérifiant à la lettre les reproches de dureté et d'insen-
« sibilité sur les maux publics qu'on leur imputait, et
« leur faire perdre le mérite de la décence qu'ils avaient
« jusqu'à présent conservée. Quant à M. de Révol,
« toujours ardent lorsque son imagination est échauf-
« fée, il voyait dans l'avenir M. de La Belouze perdu
« dans le public, déshonoré dans la Compagnie, regardé
« comme le flambeau de la discorde !... Il alla jusqu'à
« dire à M. Angran :

« — Peut-être monsieur trouvera-t-il encore dans
« sa chambre des gens qui voudront le soutenir ! mais
« je vous réponds qu'il n'y a qu'un parti à prendre,
« c'est de regarder comme faux frères ceux qui l'ap-
« prouvent et iront à son bal !...

« M. Angran, qui voyait les esprits montés beau-
« coup plus haut qu'il ne pouvait jamais aller, était,

« comme Jésus-Christ à la Passion, dans le plus grand
« silence!

« Le lendemain, nombre de Messieurs se réunirent
« comme de coutume, pour les nouvelles, chez M. le
« président, vers onze heures du matin. On avait pres-
« que fini de tout lire, lorsque M. de Chevigné déclara
« qu'on lui mandait qu'il y avait à Paris une misère
« extrême, que tous les avocats et procureurs y mou-
« raient de faim (1), et que notre absence y causait
« une désolation affreuse. Le président écoutait et
« paraissait rêveur. Quand il eut pensé quelques in-
« stants, il dit qu'il était bien triste que ce fût en un
« pareil moment que MM. les exilés songeassent à
« donner une fête! Tous les assistants déclarèrent qu'il
« avait raison, et, séance tenante, on pria MM. de
« Challeranges et Angran d'aller chez M. de La Belouze
« le supplier de faire ses réflexions : on était persuadé
« qu'étant de la même Chambre que lui, ils trouve-
« raient plus facilement que d'autres les moyens de le
« gagner. »

Gagner M. de La Belouze, quelle illusion! MM. Angran et de Challeranges y perdirent leur latin. A tous leurs discours, l'entêté répliqua par une fin de non-recevoir. La détresse publique le laissa froid; les souffrances du barreau, victime de sa fidélité au Parlement,

(1) D'Argenson écrit de son côté : « Il y a des avocats et « des procureurs qui demandent l'aumône dans les rues. »

ne le touchèrent pas davantage. Il fut tour à tour ironique, gouailleur, impertinent, décocha des lardons à tout le monde, qualifia ses confrères d'*ambassadeurs des petits pâtés,* sous prétexte qu'ils venaient de l'assemblée des nouvelles où, d'ordinaire, on servait à déjeuner des tourtes à la viande, et conclut en disant qu'il était libre, qu'il lui plaisait de danser, et qu'aucune puissance sur la terre ne saurait l'en empêcher!

Il avait compté sans M. Clément, l'homme du monde le plus doux!... Mais rien ne vaut les poltrons révoltés pour pousser les choses à l'extrême. M. Clément, se défiant de l'improvisation, écrivit une lettre où le traître La Belouze était représenté comme un fanatique du tapis vert, atteint de scrupules de conscience et désireux de restituer aux habitants de Bourges, sous couleur de fête, les deux cents louis qu'il leur avait gagnés! Ces insinuations, aussi nettes que peu mesurées, faillirent le rendre fou de rage... On profita de sa stupeur : deux de Messieurs, d'accord avec M. de Vandeuil, s'empressèrent d'aller de porte en porte décommander le bal, au grand désespoir des dames qui escomptaient déjà, pour en rire, les mines de l'amphitryon...

Revenu de sa torpeur, La Belouze essaya bien, quelques jours après, d'introduire par surprise le violon du petit M. de Croz chez Mme Charlet. Il parvint même à organiser un passe-pied et à mettre son monde en branle. Pareil à un ballon enflé, il riait aux anges,

remuait la tête, en battant la mesure, et faisait de son corps un rempart pour interdire aux importuns l'entrée de la salle de danse, quand soudain apparut M. Héron, « grave comme Caton d'Utique! » M. Héron expliqua à la maîtresse de maison que, dans une société de vingt-neuf personnes, lorsque vingt-huit pensent d'une façon et la vingt-neuvième d'une autre, c'est celle-ci qui a tort : moyennant quoi, il exigea qu'on fît cesser le scandale! Debout devant la cheminée, le bouillant parlementaire « ressemblait à un oiseau de proie altéré de « carnage!... » Mme Charlet, saisie d'épouvante, se précipita, les flonflons expirèrent, les jambes des danseurs retombèrent comme paralysées, et l'instrument « mal « raclé » de M. de Croz s'alla cacher, honteux, dans son étui!

Qu'on juge si M. de La Belouze soupirait après la revanche! Jouer la comédie était une occasion trop favorable pour qu'il la laissât échapper. Impresario! Voilà une fonction qui convenait à son talent universel.

« Mme de Chavannes se disposait à partir, empor-
« tant les regrets de M. de Bourneville, qui parut
« affecté pendant deux jours, et ceux de M. le président,
« qui l'aimait, mais avec toute la décence possible.
« Avant son départ, elle donna à souper à M. de La
« Belouze, et, durant le repas, la conversation tomba
« sur les plaisirs de l'exil. M. de La Belouze annonça
« qu'il allait aussi jouer la comédie. On ne répondit
« rien à ce discours, et il faut convenir que maîtres et

« convives n'avaient pas trop de réponse à faire. Il « ajouta que, si l'exil continuait tout l'hiver, il comp- « tait bien se divertir comme il faut, qu'il aurait des « bals tous les jours chez lui, et qu'il ne pensait pas « que personne s'avisât de l'en empêcher. Mme de « Chavannes se chargea de lui répondre : elle déclara « qu'elle ne croyait pas qu'il fit un mot de ce qu'il « disait, parce qu'il avait trop d'esprit pour cela; qu'un « particulier de Paris qui donnait des bals tous les « hivers (M. Boucher, surnommé Carnaval) n'en avait « pas donné cette année à cause de la misère; qu'elle était « si grande qu'il ne serait pas décent que Messieurs de « Bourges se divertissent pendant qu'avocats et procu- « reurs se trouvaient dans l'indigence; que, s'il était « permis de s'amuser entre soi, on ne devait pas trop « afficher les plaisirs qui pourraient être regardés « comme une bravade au gouvernement et une insulte « au dénuement public! A ces choses fort sensées, M. de « La Belouze répliquait par de mauvaises raisons, qu'il « débitait avec vivacité et aigreur. Quand il fut à bout, « il ne répondit que par son mot favori : Capucinades! « Madame, tous ces discours ne sont que capucinades!

« Dans l'instant, il exécuta le projet de former une « troupe. Il aurait bien voulu avoir M. Lattaignant de « Binville, mais ils étaient brouillés ensemble; il ras- « sembla dans la ville toutes personnes qui n'avaient « jamais vu le spectacle, et voulut que Mme de Van- « deuil, qui se trouvait aussi dans ce cas, jouât un rôle.

« Il chercha ensuite, aux environs de Bourges, une « maison où il pût établir son théâtre. Il demanda à « Mme de Cressy, veuve du lieutenant particulier, « sa maison de Moulon qui n'est qu'à un pas de la « ville. Cette dame la lui refusa, mais on lui prêta la « maison de Présavoye, où il ne laissa pas de faire de « la dépense.

« Plusieurs incidents venaient à chaque instant tra- « verser ses projets. Tantôt, c'était une actrice qui s'en « allait à la campagne; tantôt, après avoir pris bien de « la peine à former une jeune demoiselle, le père décla- « rait qu'il ne voulait pas souffrir ces leçons tête à tête... « Quelques répétitions faites devant des amis firent « juger que le spectacle serait détestable, et l'on remet- « tait de jour en jour la première représentation. »

Une nouvelle déception attendait M. de La Belouze! Pour le contrecarrer, Lattaignant de Binville organisait une troupe rivale. Autel contre autel! *La Royale-Lattaignant* contre *la Ragotine-La Belouze!* Une concurrence acharnée dont *la Ragotine* ne tarda pas à pâtir, les meilleurs de ses sujets émigrant vers *la Royale*. Celle-ci multipliait les attractions. Elle parvenait même à se concilier les bonnes grâces de Mme de Vichy, qui se prodigua pour lui recruter des adhésions et alla jusqu'à prêter les mains à certaine intrigue du directeur en chef!... M. de Binville était féru d'amour pour Mlle Grasset, « la personne la plus régulièrement belle de Bourges », mais non peut-être la plus sage. Les

méchantes langues prétendirent que le marquis de Ternance « lui avait fait un poupon »; ce qui est certain, c'est que, pour mettre un terme à des commentaires fâcheux, Mlle Grasset avait dû se retirer au couvent. Quoi qu'il en soit, M. de Bienville proclamait son innocence et ne parlait rien moins que de l'épouser. Il se serait même, en vaillant chevalier, battu pour sa dame, si le marquis, un poltron décidé, n'eût jugé prudent de déguerpir.

L'heure de la représentation sonna enfin!

Ce ne fut point un triomphe pour *la Ragotine*. Public peu nombreux, entrain médiocre, et malgré les efforts désespérés de l'impresario, exécution détestable. La Belouze, dans l'emploi des comiques, « chargea trop »; seul, M. de Vaudreuil obtint tous les suffrages.

La Royale, au contraire, eut une salle splendide qui applaudit à tout rompre. Mlle Grasset, constellée des diamants de Mme de Vaucy et admirablement parée par Mlle Duverger, qui se piquait de bien coiffer, brilla « comme l'astre du jour ». Elle représentait une amante sensible éprise d'un galant volage, lequel, — *proh pudor!* — n'était autre que le séduisant de Bienville..... Bien qu'elle n'eût jamais assisté à aucun spectacle, elle donna la réplique d'une façon merveilleuse, « prouvant « ainsi que les passions avaient bien avancé chez elle « les dispositions scéniques ».

Le puritanisme hautain de la *Chambre noire* ne

pouvait s'accommoder de pareilles exhibitions. Le blâme, du reste, fut général. Sept ou huit exilés seulement assistèrent à cette dernière fête : encore ne dissimulèrent-ils pas leurs sentiments de réprobation. M. de Vichy, entre autres, déclara que pour cent mille francs il ne consentirait pas à monter sur les planches ! « Quant « au président, bien qu'il eût été pressé de venir, il « annonça hautement qu'il n'irait pas, et, en effet, il « s'abstint. Il n'eut garde, par la suite, d'adresser au- « cune observation à M. de La Belouze, lequel n'avait « joué que par esprit de contradiction, et dont la troupe « eut d'ailleurs le col cassé par la retraite de plusieurs « acteurs et actrices; mais il alla, dans ce but, deux « jours après, chez MM. de Lattaignant : il remit la « comédie sur le tapis, et représenta fortement à M. de « Binville combien sa conduite était blâmable. Binville « convint de presque tout; mais, avouant sa faiblesse, « il déclara que l'exil devenait trop long, qu'il n'avait « pas, comme la *Chambre noire,* la ressource des livres « qui l'ennuyaient à mourir, et qu'il lui fallait quelque « chose de plus vif!

« M. de Meinières, entrant plus avant dans la « conversation, lui fit remarquer qu'il y avait une « première indécence à être seul d'exilé à jouer la « comédie; qu'il pouvait se faire qu'on jouât quelque- « fois entre amis à la campagne, mais que tel n'était « pas le cas; qu'il y avait peu de gens à Bourges qui « aimassent les exilés, et que c'était leur donner en

« quelque sorte raison que de se réduire volontaire-
« ment à l'état de comédien et de farceur, état méprisé
« dans la société; qu'il n'y avait rien de plus ridicule
« que de s'afficher ainsi avec sa maîtresse, et que c'était
« vouloir réaliser tous les discours tenus sur son compte
« et sur celui de Mlle Grasset !

« M. de Binville écouta patiemment M. de Meinières,
« qui prêchait à merveille, et répondit avec amitié :

« — Vous avez raison, mon cher président, mais
« c'est une chose faite, et il n'y a pas de remède. Tout
« ce que je puis pour votre service, c'est de ne plus
« jouer, et je vous le promets... Quand on a quelque
« talent, il est bien difficile de n'en pas faire usage.....
« J'ai fait une comédie; je l'ai montrée à des connais-
« seurs... Crébillon et autres m'ont affirmé qu'elle réus-
« sirait, et elle n'a pas réussi !... Je sais bien que j'aurais
« été mieux inspiré en ne la faisant pas; mais, une fois
« faite, comment s'abstenir de la donner au public?...

« Il voulait parler du *Fat,* qu'il a donné à la Comédie
« française et qui est tombé dès la première représen-
« tation !... Ce qui a fait dire aux méchants de la ville
« qu'il voulait se dédommager comme acteur des désa-
« gréments qu'il a eus comme auteur...

« Le président lui répondit :

« — Mon ami, c'est qu'il ne faut ni composer de
« comédie, ni la jouer. Employez les talents que la
« nature vous a donnés à votre état pour vous faire
« une réputation et gagner l'estime des hommes.

« — Que ne l'avez-vous dit plus tôt, mon cher pré-
« sident! répliqua de Binville.

« — Convenez de bonne foi, reprit M. de Meinières, « que, si je l'avais dit plus tôt, vous n'en auriez pas « moins joué, et que, de plus, vous m'auriez donné la « mortification de voir échouer mon crédit sur vous.

« — Cela est vrai, reconnut Binville. Les arrange-« ments étaient pris, la partie était faite, et il n'y avait « pas moyen de reculer!... Mais, je le répète, je ne « jouerai plus! »

Hélas! serment d'amoureux est fragile comme serment d'ivrogne. Cette promesse, constate avec mélancolie le recueil des anecdotes, « n'eut pas plus de tenue « que les réflexions qui l'avaient inspirée ». L'arrivée des lettres de rappel décida M. de Binville à donner une seconde représentation, « afin de jouir de son reste! » — Soyons-lui miséricordieux : Mlle Grasset, en ingénue, déployait tant de grâces!

CHAPITRE XVI

LE DUEL DUPRÉ DE SAINT-MAUR. — PRÉLIMINAIRES. — LE VICOMTE DE GAMMACHES. — L'ABBÉ DE LATTAIGNANT. — LE MÉNAGE DAGORÉ. — UNE QUESTION DÉLICATE.

Ce réveil de l'esprit mondain bouleversait la *Chambre noire;* mais quelle dut être sa stupeur quand — scandale à jamais mémorable! — éclata le duel dont nous allons rapporter les péripéties!

L'exilé coupable de ce méfait, M. Dupré de Saint-Maur, appartenait à une famille distinguée de la bourgeoisie. Sa mère, un bas bleu non dépourvu de grâces, avait, dans le commerce des beaux esprits, acquis certain vernis philosophique : Helvétius en faisait grand cas; Montesquieu lui confiait, à son lit de mort, les corrections que la Compagnie de Jésus voulut imposer au plus risqué de ses ouvrages..... Un jour, cette intelligente personne se révéla femme de génie en forçant les portes de l'Académie française au profit du niais qu'elle avait pris pour époux. Comme il fallait colorer cette étrange candidature d'une apparence littéraire, elle avait songé à une traduction du *Paradis perdu*. Le diable était que le futur grand homme écrivait le français

comme un Basque et parlait l'anglais à la façon de Figaro. Un protégé de Walpole se chargea d'expliquer le texte, tandis que l'abbé de Boismorand — surnommé l'abbé Sacredieu (1) — s'ingéniait à remettre sur ses pieds la prose informe du fils d'Albion. Grâce à ce procédé commode, le mari de Mme de Saint-Maur était passé à l'état d'immortel. Peut-être même eût-il continué à briller d'un vif éclat dans le monde des lettres, s'il n'eût commis l'imprudence de refuser à Boismorand le prix de sa collaboration. L'heure du châtiment ne tarda pas à sonner : chargé de souhaiter la bienvenue à l'évêque d'Autun, le nouvel académicien se trouva fort en peine. L'abbé Sacredieu étant demeuré inflexible, le pauvre homme en fut réduit à composer lui-même sa harangue, qui, malgré les retouches de madame, « dévoila sa bêtise et son ineptie ».

De ce couple était issu un fils qu'on destinait aux emplois administratifs. En attendant, suivant une règle constante, on l'avait pourvu d'une charge de conseiller. Les magistrats de carrière ne voyaient pas d'un œil favorable « ces oiseaux de passage » enchaînés par leur ambition aux caprices du ministère : Dupré de Saint-Maur s'inquiéta peu de dissiper cette impression. Léger, futile, compromettant pour la dignité de la justice, il s'était, dès son arrivée à Bourges, séparé de ses con-

(1) « Attendu l'habitude fréquente qu'il avait de se servir « de cette interjection. » — *Journal de Collé,* I, p. 312.

frères. Partant de ce principe que la recherche du plaisir doit être la règle de la vie, il ne rendait ses devoirs à personne, prenait langue avec les femmes galantes, *découchait,* tenait la banque au lansquenet et « coupait au pharaon ». Les officiers, qu'il voulut fréquenter, ne tardèrent pas à le prendre en grippe. Gouailleur et indiscret, il parlait légèrement de leurs rapports avec quelques dames « plus que coquettes »; il s'oubliait même un jour jusqu'à tenir un coin de la couverture où de mauvais plaisants bernaient un enseigne du Royal-Piémont. Le malheur fut que le berné voulut prendre sa revanche, et peu s'en fallut que la population de Bourges n'assistât à ce singulier spectacle d'un conseiller au Parlement projeté en l'air comme un volant par la raquette. M. de Meinières épargna à la colonie cette suprême humiliation : les officiers protestèrent de leur respect pour la robe « dont les cadets « embrassaient, comme eux, la carrière des armes »; mais ils déclarèrent aussi que seule la considération de son état préservait le mystificateur de leurs justes représailles (1).

C'est avec l'un de ces jeunes gens, le vicomte de Gammaches, que Dupré de Saint-Maur allait croiser le fer. La cause de la querelle? Une femme, comme tou-

(1) « Lorsque cette affaire fut assoupie, les officiers furent « sagement les premiers à la nier dans la ville et à traiter de « fable ce qu'on en disait. »

jours : la belle Mme Dagoré, que tous deux avaient rencontrée chez Mme de Buisson, une demeure où l'on allait tout droit en arrivant à Bourges, sauf à n'y plus retourner ensuite, tant elle distillait l'ennui (1).

« Le dix-neuvième juin est arrivé à Bourges un triste « événement, peu honorable pour celui des exilés qui « donne lieu à cet article de nos Mémoires, pénible « pour tous les bons citoyens qui prennent un intérêt « réel à la réputation des membres de cette colonie. Il « s'agit du duel du vicomte de Gammaches, officier « volontaire dans le régiment Royal-Piémont, dont « M. le marquis de Gammaches, son frère, est colo- « nel (2), avec M. Dupré de Saint-Maur, conseiller au « Parlement et commissaire en la seconde Chambre des « requêtes du palais. Nous avons vu déjà plusieurs « événements dans lesquels cet exilé a donné des preuves « de son étourderie, de sa jeunesse et même de son

(1) Cet incident du duel est rapporté dans trois récits distincts d'une longueur démesurée et ne présentant aucune différence sensible. Les extraits que nous publions sont puisés dans chacun d'eux, suivant l'intérêt qu'ils nous ont paru offrir.

(2) Le marquis de Gammaches n'était que depuis un an à la tête de son régiment : « J'ai appris que c'est M. de Gam- « maches, gendre de M. le maréchal de Lamothe, qui paye « les 67,500 livres du régiment Royal-Piémont. Il n'est pas « le plus ancien dans les grenadiers de France, mais ses « anciens n'ont pas voulu donner cette somme. » — *Mémoires du duc de Luynes*, XII, p. 188.

« mauvais caractère. Tout se trouve réuni dans celui-ci : « quelque affligeant qu'il soit, il est cependant une « portion trop intéressante de l'histoire de notre séjour « à Bourges pour ne le point rappeler en entier.

« Il est d'usage nouvellement établi que les officiers « sont obligés d'aller passer quatre mois de l'année « dans la ville du royaume où il plaît au Roi de fixer la « résidence de leur régiment. Lorsque les exilés débar- « quèrent à Bourges, au mois de mai 1753, les officiers « du Royal-Piémont y arrivaient également pour « demeurer jusqu'au mois de septembre. Pendant ce « temps, M. le vicomte de Gammaches, d'un caractère « très haut et peu aimé, jeune homme assez bien bâti, « avantageux, faisant l'agréable et le petit-maître, fit « assez assidûment sa cour aux belles. Comme, pour « un militaire, il faut former ce que l'on appelle un « établissement, c'est-à-dire faire une conquête dont on « soit pleinement en possession, il jeta les yeux sur « une personne nommée Mme Dagoré, femme d'un « contrôleur du tabac. Cette dame, qui n'a que dix- « huit ans, est assez jolie et n'a point d'enfants. Elle « passait pour n'être pas plus sage que sa mère; on pré- « tendait même que, dès l'année précédente, elle avait « eu un goût très vif pour un officier du régiment des « Essarts qui avait été en quartier à Bourges avant le « Royal-Piémont. Le mari était fort bête et ne méritait « que du mépris, la femme nullement difficile. Peu de « personnes la voyaient. Dans une ville où la noblesse

« seule veut jouer un rôle, l'état du sieur Dagoré « paraissait trop humble pour que des nobles fainéants « daignassent faire société avec elle. Elle en jouissait « plus à l'aise de sa liberté : l'air du pays y porte natu- « rellement, et les femmes n'y sont pas communément « trop scrupuleuses sur l'article des bienséances.

« La maison du sieur Dagoré se trouva fort honorée « de recevoir des gens au-dessus des habitants de « Bourges. On ouvrit les deux battants à M. le vicomte « de Gammaches, et les exilés furent accueillis à bras « ouverts. Il n'y eut cependant que deux de Messieurs « qui profitèrent de la liberté grande qu'on donnait à « tout le monde dans cette maison : MM. l'abbé de « Lattaignant et Dupré de Saint-Maur. Ce dernier se « contint dans les bornes les plus exactes de la modéra- « tion pendant tout le séjour des officiers jusqu'au « 1er septembre 1753 : il n'était que le frère écouté, et « n'y allait que pour s'amuser et faire compagnie. Les « seuls qui aient joué un rôle, durant cette année-là, « ont été le vicomte de Gammaches et l'abbé de Lattai- « gnant. Encore n'y a-t-il rien de certain sur le compte « de l'abbé. Ce qui a donné lieu aux discours le con- « cernant, c'est sa fréquentation dans une maison qui « ne passait pas pour être en trop bonne odeur : on ne « pouvait pas croire que des journées entières s'écou- « lassent à jouer des jeux innocents avec Mme Dagoré. « Ce qui fortifiait encore les soupçons était l'union « intime de l'abbé avec le vicomte de Gammaches.

« Quoique d'habit et de profession différents (1), ils
« étaient devenus aussi inséparables que deux doigts
« de la main : qui voyait l'un voyait l'autre, et l'on
« imaginait que cette union intime, dans le moment où
« les exilés étaient le plus en spectacle, ne pouvait avoir
« pour cause qu'une tierce personne à laquelle ils étaient
« l'un et l'autre attachés...

« Si les conséquences de ces faits extérieurs sont infi-
« niment douteuses, je révoquerai bien davantage en
« doute un détail qui s'est répandu dans toute la ville,
« au grand scandale des parlementaires, mais auquel je
« ne crois d'autre fondement que le goût des habitants
« de Bourges à faire des histoires! On a prétendu que
« l'abbé de Lattaignant avait eu l'imprudence de se
« présenter, à cinq heures du matin, chez Mme Dagoré;
« que M. Dagoré, qu'il croyait parti pour la campagne,
« était allé lui-même ouvrir la porte, et que celui-ci,
« surpris de voir d'aussi bonne heure un ecclésiastique
« venant faire la cour à sa femme, lui avait appliqué
« un bon soufflet, sans craindre l'excommunication
« qu'on dit être encourue par ceux qui frappent les
« clercs!... Cette aventure est d'autant plus difficile à
« croire que l'abbé ne discontinua pas de fréquen-
« ter la maison après cette époque. Il ne s'en éloigna
« que plus tard, et il y a apparence que s'il a vu

(1) L'auteur oublie que le vicomte de Gammaches avait assez longtemps porté le petit collet.

« depuis cette femme, ce n'a été que fort rarement.

« Au commencement de septembre, les officiers par-« tirent de Bourges, au grand regret de Mme Dagoré, « qui ne quitta point le vicomte les cinq ou six derniers « jours : les adieux furent tendres de part et d'autre. « M. Dupré, devenu maître du terrain, sut profiter de « ses avantages. Il s'était annoncé comme l'ami parti-« culier de M. Trudaine et de M. Perrinet, fermier « général, chargé de la régie du tabac : il flatta M. Da-« goré de lui faire avoir une régie en chef. On croit que « ces promesses ayant touché le mari, celui-ci regarda « dès lors M. Dupré comme son protecteur, et que la « dame, occupée de cet avancement, céda aux brillantes « espérances dont on l'éblouissait.

« Tout l'hiver, M. Dupré mena la vie du monde la « plus voluptueuse : jolie maîtresse, mari complaisant, « absence de rivaux! La dame était un peu bête, mais « elle avait tant d'agréments d'ailleurs que l'on ne « devait pas y prendre garde de si près. M. Dupré ne « voyait qu'elle, M. l'intendant et sa petite société, La « Belouze et le ménage de Vandeuil, ne se départant « point des principes qu'il s'était formés. Cette vie « heureuse dura depuis le mois de novembre 1753 « jusqu'à la fin de mai 1754. L'ivresse des plaisirs et du « gros jeu lui avait fait perdre de vue totalement qu'il « était conseiller au Parlement! Il eut, malheureuse-« ment pour lui, occasion de se le rappeler. »

Cette occasion, le retour du régiment la fit naître. A

peine arrivé, le vicomte de Gammaches voulut reprendre ses anciennes habitudes, mais la porte de Mme Dagoré refusa de s'ouvrir. Furieux de se voir supplanté par un homme de robe, il confia à son coureur un billet pour l'infidèle. Dupré de Saint-Maur, assisté du mari, fit bâtonner le messager. Une explication orageuse s'ensuivit entre les deux rivaux. Gammaches prit-il des airs de tranche-montagne? Dupré se résigna-t-il à la plus humble des postures?... Chacun, comme il sied en pareil cas, s'attribua le beau rôle. M. de Vandeuil soutint Dupré. L'abbé de Lattaignant, traité de *complaisant* et de *Mercure,* prit hautement le parti du vicomte (1). Bientôt, intervint un compromis, aux termes duquel Mme Dagoré était l'objet d'un partage en règle : Dupré de Saint-Maur se la réservait durant deux jours de la semaine et l'abandonnait au vicomte pendant le reste du temps (2)!... Grâce à cette édifiante combinaison, tout conflit semblait écarté, quand l'inévitable La Belouze jugea opportun de paraître en scène :

« M. Dupré était depuis quelque temps asssez lié

(1) Voir à l'Appendice une lettre de l'abbé adressée au président de Meinières, dans laquelle, en expliquant sa conduite, il fournit des détails circonstanciés sur cette bizarre affaire.

(2) Ce qui paraîtra incroyable, c'est que cet étrange marché fut constaté dans une correspondance qu'on trouvera à l'Appendice.

« avec M. de La Belouze. Le principe de leur union « était la société qu'ils avaient faite ensemble pour les « jeux de hasard. M. de La Belouze, sachant que ces « jeux ne plaisaient pas à un certain nombre de ses « confrères, crut par cette raison devoir se mettre dans « la banque. Dupré lui donna une part, et M. de La « Belouze, qui, jusque-là, le connaissait peu et l'esti- « mait encore moins, devint son conseil et son ami. « Dupré lui ayant fait confidence de ses arrangements « au sujet de la Dagoré, M. de La Belouze, qui a de « l'honneur, les trouva horribles. Il déclara que c'était « une faute de donner une parole aussi légère, et que « c'en serait une bien plus grande encore de la tenir. « Enfin, il lui conseilla, pour qu'il ne parût pas recu- « ler, d'aller comme à son ordinaire chez la Dagoré « et de s'y annoncer publiquement, de façon que le « vicomte lui-même ne pût pas douter de sa disposition « de ne rien tenir de leur marché. Le jour qui parut le « plus propre pour l'exécution de ce dessein fut celui « de la Fête-Dieu. Il fut convenu que M. Dupré « se tiendrait, pendant la procession, à la fenêtre de « Mme Dagoré, moyennant quoi il serait vu de tout « le monde. Le projet fut exécuté. M. Dupré, au lieu « de se joindre à Messieurs qui suivaient la proces- « sion, la vit passer dans la rue des Arènes aux « fenêtres de Mme Dagoré... Tous les exilés l'aper- « çurent et en furent prodigieusement scandalisés. On « dit sur-le-champ qu'il outrageait tout à la fois le

« Saint Sacrement, le public et ses confrères. Mais ce « n'était pas là ce qui l'embarrassait; il songeait uni- « quement à braver le vicomte, qui précisément se trou- « vait dans une maison en face! »

Celui-ci fut sensible à l'insulte; mais, pacifique par nature, il l'aurait bravement dévorée si ses camarades ne lui avaient mis la puce à l'oreille. Un matin, il se rendit chez Dupré :

— Monsieur, dit-il, il nous faut couper la gorge!

— Monsieur, répliqua Dupré, rien n'est plus défendu par les ordonnances, dont mes confrères et moi sommes tenus d'assurer l'exécution.

Le vicomte s'ingénia à prouver que, loin de voir avec peine qu'il se battît, Messieurs de Bourges ne lui pardonneraient pas de rester sur une *assignation*. Dupré mit quelque résistance à se laisser convaincre. Enfin, poussé dans ses retranchements :

— Soit! déclara-t-il, battons-nous.

Et, prétextant que le port de l'épée lui était interdit pendant la durée de l'exil, il pria M. de Gammaches d'amener sur le terrain un de ses amis dont il emprunterait les armes. Ce fut alors le vicomte qui formula des objections; il jura ses grands dieux qu'il ne dégainerait pas en présence de témoins qui pourraient être tentés de se jeter entre les combattants et de leur arracher l'épée des mains!

Argutie contre défaite! Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'officier et conseiller avaient pris

gîte à la même enseigne : si l'un craignait pour son épiderme, l'autre

N'était point rassuré sur le sort de sa peau!

L'avantage n'en restait pas moins au vicomte, qui s'empressa de courir les rues pour faire étalage de sa bravoure. Son éloquence, d'un laconisme martial, ne variait guère. Était-on entre hommes? Dupré, criait-il, est un j... f...! Y avait-il des dames? Par respect pour leur sexe, il se bornait à dire : Dupré est un v... d'aze (1)! Tandis qu'il chantait à tous les échos ce facile refrain, ses camarades lui donnaient la réplique en faux-bourdon; si bien que la ville, en quelques heures, fut pleine de cette étrange musique! Il s'y mêla même quelques impertinences à l'égard de la colonie : le cornette du régiment, convié chez M. Charlet, dont le cuisinier faisait attendre, demanda ironiquement si l'on ne soupait pas dans la maison toutes les fois que Dupré refusait de se battre!...

Jamais les exilés ne s'étaient trouvés à pareille épreuve : un confrère — rien ne pouvait faire qu'il ne le fût! — devenu le point de mire de toute une population et condamné soit à une série de nasardes, soit à un duel retentissant!

Au fond, le duel n'était point fait pour leur déplaire.

(1) Terme injurieux, d'origine provençale.

Grâce à la décence de leur vie, Messieurs du Parlement savaient éviter les querelles; mais, quand l'honneur était en jeu, un coup d'épée ne les effrayait pas. Seulement, au lieu de dégainer sur la place publique, comme les raffinés à la mode, on se battait discrètement. La chose venait-elle à transpirer? On excipait d'une rencontre fortuite, conséquence d'un mouvement de colère, et l'on évitait les peines redoutables attachées au duel proprement dit, c'est-à-dire à la lutte préméditée, concertée de sang-froid, discutée par l'entremise de témoins... Ainsi venait de procéder un exilé d'Angoulême, M. de Chaillon de Jonville (1), avec un officier de la garnison, M. de Torsac. On en avait vertement décousu, loin des regards profanes : M. de Torsac, tué raide, fut censé mort d'apoplexie; quant à M. de Jonville, grièvement blessé, ses confrères « ne surent « rien extérieurement, sinon qu'il avait la fièvre ! »

M. de Meinières n'était pas homme à tolérer une situation humiliante. Considérant le Parlement comme un sanctuaire, il estimait que les brebis galeuses devaient « être jetées par la fenêtre (2) ». Avisée sans

(1) Conseiller à la première des Requêtes. M. de Jonville recherchait, de l'aveu de ses parents, une jeune fille à laquelle M. de Torsac faisait lui-même la cour : d'où la dispute qui les amena sur le terrain.

(2) M. Braier, conseiller à la deuxième des Enquêtes, exilé à Angoulême, venait d'être, pour cause d'inconduite, expulsé par ses confrères.

retard, la Compagnie délibéra. Elle fut d'avis de sommer Dupré de quitter Bourges dans les vingt-quatre heures pour se rendre à sa terre de Brinon, où le Roi l'avait autorisé à séjourner.

— Sommes-nous unanimes? demanda l'un de Messieurs.

— *Omnes! omnes* (1)! cria-t-on de toutes parts.

— Donc l'avis est bon! affirma le questionneur, suivant l'antique formule.

M. de Meinières, à vrai dire, ne perdait pas l'espoir que Dupré utiliserait le répit pour se battre. L'y inciter était impossible. Tout au plus pouvait-on, sans se départir de la réserve professionnelle, procéder par voie d'insinuations... On ne s'en fit pas faute, ainsi que le démontre la scène suivante, un pur chef-d'œuvre dans l'art des sous-entendus et de la casuistique!...

En apprenant la décision prise contre son protégé, M. de La Belouze n'avait fait qu'un bond jusque chez le président. « Il lui déclara que M. Dupré prétendant « n'avoir pas refusé de se battre, il ne devait pas paraître « s'enfuir; que s'il quittait Bourges, il passerait infail- « liblement pour avoir peur, et que, de ce moment, il « serait perdu pour sa vie.

« M. le président lui répondit :

« — Monsieur, je n'examine point lequel des deux,

(1) C'était le terme consacré pour constater l'unanimité des suffrages.

« de M. Dupré ou du vicomte, dit vrai!... L'un parle
« d'une façon, l'autre d'une autre, et il n'en résulte
« qu'un fait certain, c'est que M. Dupré ne s'est pas
« battu et ne se bat point. Je raisonne d'après les dis-
« cours injurieux tenus tout l'après-midi par M. le
« vicomte contre M. Dupré : ils sont de nature à me
« faire craindre que M. Dupré en tire vengeance ou ne
« s'en venge pas. Dans cet état, je fais un dilemme : ou
« M. Dupré se battra, ou il ne se battra pas. S'il se bat,
« c'est un duel dans lequel, moi, magistrat, moi, exilé,
« je ne dois directement ou indirectement prendre
« aucune part. S'il ne se bat pas, il est déshonoré!...
« Et je ne veux pas vivre avec un homme déshonoré et
« qui nous déshonore!

« — Ah! je vous entends! dit M. de La Belouze. Je
« vous promets de dire, comme tous Messieurs, à
« M. Dupré : Monsieur, il faut que vous partiez demain
« matin!... C'est à lui d'entendre et de faire ce qu'il
« voudra!

« Il quitta assez poliment M. le président, qui lui
« dit encore en le reconduisant :

« — Monsieur, si M. Dupré se bat, il faut qu'il
« aille à Brinon; si M. Dupré ne se bat pas, il faut
« qu'il aille à Brinon!

« — Je vous entends fort bien, monsieur de Mei-
« nières, répéta M. de La Belouze, et vous avez raison.

« Il revint chez lui, où M. Dupré l'attendait avec
« impatience en compagnie de M. de Vandeuil.

« — Monsieur, lui dit-il froidement, il faut que vous
« partiez demain matin; c'est l'avis de nos confrères,
« et je pense comme eux. Vous donnerez, s'il vous plaît,
« votre parole d'honneur, ou Messieurs vous regarde-
« ront comme parti et ne vous verront plus!

« M. Dupré se fâcha tout de bon, accusant tour à
« tour son malheur et la mauvaise humeur de Mes-
« sieurs, et protestant qu'il n'avait rien fait qui lui pût
« mériter un pareil traitement... M. de La Belouze
« répondait toujours la même chose.

« M. de Vandeuil, impatienté d'un maintien si
« différent de celui qu'avait M. de La Belouze avant
« son entrevue avec M. le président, se mit du côté de
« M. Dupré et voulut soutenir qu'il n'y avait pas le
« sens commun dans ce discours. Comme il s'échauf-
« fait sur la matière, M. de La Belouze lui dit :

« — Allez voir ces Messieurs et persuadez-leur, si
« vous pouvez, votre sentiment. Pour moi, vous ne me
« persuaderez pas : je pense qu'il faut que M. Dupré
« parte demain.....

« M. de Vandeuil se rendit à son tour auprès du
« président. Il trouva tout le monde sortant de table :
« il était onze heures du soir. On passa dans un appar-
« tement séparé de celui où était la Compagnie, et
« tout en justifiant M. Dupré sur le refus de se battre,
« M. de Vandeuil prétendit qu'il n'avait pas d'autre
« parti à prendre! Toutes les fois qu'il touchait cette
« corde, les exilés répondaient qu'ils étaient très éloignés

« de donner pareil conseil, qu'ils étaient faits pour « veiller à l'exécution des ordonnances, que M. Dupré « ne pouvait se battre sans y contrevenir, et qu'on ne « pouvait pas, sans se nuire, l'y pousser. D'un autre « côté, ajoutaient-ils, si M. Dupré est déshonoré, s'il « reçoit des insultes ou des coups de bâton, il nous est « impossible de le regarder comme notre confrère. Les « Capucins mêmes, disait M. Héron, ne veulent plus « aujourd'hui parmi eux de ces sortes de gens!

« — Il faut donc, concluait M. de Vandeuil, que « M. Dupré se batte, car sans cela il est déshonoré, et « son départ a l'air d'une fuite!

« — Monsieur, lui dit M. le président, nous ne « devons pas entrer dans les affaires personnelles de « M. Dupré, mais nous devons regarder ce qui nous « touche. Nous sommes magistrats, et nous ne devons « jamais perdre de vue nos obligations. Il n'est pas un « seul d'entre nous qui puisse conseiller à M. Dupré de « se battre : si cela est nécessaire à son honneur per- « sonnel, c'est son affaire! Quel que soit l'événement, « il est constant que les exilés ne peuvent pas voir « M. Dupré en ce moment-ci, et qu'ils ne le verront « jamais s'il est déshonoré!... Vous parleriez deux heures « de suite que vous n'entendriez pas d'autre refrain!

« Et il ajouta, excédé :

« — Je ne sais vraiment pas à quoi sert l'esprit. « Personne, cependant, ne contestera que M. de Van- « deuil n'en ait beaucoup!

« Vandeuil s'écria alors, comme si on lui eût tiré un « bandeau de dessus les yeux :

« — Ah! je vous comprends, mon président, je ne « suis qu'un sot, et vous avez tous raison. Je retourne « chez moi, je trouverai Dupré, et je dirai comme vous « et M. de La Belouze : Monsieur Dupré, il faut que « vous partiez demain!

« Tel fut, en effet, le langage qu'il tint en rentrant. « M. Dupré fut abasourdi de voir que le seul ami qui « lui restait se fût aussi promptement tourné contre lui, « au moyen d'une conversation avec ses confrères. Il « continua à donner des preuves de son mécontente- « ment et demanda plusieurs fois conseil. M. de Van- « deuil se tint assez longtemps sur la réserve. Enfin, il « déclara que cela ne signifiait autre chose, sinon qu'il « devait se battre, que Messieurs ne pouvaient pas le « conseiller, mais que leur proposition devait être « entendue ainsi, et que sans cela il était déshonoré. « M. Dupré reçut assez froidement le compliment, « déclara qu'il se battrait le lendemain, et assura que « s'il tuait ou blessait le vicomte de Gammaches, il ne « serait plus à Bourges à trois heures de l'après-midi. »

CHAPITRE XVII

LE COMBAT. — DUEL OU RENCONTRE? — INQUIÉTUDES DE M. DODART. — COUP DE THÉATRE. — UN SINGULIER ACADÉMICIEN. — M. DUPRÉ LE PÈRE MET FIN AU DÉBAT.

Le vin est tiré, il faut le boire! s'était écrié Dupré de Saint-Maur. — Constatons qu'il vida la coupe galamment!

La grande préoccupation des exilés était de tenir le combat secret. « Afin de démentir les bruits publics », ils prirent, en prévision d'un malheur, des mesures pour transférer le corps de leur confrère à Brinon et y faire enregistrer le décès (1).

De son côté, Dupré de Saint-Maur arrêtait ses derniers préparatifs : une occasion nouvelle, pour le terrible de La Belouze, de mettre en évidence son encombrante personnalité :

« Cet après-midi du 18 fut signalé par une haute

(1) Les peines prononcées par les ordonnances sur le duel frappaient les morts aussi bien que les survivants. Quand l'un des adversaires avait succombé, on faisait le procès au cadavre que l'on pendait par les pieds et qu'ensuite on traînait sur la claie, sans préjudice de la confiscation des biens.

« imprudence de M. de La Belouze. Cet amateur de « musique, plus connaisseur que personne, si on s'en « rapporte au ton décisif qu'il prend sur toutes sortes « de matières, ne parut point au concert qui, ce jour-là, « était chez Mme de Vandeuil. Cette absence, la pre- « mière depuis l'exil, fut fort remarquée, et l'événe- « ment du lendemain fit faire bien des commentaires. « Il paraît certain qu'il passa son temps à être témoin « des exercices d'armes de M. Dupré. Le laquais de « celui-ci avait été prévôt de salle; il donna toute la « soirée des leçons à son maître, et en cela il lui rendit « service. Mais M. de La Belouze voulut donner ses « avis, ce qui prêta à une histoire singulière faite sur « son compte par les gens de la ville qu'il accable « d'amitiés et qui le détestent de plus en plus à mesure « qu'ils le connaissent davantage. On prétendit que, « pour exercer M. Dupré sans courir aucun risque, le « seigneur de La Belouze avait passé ses deux bras dans « une culotte de peau empruntée à son laquais et dont « le fond lui servait de plastron. D'autres ajoutèrent « qu'il avait garni de paille le fond de cette culotte pour « se mieux garantir!... Ceux qui connaissent sa figure « courte, large, épaisse, sentiront le ridicule de ce « tableau de pure invention, qu'on ne lui a pas laissé « ignorer et dont il a ri tout le premier. — Quoi qu'il « en soit, son assistance a été fort blâmée, et aussi que « ce fût lui qui eût choisi une lame d'épée pour le « combat.

« Le mercredi 19, sur les sept heures un quart du « matin, M. Dupré alla chez le vicomte. Il le trouva « dans son lit et le pria de se lever pour venir se battre. « On convint que le rendez-vous serait au Mail, à cent « pas des portes de la ville, un peu au-dessous de l'ab- « baye Saint-Sulpice. M. Dupré alla chez lui prendre « son épée et son cheval, comme s'il allait à Brinon; « mais, arrivé au Mail, il mit pied à terre et atten- « dit.

« M. le vicomte arriva un petit quart d'heure après, « à huit heures précises. Aussitôt qu'ils furent en pré- « sence, ils se mirent tous les deux en chemise et « découvrirent leur poitrine, ainsi qu'on prétend qu'il « est d'usage entre gens qui ne se connaissent pas « beaucoup. Le combat dura douze minutes : on « assure qu'ils se battirent l'un et l'autre de la manière « la plus honorable, suivant le langage et la façon de « penser des gens du monde. M. Dupré reçut le pre- « mier une blessure à la main droite, mais cette bles- « sure n'était pas assez considérable pour faire finir le « combat. Le vicomte porta ensuite un coup d'épée « dont la pointe alla s'engager dans la garde de l'épée « de M. Dupré et se cassa. M. Dupré, voyant l'épée de « son adversaire cassée, s'arrêta avec beaucoup de sang- « froid, et, baissant la sienne, il lui dit :

« — Monsieur, votre épée est cassée, reprenez-en « une autre.

« Le vicomte prit dans les mains de son laquais une

« seconde épée qu'il lui avait fait apporter, et le combat « recommença plus vivement qu'auparavant. M. Dupré « porta au vicomte une botte qui lui fit seulement une « égratignure entre la poitrine et l'estomac : un peu « plus appuyé, le coup jetait le vicomte sur le carreau. « Celui-ci, à son tour, en porta un qui fit entrer l'épée « d'environ un pouce dans le corps de M. Dupré : il « ne perça pas en ligne droite, mais en remontant, de « manière qu'il fut arrêté par la côte supérieure au-« dessus de la mamelle gauche.

« — Monsieur, dit le vicomte, je crois que vous êtes « blessé.

« Dupré répondit que non et voulut continuer; mais, « en étendant le bras, il vit couler son sang et se sentit « atteint. Le vicomte accourut, le soutint et l'amena « aux deux domestiques qui avaient assisté à cette « scène. On le conduisit à une auberge qui est au bout « du Mail, près Saint-Sulpice, que l'on nomme le « Grand Saint-Nicolas, où on le déshabilla et on le « coucha..... »

Les officiers n'étaient guère plus rassurés que Messieurs de Bourges sur l'issue de cette affaire. Ils expédièrent en toute hâte le chirurgien du régiment. Celui-ci examina la plaie et en approcha une bougie. Comme la flamme fut seulement agitée, il jugea la blessure dangereuse, mais non mortelle. En même temps, se présentait le Révérend Dom Baisse, procureur des Bénédictins, qui, ayant appris que M. de Saint-Maur

s'était blessé *en tombant de cheval,* venait offrir le secours de son ministère (1).

Qu'allait-on faire de la victime? La laisser au Grand Saint-Nicolas, exposée au tumulte de l'auberge, semblait chose impossible. Il n'était pas moins hasardeux de la ramener en ville, où le peuple, indigné de l'incident de la procession, avait failli briser les vitres de la Dagoré. En revanche, le couvent des Bénédictins semblait un refuge tout désigné. Mais cette combinaison, qui eût eu pour résultat d'assoupir l'affaire, ne faisait pas le compte de M. de La Belouze! Ses confrères avaient beau assurer qu'à la place de M. de Saint-Maur aucun d'eux n'eût hésité à relever le gant depuis trois semaines,

(1) Réserve méritoire que tout le monde n'observa pas! « Il est aisé de voir qu'on n'avait pas voulu tenir la chose « cachée. Les deux combattants avaient eu non seulement « l'indiscrétion de se rencontrer à huit heures du matin à « la porte de la ville, mais ils avaient choisi l'endroit du « Mail à la vue de tous les passants. Aussi il y eut bien des « spectateurs. Entre autres, une troupe de blanchisseuses « qui étaient sur l'autre bord de la rivière, de l'autre côté « de ce Mail. L'une d'elles, qui blanchit Mme de Menou, « fort amie de l'intendant, accourut tout effarée lui « apprendre qu'elle avait vu un petit Conseiller, qu'on « disait s'appeler Saint-Maur, qui venait d'être tué par le « vicomte de Gammaches... De plus, le laquais de Dupré « avait eu soin de répandre partout la nouvelle de ce qui « allait se passer. Il avait rencontré quelques domestiques « des exilés à qui il avait dit : Priez Dieu pour mon maître, « car il va se battre. — C'est une de ces étourderies sans « nombre dont cette affaire fourmille! »

il persistait à tenir son protégé pour un héros, et poussait l'imprudence jusqu'à écrire à Paris tous les détails du combat (1).

Informé de cette attitude compromettante, le président de Meinières lui demanda s'il avait juré de perdre Dupré :

« — Si jamais, dit-il, le procès était suivi, on ne « pourrait manquer de témoins, puisque vous vous « plaisez à les multiplier!

« M. de La Belouze répondit à cela que jamais cette « affaire ne passerait que pour une *rencontre*.

« — Comment! une *rencontre?* répliqua le prési« dent... Je n'ai jamais entendu parler de duel plus « caractérisé : trois sommations préalables, injures « publiquement faites, trois jours d'intervalle, rendez« vous pris à huit heures du matin à la porte d'une « ville sous les yeux de quatre-vingts témoins, un « chirurgien, un médecin, un concours de curieux qui « vont et viennent dans une auberge, des domestiques « indiscrets!... Si tout cela n'est pas suffisant pour « prouver un duel, que faut-il donc?... Je voudrais au

(1) D'Argenson écrit à la date du 13 juillet : « Il y eut à « Bourges un duel entre le chevalier de Gammaches et un « Conseiller au Parlement nommé Dupré de Saint-Maur. « Il s'agissait de la femme d'un élu qu'avaient aimée ces deux « jeunes gens tour à tour. Le Conseiller a eu quatre bons « coups d'épée, mais dont il ne mourra pas. Oisiveté « engendre tous vices. »

« moins que, par la suite, on se comportât de manière « à faire tomber les discours; mais si on brave toute « bienséance, on forcera la justice à s'en mêler, et alors « la fortune de M. Dupré et de tous ses parents ne « suffira pas pour le sauver (1).

« — Bon monsieur, répliqua M. de La Belouze, vous « n'avez pas d'expérience dans ces matières-là!... Si « vous aviez, comme nous, servi à la Tournelle, vous « sauriez qu'on ne trouve jamais la preuve d'un duel : « on le fait passer pour des premiers mouvements et « pour des rencontres, parce que l'honneur y est en- « gagé (2)... M. Dupré est un galant homme qui s'est

(1) et (2) Les difficultés éprouvées pour échapper aux rigueurs de la loi étaient souvent insurmontables, malgré la bienveillance des magistrats. On connaît les épreuves de M. de Crussol, à l'occasion de son duel avec le comte de Rantzau, à qui il avait joué le vilain tour de faire manger des dragées de chicotin. M. de Crussol dut prendre la fuite et se cacher. Néanmoins, après un court séjour à la Conciergerie, il fut déchargé de l'accusation, mais non sans peine. « Cela n'a, dit-on, passé que de deux voix; mais cela « a été fait exprès apparemment, car le Parlement s'est « prêté de bonne grâce à cette affaire. Le duc d'Uzès, son « père, le duc de La Rochefoucauld, son beau-père, et le « maréchal de Villeroi, parent, ont sollicité très régulière- « ment. On a eu le crédit, par M. Bullion, prévôt de Paris, « son oncle, de prendre les premières informations qui « étaient mal faites, de les jeter au feu et d'en faire d'autres, « et c'est M. Drouet, ancien greffier criminel au Parlement, « très habile, qui les a faites. Cette affaire a coûté soixante « mille livres à M. le duc d'Uzès, car tout ne se fait pas

« très bien conduit; il mérite que tous Messieurs lui « donnent des témoignages de satisfaction.

« — Je conviens, dit le président, de sa bravoure « aujourd'hui à huit heures du matin, mais je voudrais « bien qu'il ne se fût pas mis dans le cas de la mon- « trer; et, par l'intérêt que je prends à ce qui le regarde, « je voudrais que son action pût effacer la honte de ses « traités avec le vicomte, ses basses complaisances pour « lui et la lenteur de ses déterminations.

« — Tout cela, criait La Belouze, doit être oublié. « Tout est effacé par le maintien honorable de ce jeune « homme dans cette journée.

« — Honorable, si vous voulez, reprit le président, « mais je n'entends pas pourquoi, parce que nous « sommes des gens de robe, nous nous comporterions « différemment des militaires!... Est-ce qu'ils affectent « de célébrer les affaires qui se sont passées entre eux? « Ils prennent, au contraire, toutes les précautions « possibles pour les cacher. Ils ne souffrent pas qu'on « leur en parle, et, sûrs que tout le monde en est in- « struit, ils agissent comme si tout le monde les ignorait « Voilà comme nous devons agir et ne pas faire trophée « d'une action que nous approuvons comme parti-

« pour rien : on a enlevé cinq personnes, comme charre- « tiers et femmes, qui étaient dans les champs et qui avaient « vu la chose, et que l'on a menées à la terre de La Roche- « foucauld avec deux cents livres de pension viagère cha- « cun. » — Barbier, II, p. 27.

« culiers et que nous condamnons comme magistrats.
« M. de La Belouze ne répondait qu'en ricanant d'un « air moqueur et n'opposait d'autre chose, à tout ce que « lui disait M. de Meinières, sinon qu'il n'avait pas « d'expérience de ces affaires-là, parce qu'il n'avait pas « servi à la Tournelle (1). Il justifiait tout, trouvait « tout admirable. A la fin, M. de Meinières, impatienté « de ses mauvais raisonnements, ne put s'empêcher de « dire :

« — Mais, monsieur, pourquoi faut-il que nous soyons « toujours vingt-six contre deux, et que vous prétendiez « cependant que nous devons nous ranger à votre « sentiment, sans jamais acquiescer au nôtre ?

« — Chacun, reprit La Belouze, voit avec ses lunettes. « Je fais usage des miennes, et je suivrai toujours ma « façon de penser de préférence à celle des autres ! »

Le débat eût pu durer longtemps sur ce ton de persiflage, si le président n'eût pris, le matin, une médecine « qui lui bouillait dans l'estomac ». Au surplus, la question litigieuse venait d'être tranchée par M. Dodart, qui, très lié avec la famille du blessé, offrait de le recueillir à l'intendance. Comprenant, mieux que personne, la nécessité de la discrétion, il commanda le

(1) Les présidents à bonnet ne siégeaient pas à la Tournelle, qui était composée, à tour de rôle, des plus jeunes présidents à mortier, de conseillers à la Grand'Chambre, au nombre de dix, et de deux conseillers de chacune des Chambres des Enquêtes.

transfèrement pour minuit; mais La Belouze veillait! Le mystère ne cadrant pas avec ses vues, il fit stationner tout le long du jour la chaise destinée au malade, de sorte que ce fut, à l'auberge du Grand Saint-Nicolas, « une procession d'étudiants en droit et polissons de « toute espèce »...

Il eut beau faire : le procureur du Roi avait résolu de ne rien voir! Tout également marchait pour le mieux du côté des officiers. Le vicomte ayant appris que son coureur avait proféré des vantardises déplacées — « Voilà comme nous donnons à déjeuner, nous autres! » — adressa ses excuses dans les termes les plus courtois. Quant à son frère, le colonel, il accablait les exilés de politesses, envoyant à celui-ci une hure de sanglier, à celui-là un cuissot de chevreuil, à un troisième des filets de venaison!... M. de Meinières, comme ce personnage de comédie, rêvait déjà qu'il allait pouvoir dormir! Rêve trompeur, hélas!... Ce n'est pas que l'état du blessé inspirât des inquiétudes! Une forte hémorragie, survenue le lendemain du transport, avait été victorieusement combattue par trois saignées consécutives. Mais Dupré, en reprenant ses forces, nourrissait les projets les plus fous. Non content d'introduire la Dagoré à l'intendance, sous un déguisement, il n'avait d'autre pensée que de s'afficher en ville, de braver le vicomte et de retourner chez sa maîtresse pour établir, encore une fois, que la poltronnerie n'était point son fait!

Un second duel semblait inévitable. M. Dodart,

désolé, dépensait des trésors de diplomatie pour empêcher ces extravagances.

— Quelle est votre intention? disait, avec des larmes dans la voix, cet intendant plein de sagesse. « Vous ne « voulez pas épouser Mme Dagoré? elle est mariée! « Vous ne prétendez pas l'emmener à Paris? elle est « établie à Bourges! Si le Parlement est rappelé, res« terez-vous ici sans vos confrères? Vous devez vous « regarder comme des officiers en garnison qui s'amu« sent avec une jolie femme, tant qu'ils y sont; mais le « régiment parti, adieu les amours!... Croyez-moi, « terminez cette affaire malheureuse et ne vous faites « pas une nouvelle dispute pour une c... comme « celle-là!

« — Mon honneur y est intéressé! répondait toujours « Dupré. On dira que j'ai peur, je ne dois pas m'en « aller. Je ne m'en irai pas.

« Et il gardait un flegme mêlé d'âcreté tout propre à « désespérer un galant homme (1)! »

L'entêté ne se bornait pas à contrecarrer M. Dodart. Sa famille l'ayant mis en demeure de quitter Bourges, il se flatta d'obtenir, par l'entremise du président, le retrait d'un ordre qui déroutait ses combinaisons. Dans

(1) « Une jolie femme de la ville, qui allait à Paris, l'étant « venue voir pour lui faire ses adieux, le trouva dans une « telle émotion qu'elle lui en demanda le sujet. Il ne put « s'empêcher de dire qu'il était excédé; que, si l'état où il « était durait encore huit jours, il tomberait sûrement

ce but, il dépêchait à M. de Meinières son ami, M. de Vandeuil. Ce fut une lutte épique entre ces deux hommes de tempéraments si divers, mais également absolus dans leur manière de voir : l'un, fougueux, prime-sautier, se contredisant à tout propos, égaré par « une « volubilité de langue qui eût été un don du ciel s'il en « eût fait meilleur usage »; l'autre, calme, réfléchi, méthodique, d'une courtoisie spirituelle et d'une fine bonhomie... M. de Vandeuil tempêta vainement : M. de Meinières refusa d'écrire... J'aimerais mieux, déclara-t-il, qu'on me coupât le poing (1)!

« malade; qu'il n'avait pas cessé toute la journée de parler « à M. Dupré; que c'était comme s'il s'adressait à un mur; « que depuis quinze mois il lui avait donné bien des conseils « d'amitié, mais que Dupré s'était imposé le devoir de faire « tout le contraire. »

(1) De son côté, M. de Vandeuil était allé jusqu'à menacer de quitter la colonie. A quoi M. de Meinières répondait : « Que M. de Vandeuil est différent de ce qu'il était autre- « fois!... A vous entendre, monsieur, rien n'était plus « essentiel au bien de la Compagnie que de persévérer « patiemment dans l'exil et de n'y point marquer d'ennui. « Je n'ai point d'autres principes pour m'y soutenir avec « courage que ceux que je vous ai entendu exposer avec « autant d'éloquence que de solidité... Aujourd'hui, il « semble que ce soit par complaisance que vous nous res- « tez!... Vous êtes le maître de partir, monsieur, si vous « n'avez point d'autre motif de demeurer. Vous nous faites « plus de tort en affichant publiquement votre ennui comme « vous faites et en contribuant à exciter des dissensions que « votre absence ne nous en peut causer! »

Pendant ce temps-là, « l'incomparable » Dupré, mettant ses projets à exécution, promenait sa figure pâle à travers la ville. Il se rendait dans plusieurs sociétés et « ne manquait pas de tomber dans celle où trônait « le pharaon ». Partout on lui fit grise mine, par sympathie pour ses confrères et aussi parce qu'on redoutait une catastrophe, au cas où le vicomte se trouverait sur son chemin.

Le soir, il y eut réunion des exilés, la plus triste qu'on eût vue encore! On s'y passait les nouvelles à voix basse, on en pesait la gravité, on en déduisait les conséquences logiques. On songeait avec désespoir que les membres d'une compagnie sont, dans l'opinion publique, solidaires les uns des autres; d'où l'on inférait que la faute d'un seul allait couvrir de honte la colonie entière. Si encore, cédant aux instances dont il était l'objet de la part de l'intendant et de M. de Meinières, M. Dupré le père se décidait à venir à Bourges, peut-être pourrait-on conjurer le mal! Mais qu'attendre d'un homme borné ne voyant rien au delà de son repos?... La consternation était à son comble. Celui-ci se lamentait, celui-là levait les bras au ciel, M. Anjorrant récitait ses patenôtres, M. de Vichy retenait de formidables jurons, Saint-Vincent ruminait une harangue vengeresse, Lattaignant de Binville s'ingéniait à découvrir un moyen d'exterminer les fâcheux sans qu'il en demeurât de traces!... Une voix émue rompit enfin le silence, la voix du suave M. Angran, lequel, arrondissant

ses gros yeux honnêtes, demanda qu'on fît, « en le pre-« nant par la douceur », un dernier appel aux sentiments de M. Dupré!... A quoi le président, toujours porté à la conciliation, s'empressait de répondre :

— M. de Vandeuil m'a fait espérer sa visite. Qu'il vienne! qu'il vienne!... Je le recevrai comme un frère!

A ces mots, la porte s'ouvrit, et un laquais annonça : M. Dupré!

Il y eut dans l'assemblée un frémissement général; ce que voyant, le laquais reprit la parole et articula avec netteté : M. Dupré... le père!

En même temps apparaissait, dans l'encadrement lumineux, la tête falote de l'académicien... Le personnage était si grotesque, et la joie fut si vive, qu'un « rire immodéré » éclata sur toutes les lèvres. Déconcerté par cet accueil, le voyageur faisait d'interminables révérences en balbutiant un compliment où la *chaise à deux,* dans laquelle il avait fait la route, revenait comme une litanie. Et chaque fois qu'il bredouillait ce mot de *chaise à deux,* le rire reprenait de plus belle...

Enfin, la Fortune daignait sourire aux exilés : M. Dupré le père ne dissimulant pas qu'il allait emmener son fils *incontinent,* le scandale allait être arrêté... L'événement n'en faillit pas moins se changer en déroute. La Belouze, toujours fécond en ressources, tenta, en effet, un effort désespéré. « Ayant chambré ce père à moitié imbécile », il parvint à le retourner d'une façon si complète que celui-ci, décidé à demeurer quel-

que temps à Bourges, fit remiser sa *chaise à deux*. Avisé de ce revirement, M. Dodart faillit en perdre la tête. Heureusement, M. de Meinières s'empressa d'accourir à son secours. L'instant était décisif; il n'y avait pas à barguigner :

« En retrouvant M. Dupré le père à l'Intendance, « M. le président lui demanda sans préambule pour- « quoi il n'était pas parti.

« — C'est, répondit M. Dupré, que nous comptions « aller dîner chez vous et faire visite à tous Messieurs. « Ce sera, je crois, le moyen de les raccommoder avec « mon fils.

« — Vous n'y songez pas! répliqua le président d'un « ton ferme et animé. La démarche que vous méditez « ne peut être que nuisible : je ne vous réponds point « de la manière dont plusieurs de Messieurs vous rece- « vront.

« — Mais, reprit M. Dupré, ils sont donc bien « impolis?

« — Non, dit M. le président, mais vous devez « savoir ce que c'est que notre corps. On y est franc, et « dans cette colonie en particulier. Il y a tels de Mes- « sieurs qui, très poliment, vous diraient les choses les « moins faites pour plaire... Je suis fâché de vous le « dire, monsieur, mais monsieur votre fils ne s'est pas « fait aimer de ses confrères. Depuis qu'il est arrivé ici, « il n'a rien fait comme nous; il semblait qu'il s'étudiât « à faire exactement le contraire de ce que nous fai-

« sions !... Le meilleur conseil que je puisse vous « donner, c'est de le retirer au plus tôt de la Compa- « gnie; il n'y est point propre, il n'en a point l'esprit « et les sentiments !

« M. l'intendant insista beaucoup sur cette propo- « sition :

« — Ce que vous dit là le président, déclara-t-il, « mérite la plus grande attention de votre part. J'ai un « peu connu l'esprit du Parlement, ayant eu l'honneur « d'y être; mais depuis quatorze mois que je vis avec « ces Messieurs, je le connais davantage. Il y a dans « cette Compagnie un certain accord, une certaine intel- « ligence sur les affaires communes, de certains points « fixes de ralliement que monsieur votre fils ne sent « point et qu'il ne sentira jamais ! Croyez-moi, faites-le « maître des Requêtes !

« — Cela est bien aisé à dire, répondit M. Dupré, « mais il faut cent mille francs pour être maître des « Requêtes, et je ne les ai pas !

« — Il est certain, ajouta le président, que monsieur « votre fils ne sera jamais agréablement dans notre « Compagnie.

« — Je n'aurais pas cru, reprit M. Dupré, qu'il fût « regardé d'aussi mauvais œil.

« — Cela est pourtant bien vrai, dit le président... « Aussi suis-je d'avis que vous partiez sur l'heure. « Qu'est-ce qui vous retient ici?

« — Il y a une difficulté, murmura M. Dupré, c'est

« que je n'ai plus de chevaux... On a contremandé « ceux que M. l'intendant avait retenus pour moi.

« — Ne tient-il qu'à cela? s'écria l'intendant; vous « en aurez tout à l'heure!

« Et, sur-le-champ, il sonna à arracher les son- « nettes... »

Ce fut un branle-bas général dans l'hôtel. Secrétaires, employés, laquais se précipitèrent à l'appel impérieux du maître. M. Dupré le père eut à peine le temps de souffler que sa voiture s'arrêtait devant la porte, attelée de vigoureux chevaux. Une douzaine de mains agiles s'évertuèrent à ficeler les paquets, tandis que Dupré fils, éploré, allait soupirer ses derniers adieux à son inconsolable amie. Ce pèlerinage accompli, il était, en compagnie de son père, « plus imbécile que jamais », poussé, emmailloté, emprisonné dans la *chaise à deux*. Le cocher fouetta, et l'équipage, au risque d'écraser bêtes et gens, partit à toute bride!

M. Dodart se jeta alors au cou de M. de Meinières :

— Que je vous ai de reconnaissance! s'écriait-il. Grâce à votre intervention, j'ai trois cents livres de moins sur la poitrine! Vous avez parlé comme un ange, mon président, et je ne suis qu'un sot auprès de vous!

A ce moment, un solliciteur tournait l'angle de l'Intendance. C'était M. Dagoré, qui, indigné du bruit fait autour de son nom, venait protester de la vertu de sa femme!... Mais le comble, ce fut la désinvolture de

M. de La Belouze! Sentant qu'il avait perdu son procès, il vira son fusil d'épaule :

— Ce petit Dupré, déclara-t-il en faisant un moulinet dédaigneux... j'ai toujours pensé qu'il finirait mal!

CHAPITRE XVIII

LES DERNIERS COUPS DE FEU. — M. DE MAUPEOU A VERSAILLES. — NÉGOCIATIONS ROYALES. — LES LETTRES DE RAPPEL. — RENTRÉE DU PARLEMENT. — EXIL DE L'ARCHEVÊQUE.

En ce temps-là, Voltaire écrivait à la duchesse de Lutzelbourg : « Comme je m'occupe à l'histoire, je « voudrais bien savoir s'il est vrai qu'il y ait eu autre- « fois un Parlement à Paris ! » — Le vrai public était moins oublieux. Quelque éloignée que fût la première Compagnie du royaume, il la tenait pour bien vivante et ne cessait de manifester en son honneur. Chaque fois qu'un bruit favorable circule, les halles font réjouissance, les poissardes se portent vers la Cité, les bourgeois préparent des feux d'artifice. Un jour, les gardes du Palais, en époussetant les meubles, font croire au retour des magistrats : c'est le signal d'une joie indescriptible! La nouvelle reconnue fausse, le peuple est anéanti, comme si on lui eût porté « un coup de massue ».

Dans cette lutte quotidienne, les officiers du Châtelet occupent le premier rang. En toutes circonstances, ces cadets de l'ordre judiciaire se montrent dignes de leurs

aînés. Menaces, rigueurs, trahisons, rien ne les arrête : il y a, dans le sein de cette Compagnie, un bataillon carré dont le langage martial soulève les masses. « Je « doute, s'écrie d'Argenson, que le Sénat romain parlât « autrement sous certains empereurs qui l'assiégeaient « avec des troupes! » L'édifice monarchique craque, d'ailleurs, de toutes parts. Les services publics ne battent que d'une aile. Les juridictions supérieures font des vœux pour les révoltés. La Chambre royale elle-même ne dissimule plus sa mauvaise humeur! Le conseiller d'État Gilbert de Voisins, qui, avec beaucoup d'autres, s'y est vu appeler malgré lui (1), a pris la tête des mécontents. Animé d'un grand souffle libéral, passionné pour les franchises publiques, parlementaire jusqu'aux moelles, il prévient les mesures violentes, oppose des fins de non-recevoir aux décisions contraires à son avis, et, tout meurtri de la perte de son fils, décédé à Soissons, sur le champ de bataille, pousse à la désobéissance légale (2). — *Non eris amicus Cæsaris!* lui glisse un de ses confrères. César, en effet, l'invite à suspendre tout service... Trop tard! La Chambre royale n'attend plus qu'un signe pour passer à l'ennemi avec armes et bagages.

Pendant que « le feu se communique à la maison »,

(1) Il avait refusé les fonctions de président.

(2) « Le président Gilbert de Voisins est mort à Soissons « le 15 mai... C'est un grand chagrin pour M. Gilbert de « Voisins, conseiller d'État, son père, qui est un homme

Mme de Pompadour ébauche une nouvelle manière. Lasse de son rôle de maîtresse en titre, elle rêve de devenir « l'amie sans pollution ». En proie à une rage de vertu, elle prend langue avec le Père de Sacy, se lève au chant du coq pour faire pénitence, impose le maigre à ses invités et négocie la rentrée à Versailles du marquis, son légitime époux.

A son exemple, le Roi fait mine de se convertir ; il s'inflige les macérations du carême, assiste régulièrement au sermon et accomplit ses pâques. Mais voilà que, franchissant les grilles du palais, des bruits sinistres viennent troubler ces velléités édifiantes. Il prête l'oreille et perçoit distinctement les clameurs populaires. Des libelles déposés à son chevet le renseignent encore mieux sur l'état des esprits. Il se trouble, s'affole, perd le sommeil et l'appétit..... Que faire en ce danger pressant? Négocier au plus vite, sans même prendre l'avis des ministres dont les mesures contradictoires ne font qu'aggraver le mal... Que les robes longues consentent seulement à exprimer le désir de rentrer en grâce; la dignité royale étant sauve, on les rappellera en toute hâte!... Amère déception : les exilés, pressentis à cet égard, répondent dédaigneusement qu'ils n'ont aucune faveur à solliciter du pouvoir!...

« respectable et très respecté. » BARBIER, VI, p. 28. — Peu de jours après mourait, également à Soissons, le président de Chauvelin.

D'où provenait ce refus hautain? De M. de Meinières, qui s'efforçait de déguiser, sous une argumentation plus spécieuse que décisive, la volonté expresse des Enquêtes de ne pas reculer d'une semelle. Écoutons-le, à la suite d'un souper chez le Cardinal, s'en expliquer avec le marquis de Guerchy (1), venu à Bourges, en juin 1754, sans doute avec une mission secrète :

« — Nous savons, monsieur, dit le président, que « nous sommes bien noirs à Versailles...

« — Pas mal, en effet, répondit le marquis en riant.

« Le président demanda alors sur quoi étaient fon« dés les discours qu'on affectait de tenir contre nous.

« — Je ne saurais le dire exactement, répliqua-t-il, « mais je sais qu'on vous appelle les Enragés de « Bourges.

« — Pardi, monsieur le marquis, reprit le président, « regardez-moi bien, je vous en conjure... Ai-je l'air « d'un enragé?

« Le marquis se mit à rire :

« — Oh! pour cela, on ne peut pas moins!... Par « exemple, on prétend que vous empêchez le premier « président d'écrire au Roi pour demander le rappel du « Parlement!

« — Comment, s'écria le président, veut-on que « nous prenions sur nous, tandis que nous sommes « séparés de tous nos confrères, d'écrire une lettre qui

(1) Lieutenant général des armées du Roi.

« doit être l'expression du sentiment de tous les exilés !...
« Nous sommes ici vingt-neuf; nous sommes sans
« fonctions, notre état actuel nous interdit d'entrer en
« aucune délibération, nous ne pouvons même pas nous
« assembler pour convenir de rien..... Si nous nous
« assemblons néanmoins, et s'il y en a quelques-uns
« qui ne soient pas d'avis d'écrire, il est impossible
« d'écrire en nom collectif; c'est dire qu'il faudra
« nommer ceux qui n'en seront pas !... Peut-être se
« trouvera-t-on réduit à écrire au nom de cinq ou six
« particuliers... Quel effet auraient des lettres écrites
« par eux? Ils se brouilleraient avec leur corps et ne
« feraient rien d'utile pour la cause commune !... Mais
« je veux que les sentiments soient unanimes, et que
« les vingt-neuf consentent à écrire une lettre en com-
« mun ! Savent-ils si ce parti conviendra à Messieurs
« d'Angoulême, de Clermont, de Poitiers ? Iront-ils en
« étourdis, n'étant que la huitième partie du Parle-
« ment, disposer des droits de toute une Compagnie
« composée de deux cent cinquante membres dont nous
« sommes séparés?

« — Cela est sensible, dit le marquis, et il ne me
« paraît pas qu'on puisse faire de réponse à ce que
« vous avancez.

« — Mais, ajouta le président, quand même toutes les
« colonies s'accorderaient à écrire des lettres, quelle sorte
« de lettres écrire? A moins qu'on ne nous en envoyât
« le modèle, nous courrions des risques infinis de nous

« compromettre soit du côté du Gouvernement, soit du
« côté de la Compagnie! Si, enfin, on nous envoyait le
« modèle, et qu'on nous fît demander grâce, il n'y aurait
« pas un de nous qui y voulût souscrire, parce qu'il n'y
« en a pas un seul qui se regarde comme coupable!...

« — Tout ce que vous dites là, assura le marquis,
« est très bon et très sensé; je n'ai jamais vu exposer
« ces motifs de conduite avec cette simplicité.

« — Jugez, monsieur, reprit le président, si nous ne
« sommes pas bien à plaindre... Il y a beaucoup de bons
« esprits à la Cour parmi ceux qui approchent la per-
« sonne du Roi, un marquis de Guerchy et tant d'au-
« tres! Ils nous entendent calomnier, ils nous voient
« exiler et persécuter! On leur dit que nous sommes
« des enragés! Ils le croient!... Que nous avons tort de
« ne pas écrire à M. le premier président pour solliciter
« notre rappel! Ils nous condamnent sans savoir nos
« raisons!

« — Cela est vrai, dit le marquis; mais comment
« voulez-vous! On déguise les faits : nous ne sommes
« pas payés pour les discuter. Nous entendons dire du
« mal de vous, et nous croyons beaucoup faire quand
« nous n'en disons pas nous-mêmes!

« Il ajouta :

« — Je ne vous dissimulerai pas que vous, en parti-
« culier, monsieur le président, vous êtes bien mal vu
« des ministres.

« — Je n'en comprends pas la raison, répliqua le

« président. Attaché à ma Compagnie, je n'ai pas une « attitude différente de celle de mes confrères ; pour« quoi donc m'en vouloir plus qu'à personne? A « Paris, j'ai des livres; ils sont ouverts pour ceux de « mes confrères qui veulent les consulter, et le mécon« tentement qu'on a pu en avoir ne changera rien à « ma conduite!... Je n'ignore pas d'ailleurs qu'on a eu « quelque temps le projet de m'enfermer, mais cela « aurait été aussi injuste que déraisonnable (1)... »

M. de Meinières est trop modeste!... Il oublie — peut-on lui en faire uu crime? — son attitude militante, ses mémoires vigoureux à Messieurs de Pontoise, ses instructions secrètes aux autres colonies, ses exhortations aux Parlements de province..... La Bastille regorgeait de pensionnaires dont la conscience était moins chargée!

L'insuccès de la démarche royale amena, dans l'entourage de Louis XV, une irritation sans pareille. Ses enfants, les larmes aux yeux, le supplièrent de ne point donner suite à ses projets. La Reine surtout se signala par l'ardeur de son zèle. A l'en croire, le Parlement ne songeait qu'à renverser le trône; c'en était fait de la monarchie s'il rentrait en fonction! Elle multipliait ses conférences avec Mgr de Beaumont, dont

(1) Ici se terminent nos emprunts au *Journal des exilés*. On en trouvera d'autres extraits à l'Appendice.

l'influence sur son esprit grandissait chaque jour : « Tenez bon, mon cher papa! lui disait-elle. Tenez « bon, ou la religion est perdue! »

Ces conseils répondaient trop bien aux sentiments intimes du prélat pour qu'il hésitât à les suivre. Il se hâte de suspendre les derniers prêtres suspects de tiédeur, et remet sur le tapis la canonisation du cardinal Bellarmin (1). Enfin, d'accord avec le ministre de la guerre, il se rend à Crécy sous un déguisement. D'une main, il porte au Roi les offres du clergé : trente millions pour tenir lieu de l'impôt du vingtième, dix millions à titre de don gratuit! De l'autre, il brandit les foudres ecclésiastiques... Il prononce une harangue « d'un grand pathétisme », se précipite aux pieds de Sa Majesté, et se retire convaincu qu'il l'a retournée « comme une girouette (2)!... »

Jamais le sort du Parlement ne fut plus critique! Ses fidèles, épuisés par quinze mois de souffrances, commençaient à perdre courage. Partout, dans Paris, la

(1) L'auteur de la maxime « que le Pape peut changer les « empires, ôter la couronne à l'un pour la donner à un « autre, comme prince spirituel, s'il juge que cela soit « nécessaire pour le salut des âmes ». Les doctrines du cardinal Bellarmin avaient été condamnées par arrêt du Parlement, en 1610 : la proposition de l'archevêque, étant donné le moment où il la formulait, présentait le caractère d'un véritable défi à l'opinion publique.

(2) En même temps les prédications violentes reprenaient de plus belle... Un Père Jésuite ne craignait pas de procla-

cessation du cours de la justice avait amené la misère. Les boutiquiers, avec le peuple, criaient famine. Avocats et procureurs, après avoir tendu la main dans les rues, rouvraient leurs cabinets, « fléchissant le genou devant « Bélial ». A Soissons, le premier président était à bout de ressources, et déjà certains grands chambriers prêtaient l'oreille aux marchandages...

Un symptôme de faiblesse des colonies, au milieu de ce désarroi général, et le Parlement était perdu ! — Il y eut, dans le monde de la robe, un indicible émoi !... Ce ne fut qu'un moment. Pas une voix à Poitiers comme à Vendôme, à Angoulême comme à Clermont, ne s'éleva pour négocier une paix honteuse. A Bourges, spécialement, on prit des mesures en vue d'un nouvel hivernage, et la *Chambre noire* s'occupa à dresser un plan de la ville où était marquée — *ad æternam memoriam!* — la maison de chacun des exilés... Jamais les cœurs ne furent plus fermes : « l'on vit bien qu'ils « choisiraient la mort de misère plutôt que de se relever « par le déshonneur(1)! »

mer devant le Roi que le sang était nécessaire pour éteindre l'hérésie : Mieux vaut, disait-il, en répandre d'abord quelques gouttes, afin de pouvoir dans l'avenir en épargner des flots ! — D'Argenson, dans un de ces élans d'indignation dont il est coutumier, s'écrie : « On remue tous les ressorts « de l'enfer pour empêcher le rétablissement de l'ordre, de « la justice, de l'humanité ! »

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson,* VIII, p. 255.

Cette grandeur d'âme transporta Paris. Par un de ces revirements subits, si communs chez la foule, un enthousiasme indescriptible succéda au découragement... Une imprudence de policier, une phrase provocatrice, une arrestation intempestive, un de ces incidents imprévus comme il en surgit dans les moments de crises, — les boutiques se fermaient, les barricades se dressaient, le peuple courait aux armes, et Louis XV cessait d'être le *bien-aimé* pour devenir le *bien détrôné* (1)!

(1) Aucun esprit sérieux ne doutait que l' « avènement de « l'Inquisition » ne fût le signal d'une explosion révolutionnaire. Tout, écrit Jean-Jacques Rousseau, menaçait d'un prochain soulèvement. L'auteur du *Contrat social* ajoute, non sans quelque vanité, que la publication de sa *Lettre sur la musique*, en accumulant sur lui la haine universelle, fit oublier tous les autres conflits, y compris la querelle du peuple contre la Royauté... Puérile assertion ! La vérité est que, seul, un revirement politique, en donnant le change à l'opinion, parvint à sauver le trône. — Quelle forme eût affectée cette Révolution de 1754, si ardemment désirée du pays, et à laquelle la Couronne n'échappa que par miracle ?... Au pouvoir despotique des Bourbons eût certainement succédé une monarchie constitutionnelle, inspirée du gouvernement anglais et fonctionnant sous le contrôle des États généraux, soucieuse de la liberté de conscience, ennemie déclarée de l'ultramontanisme, repoussant toute ingérence du clergé dans les affaires temporelles et l'assujettissant à contribuer aux charges publiques. « Inférieure par les doc« trines à la Révolution de 1789, celle de 1754 aurait eu « du moins cet avantage que, tout en tombant dans des « excès malheureusement inévitables, elle n'eût pas sans « doute été amenée à établir un système de terreur dont le

Le Roi eut peur. Indisposé déjà contre les ministres, à raison des excès ultramontains, il se résigna à céder. Le 3 juin, il invitait M. de Maupeou à se rendre secrètement à Versailles (1). Celui-ci voyageait avec les plus grandes précautions, était introduit à l'Œil-de-bœuf, traversait la galerie dorée, où deux gardes, à moitié endormis, crurent rêver en apercevant « cette robe longue pareille à un fantôme », et pénétrait enfin dans le cabinet du Roi. Il exposa avec éloquence les malheurs du royaume et déclara que, seul, le rappel du Parlement pouvait y mettre un terme... Louis XV ne s'attarda pas à discuter : il répondit sans ambages que Messieurs pouvaient compter sur ses bontés... Ainsi s'accomplissait, en une courte entrevue, la chute irrémédiable du parti des évêques, au moment

« souvenir pèse encore sur nous; que l'esprit de réforme, « si l'on peut ainsi parler, eût tempéré l'esprit de révolu- « tion; qu'on ne se fût pas trouvé dans la nécessité péril- « leuse de construire un régime nouveau et tout d'une « pièce sur les ruines de l'ancien; que la France, en un « mot, encore attachée à son passé, eût introduit dans « l'Église et dans l'État des innovations qui, inspirées tout « ensemble du respect des traditions et du progrès des « idées, eussent néanmoins laissé la porte ouverte à de plus « grands changements que réservait l'avenir. » — Félix ROCQUAIN, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution.*

(1) « Monsieur de Maupeou, je vous ordonne de vous « rendre mardi au soir à huit heures à Versailles sans pas- « ser par Paris, pour recevoir mes derniers ordres. Dieu « vous ait, Monsieur de Maupeou, en sa sainte garde. »

même où il se livrait sans défiance aux enivrements d'un triomphe tenu pour certain (1).

Peu s'en fallut cependant qu'on n'échouât au port! Un mot malencontreux faillit tout compromettre. Dans la lettre qu'il écrivit à ses confrères, sous la dictée du Roi, M. de Maupeou annonçait qu'il était fait *grâce*... Les Enquêtes, indignées d'une expression mieux faite pour des criminels que pour des magistrats, ne parlaient rien moins que de trahison (2). Décidé à en finir, coûte que coûte, Louis XV s'empressa de disperser les exilés; en même temps, il leur prescrivait de rentrer à Paris à la date fixe du 1er septembre (3) : les fêtes de l'Assomption se célébraient à la fin d'août, et l'on craignait que, grisé par la présence des parlementaires, le peuple ne se portât, au cours de la procession, à des violences sur la personne de l'archevêque.

Des manifestations — sympathiques, celles-là! — étaient également à craindre lors de l'arrivée du premier président. On annonça son retour pour le 28, mais on lui intima l'ordre de rentrer le 27 au soir...

(1) La naissance du duc de Berri, qui devait régner sous le nom de Louis XVI, servit de prétexte à la réconciliation.

(2) « Ce mot de grâce fait peine à tout le monde. Pour« quoi traiter ainsi une Compagnie aussi respectable, et qui « tient un aussi grand état dans le royaume? On plaint le « premier président d'avoir été obligé de rendre ce terme « comme il est dit. » — D'ARGENSON, VIII, p. 324.

(3) BARBIER, VI, p. 42.

Ce qui n'empêcha pas le peuple de lui faire une ovation d'un caractère grandiose : danses, illuminations, fusées, salves d'artillerie, se prolongèrent jusqu'au lever du jour. Et, dès le matin, toute la population — « gens considérables et autres » — se rendit à l'hôtel du bailliage pour témoigner sa joie!... Il n'est pas jusqu'à la Chambre royale qui ne fît éclater sa satisfaction (1)!

Mais c'est surtout pour la reprise du cours de la justice que l'on redoutait des troubles. On répandit le bruit que la cérémonie était ajournée; puis, dans la nuit du 3 au 4 septembre, on avisa Messieurs de se rendre au Palais dès la première heure... Malgré ces précautions, une foule en délire avait déjà envahi les salles. A l'entrée de chaque magistrat, des cris interminables de : Vive le Parlement! Vive le Roi! s'échap-

(1) Le discours prononcé par M. Brou, avocat général, au moment de la dissolution de cette Chambre, indique clairement avec quelle répugnance ses membres avaient accepté leur mandat : « Messieurs, disait-il, il y a bientôt « dix mois que vous avez été amenés dans ce lieu par le « chef de la justice, qui vous a notifié lui-même les volontés « du Roi qui forment les titres de votre autorité. Vous les « avez reçus avec la soumission qu'ils méritaient. Vous ne « vous êtes chargés qu'avec douleur de remplir le vide « immense que causait l'absence d'un des corps les plus « respectables de l'État, qui avait encouru la disgrâce du « souverain. Vous avez regardé cette autorité non comme « un présent, mais comme un dépôt. Aujourd'hui, le Parle- « ment a recouvré les bonnes grâces du Roi, il ne vous « reste qu'à mêler votre joie à la joie publique. »

paient de toutes les bouches. Mais ce furent des trépignements inouïs quand on vit apparaître les prisonniers d'État, dont deux, l'abbé de Chauvelin et le président de Frémont du Mazy (1), portaient sur leur visage la trace de vives souffrances. Quant au premier président, des femmes lui offrirent un bouquet, une couronne de laurier et un compliment par écrit : il accepta le compliment et le bouquet, mais fit cacher la couronne par ses domestiques...

La séance ayant été ouverte, au milieu d'un silence imposant, la parole fut donnée à l'avocat général d'Ormesson, qui, dans une harangue émue, présenta la déclaration royale. Bien qu'elle donnât pleine satisfaction à la Compagnie, le mot de *clémence*, qui s'y trouvait consigné, faillit amener un nouvel orage : bon nombre des magistrats des Enquêtes se déclaraient prêts à reprendre le chemin de l'exil plutôt que de subir une humiliation imméritée. Quand on passa au vote, il n'y eut que soixante-dix voix pour l'enregistrement pur et simple...

Ce résultat confondit le Roi, qui, durant quarante-huit heures, resta dans des transes mortelles. Il respira enfin, quand il sut que le Parlement acceptait la déclaration au fond, tout en en répudiant la forme. Des remontrances lui ayant été adressées à cet égard, il s'estima heureux d'obtenir la paix au prix de son prestige.

(1) Le bruit courait qu'il était devenu fou aux îles Sainte-Marguerite.

En définitive, les concessions arrachées à la Couronne consacraient la victoire du Parlement. « Le voilà, écrit « d'Argenson, plus maître que jamais de sévir contre la « Constitution et ses zélateurs. Le clergé est abaissé « pour avoir voulu grimper trop haut et tyranniser le « royaume. Voilà la bulle *Unigenitus* humiliée et « anéantie en France... » Barbier dit à son tour : « Le « Parlement obtient tout ce qu'il a toujours pré« tendu (1)... » Telle est aussi l'opinion unanime des contemporains, y compris le duc de Luynes, dont la tristesse résignée n'hésite pas à reconnaître qu'en aucun temps démenti plus formel ne fut infligé à un souverain (2) !

Ce nouveau succès acheva de griser la population parisienne. Partout régnait l'allégresse. Partout aussi l'irritation contre les évêques était portée si loin qu'aucun d'eux n'eût pu, sans danger pour sa vie, se risquer par la ville « en habit long ». La bourgeoisie marchait d'accord avec le peuple, et « dans les bonnes compa« gnies même, quelqu'un qui eût parlé en faveur de la « Constitution ou défendu le clergé eût été honni « comme un familier de l'Inquisition ». A chaque coin de rue, des colporteurs vendaient des satires, des poèmes, des libelles exaltant les parlementaires, *vainqueurs du fanatisme*, injuriant les ministres, la Reine et la

(1) BARBIER, VI, p. 14.
(2) *Mémoires du duc de Luynes*, XIII, p. 444.

famille royale. On s'arrachait surtout une estampe, en forme de médaille, où l'on voyait l'archevêque foudroyé entre les bras de l'Envie et de la Discorde, tandis que Notre-Seigneur Jésus-Christ, recevant les magistrats en robe, leur distribuait de gracieux sourires et serrait la main à M. de Maupeou, sur la tête duquel le Saint-Esprit prenait la peine de projeter des langues de feu (1)!...

Insensible en apparence à ces manifestations, le Parlement ne négligeait rien pour justifier la confiance publique. Prodigieux est le labeur qu'il accomplit durant les premiers mois de son retour. Pour briser les dernières résistances, il accumule poursuites, saisies, confiscations, amendes, condamnations au bannissement ou aux galères, exécutions en effigie avec le concours du guet à cheval et des archers de robe courte, — jusqu'au jour où, maître du terrain, il prononce enfin son mémorable arrêt défendant à tout ecclésiastique, de quelque qualité qu'il puisse être, de regarder la constitution *Unigenitus* comme règle de foi! Cette victorieuse sentence fut débitée par M. de Maupeou « avec grande dignité et des grâces incomparables. Il « y eut grand applaudissement du public et claquement de mains, comme quand Jélyotte chante à « l'Opéra! »... Moyennant quoi, la duchesse de Villars, de l'*Escadron des amazones,* estimant que l'autorité

(1) Barbier, VI, p. 60.

laïque s'était substituée au pouvoir spirituel, se hâtait de présenter requête au Parlement pour obtenir la permission des œufs durant le carême!

Dans cet irréparable désastre du parti épiscopal, Mgr de Beaumont était le plus atteint. Louis XV le sacrifia d'un cœur léger.

— Quel dommage, disait-on devant lui, qu'un aussi honnête homme soit aussi opiniâtre!

— Et aussi borné! ajouta quelqu'un.

— Si on l'expédiait à Rome! risqua Mme de Pompadour.

— Ah! soupira le Roi, qu'on en trouve le moyen!

Ce n'est pas à Rome qu'on envoya Mgr de Beaumont, mais à Conflans d'abord, à Lagny ensuite, plus tard enfin au château de la Roche, près Sarlat... M de La Belouze, toujours bien informé, eut la primeur de la nouvelle. Quand, pressé de la produire, il pénétra dans l'enceinte du Palais, il se heurta à un groupe où l'abbé de Chauvelin dissertait avec Robert de Saint-Vincent.

— Victoire! cria-t-il, l'archevêque est exilé!

— Nouvelle intéressante, déclara Robert de Saint-Vincent, mais moins grave à coup sûr que ne croit notre confrère... Qu'importe la chute du serviteur, quand le maître reste debout!

— Qu'entendez-vous par là? demanda La Belouze interloqué.

— J'entends par là, reprit Saint-Vincent, que l'archevêque est l'homme lige de l'Institut d'Ignace, et qu'il

n'y aura rien de fait tant que la secte loyolite conservera dans le royaume un seul de ses sujets !

— Parole de philosophe, non de dévot ! s'écria La Belouze.

— Monsieur, répliqua Saint-Vincent, c'est parce que j'ai l'honneur d'être dévot que je pense de la sorte !

— Et vous avez raison, appuya Chauvelin. Il n'est pas de bon parlementaire qui ne juge comme vous.

Toujours goguenard, M. de La Belouze riposta :

— Prétendez-vous, l'abbé, renverser le colosse?

— Monsieur, répondit sèchement celui-ci, si vous connaissiez notre histoire nationale, vous sauriez que le colosse, pour me servir de votre mot, fut terrassé sous Henri de Bourbon, avec l'aide de Dieu et du Parlement.

— Ajoutez, interrompit La Belouze, que, nouvel Antée, il se redressa plus vigoureux !... Puissiez-vous, ô fils d'Hercule, de votre bras puissant, étouffer le monstre (1) !

Il s'échappa après cette épigramme, non sans jeter un regard dédaigneux sur la personne chétive de l'abbé,

(1) Au moment de nous séparer de M. de Bèze de La Belouze, nous croyons juste de déclarer que si son attitude équivoque fut de nature à autoriser les soupçons de la *Chambre noire,* rien en somme n'établit qu'il se fût rendu coupable de trahison. Il semble, au contraire, que, par une conduite plus correcte, il soit parvenu à effacer les fâcheuses impressions de Bourges. Il fut, en 1777, investi des fonc-

moitié homme, moitié sapajou, au dire des contemporains. Celui-ci haussa les épaules :

— Patience ! s'écria-t-il. Vienne l'occasion, je m'y essayerai.

Comme il demeurait rêveur, Robert de Saint-Vincent le tira à l'écart :

— Eh quoi, monsieur, murmura-t-il, auriez-vous quelque raison d'espérer ?...

L'abbé se recueillit. Une flamme jaillit de son regard, décelant chez cet être souffreteux une énergie surhumaine, et. d'une voix vibrante comme une sonnerie de combat, le futur rapporteur du procès des Jésuites lança ces simples mots :

— Qui sait? La cause est bonne... (1) !

tions de rapporteur dans le procès de l'*Encyclopédie*. A cette occasion, Bachaumont s'exprime ainsi sur son compte : « On a été enchanté du rapport de M. de La Belouze, qui « a déployé dans cette affaire la sagacité la plus subtile et le « plus grand désintéressement. »

(1) C'est à la suite du rapport de l'abbé de Chauvelin qu'en 1762 la Société de Jésus fut expulsée du royaume.

CHAPITRE XIX

ÉPILOGUE.

Ainsi finit l'exil en *masse* de 1753, le troisième, mais non le dernier du règne de Louis XV. Les groupements arbitraires auxquels il avait donné lieu ne pouvant lui survivre, chacun rentra dans le rang; mais le lien qui, durant quinze mois, avait réuni les éléments les plus disparates du Parlement, ne se brisa jamais. Contrairement aux prévisions ministérielles, on apprit à se connaître, les nuances s'effacèrent, et de durables amitiés s'établirent là où l'on s'était ingénié à souffler la discorde.

A Bourges, notamment, en dehors de rares dissidences, l'union demeura complète jusqu'au dernier jour. Aucun des membres de la colonie ne laissa éteindre cette flamme patriotique dont le despotisme royal subit si souvent les cruelles atteintes ! On le vit bien, deux ans après, quand un retour offensif de l'esprit de réaction bouleversa à nouveau le royaume.....

Cette fois encore, la question religieuse était en jeu; mais elle se compliquait d'aggravations de taxes (1) et

(1) Il s'agissait d'impôts sur les cartes et les denrées coloniales, et du doublement du vingtième.

de réformes parlementaires de la plus haute gravité : suppression de soixante charges des Enquêtes; augmentation des sièges de Grand'Chambre; interdiction du droit de vote, en matière de police générale, avant dix ans d'exercice; attribution projetée de ce même droit à un corps servile, celui des maîtres des requêtes! C'était la mort du Parlement en même temps que la confiscation des libertés publiques! — Les Enquêtes, suivies d'une moitié de la Grand'Chambre, répondirent à ce coup d'État par de retentissantes démissions (1)... Il est permis de croire que les fidèles du président de Meinières prirent la tête du mouvement; car, sur une liste de seize magistrats frappés de lettres de cachet, ils figurent au nombre de neuf! Lattaignant de Binville était exilé à Vic, en Auvergne; Lambert, à Bléré, en Touraine; de Chavannes, à Limours; Saget, à Domfront; Drouin de Vandeuil, Robert de Saint-Vincent, Clément de Feillet, dans leurs terres; Héron, à Saint-Calais; Douet de Vichy, à deux lieues au delà de sa terre de Vichy!... L'abbé de Chauvelin, compris dans la fournée, déclara que c'était « le dernier soupir de la monarchie mourante!... » Séditieuse parole à laquelle répondra bientôt ce cri, plus séditieux encore, d'un autre parlementaire : « Il est grand temps de débourbonnailler la France! »

(1) Il n'y eut qu'un dissident parmi les membres des Enquêtes : l'abbé Terray.

Les exilés de Bourges! On les retrouve partout où il y a des résolutions viriles à prendre et des coups à recevoir. Avec le temps, leurs rangs finissent par s'éclaircir: les uns, pressés par l'âge, se réfugient sous la tente; les autres expirent sous le harnais; quatre subsistent encore à la suppression du Parlement... Retracer leur histoire commune, ce serait parcourir le champ trop vaste des luttes toujours ardentes, souvent grandioses, dont, jusqu'en 1789, retentissent les fleurs de lis!

Tel n'est pas notre but : nous nous bornerons à rappeler brièvement le sort de ceux dont nous avons pu retrouver la trace.

Quelques mots d'abord de M. de Maupeou, dont le rôle fut si éclatant durant le conflit de 1753. Ces heures d'exil, où son esprit délié put se donner carrière, marquèrent l'étape la plus brillante de sa vie. La faveur publique l'avait suivi à Pontoise; à son retour, on le reçut en triomphateur. Ce fut, pendant quelques mois, l'homme le plus populaire de France. Par malheur, il appartenait non à la race des vrais parlementaires, mais à celle des courtisans. Un propos maladroit l'avait tourné contre Versailles : un sourire de Mme de Pompadour suffit à le ramener. La Cour, après l'avoir dénigré injustement, se mit à l'admirer outre mesure. Passé à l'état de personnage indispensable, appelé dans la coulisse à l'emploi de premier ministre, il « prit la figure d'Apollon sur le Parnasse ».....

Bienvenu du cabinet, il ne pouvait plus l'être de ses confrères. Ceux-ci, du reste, ne s'étaient jamais fait d'illusions sur son compte. Au moment où ils tiraient profit de ses rancunes, ils le tenaient sous le coup d'une étroite surveillance. Son double jeu étant percé à jour, on redoubla de précautions : ses discours furent revus et corrigés, ses démarches subirent le contrôle de quelques-uns de Messieurs choisis parmi les plus vifs. De son côté, le peuple commençait à déchanter : bientôt, après l'avoir porté aux nues, il l'eût volontiers traîné aux gémonies. Enfin, il lui fallut compter avec les rieurs, qui n'étaient pas les adversaires les moins redoutables... Un jour, une circulaire invita les créanciers du premier président à se réunir chez le notaire Deplaces : on juge si la réunion fut nombreuse! Mais, au lieu des capitaux annoncés, ce fut une lettre qui arriva, et quelle lettre! « M. de Maupeou était désolé; il ne pouvait rien « payer, n'ayant point encore touché le prix convenu « *pour la vente de sa Compagnie!* »... Cette mystification eut un succès énorme : tout Paris en fit des gorges chaudes!

De pareils mécomptes, survenus au moment où son ambition touchait au but, bouleversèrent le premier président. Son humeur s'aigrit, sa santé s'altéra, ses facultés s'émoussèrent. C'était toujours la même parole dorée, mais la mémoire faisait défaut. Il en fut réduit, dans les cérémonies officielles, à avoir derrière lui un confrère qui, le papier en main, le soufflait à chaque

défaillance (1). Le découragement s'étant emparé de lui, il résigna ses fonctions, qu'on se hâta de confier au président Molé, un descendant de la *Grande Barbe*, dont le plus grand mérite était de posséder cinq cent mille livres de rente et d'être inféodé à la Cour par le mariage de sa fille avec le duc de Brissac (2).

M. de Maupeou n'avait pas dit pourtant son dernier mot. En 1763, âgé de soixante-quatorze ans, il devenait garde des sceaux de France (3), juste à temps pour appeler à la première présidence celui qui devait être l'opprobre et le fléau de la vieille magistrature, son fils René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, le chancelier du règne de la Dubarry, le commensal de la courtisane royale, le plat valet dont la triste figure domine toute une époque de compromissions, de honte et d'abaissement!

Quel charme d'échapper à ces promiscuités malsaines pour en revenir à M. de Meinières!... Ce qu'il fut, durant le séjour à Bourges, nous le savons déjà. Il est bon néanmoins de dire comment l'appréciaient ses con-

(1) *Mémoires du duc de Luynes,* XV, p. 292 et 348.

(2) Mathieu-François Molé était, par sa mère, le petit-fils de Samuel Bernard, dont il occupait le somptueux hôtel.

(3) Le Roi avait voulu investir son nouveau ministre des fonctions de chancelier; mais M. de Lamoignon ayant refusé de se démettre, on prit le parti de nommer M. de Maupeou vice-chancelier. Le Parlement, sous prétexte que c'était là une charge non prévue par les lois du royaume, refusa d'enregistrer, et l'édit fut retiré.

frères. « Interrogez, écrivait l'un d'eux, vingt-six exilés « sur les vingt-huit, ils vous diront que le président, « qui a la réputation d'un homme droit et intègre, « gagne encore infiniment à être connu. Il est d'un « commerce doux, obligeant, sensible et reconnaissant. « Il est actif, mais il ne fait rien étourdiment et sans « consulter, souvent même trop retenu par modestie, « et, dans tout ce que nous lui avons vu faire, nous « avons toujours reconnu le même courage et le même « zèle pour la Compagnie. Quiconque n'en portera « pas ce jugement est souverainement injuste. »

Ces vertus discrètes n'eurent en aucun temps l'art de pousser leur monde. M. de Meinières, dont la santé était fort compromise, se retira en 1758. Il se trouva alors en face de cruelles difficultés. Son fils, M. de Bourneville, à qui la Cour refusa longtemps tout agrément pour l'acquisition d'une charge civile ou militaire (1), s'était lancé dans de folles dissipations qui aboutirent à un passif de trois millions. Le président se dépouilla de tous ses biens, notamment de la terre de Meinières (2), pour ne se réserver qu'une rente

(1) Voir, à cet égard, le récit d'une très intéressante conversation du président avec la marquise de Pompadour, dans les ***Mélanges de littérature et d'histoire***, publiés par la Société des bibliophiles français. 1re partie, 1856, p. 133.

(2) « Consistante en un château entouré de fossés pleins « d'eau, chapelle dans ledit château, cour et avant-cour, « jardins, enclos, bâtiments, moyenne et basse justice dont « les appels ressortissent immédiatement à Eu et d'Eu au

modique dont le capital, après sa mort, devait revenir à des créanciers qui n'étaient pas les siens... La mauvaise fortune n'altéra en rien son humeur. Il se plongea plus que jamais dans l'étude et s'appliqua à compléter ses collections. Un jour, il lui tomba entre les mains, sous la forme d'un sac à biscuits, un singulier autographe au bas duquel il reconnut la signature du Jésuite Le Tellier, le confesseur de Louis XIV. La lettre, c'en était une, disait en propres termes : « Enfin, « je suis parvenu à abattre l'hydre cent fois renaissante. « *Il* sera avant peu arrêté et conduit à Rome sous « bonne et sûre escorte. M. d'Aguesseau sera exilé, et « j'ai lieu de croire que vous serez chargé de ses fonc- « tions... » Le personnage à expédier au Pape était le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. D'Aguesseau, dont le sort ne devait guère être meilleur, remplissait alors la charge de procureur général. Enfin, le destinataire de la lettre, celui que les intrigues du parti ultramontain devaient appeler à la tête du parquet, n'était autre que l'avocat général Joly de Fleury (1)... Ce document, remis plus tard à l'abbé de Chauvelin, ne laissa point, paraît-il, que d'exercer une

« Parlement de Paris, patronage et droit de présentation à « la cure de la paroisse, etc. » Suit une longue énumération des fiefs relevant de cette baronnie, dont le prix fut porté à cinq cent mille livres. — *Archives nationales,* T, 1054.

(1) *Mémoires de Mme du Hausset,* p. 171.

influence considérable sur la décision du Parlement dans le retentissant procès de la Société de Jésus!

Séparé de ses deux enfants (1), M. de Meinières était, depuis de longues années, condamné à la solitude. Un jour, avec cette facilité de mœurs qu'on rencontre dans tout le cours du dix-huitième siècle, il associait son existence à celle d'une femme distinguée, Mme Bellot, connue par de nombreuses traductions anglaises. Peu de temps après, il lui donnait son nom, la seule chose qui lui restât, et, vers les premiers jours d'octobre 1785, il expirait dans les bras de sa vieille amie. Sa vie avait été digne, courageuse, consacrée tout entière à la recherche de la vérité ; sa mort fut calme, sereine, exempte de regrets et d'inquiétudes. Comme cet autre fidèle de la *Paroisse*, il put, lui aussi, répondre aux personnes venues pour lui prodiguer des consolations : — Eh! monsieur, pourquoi, de grâce, serais-je donc affligé?...

Le Recueil des *Mémoires secrets* contient, à la date du 5 octobre, le passage suivant : « M. le président « de Meinières vient de mourir. Il était resté le dernier « des divers collaborateurs de nos Mémoires commen- « cés dans la société de Mme Doublet. Il fournissait les « articles concernant le Parlement, la magistrature et

(1) M. de Bourneville avait fini par être autorisé à acheter une charge dans les gardes françaises. — Sa sœur, Louise-Adélaïde, avait épousé, en 1758, le comte de Guitaud.

« les lois. En général, il s'occupait essentiellement de « ces matières, et quand la Compagnie se trouvait dans « quelque crise difficile, avait des remontrances à tra- « vailler, l'on s'assemblait chez lui, et, depuis qu'il « était absolument retiré, on le consultait encore. M. le « président de Meinières avait beaucoup feuilleté dans « les anciens registres du Parlement, appelés les Olim. « Il en avait fait un dépouillement exact et formé de « tout cela des recueils, des extraits, des dissertations, « des tables raisonnées sur toutes espèces de matières « historiques, politiques et critiques. Ils contiennent « plus de cent volumes in-folio. On ne cite point encore « à qui le défunt a laissé ses manuscrits (1). »

Telle fut l'oraison funèbre de ce vaillant parlementaire — un oublié! — qui, par sa science juridique, son indépendance, l'élévation de son caractère et de ses vues, était marqué pour la première présidence, où il eût dignement continué les traditions des de Thou et des Molé!

(1) Sous la date du 7 décembre, les *Mémoires secrets* annoncent que la bibliothèque du président a été vendue à M. de Flandre de Brunville, procureur du Roi au Châtelet, moyennant une somme de cent mille livres : « La privation de cette « bibliothèque sera très sensible à Mme la présidente de « Meinières, qui aime les lettres et les cultive. Comme elle « s'est piquée de beaux sentiments, quand le président l'a « épousée, elle n'a voulu accepter aucun avantage considé- « rable, et elle reste dans une médiocrité de fortune qui fait « honneur à son désintéressement ou à sa délicatesse. »

De ses confrères, nous avons peu à dire.

Le vieil Anjorrant, l'homme aux carrés de cire, succombe à la peine dans un dernier effort contre la bulle *Unigenitus:* « A quoi bon, criait-il, couper à l'arbre « des branches qui repoussent toujours? C'est le tronc « qu'il faut abattre! » — Plusieurs de Messieurs, parmi lesquels Roland de Challeranges, dénoncés par Damiens comme ayant contribué à lui égarer l'esprit, n'ont pas de peine à démontrer qu'il ne saurait y avoir rien de commun entre les aspirations de la robe et l'entreprise d'un régicide (1). — Clément de Feillet passe sa vieillesse à fonder des prix de vertu et à couronner des rosières (2). — L'abbé de Lattaignant, qui survit à son frère de Binville, continue à pâtir des productions de son oncle le chanoine : certain jour, une victime de celui-ci, voulant administrer à son mystificateur la correction classique, se trompa d'épaules... C'est le conseiller qui la reçut!... Mon receveur! disait le chansonnier... — MM. de Laverdy et Lambert (3) sont successivement investis de la surintendance générale

(1) Damiens avait servi chez quatre conseillers au Parlement : MM. Boulanger, Séguier, de Bèze de Lys, Dupré de La Grange. — Dans son interrogatoire du 25 janvier 1757, il déclara avoir prémédité son crime « depuis l'exil du Par« lement, parce qu'il voyait les trois quarts du peuple périr « de misère ».

(2) *Anecdotes de Nougaret,* 1777, p. 49.

(3) *Vir et civis,* a dit de lui Carmontelle, dans sa galerie des habitués du salon de Mme Doublet. M. Lam-

des finances, faveur de courte durée qu'ils payeront l'un et l'autre de leur tête (1). — Dupré de Saint-Maur devient intendant de Guyenne, où il a de longs démêlés avec le Parlement de cette province. Fidèle adorateur de la beauté, il se fait suivre dans ses tournées officielles d'une Dagoré bordelaise qu'il déguise tantôt en dragon, tantôt en abbé, tantôt en Capucin (2). — L'Anglais M. de Chavannes, chargé de porter la parole au nom des Enquêtes, poursuit une vigoureuse campagne en vue de la suppression des épices (3). — Roland d'Erceville, voué à la hache révolutionnaire, fera partie du convoi des *trente-cinq* qui allèrent à l'échafaud « du « même air qu'ils marchaient autrefois aux cérémonies « publiques ».

Le dernier survivant de Bourges est Robert de Saint-Vincent : l'une des âmes les mieux trempées de cette époque héroïque. Ni les rigueurs royales, ni le choc des événements, ni le poids des années n'ont ralenti son

bert eut l'honneur, en qualité de conseiller d'État, de faire casser l'arrêt qui avait condamné Lally-Tollendal.

(1) CAMPARDON, *Le tribunal révolutionnaire.*

(2) BACHAUMONT, XXV, p. 271.

(3) Il fut puissamment aidé dans cette tâche par plusieurs de ses confrères, notamment par M. Roland de Challeranges. Celui-ci écrivait, le 1er avril 1765 : « L'usage des épices « déshonore les magistrats, et il serait bien à désirer que « l'on trouvât un moyen de supprimer cette partie honteuse « de leurs fonctions. » Lettre à M. de Chabrol, citée dans la *Sénéchaussée d'Auvergne,* par M. Édouard EVERAT.

ardeur. Tel on l'a vu en 1753, tel on le retrouve sous le règne de Louis XVI, vibrant, plein de fougue, jeune de tempérament, de cœur et d'esprit. Parlementaire de la vieille école, il n'a qu'un amour : celui des libertés publiques! catholique et dévot, qu'une haine : la haine des ultramontains et de la Société de Jésus! Conseiller de Grand'Chambre depuis longtemps déjà, toutes ses tendresses vont aux Enquêtes... Hélas! réduites, par des suppressions successives, à l'état de minorité, elles ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes; mais la vaillance supplée au nombre, et il n'est pas rare de voir le Parlement entier applaudir aux harangues enflammées de ses tribuns. Aucun d'eux, pas même d'Éprémesnil, n'a l'audace de Saint-Vincent. Sa dialectique hautaine, qui jadis faisait frissonner Louis XV, a revêtu avec l'âge une forme encore plus âpre. « C'est, dit un contemporain, un de ces naturels en quelque sorte sauvages, « auxquels des mœurs sévères et l'habitude de l'étude « et de la retraite ont laissé toute leur rudesse, dont les « expressions, par conséquent, toujours éloignées de la « flatterie, conservent quelquefois à peine la politesse, « mais trouvent grâce devant les souverains, non seu- « lement à cause de leur nouveauté, mais parce qu'elles « sont dictées par une bonne foi qui n'est jamais dou- « teuse (1). »

Ce terrible jouteur ne s'incline que devant la loi. La

(1) *Annales françaises*, de Guy-Marie SALLIER.

Cour, il ne la veut pas connaître. Il s'élève contre ses tendances, notamment dans l'affaire du collier (1), provoque le rejet des taxes nouvelles, conclut à la mise en accusation du ministre Calonne... Ses clients, ce sont les humbles et les déshérités. Le bas clergé, réduit à la misère par les bénéficiers, n'a pas de défenseur plus fidèle! D'autre part, il se prononce avec éclat en faveur des protestants et assure le triomphe de la liberté de conscience (2). Enfin, passionné pour les réformes, il prend la tête de cette phalange hardie qui, à force d'obsessions, finit par obtenir la convocation des États généraux.....

Son discours du 19 novembre 1787, prononcé en présence de Louis XVI et de ses ministres, venus au Parlement pour arracher de nouveaux subsides, est un chef-d'œuvre de logique, de clarté, d'ironie amère..... Après avoir constaté avec tristesse le caractère imprévu de la démarche royale, coïncidant avec l'absence des

(1) « L'on vante beaucoup un discours de M. Robert de « Saint-Vincent, à l'ouverture de la séance, discours digne, « à ce qu'on assure, de la tribune aux harangues de la « République romaine durant ses plus beaux jours. » — BACHAUMONT, XXXII, p. 107.

(2) Il fit encadrer l'édit réparateur et le suspendit en évidence dans son cabinet, où il le montrait avec orgueil aux personnes qui venaient le voir. L'initiative de cette œuvre de justice, depuis longtemps proposée par Gilbert de Voisins, avait été prise par M. de Bretignières, conseiller à la troisième des Enquêtes.

magistrats les plus zélés, Robert de Saint-Vincent s'excuse de n'avoir à déposer au pied du trône que de pénibles vérités... Aussi bien Sa Majesté doit-Elle s'y attendre. Elle ne peut ignorer que l'édit, dont Elle réclame l'enregistrement, constitue une calamité de plus pour le royaume! Comment expliquer autrement le mystère dont Elle a entouré sa visite? Pourquoi cette course hâtive à travers la ville à peine éveillée? Pourquoi ce souci de tenir les portes closes et d'éloigner le public? Il n'est pas d'usage de procéder ainsi quand la Couronne apporte des lois destinées au soulagement du peuple!... A vrai dire, il s'agit encore d'un emprunt, d'un emprunt de plus de quatre cents millions, déguisant la plus scandaleuse usure, et tel que, si un fils de famille en contractait de pareils, il n'y a pas de tribunal au monde qui hésitât à les annuler! Tout, dans le projet des ministres, décèle la mauvaise foi! Tout est trompeur, même le préambule, dont la rédaction *indécente* est indigne de la puissance royale!... Et l'orateur, après avoir foudroyé le cabinet, dont il dénonce les agissements perfides, termine en donnant un libre cours à ses patriotiques aspirations : « Ces réflexions, Sire, sont « affligeantes, mais elles ne doivent pas décourager Votre « Majesté. Le remède aux plaies de l'État a été indiqué « par votre Parlement : c'est l'assemblée des États généraux. Cette convocation, pour être salutaire, doit être « prompte. Si l'on tarde, les maux s'accroîtront et le « remède sera plus difficile! Votre Majesté annonce dans

« son édit que les États généraux seront assemblés pour
« l'année 1792... Pourquoi ce retard? — Le moment
« n'est pas venu, dit-on!... Je cherche ce qu'on peut
« entendre par là! Trouve-t-on que le désordre ne soit
« pas assez grand dans les finances?... La vérité, Sire,
« la voici : Vos ministres veulent éviter ces États géné-
« raux dont ils redoutent la surveillance; mais leur
« espérance est vaine. Les besoins de l'État vous force-
« ront à les convoquer d'ici à deux ans... Oh! oui, ils
« vous y forceront, et le plus sage parti serait de pro-
« fiter de la bonne disposition des esprits, de cette
« passion du bien public qui anime aujourd'hui tous
« les Français... Ceux qui disent qu'il faut attendre ne
« peuvent pas avoir des vues droites. S'ils veulent du
« temps, c'est pour former des intrigues, pour com-
« poser des États généraux avec des courtisans préparés
« à les applaudir, ou avec des hommes turbulents qui
« y porteraient le désordre et les rendraient infruc-
« tueux et peut-être nuisibles. Dieu veuille préserver le
« royaume de pareils malheurs! Mais il est permis de
« les craindre, car l'exemple du passé fait assez con-
« naître qu'il est des hommes qui risqueraient le sort
« de leur patrie pour avoir le plaisir de dire ensuite :
« Vous le voyez! le Parlement a eu tort! Il ne fallait
« pas d'États généraux!... »

Un témoin oculaire, Guy Sallier, qui rapporte cette émouvante improvisation, explique qu'il faut l'avoir entendue pour se faire une idée de ce que le débit, l'or-

gane et le geste y ajoutèrent de rudesse et d'originalité. Telle qu'elle est, même dépouillée du caractère grandiose qu'une action véhémente devait lui imprimer, elle apparaît encore comme un des monuments les plus remarquables de l'éloquence politique.

Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs : Saint-Vincent et ses amis ne se faisaient aucune illusion sur les conséquences qu'au point de vue parlementaire devait entraîner la réunion des États. Pour eux, c'était la déchéance prochaine, fatale, nécessaire, de la Compagnie. Mais qu'importaient les intérêts individuels, quand le salut du pays était en jeu ! Les sentiments les plus élevés animaient ces intrépides lutteurs, hantés du rêve d'institutions nouvelles possédant la vertu de rajeunir la vieille monarchie : « Quel noble dévoue-
« ment, disaient-ils, quelle grandeur d'âme de déposer
« de soi-même un pouvoir solennellement reconnu !
« Les magistrats invoquant les États généraux, procla-
« mant leur propre incompétence, rendant à la nation
« le droit imprescriptible de s'imposer elle-même,
« allaient devenir les fondateurs de la liberté publi-
« que ! Cette abdication libre et spontanée, qui les expo-
« sait à la disgrâce d'une Cour toute-puissante, à des
« exils, à des persécutions, devait présenter à leurs
« contemporains et à la postérité un trait d'héroïsme
« dont l'histoire d'aucun peuple ne fournissait encore
« d'exemple !... »

Achevons : aussi bien n'entre-t-il pas dans notre

cadre de rechercher l'influence de la haute robe sur les événements qui précipitèrent la marche de la Révolution...

On sait quels traitements l'ancien régime réservait à ceux qu'il réputait ses adversaires. Comme celle de ses ancêtres, la vie de Saint-Vincent est sans cesse traversée par des mesures violentes. Tantôt on le confine dans sa terre, tantôt on le relègue dans un bourg de la haute Auvergne, où il est retenu pendant plus de quatre ans! Aucune disgrâce ne peut abattre sa fierté!..... Signifiée le matin même de l'Assomption, la lettre de cachet qui, en 1787, l'expédie à Troyes, lui défend de sortir : « Apparemment, s'écrie-t-il, on oublie que j'ai à servir « aujourd'hui un plus puissant maître que le Roi!... Je « déclare que je vais à l'église! »

Hélas! ce grand citoyen allait subir un dernier exil qui devait être le plus cruel de tous! Acclamé aux premiers jours de la tourmente révolutionnaire, Saint-Vincent ne tardait pas à subir le sort commun. Républicain, aux yeux de la monarchie, son crime, pour le Comité de salut public, fut d'être aristocrate ! Suspect aux deux partis extrêmes : l'éternel châtiment des modérés!... Il n'eut que le temps de gagner la frontière. Dépouillé de la modeste fortune qui lui avait permis, à l'exemple de ses pères, de consacrer au bien public toutes les heures d'une existence féconde, il allait expirer loin de cette France que, sans compter avec les sacrifices, il avait voulue prospère, forte et libre!

Sa fin n'en fut pas moins sereine, résignée, édifiante... — Ainsi mouraient les robes longues des siècles passés dont sa piété avait recueilli les mâles traditions. Parvenus au terme d'une carrière bien remplie, ces austères magistrats se préparaient, dans le calme de leur conscience, au suprême voyage. Adressant à chacun des leurs un de ces mots qui servent de viatique aux survivants, ils disaient aux filles : Sois chaste! aux garçons : Sois honnête homme!... Puis, l'ordre mis à leurs affaires, ils recommandaient à tous les saints « de la benoîte cour de Paradis » leur âme immortelle, priant Dieu de l'appeler à lui par un temps clair et serein, afin qu'elle montât plus aisément vers le ciel (1)... Et lorsque la grande libératrice, qu'ils épiaient en silence (2), les touchait de son aile, ils pouvaient s'écrier comme l'un d'eux dont nous gardons le souvenir : « Qu'on ouvre grandes les portes! La mort « du juste est un enseignement : le peuple m'a vu « bien vivre, je veux qu'il me voie bien mourir! »

(1) *Mémoires d'André d'Ormesson.*
(2) Chut! disait le président Bouhier pendant son agonie, j'épie la mort.

APPENDICE

TABLEAU DES MAGISTRATS EXILÉS EN 1753.

—

Magistrats exilés à Pontoise, puis à Soissons :

1° Les présidents à mortier, savoir :
Messires René-Charles de Maupeou, premier.
— André Potier de Novion.
— Louis Le Peletier de Rozambo.
— René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou.
— Louis Chauvelin.
— Pierre-Paul-Gilbert de Voisins.
— Guillaume de Lamoignon.
— Michel-Jacques Turgot.
— Étienne-François d'Aligre.
— Louis Le Peletier, ci-devant premier président.

2° Les conseillers laïques de Grand'Chambre :
Messieurs Simonnet, doyen.
— Coste de Champeron.
— Pinon de Quincy.
— Severt.
— Lambelin.
— Rolland.

Messieurs
— de Benoise.
— Tubeuf.
— Fermé.
— de Blair.
— Henin.
— Rulault.
— de Louvencourt.
— Pajot de Malzac.
— Lemée.
— Carré de Montgeron.
— de Pomereu.
— de Lattaignant.
— de Montholon.
— Dupré.
— Le Courtois.

3° Les conseillers clercs de Grand'Chambre :
Messieurs de Fieubet de Beauregard.
— Pajot de Dampierre.
— Boucher.
— Langlois.
— de Salaberry.
— Bochart de Saron.
— Macé.

Magistrats exilés à Angoulême :

Messieurs
Jacquier de Vieux-Maison, conseiller à la 1re des Enquêtes.
Farjouet d'Hauterive (clerc), id.
D'Abot de Binauville, id.
Cochin, id.
Rivière, id.
de Motteville, président à la 2me des Enquêtes.
Aubin, conseiller id.

Messieurs
de La Guillaumie, conseiller à la 2me des Enquêtes.
Petit de La Villonières, id.
Braier, id.
Brisson, id.
de Chabenot de Bonneuil, id.
Frédy, id.
de Pont de Manderoux, id.
Poitevin de Villier, conseiller à la 3me des Enquêtes.
L'anglois de Rety, id.
Brachaud du Breuil, id.
Legras du Luart, id.
Sahuguet d'Esponac (clerc), conseiller à la 4me des Enquêtes.
Terré de Pernay (clerc), id.
Leclerc de Lesseville, président à la 5me des Enquêtes.
Tubeuf, conseiller id.
Chaillon de Jonville, conseiller à la 1re des Requêtes.
de Flesselles, conseiller à la 2me des Requêtes.

Magistrats exilés à Bourges :

Messieurs
de Revol, conseiller à la 1re des Enquêtes.
Charlet, id.
Héron, id.
de Laverdy, id.
Blondeau, conseiller à la 2me des Enquêtes.
Clément de Feillet, id.
de Lattaignant de Binville, id.
Bellenger d'Essenlis, id.
Lambert, id.
de Lattaignant (clerc), id.
Favières, conseiller à la 3me des Enquêtes.
Robert de Monneville, id.

Messieurs

Anjorrant, conseiller à la 4me des Enquêtes.
Angran, id.
de Bèze de La Belouze, id.
Rolland de Challeranges, id.
Anjorrant de Tracy, id.
Leriche de Chevigné, conseiller à la 5me des Enquêtes.
Douet de Vichy, id.
de Chavannes, id.
Le Fèvre de Saint-Hilaire, id.
Saget, id.
Robert de Saint-Vincent, id.
Boutin, conseiller à la 1re des Requêtes.
Rolland de Juvigny, id.
Roland d'Erceville, id.
Durey de Meinières, président à la 2me des Requêtes.
Drouin de Vandeuil, conseiller id.
Dupré de Saint-Maur, id.

Magistrats exilés à Châlons-sur-Marne :

Messieurs

Le prêtre de Lezonnet, conseiller à la 1re des Enquêtes.
Terrai (clerc), id.
Le Mairat de Bruyères, id.
Gaudion de La Grange, conseiller à la 2me des Enquêtes.
Moreau de Vignolles (clerc), id.
Dupuis, id.
Doublet de Baudeville, président à la 3me des Enquêtes.
Pellot, conseiller id.
Davy de La Fautrière, id.
Delpech de Mérinville, id.
Lenoir (clerc), id.
Boula de Montgodefroi, id.
Le Rebourg, id.

Messieurs
Berthelot de Saint-Alban, conseiller à la 3me des Enquêtes.
Mouffle de Champigny, conseiller à la 4me des Enquêtes.
Goislard, id.
Taboureau, id.
Le Pelletier de Mortfontaine, id.
Titon d'Orgery, id.
Titon, conseiller à la 5me des Enquêtes.
Delpech de Montereau, id.
Goujon de Thuisy, id.
Titon de Villotran, id.
Desvieux, président à la 1re des Requêtes.
Hariaques, président id.
Berger de Ressye, conseiller id.
de Cotte, président à la 2me des Requêtes.

Magistrats exilés à Clermont en Auvergne

Messieurs
Thiroux d'Arconville, président à la 1re des Enquêtes.
Hénin, conseiller id.
Pasquier, id.
de Godeheu, id.
Chol de Torpanne, id.
Dubois d'Anizy, id.
de Verduc, id.
Berthelot de Versigny, id.
Bernard de Boulainvilliers, président à la 2me des Enquêtes.
Moreau de Saint-Just, id.
de Bragelogne, id.
Moreau d'Estrelles, id.
Leroy de Roullé, id.
de Barrally, conseiller à la 4me des Enquêtes.
de Chalmette, id.
Le Manneville de Belledalle, id.

Messieurs

Le Maître de Saint-Péravy, conseiller à la 4me des Enquêtes.
Quentin de Richebourg, conseiller à la 5me des Enquêtes.
Foucaut de Magny, id.
Trublet de Nermont, id.
Soullet, id.
Goguet, id.
Dubois, président à la 1re des Requêtes.
Peirenc de Saint-Priest, conseiller id.
Dubois de Courval, id.
Moron de Mamai, conseiller à la 2me des Requêtes.
Laurès, id.
Hocquart, id.

Magistrats exilés à Montbrison :

Messieurs

Mallet de Trumilly, conseiller à la 1re des Enquêtes.
Lambert de Saint-Omer, id.
Lefèvre d'Ammécourt, conseiller à la 3me des Enquêtes.
de Murard, conseiller à la 4me des Enquêtes.
de Glatigny, id.
de Malizieu (clerc), id.
de Sêve de Fléchères, conseiller à la 5me des Enquêtes.
Lecomte des Graviers, id.
Mallet, id.
Pommyer (clerc), id.
Havet de Neuilly, conseiller à la 2me des Requêtes.

Magistrats exilés à Poitiers :

Messieurs

de Chavaudon, président à la 1re des Enquêtes.

Messieurs

Bourée de Corberon, président à la 1re des Enquêtes.
Le Boindre, conseiller id.
Boucher, id.
de Maistat, id.
Noblet, id.
Langlais, id.
de Chabenat de Malmaison, id.
Jullien, id.
Le Pileur, conseiller à la 2me des Enquêtes.
Maineau, id.
Barre, id.
de Chavaudon de Sainte-Maure, id.
Guillemin de Courchamp, id.
Richard de Saint-Nom (clerc), id.
Pinon, président à la 3me des Enquêtes.
de Gars de Frémainville, conseiller id.
Langlois de La Fortelle, id.
Nouet, id.
Maussion de Candé, id.
Dussart, conseiller à la 4me des Enquêtes.
Choart de Brosses, id.
Charpentier, conseiller à la 5me des Enquêtes.
Bertin de Vaugien, id.
Le Duc, conseiller à la 1re des Requêtes.
Nouveau de Chênevières, conseiller à la 2me des Requêtes.

Magistrats exilés à Vendôme :

Messieurs

Nigon (clerc), conseiller à la 1re des Enquêtes.
Roussel de la Tour, conseiller à la 3me des Enquêtes.
du Houlley, id.
Nau, id.

Messieurs

Pinterel de Neufchâtel, conseiller à la 3me des Enquêtes.	
Bitaut de Vaillé,	**id.**
Coste de Champeron,	**id.**
Louvel de Ressainville,	**id.**
de Bretignières de Saint-Germain, conseiller à la 4me des Enq.	
Lemoine,	**id.**
Ferrand,	**id.**
Roualle de Boisgelon,	**id.**
Lefèvre de Mesgrigny,	**id.**
Lebas-Duplessy, conseiller à la 5me des Enquêtes.	
Aymeret de Gazeau,	**id.**
Dunoyer,	**id.**
Sauveur (clerc),	**id.**
Baurry (clerc),	**id.**
de Lalive, conseiller à la 1re des Requêtes.	
de Sellé,	**id.**
d'Arquistade de Saint-Fulgent,	**id.**
Choppin,	**id.**

Cette liste générale, empruntée aux Archives du ministère de la guerre, ne mentionne pas les parlementaires envoyés dans des forteresses. On n'y fait pas figurer non plus ceux, en petit nombre, qui, à raison de leurs attaches avec des personnages en faveur, furent simplement consignés dans leurs terres.

ODE SUR LE PARLEMENT EXILÉ.

Le despotisme se déclare :
Vous partez, dignes magistrats,
Une fatalité barbare
Vous arrache de nos climats !

Vous partez : le peuple timide,
A l'ignorance condamné,
Baise le poignard homicide
Dont il se voyt assassiné.

Dans la Grèce, ingrate patrie,
Ainsy l'ostracisme autresfois
Immolait à la jalousie
Les vrays deffenseurs de ses droits.
Le devoir a fait votre crime,
La justice votre forfait,
Et le peuple que l'on opprime
Vous plaint, vous admire et se taist.

Les prophanes dépositaires
De la divine authorité
Parmi les préjugés vulgaires
Comptent la paix et l'unité.
Armés des feux de l'anathesme,
Sous l'air de la religion,
Dans le sein de la vertu mesme
Ces tygres portent le poison.

Des humains impuissant arbitre,
Quitte le nom de *Bien aimé*...
Avant de porter ce beau titre,
Commence par être estimé!
Magistrat plein d'insuffisance (1),
Ignorant protecteur des loix,
Sous ta tyrannique puissance
Périssent les peuples et les roys!

(1) Le chancelier de Lamoignon.

Toy, monstre sorti du Tartare (1),
Du sang des humains abreuvé,
Digne fils d'un père barbare,
Tremble, ton sort est achevé.
Tremble pour ton nom, pour ta vie...
Un Brutus, un bon citoyen,
En victime de la Patrie,
Aspire à te percer le sein.

Grand Dieu! qui retient ton tonnerre?
Venge de si grands attentats.
A ces vils tyrans de la terre
L'enfer va s'ouvrir sous les pas.
Venge toi, venge la nature,
Confonds tous ces desseins pervers,
Vois l'innocence qui murmure
Et rends la paix à l'univers.

PARALLÈLE DU PARLEMENT AVEC LES ÉVÊQUES.

On risque beaucoup à parler,
On ne risque rien à se taire.
Je veux pourtant vous révéler
Ce qu'on dit de la grande affaire.

D'un côté l'on voit de Thémis
Ceux qui tiennent la balance
Avoir des charges sans profits
Et des travaux sans récompense.

Pour fruit d'un *benedicat vos*,
D'autre côté, gens pleins d'intrigues

(1) Le comte de Voyer d'Argenson, ministre de la guerre.

Ont des revenus sans travaux
Et des dignités sans fatigues.

Du ministère le plus saint
La plus grande part très peu digne
Ne s'embarrasse de la vigne
Que pour en presser le raisin.

Le magistrat forme des nœuds
Pour une alliance féconde;
Le prélat croit, pour vivre heureux,
Qu'après luy c'est la fin du monde.

L'un risque tout à résister
Et peut perdre biens et famille;
L'autre, sans vouloir se prèter,
Regarde tout d'un œil tranquille.

Enfin de l'un et l'autre état,
En comparant le parallèle,
Sans juger le fond du débat,
La raison, que décide-t-elle?

Qu'un roy juste autant que chrétien,
Régnant sur des sujets qu'il aime,
Les réunirait tous fort bien
S'il voulait les juger luy-même!

LETTRE D'UN DE MESSIEURS DES ENQUÊTES AUX MAGISTRATS DE GRAND'CHAMBRE TRANSFÉRÉS A PONTOISE.

—

Si Messieurs de la Grand'Chambre veulent réfléchir sur les motifs et la nature des négociations dans lesquelles on veut les engager, ils y trouveront de nouvelles raisons bien puissantes pour les déterminer à l'arrêté proposé, qui, en leur liant les mains sur toutes délibérations, sur toutes assemblées, mettroit les négociateurs dans l'impossibilité de les solliciter plus longtemps à les écouter : quelque proposition que l'on eût à faire, elle ne pourroit plus être portée qu'au Parlement rassemblé ; et, si cela n'est ainsi, le Parlement, l'État et l'Église sont en danger.

Sur quel motif appuye-t-on la nécessité des négociations? Sur ce qu'il seroit indécent d'exiger que le Roi reculât vis-à-vis de son Parlement... Mais c'est une pure illusion ! Ce n'est pas vis-à-vis du Parlement qu'il faut que le Roi recule, c'est vis-à-vis de la raison, de la justice et des lois fondamentales du royaume. Les entreprises du clergé et des ministres tendent à les renverser de fond en comble. Ils ont surpris la religion du Roi au point de lui faire avouer ces entreprises... Le Roi, en rétractant cet aveu, en revenant sur ses pas, se comblera de gloire, loin de se déshonorer: *Charles V, Henri IV* et les autres Rois cités dans les remontrances nous paroissent infiniment plus grands par de pareils retours que par les victoires éclatantes qu'ils ont remportées.....

Mais il est étonnant que ce principe, qu'il ne faut pas que le Roi recule, soit avancé avec tant de confiance, dans un cas où il ne peut avoir son application, par ceux même qui ont fait reculer le Roi dans tant d'occasions où il ne devoit pas reculer.

Sa Majesté avoit ordonné au clergé, de la manière la plus

authentique, de donner la déclaration de ses biens. Le clergé l'a opiniâtrement refusée, et le Roi a reculé vis-à-vis le clergé dans l'affaire du monde la plus juste! Le Roi s'étoit formellement engagé à retirer le *Frère Boëttin* de la paroisse de Saint-Étienne du Mont, pour *y avoir tenu une conduite plus propre à aigrir les esprits qu'à les ramener;* et le Roi a reculé devant l'Archevêque de Paris qui a voulu, malgré le Roi, que ce frère restât titulaire de cette cure! Le Roi avoit promis solennellement de recevoir *toujours* favorablement les remontrances que son Parlement voudroit lui faire; et on vient de le faire reculer sur une promesse dictée par les premiers principes de la loi naturelle; car les plus vils esclaves devroient avoir le droit de remontrances sous le despotisme le mieux établi!... Le Roi ne fera donc que se respecter lui-même, en revenant à une promesse si équitable.....

Non seulement son honneur, mais la sûreté de sa personne et de sa couronne, les intérêts les plus essentiels de l'État le demandent. Il est nécessaire qu'il soit informé que ses ministres et le clergé remplissent son royaume de violences, de troubles et de confusion, qu'il ne pourroit subsister sous un pareil gouvernement, et que cependant les ministres et le clergé, loin de se modérer, depuis qu'ils ont excité l'attention des Parlements, n'ont fait que s'en irriter et se porter aux derniers excès. Le chrétien catholique, toujours exposé aux injustices les plus criantes de la part de prêtres fanatiques, soit qu'il s'en plaigne, ou qu'il les souffre dans le silence, ne peut éviter les effets les plus sensibles de la colère du Souverain. La réputation, les biens, la liberté légitime des sujets du Roi sont devenus un objet d'insulte et de mocquerie. Les exemples des curés de *Charonne* et de *Saint-Godart* (pour n'en point citer d'autres) sont si frappants que toute l'Europe en a été indignée. En vain les opprimés réclament la protection des lois et de l'autorité souveraine! Des actes portant le nom du Conseil en arrêtent le cours; des ordres particuliers empêchent

l'exécution des arrêts les plus équitables, punissent sévèrement ceux qui les ont obtenus, forcent les prisons et font triompher l'infâme calomniateur. Et ce qui met le comble, c'est la réponse, si indigne de la justice du Roi, qu'on lui fait faire aux remontrances qu'un Parlement lui présente sur cet énorme renversement!...

Sa Majesté, dit-on, *ne les désapprouve pas, mais elle ne juge pas à propos d'y déférer...* N'est-ce pas dire aux droits les plus sacrés des citoyens, en les anéantissant : *Ego in interitu vestro ridebo !!!* C'est insulter le Parlement de Paris que de lui proposer de modérer son zèle, lorsque tous les maux qui l'ont excité ne font qu'augmenter et que déjà cinq autres Parlements commencent à signaler leur fermeté pour la même cause. S'il se laissait abattre, ceux-ci perdroient bientôt courage, et les vexations n'auroient plus de barrières. C'est de sa persévérance qu'on attend le salut de l'État; sa foiblesse en achèveroit la ruine.

Comment a-t-on pu se flatter d'ébranler des magistrats éclairés par la vaine menace d'anéantir le Parlement, s'ils n'entroient en composition ! Le Parlement expireroit dans le lit d'honneur, s'il expiroit en combattant pour la religion et pour l'État!... Mais quiconque réfléchit voit l'anéantissement du Parlement absolument impossible. Au reste, pour que le Parlement méritât une nouvelle punition et une punition telle que l'anéantissement, il faudroit qu'il pût faire quelque chose qu'on pût lui imputer à nouveau crime : et comment le feroit-il tant qu'il est dispersé! Il ne peut ni agir, ni même délibérer. Quand même on pourroit blâmer chaque magistrat de ne vouloir s'engager ni s'expliquer sur ce qu'on lui demande, les fautes des particuliers ne sçauroient être imputées au Corps; mais, loin qu'ils soient blâmables, ils le seroient bien réellement si, avant d'être réunis, ils s'ouvroient sur aucune proposition dans une affaire qui regarde tout le Corps.

Tels sont les motifs par lesquels on veut engager Messeurs de Grand'Chambre à négocier. On vient de voir combien peu ils sont capables de faire impression. Mais plus ils sont légers, plus ceux qui doivent leur faire rejetter toute négociation sont solides. Messieurs ne sçauroient rien faire qui ne fût caduc, dangereux pour eux-mêmes et pour leur auguste Compagnie, désavantageux au bien public, plus propre à augmenter les troubles qu'à les appaiser !

D'abord, il est évident que trente membres ne peuvent lier un corps entier composé de plus de deux cens, surtout dans un tems d'exil et, par conséquent, de contrainte. Un enregistrement fait dans ces circonstances seroit nul de plein droit. Si la voye de négociation ne doit être employée que pour convenir simplement des propositions que l'on présumera pouvoir être adoptées par la Compagnie, quand elle sera rassemblée, la négociation est encore au moins inutile. Il n'est pas possible, tant que la dispersion durera, de s'assurer de la pluralité des voix, moins encore de l'unanimité, ce qui seroit pourtant nécessaire, puisque, après l'arrêté du 5 mai, si un seul de Messieurs persistoit *in deliberatis,* on ne pourroit passer outre. Supposons même qu'on ait amené tous et chacun de Messieurs dispersés à la même façon de penser, qui peut répondre que, lorsque rassemblés ils délibéreront et discuteront la matière, ce concours de lumières ne fera pas naître un avis contraire aux propositions convenues et qui paroîtra plus avantageux à plusieurs? Dans ce cas, ils seront obligés de l'embrasser. C'est même sur ce principe qu'est fondé le devoir imposé à tous Messieurs de ne s'ouvrir sur leur avis nulle part que dans le lieu où ils prennent leurs délibérations.

Les négociations sont donc absolument inutiles; mais, de plus, elles seroient dangereuses pour Messieurs, tant de la Grand'Chambre que des Enquêtes. Si l'on veut s'assurer des suffrages des exilés en faveur d'un projet d'accommodement, il faut qu'on les consulte : or, soit qu'ils se déclarent

contre ce projet, ou qu'ils se bornent même, suivant la prudence et leur devoir, à ne point s'expliquer, les ministres leur en feront un crime, et aggraveront peut-être leur disgrâce. Ces Messieurs le prévoyent, et demandent instamment qu'on les laisse dans leur silence. Si l'on convient d'un projet sans les consulter et qu'à leur retour ils se croient obligés de le rejetter, les voilà exposés à de nouveaux exils, ou même à des vexations plus affligeantes. Le public en chargera Messieurs de Grand'Chambre, tandis que la Cour les accusera d'avoir exposé l'autorité du Roi à un nouvel affront.

Cependant il y a tout lieu de présumer que tel sera le sort de tout projet d'accommodement, d'être annulé par les Chambres assemblées, parce qu'il ne sçauroit être avantageux au bien public.....

Le caractère des négociateurs, les principes qui les font agir, ne permettent aucune illusion. Ce sont des personnes qui n'ont aucune connoissance des loix, des ordonnances, qui ignorent la méthode d'examiner les affaires en magistrat, c'est-à-dire avec cet amour et cette recherche de la justice qui place toujours les principes à la tête des décisions, qui part du vrai et ne tend qu'au vrai, qui voit le mal et en cherche sincèrement le remède, qui croiroit, en usant de palliatif, manquer autant au devoir qu'en excitant et entretenant le mal... Il est même difficile de supposer aux négociateurs une volonté sincère d'éteindre à perpétuité les troubles qui désolent le royaume!

Qu'il est à craindre que des vues particulières, un intérêt personnel ne soient le principe de tous les mouvemens qu'ils se donnent! Consommés dans la finesse la plus déliée, ils ne cherchent qu'à séduire des magistrats simples et droits par état. Ceux-ci doivent donc par prudence refuser de les écouter : ils risquent tout et ne peuvent rien gagner. Le Parlement n'a aucun besoin de négociation. Sa cause se soutient par elle-même, sa situation actuelle ne peut finir

qu'avec avantage. Les ministres au contraire et le clergé sentent leur embarras et les dangers qu'ils courent : aussi sont-ils les seuls qui ayent mis les négociateurs en œuvre... Le Parlement ne les auroit jamais recherchés.

Si on a intention de faire connoître au Roi qu'il a été trompé et que la fermeté de son Parlement, loin de mériter son indignation, n'a eu pour principe qu'un zèle à toute épreuve pour son service, dans ce cas les négociations seront bien inutiles; mais si l'on veut laisser le Roi dans ses préventions, ce qui n'est pas douteux, que d'affligeantes conséquences s'ensuivront! Les négociations aboutiront à confirmer le Roi dans la funeste méprise de regarder comme personnes dignes de toute sa confiance ceux qui en abusent pour renverser tout son royaume, et comme des sujets rebelles des magistrats qui s'exposent à tout pour maintenir les droits et les maximes fondamentales de sa Couronne et pour rétablir le bon ordre. Les ministres, une fois tirés du mauvais pas où ils se sont mis, prouveront au Roi qu'ils ont eu raison de sévir contre le Parlement, et que sa fermeté étoit criminelle par cela même qu'il s'en est enfin départi; que, s'il lui arrivoit de résister encore et de revenir à sa première conduite, il mériteroit d'être puni avec plus de rigueur! Tous les droits qu'il aura paru céder lui seront enlevés sans ressource. On se jouera de ses arrêts. Les évocations, les lettres de cachet seront multipliées plus que jamais. On se fera une satisfaction de montrer que rien n'est moins respectable ni moins redoutable que le Parlement, que tous ses efforts ressemblent aux vagues de la mer qui viennent se briser contre un grain de sable...

Depuis deux ans, le Parlement agit avec la plus grande vigueur, pour défendre les droits du Roi contre les prétentions intolérables du clergé, pour s'opposer au despotisme le plus outré de la part des ministres. S'il tient ferme, il faut nécessairement qu'il l'emporte sur l'un et l'autre point. Les négociations, en lui enlevant le fruit de tous ses tra-

vaux, laisseront subsister et augmenter même nos troubles et nos maux. En effet, peut-on se flatter qu'une déclaration, à quoi se termineront les négociations, dise un seul mot pour établir expressément l'autorité du Roi sur les ecclésiastiques, comme sur tous ses autres sujets? pour arrêter les évocations et les lettres de cachet — moyens dont se servent les ministres pour faire exécuter leurs volontés arbitraires, au mépris de toutes les loix?

Si ces abus sont assez grands, comme on n'en peut douter, pour que le Parlement ne puisse jamais se dispenser de s'y opposer de toutes ses forces, il peut compter d'être obligé, quatre jours après l'accommodement, de recommencer la guerre. Les évêques et les ministres, devenus plus audacieux par la foiblesse du Parlement et la reprise du service, recommenceront sur nouveaux frais et enchériront sur tout ce qu'ils ont fait jusqu'ici. Il vaut donc mieux que le Parlement tienne ferme contre tout accommodement, jusqu'à ce qu'il ait satisfaction sur ces deux points et sur tous les autres dont il s'est plaint dans ses remontrances. Jamais il ne sera dans une position aussi avantageuse que celle où il est actuellement : tous les ressorts que les ministres font jouer pour l'en faire sortir le prouvent évidemment.

Quiconque comparera l'accommodement qu'on projette avec celui de 1720 verra qu'à tous égards celui-ci devroit être plus efficace pour ramener la paix : on en a touché les raisons dans le *troisième Mémoire* de Messieurs des Enquêtes. Cependant celui de 1720, loin de procurer la paix, n'a eu d'autres effets que d'occasionner les troubles affreux qui affligent aujourd'hui l'Église et l'État. Que peut-on donc attendre de celui qu'on négocie actuellement, sinon l'accomplissement plus prompt de tout ce que le Parlement a prédit dans ses remontrances : une révolution capable d'ébranler toute la monarchie!

Nul accommodement ne sçauroit être d'ailleurs avanta-

geux, parce que la matière dont il s'agit n'en est pas susceptible. L'accommodement a lieu dans une dispute, ou dans un procès, entre parties maîtresses de leurs droits, parce qu'elles peuvent en rabattre; mais ici, il n'y a ni disputes ni parties. Il y a des juges, c'est le Parlement; il y a des accusés, ce sont les ecclésiastiques. Les griefs d'accusation sont le violement des loix les plus essentielles de l'Église et de l'État; violement qui a causé de grands troubles et nous menace de plus grands encore.

Or les loix ne transigent point; les magistrats en sont les dépositaires et non les maîtres : ils ne peuvent donc les abandonner. Tout leur ministère se borne à les maintenir et à les faire observer. S'ils livrent la moindre partie de ce précieux dépôt, ils se rendent coupables d'une infidélité et d'une prévarication criminelles envers l'État, ils renversent les barrières qui le défendent, eux qui sont établis pour les garder. Ils doivent être d'autant plus vigilans que la conspiration qui nous menace est plus dangereuse. Associations, sermons séditieux, suggestions dans les confessionnaux, mouvemens excités en plusieurs endroits parmi les peuples, caballes secrettes, annonces publiques d'un corps qui prétend former, dans le sein même de l'État, un État particulier, indépendant de toute autre autorité dans sa conduite et dans ses loix!... le zèle pourroit-il se refroidir à la vue de si grands dangers? Est-ce là le tems d'entendre à des accommodemens qui, suivant l'idée même de ce terme, laisseroient subsister une partie de ces désordres? qui, n'arrachant point la racine de nos maux, les feroient bientôt renaître?... Le schisme continuerait : bientôt il ne serait plus possible de le réprimer, et nous nous verrions insensiblement replongés dans les malheurs de la Ligue! On exigeroit que le Parlement consentît à l'inexécution de ses arrêts!... quand jamais il n'en fut de si nécessaires, parce qu'il n'y eut jamais de coupables plus pernicieux à la Société et dont l'exemple fut plus contagieux!

Nous l'avons déjà dit, le Parlement est d'une force invincible, s'il demeure dans l'inaction. Tout souffre de l'absence du Parlement ; il faut nécessairement qu'il soit rappelé. Il le sera sans conditions, s'il n'en écoute aucune ; et, dans ce cas, il sera maître à son retour de continuer à s'opposer aux désordres : tant qu'il n'admet aucune condition, il n'est pas de moment qui ne fasse sérieusement réfléchir sur sa conduite, qui ne fasse sentir qu'il faut que les principes de gens aussi fermes soient eux-mêmes inébranlables ! Par là même, on fera ouvrir les yeux au Roi, ce qui sera le triomphe de la cause du Parlement, le comble de sa gloire et la fin de tous nos maux.

Ceux qui ont sollicité l'exil du Parlement le sentent bien. Ils sont dans le tremblement que le Roi ne découvre enfin qu'ils l'ont trompé et compromis son autorité. Malgré leur bonne contenance, ils se voyent près de leur perte, et ils ne sortiront de leur inquiétude que quand le Parlement sortira de l'état violent où ils l'ont mis. C'est eux certainement qui mettent tout en œuvre pour lier une négociation : les négo-ciations ne sont recherchées que par ceux qui sont dans l'embarras. En faudroit-il davantage pour déterminer le Parlement à les rejetter constamment, quelque menaces qu'on puisse lui faire, quelqu'espérance qu'on puisse lui donner ? Il a tout à attendre du tems : le cri de l'Europe entière est en sa faveur, il n'est pas possible qu'il ne parvienne enfin jusqu'au Roi. Le concours non concerté des autres Parlements du royaume ne peut manquer de faire impression sur son esprit ; mais le contraste de l'accommodement qu'on propose avec les remontrances du Parlement répandues dans tout l'Univers est si frappant qu'on ne peut en soutenir la vûe, et, si le Parlement donnoit les mains à cet accommodement, ses remontrances, qui le comblent de gloire, le couvriroient d'une honte éternelle.

Messieurs assemblés à *Pontoise* ne peuvent donc, sans

excéder leur pouvoir, sans renoncer à tous leurs avantages, sans exposer le Parlement, l'État et l'Église aux plus grands dangers, se prêter à aucun accommodement, ni entendre à aucune négociation. Rien donc ne seroit plus avantageux pour eux qu'un parti qui les mettroit à l'abri des pressantes sollicitations qu'on ne cesse de leur faire. Tel seroit l'arrêté déjà proposé dans la première partie de ce mémoire, portant toute cessation de service, sans aucune exception, jusqu'au retour des Enquêtes. Pour avoir les motifs de s'y déterminer, ils n'auroient qu'à mander les gens du Roi et leur demander compte de l'exécution des arrêts rendus par eux depuis le 9 mai contre les curés et vicaires d'*Amboise,* de *Chartres* et de *Troyes*. Les gens du Roi ne pourroient s'empêcher de dire que l'exécution de ces arrêts a été arrêtée par des lettres de cachet : sur quoi Messieurs pourroient former l'arrêté suivant :

« La Cour, en délibérant, sur le compte rendu par les « gens du Roi, des voyes extraordinaires surprises à la bonté « et à la justice du Roi pour empêcher l'exécution des « arrêts de la Cour rendus les..., etc...

« Considérant que, par son arrêté du 9 du mois de mai « dernier, et par l'arrêt d'Enregistrement de la déclaration « du 11 du dit mois, elle n'a continué le service pour les « affaires publiques, conformément à l'esprit de l'arrêté du « 5 du dit mois, que pour opposer par son activité infati- « guable un obstacle continuel au mal si instant du schisme; « mais qu'une inaction entière devient forcée pour elle dès « qu'elle voit traverser, par des actes d'une volonté surprise « et momentanée du dit seigneur Roi, les actes les plus « solennels de sa justice souveraine, ce qui entraîne le ren- « versement de tout ordre judiciaire et monarchique ;

« Considérant en outre que ces tristes circonstances « montrent de plus en plus la nécessité de faire parvenir au « dit seigneur Roi les dernières remontrances de la Cour, « afin que Sa Majesté, touchée des importans objets qui y

« sont présentés, sente qu'il est indispensable de laisser agir « son Parlement;

« Reconnaissant enfin avec douleur qu'elle n'a pu jus- « qu'ici être entendue de son Souverain, qu'elle ne peut « désormais agir utilement pour ses intérêts et pour le bien « de son État;

« A arrêté qu'elle cessera tout service, toutes fonctions et « délibérations jusqu'à ce que, assemblée avec ses confrères, « elle puisse aviser au parti convenable à prendre sur des « objets si importans.

« Fait, etc... »

LETTRE D'UN MAGISTRAT DE GRAND'CHAMBRE EN RÉPONSE A UN EXILÉ DES ENQUÊTES.

J'ai, Monsieur, reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 10 du présent mois. Je l'ai reçue avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction qu'elle me vient d'un magistrat que je respecte infiniment, et que j'y trouve d'ailleurs la manière de penser sur les affaires présentes conforme à celle de la plus grande partie de messieurs de Grand'Chambre.

Pour vous mander des nouvelles de ce qui se passe ici, je vous dirai que la négociation de M. le prince de Conti paraît à présent entièrement rompue et qu'il y a toute apparence que la Grand'Chambre, qui s'est soutenue avec sa fermeté dans le dernier assaut où elle s'est trouvée engagée, tiendra ferme jusqu'à la fin et ne fera rien qui puisse donner atteinte à la religion, au service du Roi, à la

tranquillité publique et à l'honneur de la Compagnie; en sorte que nos confrères exilés n'ont rien à craindre de notre part et doivent se reposer entièrement sur notre courage.

La Grand'Chambre n'a pas cru pouvoir ni devoir accepter les quatre propositions qui lui ont été faites successivement par M. le prince de Conti :

La première, d'enregistrer la déclaration du Roi contre le schisme;

La seconde, de reprendre le service ordinaire;

La troisième, de faire une députation au Roi, pour lui demander le rappel des Chambres dispersées du Parlement;

Et la quatrième, d'enregistrer du moins la déclaration dont il s'agit, comme il se pratique dans la Chambre des vacations.

Sur la première proposition, la Grand'Chambre a répondu à M. le prince *de Conti* que le projet de déclaration qu'il lui proposoit verbalement ne lui paroissoit nullement suffisant pour éteindre le schisme et appaiser le trouble; mais, quand il le seroit, elle n'étoit pas compétente pour enregistrer seule et sans le concours de ses frères dispersés la déclaration en question :

1° Parce que cette affaire est liée avec toutes les Chambres;

2° Parce que, suivant les arrêtés des 5, 7 et 9 may dernier, son pouvoir est limité à la seule poursuite du schisme, et qu'ainsi l'enregistrement de la dite déclaration seroit une véritable reprise du service interdit par les dits arrêtés;

3° Parce qu'elle est même de nature à ne pouvoir être portée qu'à ce tribunal;

4° Parce que, la déclaration en question étant une loi publique et une loi des plus importantes, elle ne peut recevoir ce caractère de loi publique, ni avoir d'exécution, que par l'enregistrement de tout le Parlement assemblé.

Sur la seconde proposition, elle a répondu de même

qu'elle ne pouvait reprendre le service sans le secours de ses confrères :

1° Parce qu'elle est liée sur cet objet par les arrêtés des 5 et 7 may dernier, desquels elle ne peut être déliée que par le consentement unanime de toute la Compagnie;

2° Parce qu'elle est liée par son arrêté particulier du 9 mai, et même par l'enregistrement de la déclaration translative *à Pontoise*, puisqu'elle ne l'a enregistrée que pour l'exécuter conformément aux arrêtés des 5 et 7 mai, et, par conséquent, pour exécuter les dits arrêtés et non pas pour les détruire de sa propre autorité et sans l'aveu de tous ses confrères;

3° Parce que toutes délibérations sur des affaires publiques faites par la Grand'Chambre seule, pour détruire des arrêtés faits par tout le Parlement, seroient du plus pernicieux exemple et auroient les suites les plus fâcheuses en donnant lieu infailliblement au démembrement de la Compagnie qu'on ne manqueroit pas à l'avenir de vouloir concentrer pour les affaires publiques dans la Grand'Chambre seule, dont s'ensuivroit la perte inévitable du Parlement, et, par conséquent, de l'État dont il est le plus ferme appui.

Sur la troisième proposition, la Grand'Chambre (c'est-à-à-dire toujours la grande partie de la Grand'Chambre) a répondu qu'elle ne pouvoit faire une députation au Roi pour lui demander le rappel des membres dispersés du Parlement :

1° Parce que ce seroit en quelque façon demander grâce pour des magistrats, qui, bien loin d'être coupables, sont demeurés fidèles au Roi jusqu'à devenir victimes de leur fidélité;

2° Parce que ces mêmes magistrats, qui se trouvent honorés de leur disgrâce, ont instamment prié Messieurs de la Grand'Chambre de ne point demander leur rappel et de s'occuper uniquement des affaires concernant le schisme;

3° Parce que, quand le Parlement a été transféré à

Pontoise en 1720 et dispersé en 1732, il n'a jamais demandé son rappel, mais il a attendu avec patience et avec respect qu'il ait plu au Roi de l'ordonner de son propre mouvement lorsqu'il auroit jugé la translation ou l'exil assez long;

4° Parce que faire un arrêté pour demander le retour des confrères exilés, ce seroit de la part de la Grand'Chambre passer les bornes qui lui sont prescrites par les précédens arrêtés et arrêts, lesquels ne lui laissent la liberté d'agir que contre le schisme et lui imposent une inaction entière et absolue sur tout le reste;

5° Parce que, si la Grand'Chambre redemandoit ses confrères, le Roi, avant de lui accorder sa demande, lui imposeroit, pour condition préliminaire, la reprise du service; qu'elle ne pourroit acquiescer à cette condition par les raisons déjà expliquées, et que, par ce refus, elle encourrait de plus en plus la disgrâce du Roi; que, par conséquent, il étoit de la prudence de ne pas faire la demande en question.

Sur la quatrième proposition, elle a répondu :

1° Qu'enregistrer la déclaration dont il s'agit par provision, ce seroit toujours reprendre le service, dont les affaires publiques font la partie la plus essentielle, et, par conséquent, contrevenir aux arrêtés du Parlement qui lui interdisent toute fonction, à l'exception de celle concernant la poursuite du schisme, jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi d'écouter favorablement les remontrances;

2° Qu'il y a une grande différence entre la Chambre des vacations et la Grand'Chambre séant à *Pontoise,* puisque la Chambre des vacations est un tribunal reconnu par le Parlement, composé des députés de la Grand'Chambre et des Enquêtes, et qui peut, par conséquent, être considéré, en quelque façon, comme représentant le Parlement dans le tems des vacances; au lieu que la Grand'Chambre, tirée contre toute règle *e loco majorum* et transférée à *Pontoise* par un coup d'autorité, n'a et ne peut avoir un caractère représentatif du Parlement, et ne peut, par consé-

quent, enregistrer par provision la déclaration dont il s'agit;

3° Que si la Grand'Chambre enregistroit ladite déclaration, ce seroit de sa part un acte de séparation d'avec les autres Chambres, dont on ne manqueroit pas de profiter en empêchant le Parlement de s'assembler lorsqu'il voudroit délibérer en la forme et au fond sur l'enregistrement provisoire qui auroit été fait de la déclaration, et qu'il arriveroit peut-être même de ce fatal exemple qu'on iroit jusqu'à vouloir priver à l'avenir les Enquêtes et Requêtes du Palais de la connoissance des affaires publiques, ce qui seroit tou-à fait pernicieux pour le service du Roi et pour le bien public;

4° Enfin, qu'il arriveroit peut-être que les Chambres assemblées après leur rappel refuseroient d'enregistrer la dite déclaration et qu'elles iroient même jusqu'à déclarer nul l'enregistrement provisoire qui auroit été fait par la Grand'Chambre; que cet événement ne manqueroit pas de perpétuer et d'augmenter les troubles présens et de jetter la division dans le Parlement; que, par conséquent, il n'étoit pas possible que la Grand'Chambre séant à *Pontoise* enregistrât provisoirement la dite déclaration...

Quoique la négociation de M. le prince *de Conti* soit rompue, nous n'en sommes pas plus tranquilles, parce qu'il y a d'autres personnes qui nous livrent tous les jours des assauts par les nouvelles propositions qu'elles nous font. Mais nous avons rejeté ces nouvelles propositions comme les premières, en disant que nous ne ferions et que même nous n'écouterions rien jusqu'à ce que nous soyons réunis avec tous nos confrères. Cette réponse devait naturellement nous délivrer à l'avenir de toutes nouvelles attaques; mais il y a apparence que cette persécution durera aussi longtemps que notre séjour ici.

Au surplus, Monsieur, vous n'en devez point être allarmé, parce que le plus grand nombre d'entre nous est ferme et inébranlable comme un rocher, et il n'est point à craindre

d'ailleurs que notre nombre diminue; au contraire, il ne fera qu'augmenter avec le tems, parce que l'importance qu'il y a de conserver l'union et l'unité dans la Compagnie, tant pour le présent que pour l'avenir, est si sensible et si palpable que nos adversaires sont enfin obligés d'ouvrir les yeux à la lumière. De plus, ils savent que la voix publique est pour nous et que, par conséquent, s'ils persistent dans leur avis, il n'y a à attendre pour eux que le blâme général de toute la Compagnie et de toute la France.

Nous continuerons, Monsieur, de vacquer, conformément à nos arrêtés, à la visite, instruction et jugement des affaires encommencées contre le schisme avant notre séparation : nous avons cru suivre en cela non-seulement la loi de nos arrêtés, mais encore le premier vœu de tous nos confrères exilés, et même de tout *Paris*. Il est vrai que plusieurs d'entre eux, par la suite, ont blâmé sur cela notre conduite, qu'ils ont été fâchés de ce que nous avons enregistré la déclaration translative à *Pontoise* et de ce que nous n'avons pas plutôt abandonné tout service, c'est-à-dire la poursuite du schisme ; mais qu'est-ce qui a donné lieu au changement d'avis? c'est uniquement l'argument qu'ont fait les *Négociateurs* en nous disant : « Vous avez « enregistré la déclaration translative à *Pontoise* adressée « au Parlement et vous avez en conséquence rendu plu- « sieurs arrêts contre le schisme; donc, vous vous êtes « regardés comme le Parlement; et, si vous avez été le Par- « lement en cette partie, vous l'êtes encore également pour « enregistrer la déclaration du Roi contre le schisme, sauf « le concours de vos confrères absens, et pour reprendre le « service, etc., etc. »

Mais qu'avons nous répondu à cette misérable objection de nos adversaires? Nous leur avons dit que nous n'avons jamais eu la ridicule pensée de nous regarder (nous qui ne sommes que la septième ou même la huitième partie de la

Compagnie) comme étant ou même comme représentant le Parlement tout entier, dont nous n'avons reçu aucun pouvoir à cet égard. Si nous avons enregistré la déclaration de la translation, c'est parce que nous avions besoin, pour remplir l'unique fonction que nous nous étions réservée en exécution des précédens arrêtés, de l'attribution de juridiction, sans quoi nous n'aurions pu l'exercer en aucune manière en la ville de *Pontoise*. Nous avons même été plus loin et nous leur avons dit : Nous vous accordons pour un moment que nous nous sommes regardés à *Pontoise* comme étant le Parlement (cela est très faux); mais, en tout cas, comment, pour quelle opération nous sommes nous regardés comme le Parlement? Ç'a été uniquement pour exécuter les arrêtés de la Compagnie, et non pas pour les détruire, puisque des arrêtés ne peuvent être détruits ni changés que par tous ceux qui les ont formés! — Cette dernière réponse est demeurée sans réplique de leur part.

Nous ne savons pas quel sera notre sort; on en parle diversement; mais, quel qu'il soit, nous demeurerons fermes jusqu'au bout, nous nous abandonnons entièrement à la Providence, qui prendra soin de nous.

Je suis, etc...

CÉRÉMONIAL DE LA MESSE ROUGE.

(Extrait du *Journal de Gilbert de Lisle*. — Archives nationales, U, 747.)

—

Comme les cérémonies de la messe et les révérences de MM. les présidents à l'offrande sont particulières, j'en vais faire une description qui pourra être utile dans l'occasion.

Toutes choses étant disposées pour la cérémonie et la

Compagnie ayant pris place, deux chapiers viennent de la sacristie, font ensemble une profonde inclination à l'autel, avancent à six pas de la Compagnie, saluent M. le premier président, MM. les présidents et Messieurs qui sont sur le même banc, en marchant un pas à chaque salutation. Ils avancent ensuite un pas du côté de l'autre banc, où ils saluent Messieurs. Ils font encore un pas, se mettent au milieu des deux bancs, saluent MM. les gens du Roi et ceux qui sont sur le même banc, et vont ensuite prendre leurs places vers le bas de l'église à l'ordinaire.

On commence l'introïte de la messe, *Spiritus Domini,* que la musique continue en contre-point ou autrement sur le livre. Pendant ce temps-là, le célébrant et ses assistants viennent à l'autel où ils font tous ensemble une profonde inclination. Ils vont ensuite à la Compagnie où ils font les mêmes salutations qu'ont faites les chapiers, et reviennent vers le bas de l'autel, où le célébrant commence la messe à l'ordinaire, monte à l'autel, fait les encensements accoutumés et va ensuite s'asseoir à la place qui lui est préparée ainsi qu'à ses assistants.

Pendant le *Kyrie,* deux procureurs de communauté vont présenter à Messieurs des bougies. Le plus ancien en présente d'abord à M. le premier Président, ensuite à MM. les présidents et à Messieurs sur le même banc. Le second en présente une en même temps à Messieurs qui sont sur l'autre banc et ensuite à MM. les gens du roi, à M. le greffier, aux secrétaires de la Cour, et, en revenant à leurs places, au premier huissier. Ils en donnent quatre ou six à M. le premier président et à MM. les présidents, deux à chacun de Messieurs, quatre aux gens du roi, deux ou quatre à M. le greffier, deux au secrétaire de la Cour et deux au premier huissier. Au dernier *Kyrie,* le premier chapier vient annoncer au célébrant le *Gloria in excelsis,* après avoir fait une révérence à l'autel, et, retournant à sa place, fait à la Compagnie les mêmes salutations que ci-dessus.

Le célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, qui est chanté par la musique à l'ordinaire, sur la fin duquel le sous-diacre prend le livre de l'épître, va à l'autel, où il fait une profonde inclination, vient ensuite vers la Compagnie, où il fait les mêmes salutations ci-devant marquées, et va à un pupitre pour la chanter.

Après l'oraison chantée par le célébrant, et l'épître par le sous-diacre, l'on chante l'*Alleluia* et le verset *Veni sancte Spiritus*, sur la fin duquel le diacre va à l'autel avec le livre de l'Évangile, y fait une profonde inclination, va demander la bénédiction du célébrant, et, sans autres salutations, va avec les cierges et l'encens chanter l'Évangile.

Le célébrant entonne ensuite le *Credo*, sans qu'il lui soit annoncé. Il est accompagné par la musique, et, sur la fin du *Credo*, il monte à l'autel pour continuer la messe, offrir le sacrifice et faire les encensements ordinaires.

A l'offrande, le célébrant descend aux plus bas degrés de l'autel avec ses assistants. S'il est évêque, il s'assied dans un fauteuil, la mître en tête; s'il est simple ecclésiastique, il se tient debout et découvert.

La Compagnie se lève et la musique chante un motet pendant l'offrande.

Les chapiers partent de leurs places, viennent à six ou huit pas de l'autel, où ils font ensemble une profonde inclination, avancent deux pas, font une inclination au célébrant et viennent vers la Compagnie à laquelle ils font les mêmes salutations ci-devant marquées. Ils vont ensuite à l'offrande, reculent quelques pas, saluent l'autel, le célébrant et encore la Compagnie, comme avant d'aller à l'offrande, et retournent en leurs places.

M. le premier président part alors de sa place, son mortier et son bonnet à la main, faisant une inclination à MM. les présidents et à Messieurs. Il va à dix pas de l'autel, où il fait une révérence à l'antique, tirant le pied droit en arrière et pliant les genoux fort bas, ainsi que font les

femmes, et un pas à côté, pareille révérence, les deux n'en faisant qu'une. Il avance encore deux pas vers l'autel, en fait une au célébrant, revient vers la Compagnie, où il fait pareilles révérences à chacun de MM. les présidents de la Cour, avançant d'un pas à chacun, et une à Messieurs qui sont sur le même banc. Il avance ensuite deux pas vers Messieurs qui sont sur le banc de l'autre côté, à qui il fait aussi une pareille révérence, et, avançant un pas vers le milieu, en fait une à MM. les gens du roi. Puis, il retourne vers l'autel, va à l'offrande, recule cinq ou six pas, salue encore l'autel et le célébrant, revient à la Compagnie où il fait les mêmes révérences qu'il a faites avant d'aller à l'offrande et retourne en sa place.

MM. les présidents de la Cour font aussi, chacun les uns après les autres, les mêmes révérences qu'a faites M. le premier président en allant et en revenant de l'offrande.

Messieurs y vont ensuite, se saluant simplement les uns les autres en allant et revenant.

MM. les gens du roi font deux inclinations ou révérences, une à l'autel, une au célébrant, en allant et revenant ; ils attendent le dernier d'eux vers le bout du banc de Messieurs, à droite, et retournent ensuite à leurs places.

M. le greffier fait deux révérences, ainsi que les gens du roi ; les secrétaires de la Cour et le premier huissier y vont les derniers.

L'offrande finie, le célébrant remonte à l'autel, continue la messe et chante la préface, qui est celle du jour de la Pentecôte, à la fin de laquelle deux clercs portant chacun un flambeau de cire blanche, et un portant l'encens, viennent à l'autel pour l'élévation où ils demeurent jusqu'au *Pater*.

La musique chante le *Sanctus*, un motet pendant l'élévation et l'*Agnus Dei*, durant lequel le diacre et le sous-diacre descendent au bas de l'autel, où ils font ensemble une profonde inclination. Ils viennent vers la Compagnie à laquelle ils en font aussi une, et donnent la Paix à baiser à tous

Messieurs, savoir : le diacre, à M. le premier président, à MM. les présidents et à Messieurs sur le même banc ; le sous-diacre, à Messieurs de l'autre banc, à MM. les gens du roi, à M. le greffier et aux secrétaires de la Cour.

La Communion est chantée en contre-point par la musique qui chante ensuite le *Domine salvum fac regem*, après lequel les chapiers s'en vont à la sacristie après avoir fait à l'autel et à la Compagnie les mêmes salutations qu'ils avaient faites avant la messe.

Après les oraisons et la bénédiction, le célébrant vient avec les assistants vers la Compagnie à laquelle ils font les mêmes révérences ou salutations que celles avant de commencer la messe et s'en retournent à la sacristie. Après quoi la Compagnie retourne à la Grand'Chambre (1).

LETTRE DE DUPRÉ DE SAINT-MAUR AU VICOMTE DE GAMMACHES.

J'ay envoyé scavoir, Monsieur, des nouvelles d'une personne avec laquelle vous eûtes une explication l'autre jour. Elle m'a fait dire que vous lui aviés rendu la parole que je vous avais donné. Je vous en remercie, Monsieur. Je crois que nous avons à nous loüer d'avoir mis chacun de notre

(1) Parlant de la messe rouge célébrée en 1720 à Pontoise, Gilbert de Lisle ajoute : « L'on m'a dit que l'offrande de la messe a « été partagée par moitié, sur l'ordre de M. le premier président, « entre les religieux Cordeliers, la cérémonie s'étant faite dans « leur église, et la musique, quoique celle-ci soit accoutumée de « l'avoir entière à Paris. Elle consistait en huit demi-louis d'or, « constituant l'offrande de MM. les présidents, lesquels en don« nent chacun un, Messieurs et M. le greffier donnent ce qui « leur plaît. MM. les gens du roi donnent chacun un sol marqué. »

costé tout ce qui était nécessaire et décent pour éviter une scène désagréable pour tous les trois, plus encore pour elle que pour nous. Votre procédé est digne du mien.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR.

A Bourges, ce mardy 11e juin.

LETTRE DE MADAME DAGORÉ AU VICOMTE DE GAMMACHES, TIRÉE SUR L'ORIGINAL.

A Bourges, ce 12e juin 1754.

Votre lettre, mon cher vicomte, me met bien dans le cas de ne point tenir ce que vous m'avés demandé et que je vous ay promis, puisque vous n'estes pas décidé à exécuter les conditions qui m'ont fait vous accorder ce que vous avés voulu. Songés pourtant que, malgré le goût que j'ay pour vous, je ne ferais rien pour votre bonheur que vous n'ayés rendu vous-même la parole à cette personne et qu'elle ne vienne me le dire. Après cela vous serez content d'une femme qui vous aime plus que sa vie. Je vous l'ay prouvé hier par le risque que j'ay couru pour vous voir. Il est vray que j'en fus bien dédommagée par le plaisir que j'eus à vous assurer que j'estais toujours la même pour vous, et je vous le répète encore, mon cher vicomte, je n'ay rien de plus cher que vous et je n'ay rien aimé comme vous. Si je vous avais été infidèle, je ne vous aurais revu de ma vie.

Comptés sur ma bonne foy et soyés persuadé que je ne vous trompe pas. Adieu, car je tremble en vous écrivant. Je ne scay pas si je pourray vous voir. J'eus une scène affreuse avec cette fille quand je vous eus quitté. Mais, demain, je compte aller seule à Sainte-Jeanne. Trouvés vous à trois heures à la porte de Gérin où je compte que vous dinés, vous me conduirés et nous causerons ensemble parce que je compte que vous aurés dans ce temps-là rendu cette personne libre. Vous luy devés et je vous en prie.

LETTRE DU VICOMTE DE GAMMACHES A DUPRÉ DE SAINT-MAUR.

Comme j'aurais été au désespoir, Monsieur, de faire du tort à la femme dont vous voulés me parler, elle m'a demandé, dans l'explication que j'ay eu avec elle, de vous voir. Je lui ay répondu que je ne pouvois rien luy refuser et que je luy rendois la parole que vous m'aviés donné, à une condition qui est que vous ne la verriés que deux fois la semaine. J'espère que vous voudrés bien vous conformer à cet arrangement, d'autant qu'il seroit fort désagréable pour vous que les propos qu'on a déjà tenu recommençassent.

Je suis votre serviteur.

Le vicomte DE GAMMACHES.

LETTRE DE L'ABBÉ DE LATTAIGNANT AU PRÉSIDENT DE MEINIÈRES.

—

A Bourges, le 24 juin 1754.

On a donc aussy cherché à vous séduire, mon cher président, quoyque l'imposture ait échoué et que la droiture de votre caractère vous ait deffendu des impressions qu'on a voulu faire prendre contre moy. Je suis cependant bien aise d'entrer avec vous dans un détail circonstancié de ma conduitte et de vous faire voir combien je méritois la justice que vous m'avés rendue.

Vous scavés comme moy la position des choses au mois de may. Vous pouvés vous ressouvenir que, soupant chez vous, je vous communiquay mes frayeurs et je vous prédis tout ce qui est arrivé depuis; que je gémis en votre présence de l'assoupissement de l'intendant qui ne vouloit pas sentir combien mes craintes étoient légitimes. Je n'ay point à me reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui étoit en moy pour que mes idées ne se réalisassent point; mais je n'ay point été secondé et j'ay eu la douleur de voir que les caractères odieux qui ont conduit le mistère d'iniquité m'ont supposé un rolle et des sentiments dont eux seuls peuvent être légitimement soupçonnés : c'est ce que je vais tâcher de vous démontrer en vous soumettant ma conduitte dans toute cette malheureuse affaire.

Sur la fin de may, quelques jours avant l'arrivée de M. le vicomte de Gamaches, M. Dupré me vint trouver. J'apperçus sans peine, à l'air embarrassé et contraint qu'il avoit avec moy, que sa visitte n'étoit pas sans objet. Peu curieux de sa confidence, et instruit de ses affaires comme tout le public, je ne l'aiday point. Il surmonta à la fin sa timidité et me dit que Mme Dagoret l'avoit chargé de me voir, dans la confiance que je voudrois bien employer le crédit que

j'avois sur l'esprit du vicomte pour l'empescher de se livrer à son indisposition; je l'assuray que j'étois disposé à faire ce qu'il désiroit et que, pour peu qu'il voulût m'aider par une conduitte sage et modérée, je ne doutois point que l'on n'en vînt à assoupir une affaire dont les suittes m'avoient déjà fait frémir. Je ne tiray de luy, dès lors, que des réponses peu satisfaisantes...

Le vicomte arriva. Je le trouvay dans la disposition de mépriser une femme dont la conduitte ne méritoit que ces sentimens. Mais M. Dupré, aidé des conseils de MM. de Vandeuil et La Belouze, sans lesquels il n'a pas fait une démarche dans cette affaire, ne tarda pas à détruire une résolution aussy sage. Il luy fit écrire une lettre par cette femme, qui étoit un congé absolu. Je trouvay, le lendemain de son arrivée, le vicomte occupé à faire réponse à cette épître. Je luy représentay que, de quelque façon qu'elle fût tournée, elle me paroissoit déplacée et qu'il falloit qu'il s'en tînt au parti qu'il avoit pris. Mes conseils eurent pendant un temps l'effet que j'en attendois; ils n'empeschèrent cependant pas ce que je craignois, puisque, quelques jours après, il me montra une réponse qu'il étoit résolu de luy faire parvenir. Pour cet effet, il posta quelqu'un pour épier le moment où il pourroit la luy faire remettre. Il est vray que, pour que cette démarche fût ignorée, ce fut son coureur qu'il choisit et auquel il fit monter la garde devant sa porte. Dupré ne tarda pas à en estre instruit et prit toutes les précautions nécessaires pour faire échouer le projet... Je ne peux pas, mon président, vous donner des dattes certaines de ces différens événements : ils sont peu considérables, mais nous voicy au moment où la scène devient plus intéressante.

Le 2 juin, jour de la Pentecôte, je fus à la grande messe à ma paroisse et, en sortant, je trouvay Mme Dagoret; je l'acostay. Parmi beaucoup de bêtises qu'elle me débita, elle me parut cependant pénétrée de tout ce qui étoit au moment

d'arriver. Elle me confia ses allarmes. Je luy représentay qu'avec de la prudence elle étoit encore la maîtresse de parer à tout ce qu'elle craignoit, qu'elle avoit écrit une lettre au vicomte que je regardois comme une première faute; qu'il vouloit lui en faire tenir la réponse par laquelle il luy demandoit un rendés-vous; que je luy conseillois et de recevoir la lettre et d'accorder l'entrevue demandée; qu'en luy déduisant elle-même les raisons qui la forçoient à ne le plus voir, elle arriveroit peut-être à l'adoucir et à le contraindre à mettre dans sa conduitte la modération qu'elle pouvoit désirer; que sa lettre, bien loing de faire cet effet, n'avoit produit que de l'irritation; que je ne connoissois que cette seule voye pour la délivrer de craintes aussy légitimes que celles qui l'agitoient.

Cette conversation, comme vous l'imaginés bien, fut rendue. Le fort de la dame n'étant ny l'exactitude ny l'esprit, elle fut altérée de façon que, le lundi 3 juin, soupant avec Dupré chés M. de Vichy, je fus fort étonné qu'il m'adressoit plusieurs propos indirects dont je sentis toute l'amertume. Je négligeay d'y répondre, espérant qu'avec de la douceur je parviendrois à luy faire prendre des partis de modération seuls capables d'éviter un éclat. Nous nous retirâmes de bonne heure de cette maison. Il me proposa, en sortant, d'aller nous promener à la place Saint-Pierre. J'acceptay volontiers cette proposition : elle me conduisoit à une conversation que je désirois et dans laquelle je voulois tenter un dernier effort. Il est essentiel de vous rendre compte de tout ce qu'il fut dit.

Dupré commença par me faire des reproches sur mes liaisons et mon amitié pour M. de Gamaches. Se parant ensuitte de toute la fermeté que les gens foibles ont coutume de montrer, quand ils ne sont point en présence, il me tint beaucoup de propos indiscrets sur le vicomte et adjouta mesme qu'en me les tenant il espéroit qu'ils luy seroient rendus. Je laissay évaporer une chaleur aussy déplacée et

luy représentay combien la scène qu'il paroissoit redouter si peu étoit indécente et dangereuse pour luy, déshonorante pour la femme, affligeante et ridicule pour tous ses confrères; que je luy demandois en grâce d'écouter mes conseils; que, quoiqu'il me crût plus dans les intérêts du vicomte que dans les siens, je ne désirois de luy que la réflexion pour sentir l'importance et la solidité de tout ce que je luy disois; que les ménagements auxquels je voulois l'engager ne compromettroient en rien sa réputation; qu'il jouoit le beau rolle, puisque c'étoit luy qu'on prefféroit; qu'il devoit sentir par sa propre expérience combien l'amour-propre agissoit puissamment sur une teste de vingt ans; que je luy demandois instamment de supprimer ces promenades publiques dans les rues qui ne servoient qu'à afficher son histoire, perdre la femme, irriter l'autre, sans lui procurer de satisfaction réelle; que je le priois encore de ne point mettre pendant quelque temps autant de publicité dans ses visittes; que j'étois certain, avec ces ménagements, d'éviter tout ce qu'il devoit craindre; qu'un motif encore bien fait pour le déterminer et qui prenoit sa source dans son propre intérest, c'est la certitude qu'il devoit avoir que, quelle que fût l'issue de l'affaire, ses parents le feroient rappeler sur-le-champ pour ne point le laisser exposé à une scène qui pouvoit se renouveler; que je lui adressois le même conseil que j'avois donné à Mme Dagoret le jour de la Pentecôte et qui m'avoit attiré de sa part des reproches si peu mérités; qu'il devoit user de tout son crédit pour l'engager à recevoir la lettre qu'on vouloit lui faire parvenir et accorder la conversation qu'on lui demandoit; que les prières et les remontrances d'une femme que l'on avoit aimée produisoient toujours plus d'effet que les conseils de l'amitié et qu'on lui accorderoit sûrement des choses qu'on n'avoit pas voulu céder aux représentations les plus sensées.

A tous ces raisonnements et beaucoup d'autres aussi capables de faire impression, vous n'imaginés pas sa réponse.

La voicy mot à mot : il ne devoit rien à M. de Gamaches, étoit décidé à n'avoir aucun égard pour lui, se trouvoit très bon pour lui répondre et comptoit observer la même conduitte que par le passé, le plaisir qu'il en relevoit l'emportant sur les inconvénients et les dangers que je voulois lui faire envisager.

Une réponse aussy décidée fit cesser mes instances. Je renfermay en moy-même tout ce que je venois d'entendre et m'occupay tout entier à calmer le vicomte dont la teste s'échauffoit de plus en plus. Mais M. Dupré, toujours indiscret au moins, tint à d'autres des discours qui lui revinrent et l'engagèrent à avoir une explication que je redoutois depuis longtemps. Ce fut le vendredy, 7 juin, que, s'étant rencontrés tous deux dans une maison, Dupré, qui ne faisoit jamais que des apparitions dans le public, et dont les moments étoient occupés plus agréablement, fut suivi, quand il sortit, par le vicomte. La conversation commença assez poliment et les conduisit, afin que cette scène restât ignorée, à la place des Carmes, où elle se termina. Le vicomte débuta par lui dire qu'il se trouvoit blessé de plusieurs propos qui lui étoient revenus. La dénégation la plus absolue fut la réponse à cet article. Il lui dit ensuite que sa conduite avec une femme qu'il méprisoit, à la vérité, étoit cependant si publique qu'elle avoit l'air du triomphe; qu'il étoit bien fâché d'être obligé de lui demander d'en changer, mais que le peu de ménagements qu'il avoit observé le rendoit la fable de la ville et qu'il étoit décidé à ne pas jouer un rolle qui lui convenoit aussy peu. Dupré contesta toujours et refusa de se prester à rien de ce que l'on exigeoit de lui, de façon que l'autre, excédé, lui dit qu'une querelle entre hommes n'étoit pas faitte pour durer aussy longtemps, et que, rien de ce qu'il lui proposoit ne lui convenant, il pouvoit se rendre à deux cents pas de la ville, qu'il l'y joindroit et que leur différend seroit promptement terminé.

Cette frase, toute simple qu'elle étoit, eut plus de crédit

sur son esprit que toute mon éloquence. Il sentit alors ce que j'avois vainement essayé de lui persuader. Devenu plus raisonnable, il consentit et donna sa parole d'honneur à M. de Gamaches de ne plus remettre les pieds chez Mme Dagoret pendant tout son séjour à Bourges. A cette promesse il en adjouta une seconde qui étoit de lui faire avoir l'entrevue qu'il désiroit; mais, pour y parvenir, il lui demanda la permission (le terme est exact) de la voir encore une fois pour la déterminer à le recevoir. Il adjouta qu'il espéroit qu'il voudroit bien ne point divulguer la conversation qu'ils venoient d'avoir. Le vicomte le lui promit, et ils se quittèrent en apparence contents l'un de l'autre.

Le dimanche, Dupré, ayant appris qu'il étoit chez moy, s'y rendit. Je fus très allarmé de sa visitte. Je craignis que le repentir de la parole qu'il avoit donnée ne le conduisit, qu'il ne vint chez moy pour la retirer et que cela n'occasionnât une scène fâcheuse; mais je ne lui rendois pas justice. L'esprit de paix s'étoit emparé de lui. L'exactitude dans les paroles étoit au contraire son seul motif : il venoit lui rendre compte de sa négociation et lui dire qu'il seroit le maître de voir Mme Dagoret le même jour à neuf heures du soir, son mary étant à la campagne.

Je passeray légèrement, si vous le voulez bien, mon cher président, sur cette visitte : elle entraîne des détails difficiles à manier. Je vous diray simplement que Mme Dagoret employa tout ce qui peut avoir du crédit sur un homme de l'âge du vicomte et l'engagea à lui rendre en partie la parole que Dupré lui avoit donnée de ne plus la voir, sous prétexte du coup qu'une condition aussy dure portoit à sa réputation et de la singularité que son mary trouveroit à voir un étranger prescrire des loix dans sa maison. Le vicomte, séduit par ces raisons et encore plus par la présence de l'objet, consentit à ce qu'elle exigeoit, sous la condition néanmoins que Dupré n'iroit que deux fois la semaine chez elle. Il fit valoir le sacrifice qu'il faisoit, en

demanda la récompense, obtint ce qu'il pouvoit désirer, et si la reconnaissance, du costé de la femme, ne fut pas poussée aussy loing qu'elle pouvoit aller, ce fut la faute seule des interruptions occasionnées par les allées et venues continuelles des domestiques qui, nés pour le malheur des maitres, ne sont jamais si assidus que lorsqu'ils sont de trop!

Le lendemain de cette entrevue, qui étoit le lundy 10, Dupré écrivit une lettre au vicomte pour le remercier de ce qu'il avoit bien voulu rendre à Mme Dagoret la parole qu'il lui avoit donnée. L'autre lui répondit qu'elle lui en avoit imposé si elle ne lui avoit pas fait part en même temps des restrictions qu'il avoit mises à cette permission; que, sur ses représentations, il avoit consenti qu'il y fût deux fois par semaine; qu'il espéroit qu'il voudroit bien se conformer à cet arrangement... La vérité de ce fait est constatée par les lettres mesme, et elles existent!

Je me flattay que cette malheureuse affaire étoit terminée; mais, je ne scay par quelle fatalité, malgré les paroles données, l'explication transpira et devint la matière de la conversation. Pour parer au coup qu'elle pouvoit lui porter, notre cher confrère ne trouva rien de plus expédient que de la débiter lui-même et de la défigurer au point qu'il étoit impossible d'y rien reconnoitre. Selon sa version, il n'avoit cédé que fort peu de choses, et encore c'étoit à titre de grâce. A l'entendre, si la faiblesse pouvoit estre reprochée à quelqu'un, ce n'étoit qu'à M. de Gamaches seul. Il voulut joindre à ces discours quelque action d'éclat qui marquât, et, toujours guidé par les conseils de La Belouze et de Vandeuil, il ne trouva rien de mieux que, le jeudy 13, jour de la Feste-Dieu, de voir publiquement passer la procession, que nous suivîmes tous, à la fenestre de cette femme, avec elle, le vicomte étant vis-à-vis, chez Mme de Barbançon.

Vous scavés aussy bien que moy l'indignation généralle que cette conduitte excita, et combien toute la ville même

la trouva indécente. Comme le vicomte ignoroit la tournure que l'on avoit donnée à son explication, ce dernier trait n'excita chez lui qu'un mouvement de colère momentané. Il nous plaignit assez hautement d'avoir parmy nous un homme qui se respectoit aussy peu et pour qui toutes les décences étoient des êtres de raison. Le samedy 15, nous soupâmes une vingtaine de personnes à Chape : Messieurs de Gamaches en étoient. Il ne fut question de rien pendant toute la journée. Après souper, le temps étant disposé à l'orage, le marquis proposa à son frère de le ramener. Pendant la route il lui dit qu'on avoit abusé de la parole qu'il avoit donnée de taire l'explication qu'il avoit eue; que M. Dupré et ses conseils la défiguroient au point que tout le désavantage lui en restoit et qu'il le prioit de mettre fin à des propos qui duroient depuis trop longtemps.

Le vicomte entendit le françois et dit à son frère qu'il feroit usage de cet avis et qu'il l'auroit prévenu s'il eût pu deviner la tournure qu'on donnoit à cette scène. En conséquence, il employa toute la journée du dimanche 16 à chercher Dupré. N'ayant pu le joindre, le lundy 17, il prit son parti de l'aller trouver chez lui. Il s'y rendit à onze heures : il étoit encore au lit. Il lui représenta que le peu d'exactitude qu'il avoit eu en racontant leur première explication et la manière dont il l'avoit dénaturée occasionnoit sa visitte; qu'il étoit d'un métier qui ne souffroit pas le plus léger soupçon et qu'il falloit, pour sa justification, ou qu'il renonçât à voir totalement Mme Dagoret, ou qu'il acceptât le parti qu'il lui avoit déjà proposé de se voir hors la ville. L'autre répondit simplement qu'il ne lui étoit pas possible d'accepter le premier parti et que le second lui paroissoit tout aussy impraticable; que, par une convention, faitte entre nous, nous ne portions pas d'épée et qu'il paroîtroit fort extraordinaire de lui voir traverser la ville en ayant une!... On lui répondit à cela

que ces difficultés étoient faciles à lever puisqu'il pouvoit la faire porter par son laquais, ou sortir à cheval en ayant une, sous prétexte de s'aller promener. Ces expédients ne furent pas de son goût : il les rejeta tous et finit par dire que le vicomte pouvoit sortir hors la ville avec un de ses camarades, qu'il s'y trouveroit et sauteroit dessus son épée. — Le vicomte lui démontra aisément l'absurdité de cette proposition et qu'un tiers ne se presteroit point à fournir des armes pour les voir froidement s'égorger...

Enfin, lassé de tous les mauvais raisonnements que Dupré lui faisoit, il le quitta en lui disant que, comme sa position pouvoit exiger quelques réflexions, il lui donnoit jusqu'à trois heures pour y resver. Y étant retourné exactement à l'heure indiquée, la seule réponse qu'il tira de lui fut qu'il ne pouvoit pas se battre, par respect pour son Corps. L'autre lui remontra vainement que la bonne façon de se respecter étoit de ne se pas mettre dans le cas qu'on lui manquât et de scavoir s'en tirer lorsqu'un pareil malheur arrivoit; qu'il ne lui cachoit pas qu'il alloit publier dans toute la ville qu'il lui avoit déjà proposé trois fois de mettre l'épée à la main et que toutes les trois fois il l'avoit prudemment refusé. Dupré employa toutes sortes de moyens pour l'appaiser et lui dit que, s'il n'y avoit que son amour-propre de blessé, il étoit disposé à tout pour le satisfaire; qu'il consentoit à lui écrire une lettre qu'il signeroit et qu'il auroit la liberté de montrer, par laquelle il lui demanderoit, à titre de grâce, la permission de voir cette femme (1). Ce projet fut encore rejetté. Ils se quittèrent, le vicomte ne lui dissimulant point que toute la ville seroit instruitte le soir mesme des deux insultes qu'il lui avoit rendues dans ce jour. En effet, il lui tint parole et eut soin de la débiter dans deux ou trois maisons.

(1) Nous croyons équitable de rappeler que l'abbé de Lattaignant s'était constitué le champion du vicomte de Gamaches.

Vous scavés, mon président, la rapidité avec laquelle cette nouvelle se répandit et la sensation que cette scène fit parmy nous. Le vicomte partit le lendemain 18 pour la chasse. Il avoit eu soin de l'en instruire le jour de sa visitte. Pendant cette journée, les deux oracles de Dupré lui démontrèrent la nécessité dont-il étoit qu'il tirât vengeance des discours de la veille et enfin le déterminèrent. Le 18 étoit, comme vous scavés, un jour de concert. La Belouze, quoiqu'il se donnât chés lui, n'y parut pas et ne se rendit qu'au milieu du souper. Je vous fais grâce d'une conversation qu'il eut le même jour avec M. de Vandeuil : tout ce que le délire et l'emportement peuvent inspirer de plus véhément fut dit!... Vous connaissez l'effervescence de cette cervelle et combien peu la raison a d'empire sur lui lorsque sa teste est montée!

Toute cette journée du mardy fut donc employée, de la part de Dupré, à envoyer chez le vicomte et à y aller en personne quoiqu'il fût instruit de son absence. Ces messages furent si fréquents et l'indiscrétion si complette que, le soir même, tout le peuple du quartier étoit instruit du motif qui occasionnoit toutes ces courses. L'autre ne fut de retour de la chasse qu'à neuf heures du soir. On l'instruisit, à son arrivée, de l'empressement avec lequel on étoit venu le chercher plusieurs fois. Se douttant de ce qu'on lui vouloit, il prit le parti, quoyque prié à souper en ville, de rester chés lui : il n'entendit parler de rien de toute la soirée.

Le mercredy, 19, à sept heures du matin, Dupré s'y rendit et lui demanda raison des discours outrageants qu'il avoit tenus. La proposition fut acceptée et ils se donnèrent rendés-vous, à huit heures, au Mail. Le vicomte lui représenta vainement que l'heure et l'endroit lui paroissoient mal choisis, qu'ils seroient observés par une quantité de monde prodigieuse, et que, pour leur intérêt commun, il étoit essentiel qu'ils ne fussent pas apperçus. Cette remon-

trance n'eut aucun crédit sur son esprit, et enfin ils se battirent.

Vous avés sçeu comme moi, mon président, le succès de ce combat; aussy je devrois finir là ma lettre. Cependant, malgré sa longueur, permettés moy de vous rendre encore compte d'un fait qui prouve l'animosité et le venin que MM. de la Belouze et Vandeuil cherchent à répandre sur toutes les actions des personnes qui ne pensent pas comme eux. Vous scavés et vous avés partagé comme nous tous l'inquiétude que nous eûmes pendant cette matinée du 19. Je ne vous dissimuleray point qu'en mon particulier je ne fus très agité : mon attachement pour M. de Gamaches étoit une raison de plus. Cédant à mon inquiétude et ne voulant point aller chés lui dans un semblable moment, je pris le parti de lui écrire un mot. Il me fit réponse et me manda qu'il étoit fort content de la façon dont Dupré s'étoit conduit. Je me hastay de montrer cette lettre qui contenoit un témoignage qui devoit lui estre d'autant plus précieux que bien des gens le soupçonnoient peut-être de ne le pas trop mériter. Je n'imaginois pas, je vous l'avoue, qu'on pût improuver une conduitte qui avoit un motif aussy pur, et il est certain que, vis-à-vis de tout autre que ces Messieurs, j'aurois mérité des applaudissements. J'en ay même la preuve la plus complette dans la personne de l'Intendant; on ne peut pas suspecter son attachement pour Dupré, et, lorsque, le jour même, je lui montrai cette lettre, bien loing de m'en faire un tort, il fut charmé de me la voir entre les mains et me demanda en grâce de ne m'en point dessaisir. Je vous avoueray qu'un déchaînement aussi injuste m'a beaucoup affligé pendant un temps. J'en ay cependant pris mon parti, et, accordant à des cœurs aussi droits les sentiments qui leur sont deus, je me suis retiré de chés eux avec la ferme résolution de n'y plus remettre les pieds.

Voilà, mon president, dans toute la pureté dont je suis capable, le détail le plus exact de ma conduitte. Je vous

réitère mes excuses sur la longueur énorme de cette lettre : si je vous aimois moins, je ne craindrois pas autant les impressions que vous pouvés prendre sur mon compte.

Recevés, je vous en supplie, les assurances de mon respect et de mon attachement.

L'abbé DE LATTAIGNANT.

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE.

PARIS
TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie
8, rue Garancière

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.


3 6105 039 806 307

